ESTIMATES

Agriculture and Agri-Food Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/1-2003
ISBN 0-660-62356-0

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

104-06548/

Agriculture and Agri-Food Canada | Agriculture et Agroalimentaire Canada

ESTIMATES

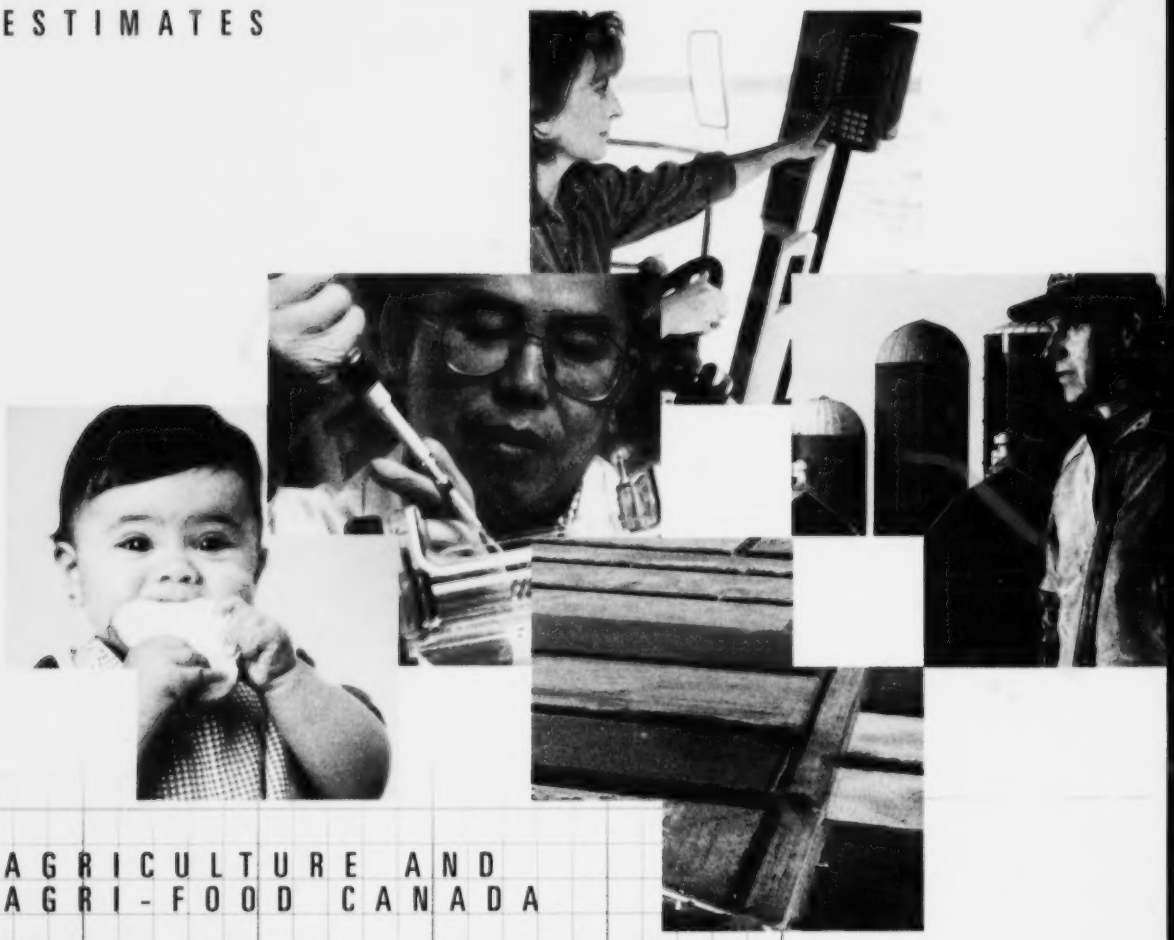

AGRICULTURE AND AGRI-FOOD CANADA

2002-2003

DEPARTMENTAL PERFORMANCE REPORT

Canada

ESTIMATES

AGRICULTURE AND
AGRI-FOOD CANADA

2002-2003

DEPARTMENTAL
PERFORMANCE REPORT

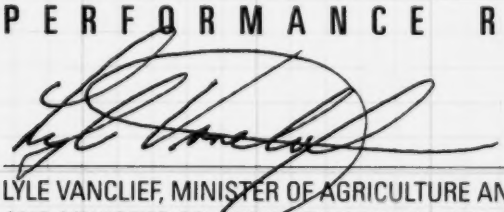

LYLE VANCLIEF, MINISTER OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD CANADA
AND MINISTER CO-ORDINATING RURAL AFFAIRS

Table of Contents

PART I

Minister's Message 5

Message from The Secretary of State for Rural Development 7

PART II

Year In Review 9

Our Agricultural Policy Framework 9

Security of the Food System 12

Health of the Environment 15

Innovation for Growth 16

Our Management Framework 18

Conclusion 20

PART III

Agriculture and Agri-Food Canada's Performance Highlights 21

AAFC's Strategic Outcomes 2002-2003 21

Performance Accomplishments 23

Security of the Food System 23

Health of the Environment 32

Innovation for Growth 37

Horizontal Initiatives and Key Government Themes 43

Canadian Rural Partnership 43

Co-operatives 46

Sustainable Development Strategy 48

APPENDIX I

FINANCIAL TABLES 57

APPENDIX II

EXTERNAL USER CHARGING BACKGROUND 67

APPENDIX III

SUPPLEMENTARY INFORMATION 70
Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) 70
National Farm Products Council 72

APPENDIX IV

STATUTORY ANNUAL REPORTS 76
Farm Income Protection Act Annual Report 76
Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act 86
Agricultural Marketing Programs Act 87

APPENDIX V

FURTHER INFORMATION 91
Agriculture and Agri-Food Canada — Our Team 2002-2003 91
How to Reach Us 92

Minister's Message

It is my pleasure to present to my parliamentary colleagues, and all Canadians, Agriculture and Agri-Food Canada's (AAFC) Departmental Performance Report for the fiscal year 2002-2003.

Lyle Vanclief

Canada's agriculture and agri-food industry is a key driver of our national economy. It is an engine of economic growth that employs one out of every seven working Canadians and accounts for more than eight percent of our gross domestic product (GDP). It is also the single largest manufacturing industry in seven provinces.

Internationally, Canada has a long-held, enviable reputation as a producer of safe, high-quality food. To safeguard this reputation, while being constantly tested by new challenges and more demanding consumers, our agriculture and agri-food industry must be the very best that it can be. The Government of Canada placed its confidence and support behind a new Agricultural Policy Framework (APF) in June 2002 when Prime Minister Jean Chrétien and I announced a federal commitment of $5.2 billion over five years to move the agriculture sector beyond crisis management to a more secure future. With the addition of provincial funding, the total investment over the next five years will exceed $7 billion to secure the future of Canada's agriculture sector.

Following through on our commitments outlined in our Report on Plans and Priorities for 2002-2003, AAFC made significant progress in positioning itself for the implementation of the APF, focussing on food safety and quality; the environment; science and innovation; and the needs of producers for renewal and business risk management. An extensive review of all existing programs was undertaken, and a comprehensive plan was developed to facilitate a smooth transition to APF programs, both within the Department and with provincial and other program partners. This is the first time there has been a national agricultural policy where federal, provincial, and territorial governments have worked so closely toward common objectives by pooling their efforts.

Some highlights of our accomplishments as the transition to the APF gets underway include:

- rolling out a new, business risk management system over 2003 and 2004, based on the Net Income Stabilization Account (NISA) and crop insurance programs to more effectively address producer concerns regarding income disasters and to stabilize incomes;
- developing food safety plans covering most major commodities, and beginning work to develop internationally recognized, food-quality product and system standards to further Canada's efforts to meet and exceed market demands;
- strengthening Agriculture and Agri-Food Canada's trade support through the addition of agri-food trade specialists, giving Canadian products a competitive edge in international markets;
- enhancing technical marketing programs to raise awareness of Canadian excellence in agriculture and agri-food, opening discussions on issues affecting Canadian products such as those related to labelling;

"Whether it is helping Canadians to eat healthier foods, preserve the environment, push forward the frontiers of science and innovation or increase our competitiveness abroad, agriculture finds itself at the forefront, contributing to our prosperity today and laying the foundation for an even better quality of life tomorrow."

Lyle Vanclief

- announcing a five-year, national Environmental Farm Plan initiative to help farmers identify the environmental benefits and risks of their operations and provide the means to manage those risks;
- announcing other key environmental initiatives to address concerns for the sustainability of agricultural resources, including: Greencover Canada Program, the National Land and Water Information Service; the National Water Supply Expansion Program; and the Pesticide Risk Reduction and Minor Use Pesticides programs; and
- developing Renewal programming to help producers assess their situation and acquire skills and tools needed for success.

Positioning to implement the APF means changing how the Department manages its work. In 2002-2003, AAFC aligned its research activities with the priority areas of the APF so that Canada's long-term strategy for the agriculture and agri-food industry is based on a solid foundation of research results and scientific knowledge. As well, comprehensive new departmental management practices were implemented to improve AAFC's results-based, collaborative way of working to achieve best business results.

The Department has also continued its commitment to government-wide initiatives, such as the Canadian Rural Partnership and the Rural Development Initiative, Co-operatives, and the Climate Change Plan for Canada.

On a final note, the effectiveness of Canada's world leading food safety system was demonstrated in the recent Bovine Spongiform Ecephalopathy (BSE) case and highlights the importance of APF work in this area. Once discovered, federal departments, provincial governments and industry organizations came together to respond collaboratively. Action taken included an exhaustive scientific investigation, which confirmed that none of the meat or other products from the infected animal entered the food system. Bridging programming to the APF was successful in keeping the domestic market operating during the crisis and in injecting needed funds into the sector while markets remained closed to Canadian meat and livestock. In the end, the favourable review by an international team of experts and our comprehensive and transparent response to this crisis helped us partially re-open some markets. In fact, the action taken by the U.S. marks the first time that it has resumed importation of bovine meat from a country that has been affected by BSE. We continue to work with other federal departments, provincial governments and the sector to get international borders fully open and assist with market recovery and address longer-term issues related to this incident.

The adjustments we are making to implement the APF strike a balance that will position the agriculture and agri-food sector for continued prosperity and profitability tomorrow.

Clearly, the agriculture and agri-food sector faces risks from many quarters, but it also has opportunities. The adjustments we are making to implement the APF strike a balance that will position the sector for continued prosperity and profitability tomorrow. Through a strong national policy, we will meet the challenges of a changing world, and ensure the very bright future the sector deserves.

Lyle Vanclief
Minister of Agriculture and Agri-Food
and Minister Co-ordinating Rural Affairs

Message from the Secretary of State for Rural Development

Dynamic communities are vital to our well-being and they make rural Canada a great place to work, live and raise a family. It is absolutely critical to our success as a nation that our urban and rural populations are able to contribute to their full potential.

Andy Mitchell

Our strategy for maximizing the opportunities for rural Canada includes:

- ensuring that the Government of Canada initiatives consider the needs of rural Canada through the application of a "Rural Lens";
- building community capacity by equipping communities to identify their assets and build consensus on development options;
- employing a bottom-up approach where communities develop their own strategies and approaches for long-term sustainability; and
- providing rural communities with tools to implement their strategies.

The success of this approach was evident at the recent meeting of federal-provincial-territorial ministers responsible for rural development in Kananaskis, Alberta, where Ministers agreed to pursue a more collaborative and co-ordinated approach to rural policy development. Ministers are committed to developing a research agenda that will generate information that communities can use to meet their challenges. Such challenges include issues around access to capital, public-private partnerships and strategic infrastructure investment. Ministers adopted an action plan for rural communities focussed on supporting community capacity. This includes developing tools and information and producing a federal-provincial-territorial directory of programs and services that will support more informed decisions by communities, and contribute to better government policies and programs.

Dynamic communities are vital to our well-being and they make rural Canada a great place to work, live and raise a family.

Key accomplishments for 2002-2003 include:

- the $2.8 million Rural Development Initiative, which supported rural communities in planning and adopting sustainable development strategies;
- the Rural Dialogue — *Building Strong Urban and Rural Communities* — which continued with five town hall meetings held across the country;
- the first-ever National Rural Youth Conference, where youth from across Canada met to discuss their roles as leaders and innovators in their communities; and

- the establishment of the National Rural Youth Network, a forum for young Canadians to share information, network and discuss their priorities and concerns, and for the Government of Canada to consult with youth on policies, programs and services that impact young Canadians.

Working with other federal departments, the Rural Secretariat produced a report on youth migration, a key source of input and information to help the development, co-ordination and long-term delivery of programs and services for rural youth across Canada.

The Co-operative Secretariat's horizontal approach assisted federal departments and provincial governments to identify ways that co-operatives can be used to meet public policy objectives.

The Co-operative Secretariat's horizontal approach assisted federal departments and provincial governments to identify ways that co-operatives can be used to meet public policy objectives. In both the urban and rural context, co-operatives are a proven way for Canadians to work together to achieve a common goal whether in the provision of health-care services, value-added agriculture, affordable housing, access to capital, or rural community economic development. Co-operatives hold enormous potential to: help communities deliver the services they require; facilitate community adaptation; and help Canadians capture the opportunities and face the challenges of the 21st century. The five-year, $15 million Co-operative Development Initiative will further assist communities within Canada to explore where co-operatives can best respond to their needs.

The $5.2 billion investment in the APF and its related activities will contribute to a strong agriculture sector, which will, in turn, benefit rural Canada with an enhanced commitment to the Canadian Rural Partnership (CRP). The CRP provides a focus for 29 federal departments and agencies to create the social, economic and cultural climate within which rural Canada can thrive. The CRP will receive $55 million over five years to continue its work and enhance its results. An additional $5 million is being directed toward rural community capacity building to develop and implement sustainable approaches to rural community development.

The Government of Canada is committed to working collaboratively with other governments, communities, stakeholders and citizens, and rural Canadians, to ensure that all Canadians continue to enjoy the prosperity and quality of life stemming from the contributions of both rural and urban Canada.

Andy Mitchell
Secretary of State
(Rural Development)
(Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario)

Year in Review

Our Agricultural Policy Framework

For the Canadian agriculture sector, the establishment of a new policy direction means the opportunity to move beyond crisis management, and to establish Canada's reputation both domestically and internationally as the world leader in meeting consumer demands for safe, quality agriculture-based products produced in an environmentally responsible manner. That is why federal, provincial and territorial ministers of agriculture have pledged to meet today's challenges by jointly developing a comprehensive Agricultural Policy Framework (APF) built *on* five elements: business risk management; food safety and food quality; science and innovation; environment; and renewal.

The APF is dynamic in approach, national in scope and international in vision. And, over the past three years, Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) and the agriculture and agri-food sector have built capacity to ensure that the policy framework is always forward-looking, so new trends and opportunities will always be incorporated into policies. As the sector evolves, so do the policies and programs of the APF.

Over the past three years, we have built capacity to ensure that the policy framework is always forward-looking, so new trends and opportunities will always be incorporated into policies.

The APF also clearly demonstrates our contribution to achieving the Government of Canada priorities stated in the *October 2002 Speech from the Throne*. In that speech, the Government outlined its commitment to improving the quality of life for all Canadians by improving social systems, reaching out to rural and northern communities with new initiatives, and increasing its commitment to the environment through renewed policy and program efforts. The APF turns those commitments into action.

Positioning the Department to Implement the Agricultural Policy Framework

The vision underpinning the APF was endorsed by governments June 29, 2001. It is a vision of a sector that has moved beyond crisis management to a more secure future by making Canada the world leader in food safety and quality, environmentally responsible production and innovation for growth. Over the past year, AAFC brought this all-encompassing vision for Canadian agriculture in the 21st century to the point of implementation.

Recognizing their common purpose, ministers of agriculture gathered in Halifax in June 2002 where a majority signed or initialled the APF, capping a year of intense collaborative work among the federal, provincial and territorial governments, and industry. The comprehensive framework included shared objectives, outcome targets and priorities for action. Prince Edward Island's signature in April 2003 and Quebec's in July 2003 raised the number of participating governments to ten provinces and two territories.

Other significant advances were made in the past year in terms of funding and policy work that positioned AAFC to implement the APF. In June 2002, the Prime Minister and the Minister of Agriculture and Agri-Food announced $5.2 billion in new federal funding for Canadian agriculture, including $3.4 billion over five years to implement the APF. Then, in February 2003, the federal budget specifically pointed to APF implementation as a key priority. Securing federal funding for the APF and gaining provincial and territorial government support were critically important achievements. Governments worked hard to lay the groundwork for the transition from old to new programs that will start in the 2003-2004 fiscal year.

Securing a Strong Agricultural Sector Through Collaboration

Following the initial agreement, AAFC and its provincial and territorial counterparts put substantial effort into developing and finalizing detailed implementation agreements to deliver on the framework. By the spring of 2003, most provinces were in various stages of securing the authorities they needed to sign the implementation agreements.

The APF framework and implementation agreements are landmarks of federal-provincial-territorial collaboration.

The APF framework and implementation agreements are landmarks of federal-provincial-territorial collaboration and are ground-breaking in delivering on the principles of collaboration embodied in the Social Union Framework Agreement. In each area of the APF, both levels of government are accountable for achieving shared national goals and have agreed to specific outcome targets by which to evaluate progress in meeting these goals. Most importantly, governments are jointly committed to reporting to Canadians on activities undertaken and results achieved and to engaging in an ongoing public dialogue regarding the effectiveness of activities in achieving desired results.

Improving Service to Canadians

New ground was also broken in developing the implementation agreements, with the Department placing a strong emphasis on consulting with Canadians. Using both traditional and new consultation mechanisms, AAFC involved all stakeholders in the agri-food value chain, including producers, processors, retailers, consumers, and environmentalists. To give traditional and new stakeholders the opportunity to feed into the policy process, consultation activities were intertwined with APF policy and program development. The consultations were based on a series of documents outlining the APF. Feedback from initial papers describing the issues was used to shape policy proposals that then became the basis of subsequent consultations. The input from the APF consultations continues to be analysed and considered as policies and programs are initiated, developed, implemented and evaluated. This cycle of public dialogue will continue as we report on results and consider adjustments to our approach.

The Department also undertook an extensive review of all its existing program delivery methods to ensure there was no delay in delivering services and programs. A cohesive plan was developed to ensure consistent and integrated program delivery, both within AAFC and with provincial and other partners. Existing programs will either be changed or phased out over the next three years as new APF-aligned programming is introduced.

Developing New Programs and Services

APF programs being developed span the agriculture and agri-food sector, including rural communities. We are developing programs that over the next five years will spend:

- $290 million on food safety and quality;
- $175 million on international market development;
- $670 million on the environment;
- $255 million on science, innovation and renewal;
- $75 million on rural development and co-operatives; and
- $3.7 billion on business risk management.

New programs and services are aligned with the APF and offer assistance in a number of ways:

- farmers will gain access to the tools that will help them meet production challenges vis-á-vis food safety and the environment, acquire new skills, augment their businesses and seek new opportunities;
- scientific research will expand beyond traditional production-oriented applications to new knowledge and technology will be provided for emerging challenges and opportunities;
- business risk management programs will provide a sound business planning environment for the long term; and
- markets abroad will open, branding Canada as a reliable source of high quality food.

Reporting on Results

During 2002-2003, extensive effort and time was spent on building the foundation to ensure that programs delivered under the APF have enduring effectiveness, including mechanisms for program funding reallocated to improve performance as required. This work, undertaken in collaboration with provincial and other partners, included the development of common goals, targets, indicators and measures, and funding and delivery mechanisms. The detailed implementation agreements also include the capacity to continuously monitor and measure the effectiveness of the APF programs, and authority to take any necessary action to adjust APF programs to improve their effectiveness, thus ensuring continuous relevance and best results. These comprehensive preporatory efforts ensure that all the various program elements complement each other and are aligned with APF goals. It also makes it possible for us to meet our public commitments to report annually to Canadians on results achieved.

In the coming year, AAFC will be producing reports on the health of the agriculture and agri-food sector and APF implementation.

Our Strategic Outcomes

The APF's vision and goals are reflected in AAFC's three strategic outcomes: Security of the Food System, Health of the Environment, and Innovation for Growth. These strategic outcomes define the broad policy objectives of the APF and will be achieved through work across its five priority areas: Business Risk Management, Food Safety and Quality, Science and Innovation, Environment, and Renewal. Within AAFC this work is organized under five departmental priorities that reflect the Department's work on federal responsibilities under the APF.

Security of the Food System

Programs to Help Manage Business Risks

Producers face constant risks presented by both the natural environment and market forces and must also meet challenges associated with a more complex business environment, increasing international competition and advances in technology. Thus, farmers need to be able to plan their enterprises with confidence based on a solid funding foundation and secure programming.

Stronger, more effective business risk management programming for producers is a vital component of the APF. Federal, provincial and territorial leaders agreed to improve the tools used by farmers to manage their risk and to create incentives for them to increase profitability through growth, diversification and expanded value-added production.

For the first time, stable federal/provincial risk management funding for producers is locked in over five years and income disaster protection is an integral part of the programming. In fact, the Government of Canada has committed $1.1 billion annually over the next five years toward new business risk management programming. This is the longest budget commitment ever made to the funding of risk management programs.

Moreover, many of the most important design features of the new programming have been shaped by the input of producers over the past year. They asked that the new programs be built on the best of existing programs and, in response, governments have based the proposed new design on the current platforms of crop insurance and the Net Income Stabilization Account (NISA).

Therefore, the enhanced business risk management programs are being developed to provide comprehensive insurance, stabilization and disaster coverage through a nationally available, nationally consistent, two-program set of expanded production insurance and the new Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) Program that replaces NISA. To better respond to producer needs, federal funding will be devoted exclusively to these programs on a demand-driven basis.

The new CAIS Program will provide integrated stabilization and disaster coverage, essentially folding into the program a permanent disaster protection feature. This protection was previously provided through short-term programs such as the Canadian Farm Income Program (CFIP) and the Agriculture Income Disaster Assistance (AIDA). While crop insurance will be built into a stronger set of Production Insurance products. In fact, Production Insurance will be offered to cover a wide range of situations and commodities that are not fully covered in all provinces by production-type insurance, and could potentially include livestock, pasture, forage, horticultural crops, and floriculture.

This new approach to business risk management is consistent with the realities of the global environment — it treats producers more equitably, focuses resources where they are most needed and helps encourage change toward profitability. An effective and complementary linkage exists between programs to encourage long-term participation in production insurance while not discouraging participation in the CAIS Program

At the same time, we also recognize that producers need help making the transition to new business risk management programming. For this reason, $1.2 billion was made available over two years with $600 million in new funding distributed in 2002 and another $600 million to be delivered in 2003 to facilitate the transition to a new generation of business risk management programs under the APF.

Furthermore, the transition to the new programs will allow producers the time to become familiar with the updated program features. In fact, the new programs will not be delivered to farmers until later in 2003 and in 2004. Over time, the shift to forward-thinking business risk management will mean more predictable and profitable farming operations and a greater contribution to Canada's economy and the quality of life of all Canadians.

The Department will be continuing its lending programs — the Advance Payments Program, Spring Credit Advance Program, Price Pooling Programs and the *Farm Improvements and Marketing Co-operatives Loans Act*. While the new CAIS Program and Production Insurance Programs will address the risks traditionally associated with agriculture production, these lending programs will ensure that the producers have access to financing so that they are in a position to make the appropriate marketing and production decisions and not forced into decisions based on a lack of operating cash or long term credit. The Department is in the process of reviewing these programs to ensure that they are designed in the best manner to meet the APF objectives and the needs of producers.

Business Risk Management Programs

An independent, third-party review of proposed business risk management programs for farmers has concluded that the new programs are more responsive to income drops, provide better stability, and allow for improved long-term planning.

Improving Food Safety and Quality

Canada has an excellent reputation both at home and abroad for delivering consistently safe and high-quality products, which has certainly contributed to our position as the world's third-largest agricultural and food products exporter. But Canada must always meet new and emerging challenges to retain our status and improve our position.

Through the Agricultural Policy Framework, the Government of Canada, provincial and territorial governments, and industry have together laid the foundation for a Canada-wide approach to enhancing food safety and quality.

Today, consumers are increasingly demanding assurances about the safety and quality of the food they eat. In addition, new threats to food safety are constantly emerging. Some other countries have responded by putting in place new technical requirements for trade, which could hinder Canada's exports. To address the challenges facing the sector, we have to assure consumers that products meet their requirements, while taking action to reduce the threat posed by emerging food safety problems. We also have to co-ordinate our efforts domestically to keep ahead of burgeoning technical issues in international trade.

Key to Canada's future success is our ability to assure Canadian and international consumers of the strength of our food safety and quality systems. Through the Agricultural Policy Framework, the Government of Canada, provincial and territorial governments, and industry have together laid the foundation for a Canada-wide approach to enhancing food safety and quality. Now, governments and industry are working in partnership to achieve the common goals detailed in the framework — establishing national tracking and tracing systems and ensuring the introduction of food safety plans across the food continuum, and building national systems to share information and data. This national foundation for enhanced food safety and quality will allow us to respond more quickly and effectively to issues no matter where they arise — and provide consumers with the assurance they seek that Canadian products are safe and of the highest quality.

We have been making progress. To keep existing markets and to capture new ones, AAFC and federal and provincial partners have been active in the areas of: scientific research, certification of food safety and food quality systems, improved decision making and information sharing among government partners, emergency planning, and public communications.

A crucial part of our plan is the implementation of Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP)-based systems by industry. HACCP is an internationally recognized set of principles that identify, evaluate and control food safety hazards. We are providing funding and technical assistance that will help producers develop and implement on-farm food safety systems. So far, 19 industry groups have developed HACCP-based, good production practices that cover most of the major commodities, including livestock, poultry, horticulture and field crops. That list is expected to grow as the APF is implemented. HACCP-based programs are also being developed for post-farm food safety programs. To that end, AAFC has held several bilateral food industry association and company meetings to develop a strategy to help promote and develop a national tracking protocol for foods.

Developing International Markets

Given the relatively small size of our domestic consumer base, profitability for our sector depends on success in the export market. Internationally, free trade has meant opportunities for broader markets and new products. However, it has also brought new complexities and a more competitive and, at times, frustrating environment for doing business. Although tariffs may come down, they are frequently replaced by new technical barriers to market access for our products.

Often, the actions we take at home resonate abroad, just as the challenges and opportunities in foreign markets influence our domestic decisions. This is why AAFC has put funding in place for international programs that allows a thorough redesign of existing activities to realize the full benefits of the improvements made under the APF. All international activities are being integrated and geared to capitalize on the sector's stronger reputation. We know that gaining recognition abroad for Canadian products and expertise will help maximize market opportunities, particularly in emerging markets.

In this past year, we developed the new Canadian Agriculture and Food International (CAFI) Program, which was announced by the Minister of Agriculture and Agri-Food in March 2003. CAFI is designed to help the agriculture and food industries respond to global competition and increasing consumer demands, while assisting the sector to build strategies for success in international markets in the long run. The program will make available $26 million a year in matching funding for groups to develop long-term international strategies and to undertake projects aimed at succeeding in world markets. This amount is more than double what was available under CAFI's predecessor, the Agri-Food Trade Program.

Health of the Environment

Environmentally Sustainable Agriculture

Canada's reputation as a leader in environmental stewardship strengthens its position in global markets, but this is much more than a marketing advantage. In an industry where successful production depends on the natural environment, long-term prosperity is inextricably linked to operating in an environmentally sustainable manner. The main goals of the APF's environmental component focus on reducing the risks of agricultural practices to the environment, on preserving the health and quality of our land, water and air, and on ensuring compatibility between biodiversity and agriculture throughout rural Canada. Partnerships developed with industry groups, such as with the four partners in the AP2000 Greenhouse Gas Mitigation Program, help to increase producer's awareness of the benefits of adopting environmentally sustainable practices.

To step up the adoption of environmentally responsible farming practices, the Minister of Agriculture and Agri-Food announced a $100 million national Environmental Farm Plan (EFP) initiative under the APF in June 2002. Environmental scans, scheduled for 2003 and 2004, will identify high-risk areas and lead to the implementation of EFPs. Where there are identified environmental risks, incentives to take corrective action will be available to producers with EFPs.

Working together under the Agricultural Policy Framework, governments and industry are looking to accelerate efforts to reduce agricultural risks and provide benefits to Canada's water resources, soil, air and biodiversity. The federal Greencover Canada program will assist producers in reaching these goals. This

To step up the adoption of environmentally responsible farming practices, the Minister of Agriculture and Agri-Food announced a $100 million national Environmental Farm Plan (EFP) initiative under the APF in June 2002.

The federal government committed $60 million over four years to the National Water Supply Expansion Program (NWSEP) to help alleviate the risk of future water supply shortages.

five-year program is designed to promote sustainable land use and to expand the Canadian land base covered by perennial forage and trees through four program components.

Details of the Land Conversion component of Greencover Canada were announced in May 2003. This initiative provides landowners with technical advice and financial assistance to convert environmentally sensitive, annual cropped land to perennial cover. This component will provide incentives to convert land with severe limitations for the growing of annual crops, or land that has potential to be severely degraded due to wind and water erosion, salinisation, or loss of organic matter. The program encourages better grassland management, reduces greenhouse gas emissions, enhances biodiversity, improves wildlife habitat and protects water quality.

Greencover's other three components — Technical Assistance, Critical Areas, and Shelterbelts — will be announced as details become available.

Just as important is the need to ensure a sufficient supply of water. The summer of 2002 was the driest in decades for much of Canada, with drought conditions affecting many agricultural regions, especially the Prairies. The federal government committed $60 million over four years to the National Water Supply Expansion Program (NWSEP) to help alleviate the risk of future water supply shortages. Among its long-term goals, NWSEP will work toward better knowledge and technology related to water supply.

Innovation for Growth

Leading the Way with Innovation

Our scientists are more actively teaming up with non-traditional partners such as the nutrition and medical communities and working more collaboratively with other federal science-based departments to maximize the impact of our investments.

As a science organization, AAFC assists the agriculture and agri-food sector through its expertise. Research provides innovative responses to a variety of challenges, from consumer preferences, to trade and regulatory issues, to business and investment trends. To support APF objectives and to address citizen concerns, scientific research at AAFC has been completely realigned, moving it from a stand-alone element to an integral component of policy, risk management, and marketing planning and delivery. Related research from centres across Canada has been clustered to enhance collaboration and use of unique skills. Under the new approach, our scientists are more actively teaming up with non-traditional partners such as the nutrition and medical communities, and working more collaboratively with other federal science-based departments to maximize the impact of our investments.

By integrating our scientific efforts into four programs, we have moved from a facility-based regional structure to one that is horizontal, team-based with a national focus:

- For **Environmental Health** research, the Environment Team is working with partners to move forward on commitments to curb the effects of agriculture on the environment.

- Research in **Sustainable Production Systems** by the Innovation and Renewal Team is aligned to improve the sustainability of production systems. This research is supporting our drive to create an agriculture and agri-food sector better poised to adapt to challenges and plan for upcoming seasons.
- **Bioproducts and Bioprocesses** research, also by the Innovation and Renewal Team, concentrates on the study of the structure and function of genes (genomics) in species of strategic economic significance to Canada. To open new doors for the sector, research is turning to innovative and alternative uses for agricultural and agri-food products.
- **Food Safety and Quality** research by the Food Safety and Quality Team is putting significant emphasis on ensuring the safety and quality of Canadian agriculture and agri-food products. Working nationally, the Canadian agriculture and agri-food production chain can be made secure as a single mechanism, further ensuring there are no gaps in safety.

Renewal Opportunities

Along with advances in science and technology, the information revolution is also transforming the agricultural industry at an ever-increasing pace. This presents new management challenges and opportunities for producers, who, more than ever, recognize the importance of continuous learning to keep pace with change. Also, as farm operations become larger and more complex, producers are finding it necessary to renew their approach to their business operations, and to devote more effort to planning and management.

A key element of Renewal programming is the development of the Canadian Farm Business Advisory Services (CFBAS) that will help producers access a network of consultants, including business management specialists, agricultural, technical and marketing specialists, that provide information farmers can use when making decisions related to their business.

A key element of Renewal programming is the development of the Canadian Farm Business Advisory Services (CFBAS).

Among the tools developed under Renewal are a benchmark Web site that allows farmers to compare financial performance of their operations with those similar in size and scope, and a one-stop Web site with links to government services and programs, mentoring sites and other farm management information.

Progress is also being made toward a new human resources sector council initiative for agriculture. The initiative flowed from the observation that other industries, similar in structure to agriculture, have benefited from a sector council to address human resource issues. With funding available for new sector councils, Agriculture and Agri-Food Canada has collaborated with Human Resources Development Canada and the sector to begin the process of establishing a sector council for agricultural producers. A pre-feasibility study determined that there is sufficient industry support for such a council. As a result, the first industry conference to discuss the formation of the council will take place in November 2003.

AAFC has organized its science activities in four programs: (1) Environmental Health; (2) Sustainable Production Systems; (3) Bioproducts and Bioprocesses; and (4) Food Safety and Food Quality.

Another Renewal program being developed will offer assistance for skills development and access to training that could result in increased on- or off-farm income. Assistance will be provided to access training in areas such as business management, accounting, finance, human resource management, or training for other employment.

Renewal approaches industry skills and lifelong learning challenges from many other directions. The Canadian Farm Business Management Council, which is funded by Renewal, invests in producer skills through conferences, mail outs, the farmcentre.com Web site, and video products. AAFC, in partnership with the Association of Canadian Community Colleges (ACCC), is also studying college activity in relation to APF elements, keeping in mind provincial jurisdictions, as well as identifying areas in which the ACCC could advise the Department on program development.

External User Fees

As stated in budget 2003, the proposed External Charging Policy establishes the basis for the improved reporting of user charge information. This is in line with the broader budget theme of improving transparency and accountability to Parliament and the public. As an initial step under the improved reporting initiative, all departments and agencies with external charging activities must complete the reporting template for External Charging Information. AAFC's External User Fee Information Table can be found on page 68 of Appendix II.

Accuracy and Credibility of the Department's Financial Information

AAFC strives to maintain both accuracy and thoroughness in reporting of financial information. This is key as the financial tables provide a link to, and closure on, the financial appropriations that were given to the Department and as such, are an essential component of being accountable to Parliament. Where possible, factual, independently verifiable information is used to support performance assertion, however, AAFC does not restrict itself to that which can be known with absolute certainty and measured precisely. Rather, it acknowledges that some of the information reported will be less reliable than the rest. AAFC is confident in the reliability of reported information. Any significant caveats or limitations that might reasonably influence the judgments of Canadians are identified. Changes to resource allocations are noted and explained as well as significant changes that have occurred from planned to actual spending.

Our Management Framework

Implementing a new policy architecture for the 21st century was not something that could be done meaningfully without a major shift in all areas of the Department, moving from an activities-based to an outcomes-based way of operating. The management foundation of AAFC has been strengthened through new organizational structures, new management processes, and an evolving set of organizational values.

A Team-based, Results-based Department

All of AAFC's resources have been realigned to support the new policy direction, and our work is organized in teams that are delivering APF priorities. There are five horizontal teams: Business Risk Management, Food Safety and Quality, Innovation and Renewal, Environment, and International Issues. In our science-

AAFC has organized its science activities in four programs: (1) Environmental Health; (2) Sustainable Production Systems; (3) Bioproducts and Bioprocesses; and (4) Food Safety and Food Quality.

Another Renewal program being developed will offer assistance for skills development and access to training that could result in increased on- or off-farm income. Assistance will be provided to access training in areas such as business management, accounting, finance, human resource management, or training for other employment.

Renewal approaches industry skills and lifelong learning challenges from many other directions. The Canadian Farm Business Management Council, which is funded by Renewal, invests in producer skills through conferences, mail outs, the farmcentre.com Web site, and video products. AAFC, in partnership with the Association of Canadian Community Colleges (ACCC), is also studying college activity in relation to APF elements, keeping in mind provincial jurisdictions, as well as identifying areas in which the ACCC could advise the Department on program development.

External User Fees

As stated in budget 2003, the proposed External Charging Policy establishes the basis for the improved reporting of user charge information. This is in line with the broader budget theme of improving transparency and accountability to Parliament and the public. As an initial step under the improved reporting initiative, all departments and agencies with external charging activities must complete the reporting template for External Charging Information. AAFC's External User Fee Information Table can be found on page 68 of Appendix II.

Accuracy and Credibility of the Department's Financial Information

AAFC strives to maintain both accuracy and thoroughness in reporting of financial information. This is key as the financial tables provide a link to, and closure on, the financial appropriations that were given to the Department and as such, are an essential component of being accountable to Parliament. Where possible, factual, independently verifiable information is used to support performance assertion, however, AAFC does not restrict itself to that which can be known with absolute certainty and measured precisely. Rather, it acknowledges that some of the information reported will be less reliable than the rest. AAFC is confident in the reliability of reported information. Any significant caveats or limitations that might reasonably influence the judgments of Canadians are identified. Changes to resource allocations are noted and explained as well as significant changes that have occurred from planned to actual spending.

Our Management Framework

Implementing a new policy architecture for the 21st century was not something that could be done meaningfully without a major shift in all areas of the Department, moving from an activities-based to an outcomes-based way of operating. The management foundation of AAFC has been strengthened through new organizational structures, new management processes, and an evolving set of organizational values.

A Team-based, Results-based Department

All of AAFC's resources have been realigned to support the new policy direction, and our work is organized in teams that are delivering APF priorities. There are five horizontal teams: Business Risk Management, Food Safety and Quality, Innovation and Renewal, Environment, and International Issues. In our science-

based department, research is now an integral part of policy and is a key component of these teams. This team-based way of working fosters relationship-driven collaboration and decision making, and enables the Department to focus effectively on current and emerging priorities.

Supporting functions within the Department have been reorganized and redesigned by the creation of enabling teams that provide various types of corporate and other support to help achieve APF goals. Centralized corporate services was part of the work undertaken at AAFC to examine all processes and start the work to align them to create powerful, cohesive decision support for management.

Both horizontal and enabling work is articulated in detailed outcome-based projects that identify deliverables, linkages, performance indicators, risks, etc. Work has also started to align and then connect all projects with financial, human resources and other information. Further, an innovative Risk-Based Audit Framework (RBAF)/Results Management and Accountability Framework (RMAF) was prepared for the entire APF, bringing a high degree of rigour and integration to the results-based way we manage at AAFC.

AAFC's horizontal teams are Business Risk Management, Food Safety and Quality, Environment, Innovation and Renewal, and International Issues.

AAFC's enabling teams are Assets Management, Communications and Consultations, Finance, Human Resources, Information Systems, Policy and Planning, and Program Delivery.

Strengthened, Cohesive Decision Making

The Department's collaborative, relationship-driven way of working includes the most senior levels of management. Assistant deputy ministers work together as members of boards of directors that oversee and co-ordinate the work of teams. In this way, there is collective accountability for results and improved decision making.

To support this approach, the Department undertook extensive work to select indicators with which to measure performance, and considerable progress has been made in improving information technology systems. Work in this area is also moving the Department toward a decision support system where managers have complete, current, and relevant information and are therefore better equipped to manage resources effectively and efficiently while delivering best business results.

To this end, the Department advanced considerably this past year in managing information about our current and future human resource requirements. Through various initiatives, we improved our understanding of our human resource needs.

Improved Risk Management

In addition to the Risk-Based Audit Framework (RBAF) that was completed for the APF, the Department also completed a corporate risk assessment in the past year that has served to heighten awareness and focus action to manage risks. Corporate risk information was used to inform audit and evaluation plans and also helped inform management decisions with respect to resource allocation. Preparation for a more comprehensive risk management process for the coming year was also begun.

Conclusion

Intense work with partners has positioned AAFC to deliver on the APF. From the preparations leading up to the June 2002 announcement of the comprehensive framework agreement to the detailed development of the program elements, to the changes in the Department's management framework, significant progress has been made. We worked within our own government and with other governments and partners to design ground-breaking implementation agreements to deliver APF programs. These programs will help take Canadian agriculture into a future of social, economic and environmental prosperity.

The work to make the transition to a set of business risk management programs that for the first time incorporate disaster relief assistance is a significant shift that strengthens the foundation for financial security of the sector. Without question, our ongoing work with partners in improving Canada's food safety and quality assurance systems is a key priority for consumers for reasons of health and quality of life, and for the sector for reasons of economic prosperity. The work we have begun will help establish and maintain a reputation for Canadian food products as safe and of the highest quality.

The progress we have made in detailing the environmental elements of the APF also lays the groundwork for satisfying consumer and citizens' interests in a healthy environment. The programs AAFC is developing to protect our land, water, air, and biodiversity, throughout rural areas, are merely the beginning of our efforts to conserve and improve on our use of the environmental resources Canada is fortunate enough to have.

The basis for our new technologies, our knowledge, and the source of our strength to move in new directions comes from our engagement in scientific and innovative progress. We have realigned our scientific research with the priorities of the APF in order to build a national approach. The work in developing renewal programming is also future-focussed, aimed at capitalizing on new opportunities.

The extensive efforts made would not have been possible without the support and co-operation of the provinces and territories, and the invaluable input received from stakeholders in all areas of the agriculture and agri-food sector during consultations.

The extensive efforts made would not have been possible without the support and co-operation of the provinces and territories, and the invaluable input received from stakeholders in all areas of the agriculture and agri-food sector during consultations. Working with its partners in this past year, AAFC has taken the necessary steps toward improving the security of the food system, the health of the environment and the realization of growth through innovation.

Agriculture and Agri-Food Canada's Performance Highlights

The following section highlights AAFC's achievements as they relate to the strategies identified in the *2002-2003 Report on Plans and Priorities*.

Further information on our commitments and priorities can be found on our Web site at http://www.agr.gc.ca/dpr-rsr/2002.

In our continuing effort to provide Canadians with on-line access to information and services, we are including Web links to more information and key outcomes and highlights. These links are indicated by

AAFC's Strategic Outcomes 2002-2003

Total Departmental Expenditures

In the fiscal year 2002-2003, the Department spent $2,692.3 million (net) to achieve our three Strategic Outcomes. Detailed financial tables are included in Appendix 1 of this report. The following graphs provide an expenditure profile by type and by allocation against the strategic outcomes.

Total Departmental Net Expenditures by Strategic Outcome ($ millions)

Strategic Outcome	Planned Spending	Planned FTEs	Total Authorities	Actual Spending	Actual FTEs
Security of the Food System	1,280.4	1,261	2,231.4	2,120.5	1,865
Health of the Environment	158.1	1,441	212.1	204.7	1,617
Innovation for Growth	389.4	2,620	374.7	367.1	2,283
Total Department	**1,827.8**	**5,322**	**2,818.2**	**2,692.3**	**5,765**

Note: FTEs = Full-time Equivalents

Figure 1: Expenditure Profile by Expenditure Type – Gross ($ millions)

In 2002-2003, $2,064.9 million was spent on grants and contributions, including statutory payments, $45.1 million on capital and $620.4 million on operating. Respendable revenues totalled $38.0 million, resulting in total net expenditures of $2,692.3 million.

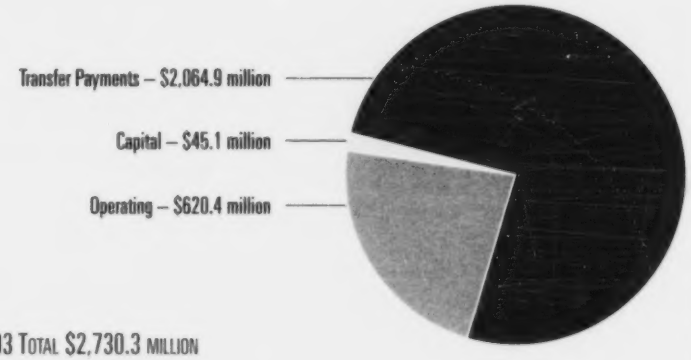

Actual 2002-2003 Total $2,730.3 million

Figure 2: Expenditure Profile by Strategic Outcome – Gross ($ millions)

Last year, $2,144.8 million was spent on Security of the Food System, $218.3 million on Health of the Environment and $367.1 million on Innovation for Growth.

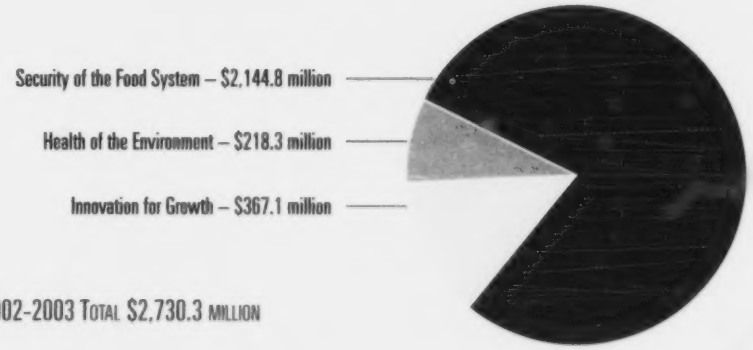

Actual 2002-2003 Total $2,730.3 million

Performance Accomplishments

Security of the Food System

Making Canada the world leader in producing, processing and distributing safe and reliable food to meet the needs and preferences of consumers.

Fiscal Year	Gross Spending ($ millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTEs	$ millions	FTEs
2002-2003	1,304.9	1,261	2,144.8	1,865

The agriculture and agri-food industry is already a key part of Canada's economy, employing one out of every seven Canadians and accounting for more than eight percent of our gross domestic product. The sector also makes a substantial contribution to the country's quality of life, delivering products that make a difference in the day-to-day lives of Canadians.

To realize the industry's full potential, producers need a firm base on which to operate now and plan for the future. At the same time, the agriculture and agri-food sector needs confident customers to buy products; without them, the sector will be destined to struggle. Success, both now and in the future, will come from having a secure food system; one that is both reliable for consumers and profitable for those in the sector.

Facing Challenges in the Marketplace and Natural Risks

Global agriculture underwent a radical transformation in the latter half of the 20th century, to a great extent because of innovation. While productivity improvements and innovative advances in technology are assets to the industry, the flip side is that they have also led to a sustained, long-term decline in most agricultural commodity prices. Domestic support payments, particularly those in the United States and the European Union, also contribute to lower prices. Unfair trade practices by other countries can hurt Canadian farmers in the pocketbook by limiting access abroad for Canadian products.

In addition to market-based challenges, Canadian farmers have always dealt with a number of risks to their incomes from natural phenomena such as drought, floods, hail and insects. Today, farmers must also protect their operations from the threat of exotic pests and fast-moving diseases, many of which can be attributed to the globalization of the market.

This market expansion has meant that competition is getting tougher. Farmers and food companies compete not only for existing customers, but for other potential clients in the global marketplace of six billion people. As consumers increase their spending power, they are asking more of their food supply, in terms of greater safety and quality, and choice. Indeed, it is consumers who are now setting the agenda for the agriculture and agri-food industry, both domestically and internationally. All agricultural trading nations, including Canada, have a responsibility to prove that the good things they are saying about their food supplies are in fact true and can be proven in a clear, scientific way.

Managing Risks and Creating Opportunities

In today's challenging business environment, security in the food system can best be achieved through a combination of risk management and opportunity creation. Farmers need forward-looking risk management programs that stabilize incomes and are proactive, heading off problems rather than just responding to them. To maintain consumer confidence, the sector needs systems in place to minimize food safety risks and demonstrate to their customers how Canada's already strong reputation for food safety is being enhanced. Also, the sector needs to expand the reach of our exports by achieving better recognition of Canada's leadership position in world agriculture and by improving market access for Canadian products.

Taken together, the improvements AAFC has made and is making to business risk management, food safety and quality, and international competitiveness form a comprehensive platform to help farm operations become more profitable for the long run.

Taken together, the improvements AAFC has made and is making to business risk management, food safety and quality, and international competitiveness form a comprehensive platform to help farm operations become more profitable for the long run.

The Department, through the Canadian Adaptation and Rural Development (CARD) Fund, ensures that the sector has the tools it needs to adapt to a continuously changing market and technical environment. CARD supports Canadian producers in pursuing the operation of competitive, viable businesses or finding alternatives. It has also been instrumental in providing a foundation from which to build the Department's Agricultural Policy Framework. Through its third-party delivery design, its governance and performance management framework, CARD has engaged the agricultural and agri-food sector in identifying issues, realizing opportunities and developing best practices. It supports the Canadian On-Farm Food Safety Program (COFFSP) and the Canadian Food Safety Adaptation Program (CFSAP). These programs strive to develop food safety strategies, provide information on and opportunities for Hazard Analysis Critical Control Point system (HACCP)-based food safety initiatives on the farm and in the production chain respectively to be implemented. Included among CARD funded programs is the Global Food Animal Residue Avoidance Database (gFARAD), an information system that provides Canadian veterinarians and producers with information to ensure the prudent use of livestock medicines on farms.

CARD works with 14 adaptation councils representing all provinces and territories to give industry an important role in deciding how funds are to be spent. It is also partnering with provinces, territories and industry to participate in and fund 36 national initiatives to provide access to programs and services that improve the business and technical skills of producers and, in doing this, lead to greater opportunities both on and off the farm in rural and urban communities.

Building a More Profitable Agriculture and Agri-Food Sector

Central to the structure of a strong, secure food system is the APF's business risk management (BRM) element. Under BRM, AAFC is aiming to put in place improved risk management tools and programming to assist producers in mitigating a wide range of risks that affect the income potential of their farms.

In 2002-2003, we went a long way to enhancing producers' capacity to manage risk by designing an integrated business risk management framework. Using the Net Income Stabilization Account (NISA) and crop insurance as the cornerstones, a common risk management program structure is to be implemented across the country to ensure that farmers in similar circumstances receive similar treatment.

In 2002-2003, we went a long way to enhancing producers' capacity to manage risk by designing an integrated business risk management framework.

In addition, this framework offers a striking example of achieving results by working in partnership with provincial and territorial governments, and the sector. Designed with the input of stakeholders, the new approach is addressing gaps and overlaps in current programs, while seeing to it that their strengths are incorporated in new programming.

With this framework laid out, another major step forward was the development of the new Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) Program. The new program, which was worked out jointly with the provinces and territories, with input from producers, will replace the existing NISA and Canadian Farm Income Program (CFIP) by combining both stabilization and disaster coverage in one program. For producers, the integrated program will mean not only greater stability, but less administrative work and therefore, cost-savings.

Producers of milk, poultry and eggs continue to use supply management to stabilize their revenues rather than the programs mentioned above. The supply management system benefits from ongoing commitments from governments and provides the dairy, poultry and egg sectors with a tool to manage their business risks effectively.

Enhancing Food Safety and Quality

A different type of risk in the industry is represented by public concerns about food safety. If we are to keep current customers and attract new ones, safety must be viewed as a paramount priority through the entire food chain, including the farm. To this end, under the APF's Food Safety and Quality component, AAFC will continue to help industry implement control systems at every stage of production and put in place comprehensive tracking systems

Under the APF's Food Safety and Quality component, AAFC will continue to help industry implement control systems at every stage of production and put in place comprehensive tracking systems.

so that problems can be quickly identified and effectively contained. Recently these systems were put to the test when a single case of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) was discovered in Alberta. The ability of AAFC and its portfolio partner, the Canadian Food Inspection Agency, to manage this situation has served as evidence that the programs under the APF are leading the Department in the right direction to protect the security of the food system. It also showed that the sooner these programs can be made fully operational, the sooner Canadian products will be recognized globally as stemming from the safest food system possible.

For their part, farmers and others in the food system are always looking for new tools to make our food safer and better. With this in mind, in consultation with industry, we began the final draft of the program manual and terms and conditions for an on- and off-farm food safety and quality program; this draft is still in development. As well, we made important progress on a draft discussion paper for the development of a national tracking protocol for foods.

Encouraging collaboration among governments and various sectors of the agri-food industry on food safety, quality and tracking issues is essential for achieving an integrated approach to system development and implementation. Industry players include over 19 national commodity organizations and over 50 national associations representing groups such as the transportation, retail, food service, importation, distribution and manufacturing sectors.

Advancing the Sector's Interests

The improvements under Business Risk Management and Food Safety and Quality are creating a solid foundation for success. To take full advantage of the APF's benefits, the next step is to strengthen Canada's market development capacity and gain recognition for our world-leading capabilities to meet the demands of increasingly competitive global markets.

Achieving marketing excellence begins with collaboration. The details of our international programming are being worked out in partnership with the industry. This dialogue is taking place through the value chain round tables created by AAFC. Organized by major commodity, the round tables bring together a cross-section of senior industry representatives — producers, processors, further processors — with senior federal and provincial officials, and other experts, such as scientists, to work toward future market success. The pork, beef and special crops round tables are facilitating marketing efforts in their respective sectors.

We are also advancing the sector's interests through trade advocacy and trade negotiations in an effort to provide Canadian producers and processors with a more level playing field and maximum access to world markets. In 2002-2003, AAFC moved forward in agricultural trade negotiations, such as the World Trade Organization (WTO), the Free Trade Area of the Americas (FTAA) and various regional and bilateral agreements. In the WTO agriculture negotiations, Canada worked closely with Cairns Group members and other countries to maintain a high level of ambition in agricultural trade reform, and tabled submissions covering all aspects of Canada's negotiating position proposing how this could be achieved.

Canada's 4 percent share of world agri-food trade is rising

Since the 1970s, agriculture and agri-food exports have commanded between a 3 percent to 4 percent share of world exports. Canada's share has been rising since1990.

Source: Food and Agriculture Organization of the United Nations

Making the Transition to a More Secure Food System

Through the APF, we are working with industry to put the right production system and the right international strategy in place so that Canadian agriculture can capture markets, beat the competition and increase profitability. At the same time, we know that such a massive updating of policies and programs cannot be effected overnight. For example, the transition to new business risk management programming will be gradual, to give producers an opportunity to become familiar with the new features. The existing NISA and CFIP paid out benefits for 2002. The new programs will become available in the future as all the necessary information to calculate benefits is collected.

A secure production system also involves ensuring safety and quality from field to fork. AAFC is working with farmers and the industry to build on existing food safety measures, while pursuing new initiatives to enable the tracing of food products back to the farm, improve food quality and share critical information. These programming elements will be supported by activities such as conducting innovative research to address knowledge gaps and provide essential tools and technology, and enhancing collaboration with federal players, including the Canadian Food Inspection Agency and Health Canada.

AAFC is working with farmers and the industry to build on existing food safety measures, while pursuing new initiatives to enable the tracing of food products back to the farm, improve food quality and share critical information.

Detailed Results

The section that follows outlines the results achieved on commitments made in the *2002-2003 Report on Plans and Priorities*.

Business Risk Management

Commitments

- Design and build the infrastructure needed to improve risk management program delivery.
- Ensure that the sector has the tools to adapt to a continuously changing market and technical environment.
- Provide producers with access to programs and services.

Results

- Designed integrated business risk management program framework.
- Reached bilateral/multilateral agreements on integrated business risk management (BRM) programming (with provinces and territories) which, as one program would incorporate:
  - *Net Income Stabilization Account (NISA)* — The enhanced NISA, including its redesigned stabilization, has been renamed Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) Program.
  - *Transition* — A new risk management bridging package was developed while the transition is made from NISA to the CAIS Program.
  - *Transition of Provincial Programs* — A transition plan was developed for existing provincial programs that did not conform to the requirements of the Agricultural Policy Framework
- Reviewed and developed additional and complementary BRM programming elements including:
  - An integrated, peril-based policy and program approach to disaster assistance
  - *Financial Guarantee Programs* reviewed ensuring integration within the BRM program framework.
- Held successful negotiations with the provinces focussing on a common service delivery approach and sharing of existing data sources.
- Through the Canadian Agricultural Safety Program (CASP), increased the use of farm safety best practices. www.agr.gc.ca/progser.casp_e.phtml
- Through the Farm Debt Mediation Service and Farm Consultation Service, increased the number of farm families able to meet their financial obligations.
- Continued to offer its lending programs — the Advance Payments Program (APP), Spring Credit Advance Program (SCAP), Price Pooling Program (PPP), and the *Farm Improvement Co-operatives Loans Act* (FIMCLA) — which provided approximately 85,000 producers with access to loans of approximately $1.6 billion

These results contribute to the Strategic Outcomes: Security of the Food System and Innovation for Growth

Expected Benefit to Canadians

AAFC's risk management programs facilitate the sharing of the risks of farming, reducing the likelihood that short-term financial difficulties will cause farms to go out of business. The resulting financial stability leads to a more economically secure food system — with a relatively stable and affordable supply of food.

Food Safety and Quality

Commitments

- Design and implement systems to enhance food safety.

Results

- Implemented the retail food Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) System.
- Developed and implemented a food industry engagement strategy based on the Food Safety and Quality components of the APF.
- Promoted and developed a national tracking protocol for foods.
- Laid the foundation for a national initiative to facilitate industry development and implementation of food safety and quality systems throughout the sector by establishing the following priorities:
  - to protect human health by reducing exposure to hazards;
  - to increase consumer confidence in the safety and quality of food produced in Canada;
  - to increase industry's ability to meet or exceed market requirements; and
  - to provide value-added opportunities through the adoption of food safety and quality systems.
- Developed an integrated approach to program design and delivery that is national in scope and relies on industry value chains to ensure that system development for food safety, quality and traceability occurs from producer to consumer.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Security of the Food System and Innovation for Growth

Expected Benefit to Canadians

By facilitating enhancements to food tracking and tracing systems, the impact of unsafe food can be minimized, reducing illness and re-establishing access to a safe supply of food. Research into how to improve the safety and quality of food leads to healthier food. Safer, higher quality Canadian food will expand our markets abroad, leading to increased economic growth that benefits all Canadians.

Science and Innovation

Commitments

- Continue to develop knowledge and technology.
- Continue a collaborative approach to develop successful, science-based positions on technical trade issues in international agreements.

Results

- Launched the Canadian Global Food Animal Residue Avoidance Database (gFARAD) in October 2002 providing timely information to veterinarians. www.agr.gc.ca/card-fcadr/national_initiatives/year5.phtml
- Built interdepartmental consensus to advance negotiation of bilateral arrangements with major importing countries to address their trade concerns with respect with the Cartegena Protocol and prepared for the possible First Meeting of the Parties.
- Contributed to the advancement of a number of technical trade issues such as:
  - Focussing Technical Barriers to Trade (TBT) discussions on a broad range of labelling issues of relevance to the Agricultural Policy Framework, which could limit or expand international opportunities, such as eco-labelling, animal welfare labeling, country of origin labeling, and labeling of food derived from biotechnology.
  - Discussions regarding the health of plants and their infestation, etc. — sanitary and phyto-sanitary (SPS) — including safety issues, quarantine regimes, safety approvals and procedural committee issues such as special and differential treatment, technical assistance, increased transparency, and equivalence. www.agr.gc.ca/itpd-dpci/english/topics/sps.htm
  - Making of a coalition approach at The World Trade Organizations's council on Trade-Related Intellectual Property Rights (TRIPS Council) on a low cost, voluntary registry system for wines and spirits and strengthen the alliance between new world wine producing countries to achieve a voluntary multilateral registry for wines and spirits and meet Canada's Doha commitments.
  - Discussions at the Committee on Trade and Environment (CTE) of the World Trade Organization (WTO) to link trade and environment obligations, especially the effect of environmental measures on market access, the labelling for environmental purposes and multilateral environmental agreements (MEA). Also, initiated industry consultations on an EC-led proposal to extend enhanced protection to a broad range of agri-food products in the area of geographical indications.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Innovation for Growth and Security of the Food System

Expected Benefit to Canadians

Increasing knowledge management will lead to a more efficiently operating sector, and position professionals in the agriculture and agri-food sector to make better informed decisions, manage risks, and predict outcomes. Advancing technology and technical trade issues gives Canadian producers the opportunity to increase their marketability and increase the profitability of the sector, as well as penetrate new and emerging markets. A more economically successful sector contributes more to the economic growth of the country, increasing the quality of life in Canada.

Environment

Commitments

- Continue to work with partners on comprehensive farm environmental planning.

Results

- Ensured a nationally consistent approach to Environmental Farm Plans (EFPs) by establishing, through consultation with industry, provinces, other government departments and non-governmental organizations, a set of principles and list of components required in a federally funded EFP program.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Health of the Environment, and Security of the Food System

Expected Benefit to Canadians

Environmental farm planning will lead to more sustainable environmental practices, which can improve the quality of food produced and reduce the impact on surrounding communities. Many consumers are willing to pay a premium for food produced in manner that reduces the impact on the environment or is organically produced. Taking advantage of this broader market also increases the economic security of the food system.

International

Commitments

- Cultivate strategic alliances with like-minded developing countries.
- Develop and implement a strategy for broader consultation on trade issues.
- Pursue regional and bilateral trade agreements.
- Continue to build international support for Canada's trade policy objectives.
- Continue to strive for stronger trade rules and a level playing field.

Results

- Obtained demonstrable support among a number of WTO members for Canada's objectives.
- Advanced fully informed negotiating proposals advanced in the WTO negotiations as a result of the creation of the Agriculture Trade Negotiations Consultation Group, ensured stakeholder engagement in the negotiations through regional information sessions and distribution of comprehensive information updates on WTO negotiations.
- Ensured that key elements of Canada's negotiating objectives were incorporated in the second draft of the consolidated FTAA text.
- Submitted Canada's first tariff offer within the market access negotiations of the FTAA process on February 16, 2002.
- Obtained demonstrable support among a number of FTAA members and Canada-Central America Four countries for some of Canada's negotiating objectives in WTO negotiations.
- Allocated $600,000 in 2002-2003 to fund trade advocacy activities. As a result, AAFC officials were able to promote Canadian trade policy and build a network of strategic alliances within a variety of international forums.
- In the WTO agriculture negotiations, Canada worked closely with Cairns Group members and other countries to maintain a high level of ambition in agricultural trade reform and tabled submissions covering all aspects of Canada's negotiating position proposing how this could be achieved.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Innovation for Growth and Security of the Food System

Expected Benefit to Canadians

The development of markets abroad and work to remove distortions in trading practices help Canadian producers sell more abroad. The increased demand for Canadian food creates more jobs and increases the economic strength of the country.

Health of the Environment

Making Canada the world leader in using environmental resources in a manner that ensures their quality and availability for present and future generations.

Fiscal Year	Gross Spending ($ millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTEs	$ millions	FTEs
2002-2003	172.4	1,441	218.3	1,617

Canadian farmers are deservingly regarded as good stewards of the land. As an example, more producers are using reduced tillage as a management technique to conserve and increase soil organic matter, reduce wind erosion and save moisture.

The Relationship of Farming to the Environment

Farming has undergone significant changes in recent years. Today, producers are adapting to evolving market conditions, adopting new production technologies and shifting toward larger, intensive operations.

At the same time, public concerns for improved environmental management have risen. Consumers are demanding that their food be produced in a way that does not harm the environment. Some communities are concerned about the impact of agricultural practices on the water, air and other resources they share with agriculture. And all Canadians, in both urban and rural communities, expect industries to act in an environmentally sustainable fashion and conserve Canada's resource base for the future.

AAFC has co-ordinated its work to protect the health of the environment through its sustainable development strategy. As a government-wide initiative to protect and preserve Canada's environmental welfare, the sustainable development strategy is a perfect match for the initiatives undertaken in the APF. The sustainable development strategy provides AAFC with the opportunity to showcase with greater detail the initiatives, innovations, education and awareness programs, and policy changes that have helped the Department progress toward a strong future.

Higher Standards Mean Greater Benefits for Canada

AAFC's goal is to make Canadian agriculture the world leader in using environmental resources in a manner that safeguards their quality and availability now and for future generations. Our efforts are geared toward encouraging farmers to adopt better farming practices to protect soil, water and air quality, and conserve biodiversity. In becoming more sustainable for the long run, the agriculture and agri-food industry will be building on the high quality of life Canadians know today.

In fact, environmentally sustainable production will benefit the economic prosperity and social well-being of Canada in both obvious and less known ways. As a country, we will enjoy a safe and high-quality supply of food and other agricultural products. Canadians can be assured that their water and air are clean and the products they purchase are being produced in an environmentally sound way. At the same time, AAFC's work in the area of soil quality, for example, will yield better water retention and filtration, and, through carbon sequestration, the reduction of the greenhouse effect. Moreover, the jobs of agricultural and agri-food workers and the well-being of their families will be safeguarded.

New Tools and Practices

Through the Agricultural Policy Framework (APF), we are introducing new tools to foster environmentally sound production practices, while gaining a better understanding of the relationship between agriculture and the environment. At the same time, we are focussing on conserving and enhancing biological resources, exploring the links between food safety and agricultural production, and incorporating environmental performance into market development initiatives.

Three Strategies: Increased Awareness, Understanding and Recognition

Our efforts to help manage and protect agriculture's natural resources coalesce around three major strategies.

The first strategy involves achieving greater environmental awareness and increased adoption of environmental stewardship practices by the sector. To this end, the Department is continuing to work in partnership with the sector, provinces and territories to develop and implement comprehensive Environmental Farm Plans (EFPs). In 2002-2003, a national environmental farm plan initiative was put in place to support the development and delivery of EFPs across Canada. To ensure a nationally consistent approach, a set of principles and a list of components required in a federally funded EFP were established through extensive consultations with industry, provinces, other federal government departments and non-governmental organizations. We are aiming to see environmental planning as part of the regular business of operating farms within five years.

Second, we are improving our ability to understand and measure the impact of agriculture on the environment. The National Agri-Environmental Health Analysis and Reporting Program (NAHARP) allows us to link agri-environmental indicators with, for example, economic information, to project future environmental outcomes and contribute to the assessment of current and planned programs and policies. Through NAHARP, the first Technical Workshop was held that provided an opportunity for more than 70 experts (including departmental leaders of NAHARP activities) to meet and exchange views on various aspects of the program. NAHARP also contributed to hosting an Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) Expert Meeting, in the National Capital Region, on the topic of Indicators for

Ministers of agriculture have committed to work together and with industry toward a set of common goals for improving environmental performance on farms. These meaningful and measurable goals aim to achieve improvements in the quality of Canada's water, soil and air, and in biodiversity. Specific areas where progress toward these goals could be demonstrated are

- Air: Reduce agricultural risks to the health of air and the atmosphere
- Water: Reduce agricultural risks to the health of water resources
- Soil: Reduce agricultural risks to the health of soils
- Biodiversity: Ensure compatibility between biodiversity and agriculture.

Soil Carbon Content. Experts from more than 20 OECD countries participated in this event and worked together to identify a common approach for developing indicators related to that issue. Canada also participated in an Expert Meeting on Soil Erosion and Soil Biodiversity that was hosted by Italy.

By implementing these strategies under the APF, we will further our work on environmentally responsible production.

Two programs initiated in 2002-2003 contribute further to AAFC's comprehension of the agriculture-environment relationship. The National Agri-climate Information Service (NAIS) is helping farmers to adapt better to climate variability. For example, NAIS is involved in a project that provides for sharing of information and technology, and improved identification of areas at risk of drought. The National Land and Water Information Service (NLWIS), launched this past year, will develop and produce information and tools, as well as on-line access to detailed geographical information. Using this information, farmers can make more environmentally sound decisions about land use.

The third strategy is to gain increased recognition of Canada as a leader in environmentally responsible food production. In delivering on this strategy, the Department continued to develop its environmental policies and activities through APF environmental implementation agreements with the majority of provinces and territories. Also this past year, AAFC renewed participation in the Canada–Ontario Agreement respecting the Great Lakes Basin Ecosystem. The Department has 12 commitments to address many of the agricultural concerns in the basin, including pesticide reduction and the development of agri-environmental indicators.

By implementing these strategies under the APF, we will further our work on environmentally responsible production and show Canada and the world that Canadian producers take their role as environmental stewards very seriously.

Our Partners

We are pursuing our environmental priorities in partnership with representatives of the agriculture and agri-food sector, other federal government departments, provincial and territorial governments, and environmental non-government organizations. This collaboration is having a positive influence on program design and is helping to develop a seamless approach to the management of agricultural resources in Canada.

Five federal departments with an interest in natural resources continued to work with each other on projects related to sustainable development under the 5NR umbrella.

Working groups of representatives from Agriculture and Agri-Food Canada, Environment Canada, Fisheries and Oceans Canada, Health Canada and Natural Resources Canada made progress on a number of products and activities. On the communications front, these included the creation of new television products with the Discovery Channel and the Green Channel, and the launch of teacher's guides on the **www.durable.gc.ca** Web site.

In addition, AAFC scientists and science teams were among the winners of the 2002-2003 5NR Science Awards to Leaders in Sustainable Development. Among the various award recipients was AAFC's own Dr. George Clayton of Lacombe, Alberta; the AAFC Soil Conservation and Cropping System Team, made up of researchers from several Prairie centres; and AAFC's Water Quality Unit Team and Partners, from the Prairie Farm Rehabilitation Administration. Please see **www.durable.gc.ca/communication/awards/2002-2003/winners_e.phtml** for a complete list of team members.

Detailed Results

The section that follows outlines the results achieved on commitments made in the *2002-2003 Report on Plans and Priorities*. Further information on our results in this area can be found in our report on AAFC's contribution to the Government's horizontal Sustainable Development Strategy (Page 48).

Business Risk Management

Commitments

- Provide producers with the tools and information that they need.
- Develop an integrated biodiversity strategy that will focus on conserving and enhancing biological resources.

Results

- Initiated programs that contribute to AAFC's understanding of the relationship between agriculture and the environment such as the National Agri-climate Information Service (NAIS) and the National Land and Water Information Service (NLWIS)
- Developed an integrated biodiversity strategy that focuses on conserving and enhancing biological resources by using a proactive, collaborative interdisciplinary approach to integrated resource management of land and biodiversity, based on strong science.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Health of the Environment and Innovation for Growth.

Expected Benefit to Canadians

A better informed sector is a sector that is more equipped to use sustainable agricultural practices, protecting its resources for the future and taking action that will secure opportunities and resources for future generations. Informed public dialogue is the first step toward a proactive conservation initiative. Using science to preserve the biodiversity of Canada's agricultural environment allows us to make the best decisions with the fewest possible consequences for Canada's resources, therefore ensuring their survival.

Food Safety and Quality

Commitments

- Investigate the links between food safety and agricultural production.

Results

- Initiated a minor use pesticide program that will enable producers to have better access to effective and reduced risk pesticides for specialty crops.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Health of the Environment and Security of the Food System

Expected Benefit to Canadians

By reducing the use of harmful pesticides, we can reduce the risk of residual effects of pesticides on the environment, and keep such products out of the food system — thereby improving the quality of food that Canadians eat. This program also helps farmers gain access to the new pesticides used by foreign competitors, ensuring that Canadian producers are not at a disadvantage and can remain economically viable.

Science and Innovation

Commitments

- Develop new knowledge and technologies that will help minimize the impact of agricultural production on our natural resources.
- Provide the research and development in agricultural practices to help Canada deliver on its international environmental commitment to reduce overall greenhouse gas emissions by six percent by 2010.
- Strengthen and update the agri-environmental indicators that monitor the impact of agriculture on the environment.
- Work to incorporate environmental performance into market development initiatives.

Results

- Working under the Health of the Environment National Program, consolidated existing studies into 29 new projects that reflect the major directions needed for the agricultural sector to become more sustainable and more environment friendly. These include soil quality, water and nutrients, air quality, biodiversity, and integrated pest management.
- Developed the Minor Use Pesticides and Risk Reduction Initiative to increase the availability of reduced risk pesticides.
- Supported research activities for net greenhouse gas (GHG) reduction in the areas of crop nutrient management, livestock nutrient management, manure management, carbon sequestration and biofuels.
- Refined the national inventory, measurement and verification systems for net greenhouse gas emission.
- Encouraged the adoption of GHG mitigation best practices through the demonstration of best management practices by key producers and the development of alliances with stakeholders in the sector.
- Researchers at AAFC are contributing to the development of four biodiversity indicators:
  - availability of habitat,
  - invasive alien species,
  - soil biodiversity,
  - economic damage from wildlife.
- Established Bio-Diesel Canada to develop bio-fuel market for oilseeds, stabilize returns to producers and address environmental concerns re: sulfur and particulate emissions.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Health of the Environment, Innovation for Growth, and Security of the Food System

Expected Benefit to Canadians

A primary result from this research is cleaner soil, water and air for Canadians. As well, Canadian producers will be able to make use of sustainable agricultural practices, and make decisions regarding their farming and processing activities based on current, accurate information. By reducing greenhouse gas emissions, the effects of global warming can be slowed, protecting agricultural resources and increasing both the possible stability of the sector, and its economic opportunities.

Innovation for Growth

Making Canada the world leader in innovation to develop food and other related agricultural products and services that capture opportunities in diversified domestic and global markets.

Fiscal Year	Gross Spending ($ millions)			
	Planned		Actual	
	$ millions	FTEs	$ millions	FTEs
2002-2003	389.5	2,620	367.1	2,283

Innovation and Renewal

AAFC has a proud heritage of helping Canadian farmers increase productivity and profits through research and innovation; for example, higher yielding crop varieties and new farming systems. With the APF, we are now looking beyond our traditional research strengths to create economic opportunities for the sector and make significant progress toward addressing the priorities of Canadians.

Prosperity through Innovation

Today, the frontiers of science and technology are constantly being pushed forward. For instance, Global Positioning System satellites are helping farmers ensure that the nutrients they apply to the soil give maximum benefit to crops and the environment by calculating data and information on such things as nutrient and crop distribution. Under the microscope, scientists are probing to find new uses for crops. Perhaps more than any other time in history, knowledge holds the key to prosperity.

Although the pace of technological change seems very fast, scientific progress is more often the result of ongoing, detailed processes that require commitment and the diligent pursuit of excellence. Science, while occasionally punctuated by significant discoveries, more accurately involves building knowledge to understand better how nature works. It offers a growing understanding of everything within and around us. An understanding that can lead to innovative new products and processes in the agriculture and agri-food sector that can have a positive impact on the everyday lives of Canadians. Indeed, advances in agricultural science are transforming the medicines we take, the clothes we wear, the fuels we use, even the houses we buy.

Fulfilling Departmental Commitments

The alignment of science with APF priorities is positively changing the way the Department responds to the needs of the agriculture and agri-food sector and consumers. This is particularly important because we are viewing science as an essential vehicle to achieving our departmental commitments to Canadians — to enhance their health, to improve their environment, to capture new markets, and to create jobs and prosperity for all.

A blueberry a day keeps the doctor away

Diet has an impact on health, and health has an impact on quality of life. Today's consumers are aware of this link — so they have expectations about the nutritional content of the foods they eat and the manner in which it is produced. Our Bioproducts and Bioprocesses research program has been designed to respond to these demands. An example of a bioproduct is described in the story about blueberries, 💻 while the story about flax lignan 💻 shows one example of a bioprocess.

With this in mind, we are developing investment strategies and lining up research to work on priority issues. All players in the agriculture and agri-food system, from producers through processors to retailers, are involved in creating these strategies. For example, Soy 20/20 is a pilot project aimed at capturing new, lucrative markets for soybeans. Launched this past year, the pilot could serve as a strategic model for other commodity groups facing tough competition internationally. We are collaborating with other federal science departments, the province of Ontario, academia, and the soy industry to gather market intelligence and conduct research and analysis on current and potential uses of soybeans, soy oils and other by-products.

Transferring Technology from the Lab Bench to the Farmer's Field

To capitalize fully on emerging opportunities, we also have to ensure that new knowledge and technology are developed and put to use by the industry more rapidly. An important area of work this past year was developing and implementing policies and intellectual property guidelines to promote and foster commercialization of technology. To address sectoral needs, an Intellectual Property Management Framework was put in place to encourage innovative technology transfer practices. The framework aims to strengthen partnerships with universities, other federal departments, and producer associations.

Promoting our Excellence Abroad

International success not only comes from having the right or best product, but also from finding the right way to make it stand out in the crowded marketplace. As new markets become more and more affluent, the agriculture and agri-food sector will see greater demand for high-value processed food products. To help the industry capitalize on new opportunities, in 2002-2003 we prepared strategies for capturing emerging markets such as China, India, Egypt, Brazil and Russia, while continuing for greater success in key markets such as the United States, Mexico, Japan and the European Union. Further, AAFC showcased the attributes of the Canadian industry by taking part in major agri-food trade shows around the world such as SIAL Paris, European Seafood Show (Brussels), BioFach in Nuremberg, Germany and the Gulf Food Show in Dubai, and through incoming and outgoing missions.

With key tools in place, AAFC's International Issues Team, will continue to promote Canada's interests and advance its position in global markets. Working in collaboration with federal and provincial partners, industry, exporters and foreign agriculture departments, AAFC provides market intelligence, promotes awareness of Canada's advantages as an investment location, creates alliances, and develops relationships to support our market development and trade policy goals. As an example, AAFC has formed Consultative Committees on Agriculture with both Mexico and the United States. The role of these committees is to promote co-operation between governments both at the federal and provincial levels on issues of common interest in the agri-food sector, as well as to provide a forum in which market access issues may be discussed and problems more expeditiously resolved.

Renewal

The success of a farm operation requires an expanding knowledge base. Science is introducing new technologies, new products and innovation practices that must be mastered. As farm operations become larger and more complex, producers will devote more of their effort to management — making strategic decisions on the longer-term direction of the farm and tactical decisions on immediate issues such as the best crop mix for the coming year. Those who choose to incorporate value-added activities in to their operation will require new management and technical skills.

Access to Advisory Services

A key element of Renewal programming is the development of a Canadian Farm Business Advisory Services. This will provide producers with access to a network of consultants that will offer business management counselling to help them make business decisions, develop business plans, access capital, expand and diversify their operations to create value-added enterprises, and develop and assess options for the future.

Updating Knowledge and Skills

One key priority for AAFC with our provincial, territorial and industry partners is to determine the sector's skill needs. A study in February 2003 pointed to forming an Agriculture Human Resource Sector Council, where the industry could lead in establishing national training objectives for producers and farm labour, and co-ordinate joint action. A follow-up conference is planned for the autumn of 2003.

In the past year, AAFC also focussed on continuous learning and knowledge transfer to provide producers with the management skills that will improve their bottom lines. With provincial and sectoral collaboration, we made considerable progress in developing programs, for example, commencing work on a skills development and learning assistance program to assist low income producers and their spouses assess skill requirements and take training to increase family income.

With provincial and sectoral collaboration, we made considerable progress in developing programs.

Another area of activity is AAFC's partnership with the Association of Canadian Community Colleges (ACCC). As a beginning, the ACCC will study college activity as it relates to the APF, keeping in mind provincial jurisdictions, as well as identify areas in which it could advise the department on program development such as with skills assessment. An other E-learning initiative includes an Ag E-learning "Best Practices" paper that is underway.

Networking and Information Sharing

A key benefit of increasing farm management capabilities is the networking and the information sharing among producers.

Web sites produced during the past fiscal year and launched in April 2003 provide information on renewal services as well as a financial benchmarking tool to enable farmers to compare their operations with similar Canadian farm businesses. Work undertaken by the AAFC-funded Canadian Farm Business Management Council strongly contributes toward developing and the disseminating useful information for farmers. Research that the ACCC is conducting will contribute to the effectiveness of agriculture educators across the country.

Healthy Communities

Healthy communities, especially in rural Canada, also contribute to innovation and growth. A description of the Minister's and Secretary of State's responsibility for co-ordinating the Government of Canada's efforts regarding rural and co-operative development is captured in the chapter on Horizontal Initiatives and Key Government Themes.

Managing Change and Taking Advantage of Opportunities

Clearly, science and innovation are fundamental to securing a bright future for the Canadian agriculture and food sector. For producers, seizing opportunities in today's marketplace and successfully meeting the challenges to come mean keeping on top of advances in science and technology, business practices and production techniques. Through renewal initiatives under the APF, AAFC is enabling farmers to run their operations even better by ensuring they have the training, consulting and planning tools they need to help them make well-informed decisions, while improving their access to capital. Moreover, the APF Renewal element recognizes that farmers have unique needs at different stages of their careers.

AAFC has also an emerging interest in working with the Canadian International Development Agency (CIDA) to enhance international agricultural development, particularly in capacity building. In the case of China, AAFC can match China's priorities and Canada's capacities and interests. AAFC has engaged with CIDA and China in the five-year "Small Farmers Adapting to Global Markets" project where Canada will offer training to central and provincial government officials on food safety administration and regulation, and policy development compliant with relevant Agreements of the World Trade Organization. The aim is to improve the marketability of Chinese agri-food products (and hence living conditions of Chinese farmers in western China) while influencing the way China behaves as a new member of the WTO. China has asked for this development assistance because of the Canadian reputation for excellence, gained through past CIDA project successes, and collaborative work in capacity building.

Individual producers are diversifying their production mix

Farmers are continuously adjusting to changes in market conditions. This trend has been clearly evident in the Prairies where there has been significant diversification in production. Among other factors, this diversification reflects declining grain prices and domestic policy reforms such as the elimination of the Western Grain Transportation Act in 1995.

Source: Statistics Canada and AAFC calculations

Detailed Results

The section that follows outlines the results achieved on commitments made in the *2002-2003 Report on Plans and Priorities*.

Science and Innovation

Commitments

- AAFC will integrate its scientific efforts into four National Science Teams.
- Increase capacity for incorporating science-based considerations into policy-making.
- Develop and implement policies and intellectual property guidelines to promote and encourage commercialization of technology.

Results

- Integrated science activities into four National Science Programs.
- Developed investment strategies and lined up research to focus on issues important to Canadians, e.g. Soy 20/20, a pilot project aimed at capturing new, lucrative markets for soybeans.
- Put the Intellectual Property Management Framework in place to help develop and implement innovative technology transfer practices.

These results contribute to the Strategic Outcome: Innovation for Growth

Expected Benefit to Canadians

Aligning Science Teams allows the Department to focus on policy objectives, concentrating on creating new opportunities for Canadian products, therefore increasing the profitability of the sector. These initiatives also increase the marketability of Canadian products. The benefit of such growth will likely be in jobs and overall, a higher standard of living.

Renewal

Commitments

- Reach a consensus with partners on the sector's skills needs.
- Place more emphasis on continuous learning and knowledge transfer.
- Help provide producers with the strategic management skills they need to make their farms as profitable as possible.

Results

- Human Resources Development Canada completed a study in February 2003 on the relevance of creating an Agriculture Human Resource Sector Council which would examine the human resource challenges facing the agriculture industry. Continued to collaborate with industry to pursue the HRDC process for forming a Human Resources Sector Council — a follow-up conference is planned for the autumn of 2003.
- Launched two new Web sites to allow producers access to programs, services and tools needed to assess and improve their operations.
  - Renewal Agricultural Services Web site
  - Benchmark for Success
- Signed a contribution agreement with the Canadian Farm Business Management Council to develop and disseminate useful information for farmers.
- Prepared to launch initial component of the Canadian Farm Business Advisory Service (farm business assessment and action) in each province on signing of their APF implementation agreement.
- Developed the specialized services component of the Canadian Farm Business Advisory Services.

These results contribute to the Strategic Outcome: Innovation for Growth

Expected Benefit to Canadians

Consolidating information on the skills required of those working in the agriculture and agri-food sector will give the Department the information necessary to ensure the right training is available to the sector, and increase their opportunities for industry members to get the training they need to keep ahead of their competitors. Having the best trained agriculture and agri-food workers will increase the reliability of Canadian products and increase the profitability of the sector and the economic strength of the country.

International

Commitments

- Address opportunities in emerging markets.
- Showcase Canadian industry worldwide.
- Take an integrated approach to targeting investment promotion.
- Provide strategic and practical market development assistance through the Agri-Food Trade Service.
- Continued to address investor concerns about investing in Canada.
- Develop an integrated international strategy that will allow Canada to differentiate its products in terms of food safety, quality and environmental responsibility.
- Develop a strategy to ensure Canada's new domestic policy agenda is integrated with AAFC's international activities.

Results

- Developed integrated strategies for India, Iran, China, Brazil, and Russia.
- Conducted missions and organized trade shows to highlight Canadian capabilities and provided Canadian companies with opportunities to increase export sales.
- Collaborated with federal and provincial investment partners and Department of Foreign Affairs and International Trade foreign posts to support promotion initiatives aimed at increasing awareness of Canada's advantages as an investment location.
- Served over 1 million clients through the Agri-Food Trade Service Web site, which delivers market information and intelligence to Canadian exporters and foreign buyers.
- As a result of the Federal-Provincial Investment Strategy, increased the awareness of Canada's advantages, including the safety and quality of its inputs, the excellence of its science and research and its cost competitiveness. http://ats.agr.ca/invest/e2178.htm
- Increased knowledge/capacity to target foreign firms and identify investment opportunities.
- Increased sales of processed agri-food products (Canadian Agriculture Marketing Council target) and enhanced Canadian international image resulting in incremental exports of about $400 million.
- The federal, provincial and territorial ministers of agriculture approved an integrated international strategy in June 2002. This strategy will benchmark international buyers' response to the marketing of Canadian agri-food products.
- Signed Memorandums of Understanding and agreements with other countries demonstrating that Canada is a leader in this sector.
- Federal, provincial and territorial ministers of agriculture approved the strategy to integrate Canada's new domestic policy agenda with our international activities. One such initiative was the Agri-Food Trade Program being redesigned and renamed the Canadian Agriculture and Food International (CAFI) Program.

These results contribute to the Strategic Outcomes: Innovation for Growth and Security of the Food System

Expected Benefit to Canadians

In the global marketplace, Canadian products will be seen as the best available, not only for quality, but also for reliability. Gaining this recognition will open new markets to Canadian products, it will also attract new clients and investors. With increased investment in Canadian products, stability will increase, as will the profitability of the sector. This increase in investments will not only create jobs, but position Canada to better compete globally.

Horizontal Initiatives and Key Government Themes

Canadian Rural Partnership

Enhanced access by rural Canadians to opportunities which will allow them to contribute to and benefit from Canada's prosperity and success.

Co-ordinating government-wide rural policy development and responding to the challenges of rural Canadians through partnership initiatives among federal departments and agencies, other levels of government and rural stakeholders.

Enhancing the Quality of Life for Rural Canadians

Rural Canada makes a valuable contribution to Canada's economy, characterized by a natural resource base that generates almost 22 percent of Canada's gross domestic product and 40 percent of our exports.

The Rural Secretariat has been mandated with developing, co-ordinating and implementing a national, co-ordinated, cross-government approach to better understanding the issues and concerns of rural Canadians, and encouraging federal departments and agencies to make appropriate adjustments to their policies, programs and services to reflect the unique needs of rural communities. Through the Canadian Rural Partnership (CRP), the Government of Canada aims to integrate its economic, social, environmental and cultural policies to enhance the quality of life for rural Canadians.

The CRP is in its sixth year of operation. In 2002-2003, the Rural Secretariat received one-year funding of $11 million and the Government of Canada renewed its commitment to rural Canada with the provision of funding of $55 million for the next five years for the enhancement and strengthening of the Canadian Rural Partnership.

Key Partners

The federal partnership — the Canadian Rural Partnership — is managed in co-operation with an Interdepartmental Working Group, representing 29 federal departments and agencies. Horizontal co-ordination and leadership is provided by the Rural Secretariat under the direction of the Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario). This collaborative effort is reinforced by Rural Teams in each province and territory comprised of federal, provincial and territorial officials and sectoral stakeholders. In 2002-2003, the federal collaborative efforts were enhanced by the creation of an Assistant Deputy Minister (ADM) Steering Committee made up of representative federal departments and agencies.

With respect to increased collaboration with federal-provincial-territorial (F-P-T) partners, the Rural Secretariat is leading the federal-provincial-territorial (F-P-T) partnership in areas of common understanding, shared best practices and the development of common objectives toward an integrated National Rural Policy Framework. These objectives include:

- to support community capacity building;
- to improve and renew the economic and social base; and
- to improve collaboration across and amongst governments.

At the inaugural rural ministers' meeting in April 2003, ministers agreed to continue to build upon collaborative principles for a National Rural Policy Framework. The guiding principles laid the groundwork for a co-ordinated F-P-T approach focussed on the priorities of rural Canadians.

Key Targets and Overall Results

Results begin with an effective dialogue

To understand and effectively address the challenges faced by rural and remote communities in Canada, a national dialogue with rural Canadians was launched in 1998, and continues today. It includes conferences, town hall meetings, regional dialogues and stakeholder round tables. The Rural Action Plan Report Card and the Annual Report to Parliament, available at **http://www.rural.gc.ca/conference/documents/card_e.phtml** and **http://www.rural.gc.ca/annualreport/2002/report_e.phtml** respectively, report on achievements. Facilitating rural and remote Canadians staying connected and contributing to their own success has resulted in real-life success stories, innovative ideas and feasible solutions shared by local leaders. A third National Rural Conference is scheduled for 2004 in Red Deer, Alberta.

Access to services; Communications outreach

- The application of the Rural Lens continues to influence federal policy and programming to ensure consideration of the impact on rural and remote communities. Recent examples include: the Broadband for Rural and Northern Development Pilot Program; the federal response to the softwood lumber situation; the extension of federal service centres into small and rural towns under the Service Canada banner. More specifically, the Prairie Grains Road Program where the Government of Canada contributed $175 million over five years toward road work in the four western provinces; and the Voluntary Sector Initiatives contributed approximately $819,000 over two years to strengthen the skills, resources and opportunities for policy input of the rural and co-operatives voluntary sector.
- To drive home the point that a strong and vibrant rural Canada is important to all Canadians, rural dialogues, town hall meetings, and discussions (reports of which are available at **www.rural.gc.ca/dialogue/reports_e.phtml**) have also focussed on the interdependence of urban and rural communities,

bringing together urban and rural citizens to discuss how they can work together to build a quality of life for all Canadians. The result is a growing awareness of the challenges and advantages of rural and urban Canada toward identification of solutions and opportunities for collaboration for mutual benefit.

- Government On-line initiative is ongoing with federal funding of $600 million over four years. A portal, called the "Rural and Remote Services Cluster" at **www.rural.gc.ca** provides Canadians in rural and remote Canada with a gateway to information and services.
- In June 2002, the Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative for Northern Ontario) hosted the Rural Innovation Summit in Portage la Prairie, Manitoba. More than 100 participants from across the country, including rural and remote community leaders, provided comments on an innovation strategy paper. This was one of 35 sessions held across the country in development of Canada's Innovation Strategy. The opportunity to capture the input of rural citizens provided for better, more inclusive policy development.
- To continue to foster communities sharing ideas, best practices and solutions to help them to find local solutions to local challenges, the Government of Canada is supporting the development of national rural networks, including a rural youth network.

Community development and community capacity building

- Published in 2002, the booklet *Pilot Projects: Success Stories and Lessons Learned* was the initial compendium of lessons learned from the Pilot Projects Initiative. Overall, there was an acknowledgment of success and a building of confidence in some communities to turn challenges into opportunities. A major evaluation of the Pilot Projects took place over 2002-2003, the results of which will be more lessons learned being made available to the public.
- The Rural Secretariat managed a number of programs supporting community learning, problem solving, information sharing and community planning. The Rural Development Initiative (RDI) funded 112 community planning projects in its one year of existence, 2002-2003. The Canadian Agriculture Rural Communities Initiative (CARCI) has approved funding for 207 projects since 2000-2001 in the amount of approximately $6.4 million. Approved projects will be completed in 2003-2004. The Agricultural Rural Minority Language Community Planning Initiative (ARMLCPI) approved 42 projects in 2002-2003, this work will also be completed in 2003-2004. Approximate approved funding and resulting levered funding is as follows:

Approved and Resulting Levered Funding

Programs	Contributions	Resulting Levered Funding
RDI	$2.8 million	$5.6 million
CARCI	$6.4 million	$6.4 million
ARMLCPI	$2 million	$2 million

Rural youth — building for the future

- A discussion paper published in 2002, entitled *Rural Youth Migration: Exploring the Reality Behind the Myths*, improved our understanding of rural migration issues. The findings were valuable to the enhancement of existing programs and initiatives targeting rural youth.
- The first National Rural Youth Conference was held in Orillia, Ontario on May 2-4, 2003, engaging rural youth from across Canada. The development of a National Rural Youth Network began in 2002. The knowledge and skills acquired better equipped the delegates to be agents for change in their communities.

A focus on results

The Rural Secretariat is committed to the results-oriented approach to reporting based on the needs of rural and remote citizens, which includes a clear vision and understanding of the short and long-term effects of policies, programs and services on social and economic development. In this regard, the Secretariat prepared a Results-based Management Accountability Framework which was further refined in the development of a Team Accountability Plan under the departmental planning process. Both of these processes link activities and outputs to the strategic outcomes of the Canadian Rural Partnership.

Following the new horizontal initiatives reporting requirement of the Treasury Board Secretariat, a report detailing the rural initiative will be available on the Treasury Board Horizontal Results Web site in late fall 2003.

Co-operatives

Assisting Canadians to find local solutions to local challenges by responding to the needs and concerns of co-operatives.

Expanded use of the co-operatives model to enhance economic growth and social development of Canadian rural and urban society.

Economic Growth and Social Development through Co-operatives

The Co-operatives Secretariat advises the Government of Canada on policies and programs affecting co-operatives, identifies opportunities within public policy where co-operatives can contribute, and ensures that the needs of co-operatives are taken into account in the development of policies and programs.

The Secretariat collects, analyses and publishes statistical data of use to co-operatives, researchers and policy developers, and undertakes research and disseminates knowledge that will assist community and government decision makers build and sustain co-operatives.

In 2002-2003, the Co-operatives Secretariat was allocated an operating budget of $961,000 to undertake this work.

Key Partners

An Interdepartmental Committee on Co-operatives (IDC), representing 19 federal departments and agencies, provides a forum for the sharing of information and the co-ordination of strategies related to co-operatives.

Provincial and territorial governments also have responsibility for co-operatives and all 13 governments participate in the Federal-Provincial-Territorial Conference of Senior Officials Responsible for Co-operatives.

The co-operative sector in Canada is represented at the national level by the Canadian Co-operative Association (CCA) and le Conseil Canadien de la Co-opération (CCC). The Government of Canada works in partnership with these organizations and others, such as the Canadian Worker Co-operative Federation and the Co-operative Housing Federation of Canada. The Minister's Advisory Committee on Co-operatives, which includes representatives from the co-operative sector across Canada, provided advice to the Government on co-operative matters.

Key Targets and Overall Results

- At the request of the Secretary of State, the Minister's Advisory Committee on Co-operatives provided their advice on the opportunities and challenges for co-operatives in the areas of health care, Aboriginal development, rural communities and agriculture.
- The Secretary of State announced a new five-year, $15 million program, the Co-operative Development Initiative (CDI), to help create and strengthen co-operatives or to research and test new uses of the co-operative model. CDI is scheduled to begin in 2003-2004.

Program, Resources and Results Linkages

- The Co-operatives Secretariat published annual reports and analysis annually of the co-operative sector providing up-to-date information for sector and policy development.
- The Co-operatives Secretariat undertook a comprehensive survey, by province and territory, on the legislative, regulatory and policy environment for co-operatives, government supports to co-operatives, and co-operative and community development sector supports. The resulting inventory assists Canadians and federal, provincial and territorial governments to develop programs and services responsive to the co-operative sector.
- Through the Voluntary Sector Initiative, the CCA has been allocated $500,000 over two years for a project to develop a policy framework for the use of the co-operative model in low-income communities.

- In 2002, Agriculture and Agri-Food Canada provided $968,000 over two years through the Canadian Adaptation and Rural Development (CARD) program to the CCA and CCC for the Agricultural Adaptation: A Co-operative Approach — Phase II project. The project included the identification of capitalization strategies, a leadership and governance program, and increased awareness of agricultural co-operatives.

A Focus on Results

The Secretariat prepared a Results-Based Management Accountability Framework for the Co-operative Development Initiative, which was included along with other objectives from the original Secretariat mandate in the development of a Team Accountability Plan under the departmental planning process. Following the new horizontal initiatives reporting requirement of the Treasury Board Secretariat, a report detailing the co-operatives initiative will be available on the Treasury Board Horizontal Results Web site in late fall 2003.

Sustainable Development Strategy

In 1995, the Parliament of Canada passed amendments to the *Auditor General Act* to create a legal requirement for certain federal departments and agencies, including Agriculture and Agri-Food Canada, to prepare sustainable development strategies, table them in Parliament, and update them at least every three years. The Government of Canada created the position of Commissioner of the Environment and Sustainable Development to monitor and report on federal departmental and agency progress on this front.

AAFC's Sustainable Development Strategy strives to ensure a safe and high-quality supply of agricultural products, and safeguards the livelihood and well-being of agricultural and agri-food workers and their families.

Sustainable development integrates environmental, economic, and social interests in a way that allows today's needs to be met without compromising the ability of future generations to meet theirs. In terms of agriculture and agri-food, sustainable development is a way of producing and processing agricultural products that can be carried out over the long term, in a manner that supports or enhances the high quality of life we enjoy in Canada today. AAFC's Agricultural Policy Framework (APF), with its complementary environmental, economic, and social components, is driving change to achieve sustainable development.

Our vision for Canada is a sustainable agriculture that:

- protects the natural resource base; prevents the degradation of soil, water, and air quality; and conserves biodiversity;
- contributes to the economic and social well-being of all Canadians;
- ensures a safe and high-quality supply of agricultural products; and
- safeguards the livelihood and well-being of agricultural and agri-food workers and their families.

AAFC's third Sustainable Development Strategy will be tabled in Parliament in December, 2003. The table that follows outlines the actions taken by AAFC to achieve the commitments made in our second Sustainable Development Strategy released in February 2001, and fulfils our obligation to include our report on our contribution to this horizontal initiative.

1. Environmental sustainability of our natural resources

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
1.1 Improve the health of our soils	To work with the sector and with stakeholders to increase the sector's capacity to manage soil resources and adopt conservation practices. To conduct research and development activities to develop innovative practices, technologies or management practices, and to increase our understanding of factors affecting soil health. To engage in awareness activities to promote best practices and demonstrate their effectiveness to the sector. To evaluate policy options that could enhance the sector's capacity to manage soil resources.	Integrated 20 projects into five national studies as follows: (1) Understanding processes affecting soil quality; (2) Characteristics of Canadian soil resources for environmental assessment in the landscape; (3) Sustainable agriculture land use; (4) National soil resource interpretations for improved land-use planning and decision making; and (5) National network of long-term reference and benchmark sites to evaluate changes in the soil environment. Under the APF Environment chapter, AAFC has committed to funding not just research projects but a range of beneficial management practices by farmers across Canada under the Agricultural Policy Framework (APF) National Farm Stewardship Program. AAFC is working to develop programming such as Environmental Farm Planning and the Greencover Canada Program that works to enhance the sector's capacity to manage soil resources. Under CARD: • Environmental Farm Planning (EFP) initiative worked with farmers to put in place the tools necessary to develop plans. Several provinces have already begun to develop EFPs. • Agricultural Environmental Stewardship Initiative (AESI) increased the use of best practices by producers to address regional impacts of issues related to soil health such as salinisation, compaction and erosion.

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
1.2 Improve the health of our water	To work with the sector and with stakeholders in targeting areas of intensive crop and livestock production in order to enhance their capacity to reduce risks of water contamination by manure or nutrients. To conduct research and development activities to develop innovative practices, technologies, or management practices, and to increase our understanding of factors affecting water quality and availability. To engage in awareness activities to promote best practices and demonstrate their effectiveness to the sector. To evaluate policy options that could improve public access to good quality, secure water supplies.	Integrated about 72 projects into seven national studies as follows: (1) Enhanced understanding of nutrient cycling dynamics in soil; (2) Safe and efficient management of manures and other organic amendments; (3) Safe and efficient use of inorganic and organic fertilizer products; (4) Impacts of agriculture-food production systems on water resources; (5) Beneficial (agricultural) management practices to preserve/improve water resources; (6) Large-scale spatial and temporal trends in water resources as affected by agriculture; and (7) More effective use of plant-microbe interactions for nutrient management. Under the APF Environment chapter, AAFC has committed to funding not just research projects but a range of beneficial management practices by farmers across Canada under the APF National Farm Stewardship Program. Under CARD: • Environmental Farm Planning (EFP) worked with farmers to put in place the tools necessary to develop plans. Several provinces have already begun to develop EFPs. • Agricultural Environmental Stewardship Initiative (AESI) increased the use of best practices by producers to address regional impacts of issues related to water quality such as management of soil, manure, nutrient, pest and food processing waste. Through the Agricultural Policy Framework, AAFC is working to develop such programming as the National Land and Water Information Service (NLWIS) and the National Water Supply Expansion Program (NWSEP) to enhance the sector's capacity to manage water resources.
1.3 Improve the health of our air	To work with the sector and with stakeholders to reduce agricultural emissions that affect air quality, the ozone layer, and climate change. To conduct research and development activities to develop sustainable farming systems based on innovative practices, technologies, or management practices, and to increase our understanding of factors affecting air quality, climate change, and their impact on agriculture. To engage in education and awareness activities to promote best practices and demonstrate their effectiveness to the sector. Information will be provided to the sector on ways to optimize production and minimize negative impacts on the environment. To evaluate policy options that could enhance the sector's capacity to mitigate impacts on air and on the ozone layer, and adapt to climate change.	Three national research programs have been developed as follows: (1) Reducing greenhouse gas emissions from agricultural sources; (2) Reducing the exchanges of airborne pollutants between farming systems and the atmosphere; (3) Adapting the agri-food sector to climate variability and change. Under the APF Environment chapter, AAFC has committed to funding not just research projects but a range of beneficial management practices by farmers across Canada under the APF National Farm Stewardship Program. Under CARD: • Climate Change Skills and Knowledge Initiatives supported carbon sequestration activities and greenhouse gas emission reduction working with partners such as the Soil Conservation Council of Canada (SCCC). • Climate Change Funding Initiative for Agriculture (CCFIA) was delivered in partnership with the Canadian Agri-Food Research Council to increase scientific knowledge of agriculture's greenhouse gas emissions and mitigation opportunities. • Agricultural Environmental Stewardship Initiative (AESI) increased the use of best practices by producers to address regional impacts of issues related to air quality such as: management of greenhouse gas emissions. Action Plan 2000 : • Greenhouse Gas Mitigation Program (GHGMP) has created greater awareness of best management practices by working with key partners such as the Canadian Cattleman's Association (CCA), the Canadian Pork Council (CPC), and the Dairy Farmers of Canada (DFC), to deliver climate change programs to producers.

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
1.4 Improve agricultural biodiversity	To work with the sector and with stakeholders to increase the knowledge and understanding of agricultural biodiversity, and to demonstrate the importance of conserving this biodiversity. To invest in research and development on crop plant genetic resources as an important step in the development of new crops and new uses for traditional crops, etc. To engage in education and awareness activities to improve the conservation, sustainable use and enhancement of agricultural biodiversity.	Reorganized about 33 research projects (complete studies or forming parts of other studies) in biodiversity into five new national studies within the biodiversity theme with defined team outcomes and deliverables. These new studies involve plant, microbe and invertebrate taxonomy; genetic (plant and microbe) resources; agro-ecosystem management; and bio-information delivery. Studies to develop best management practices for cropping systems, including the development of production systems for new crops and new opportunities for existing crops, are underway within Sustainable Production Systems. Under CARD: • Agricultural Environmental Stewardship Initiative (AESI) increased the use of best practices by producers to address regional impacts of issues related to habitat and biodiversity such as supporting the understanding of regionally specific wildlife habitat issues and promoting the application of habitat friendly practices.
1.5 Improve the conservation of natural biodiversity	To work collaboratively with the sector, with other federal departments and agencies, with provincial governments, and with other stakeholders. To provide leadership in strengthening Canada's biodiversity science and networking capacity.	Plant Gene Resources of Canada along with external Canadian partners (private industry and non-governmental organizations) have initiated a number of projects (funded by AAFC, Matching Investment Initiative and external partners) to improve the conservation and understanding of natural biodiversity. The Germplasm Resources Information Network-Canada (GRIN-CA) was created by Plant Gene Resources of Canada to manage all information generated in the Canadian plant germplasm network. This centralized information system supports a distributed repository system and makes the information accessible to national and international clients via the intranet and Internet. AAFC researched the application, development and use of informatics in biology, systematics and biodiversity sciences. Strategic documents from a Canadian Biodiversity Network Conference held in Ottawa in March 2001, were used to establish a federal co-ordinating partnership with eight participating departments. Together, they have started work to implement a pilot Canadian Biodiversity Information Facility Web portal with key biodiversity data. Biodiversity conservation and enhancement on land AAFC administers: (1) Completed eight bio-physical inventories on AAFC pastures. (2) 75 percent of the rangeland assessed is in good to excellent condition. (3) Participated in eight co-operative conservation projects. (4) Eight wildlife managment plans will be completed for each bio-physical inventory completed in 2002-2003. (5) AAFC is now a member of six species at risk recovery teams.

2. Prosperous and viable sector in a sustainable manner

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
2.1 Improve productivity through eco-efficiency	To partner with other departments, the sector, and stakeholders to increase understanding and awareness of eco-efficiency and to encourage development and adoption of eco-efficiency management tools, technologies, and practices.	Integrated about 72 projects into seven national studies as follows: (1) Enhanced understanding of nutrient cycling dynamics in soil; (2) Safe and efficient management of manures and other organic amendments; (3) Safe and efficient use of inorganic and organic fertilizer products; (4) Impacts of agriculture-food production systems on water resources; (5) Beneficial (agricultural) management practices to preserve/improve water resources; (6) Large scale spatial and temporal trends in water resources as affected by agriculture; and (7) More effective use of plant-microbe interactions for nutrient management. Under CARD: • Agricultural Environmental Stewardship Initiative (AESI) has improved eco-efficiency through the promotion of best management practices and increased sustainable production.
2.2 Improve investment, market access, and market development for agriculture and agri-food products, technologies, and knowledge that contribute to sustainable agriculture	To assist the sector in achieving a favourable business climate by integrating sustainable development principles into its investment strategy, through the analysis of the sustainable development business climates of selected nations and by addressing barriers to trade.	Market and Industry Services Branch (MISB) contracted a study on: Non-Food/Non-Feed Industrial Uses of Agricultural Products — Assessment of Market Potential. The study was completed and has been available electronically since June 2002. The study has identified BioFuels, Platform Chemicals, Bioplastics, Adhesives, and Biopesticides as most promising sectors for Canada. These sectors are further analysed in a phase II study that will provide additional market research and possible strategies. The phase II study is planned to be completed in July 2003. BioProducts Canada (BPC), created in 2001, is an industry-led, not-for-profit coalition funded by the private and public sectors. BPC identifies the market demand for products needed now and in the future. This will result in funding, research and commercialization of bio-based products sourced from the agriculture, forestry and aquaculture sectors. Funding of about $1.2 million was approved from the Matching Investment Initiative Fund for 47 projects in 2000-2003. The projects focussed on the development of environmental sustainable approaches to crop and animal production including sustainable technologies, product, and processes. AAFC activities in fractionation include working with oilseed processors to facilitate their development of bio-diesel fuel as well as technology transfer regarding the development of bio-active ingredients from corn fractionation.

3. Contribute to sustainable communities

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
3.1 Reduce risk in pest management	To work with the sector and with stakeholders to reduce risk from pest management. To support research and development activities, and increase our understanding of pest control in agriculture. To engage in education and awareness activities to promote integrated pesticide management and best practices. To evaluate policy options that could enhance the sector's capacity to facilitate the introduction of reduced-risk pest control products.	Integrated about 75 projects into eight national studies as follows: (1) Development of biological control strategies for insects, diseases and weeds in integrated pest management (IPM) programs; (2) Development of reduced risk technologies and best management practices for management of insect and mite pests of fruit and greenhouse crops; (3) Development of reduced risk technologies and best management practices for management of insect and mite pests of field crops; (4) Development of reduced risk technologies and best management practices for management of plant diseases; (5) Biology, ecology and development of reduced risk technologies and best management practices for weeds and invasive plants; (6) Development of methods and mechanisms for assessing pest populations, forecasting pest outbreaks, and assessing IPM adoption; (7) Research on biology and ecology of insect and mite pests and their identification for use in IPM; and (8) Research on plant pathogen biology, etiology and host relationship for use in IPM. In 2002-2003, two new programs were established in support of the Government's overall approach to advancing federal pesticide management and improving the agriculture sector's capacity for environmental stewardship: the Minor Use Pesticides program and the Pesticide Risk Reduction program. The Minor Use Pesticides program will co-ordinate and manage the development of regulatory submissions to the Pest Management Regulatory Agency (PMRA) for minor use pesticides including the conduct of field trials and laboratory analyses to generate the required data for new minor use pesticide uses. In addition, research will be funded to support the introduction of minor use pesticides that pose a reduced risk to the environment, by addressing issues such as resistance management and secondary pest invasions. Under the Pesticide Risk Reduction program, commodity-based risk reduction strategies will be developed to foster the use of reduced risk and minor use pesticides, and the adoption of alternative pest control approaches, such as integrated pest management, that reduce pesticide risks to health and the environment.
3.2 Encourage informed public dialogue on agri-environmental issues	To work with the sector and with stakeholders to provide information and knowledge for informed land management decision making. To provide information on the sector's progress toward sustainable agriculture and agri-food production.	Building on previous work that led to the publication in February 2000 of the first comprehensive assessment of Canadian agriculture's environmental performance, *Environmental Sustainability of Canadian Agriculture: Report of the Agri-Environmental Indicator Project*, AAFC, through the National Agri-Environmental Health Analysis and Reporting Program (NAHARP), has expanded its efforts in this area of work and plans on publishing an update of that report by 2005 (five years after the first report) and releasing a more comprehensive report in 2008, which will include new indicators. The NAHARP program includes three complementary approaches: (1) developing a comprehensive set of science-based agri-environmental indicators; (2) linking these agri-environmental indicators with economic information to project future environmental outcomes and assess current and planned programs and policies; (3) assigning a monetary value to the costs and benefits of agri-environmental impacts.

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
3.3 Develop healthy innovative products	To work with its partners and with other stakeholders to position Canada as a world leader and centre of excellence in the research, production, and marketing of innovative, safe, high-quality, environmentally friendly and efficacious functional foods and nutraceuticals	Funding averaging $1.2 million per year was approved by the Matching Investment Initiative Fund for 40 projects with a focus on the food components with potential impact on human health. AAFC is following the work of Health Canada's Functional Food Policy Committee (FFPC) and its sub-committee on product classification. Their objective is to develop a product classification system and interim policy for product specific health claims for foods in order to develop an effective longer-term policy framework for dealing with products that cross current regulatory structures (i.e. are both a drug and a food). AAFC has initiated a series of "armchair sessions" for food regulators to provide an opportunity for them to meet leaders in new food product development and to gain insight into the latest technologies, products and processes being developed both domestically and internationally. AAFC managers and scientists attended the International Conference on the Long Term Surveillance of Genetically Modified Organisms held by Health Canada in October 2002. Subsequent meetings organized in 2002 and 2003 by Health Canada, addressed the potential for collaboration between Health Canada and AAFC. AAFC scientists and marketing officers provided a submission to Health Canada commenting on the proposed Natural Health Products Regulations. AAFC completed four reports that resulted in numerous initiatives and opportunities to promote the Functional Foods/Nutraceuticals sector within the Government and to the public. These reports were: • The Potential Benefits to the Agriculture Industry from Functional Foods and Nutraceuticals • Potential Savings to the Health Care System from Functional Foods and Nutraceuticals • An Analysis of Competitor Funding Strategies in the Functional Food and Nutraceutical Sector (internal working document) • Research Bench to Commercialization Case Studies (internal working document)

4. Sustainable development integrated into departmental policies, programs, and operations

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
4.1 Integrate sustainable development principles into policy and program development	To educate its policy analysts and senior management about sustainable development to ensure that they have the knowledge, capacity and contacts to consider economic, social and agri-environmental principles when providing policy, program, or legislative advice. To review departmental policies, programs, and legislation from a sustainable development perspective and co-ordinate with other departments in integrating sustainable development analysis into policy. To produce and publish analyses of key policy options and initiatives and then review how this information was used to improve the outcomes of sustainable development activities.	AAFC will establish and initiate a training program for Environmental Assessment and Strategic Environmental Assessment. Reviewed and updated departmental Strategic Environmental Assessment Guide. AAFC started consultations with stakeholders from various sectors on developing a policy that responds to the commitment made in June 2001 by the federal/provincial/territorial ministers of agriculture agreement (in principle) to work toward a comprehensive plan for accelerated environmental action and sustainable development.
4.2 Practice green procurement	To promote the purchase of environmentally responsible goods and services.	Procurement delegations and delivery models within AAFC have been under review for some time and as a result significant changes have been made and are still occurring. Training requirement needs are currently being assessed and any resulting training program will address green procurement considerations.
4.3 Improve waste management	To use waste-auditing tools and procedures to identify opportunities for waste reduction. To develop and implement a waste reduction action plan. To institute separate waste streams at sources where such services are operationally and economically available and feasible. To compost organic waste whenever possible. To encourage electronic communication, to reduce paper use.	During the period, one facility was audited. Over the previous and current period, when and where feasible, action items and identified opportunities to reduce waste have been implemented at the audited facilities.
4.4 Improve waste and wastewater management	To identify water saving opportunities. To develop and implement water conservation plans and optimize water efficiency To consider water-efficiency equipment for future purchases, to reduce water use. To use grey water for landscaping and irrigation when feasible.	During the period, one facility was audited. Over the previous and current period, when and where feasible, action items and identified opportunities regarding the management practices of water usages and wastewater generation have been reviewed and implemented at the audited facilities.

SDS Objectives	Departmental Commitments	Departmental Accomplishments
4.5 Improve building management	To review energy use. To develop energy management plans. To provide the necessary training in energy efficiency for building operators and managers. To implement all economically attractive energy retrofits.	Two facilities were audited. Over the previous and current period, when and where feasible and cost effective, action items and identified opportunities have been implemented at the audited facilities.
4.6 Improve fleet management	To manage fleet vehicles in accordance with economic and environmental objectives outlined in Treasury Board's Motor Vehicle Policy. To maximize fuel efficiency and alternative fuel use. To reduce the number of vehicles and the kilometres travelled for departmental use. To purchase vehicles of appropriate engine size for intended use. To test emissions and maintain vehicles regularly.	Updated annual departmental report. Over the period, AAFC acquired 126 vehicles total, and 112 of these units are operating with ethanol blended fuel (E85).
4.7 Improve land management	To identify, classify, and assess sites of concern. To manage risks to human health and the environment using risk assessment and techniques for containment, mitigation, and remediation. To review leasehold agreements between federal and private interests to ensure that they contain appropriate arrangements to prevent contamination.	Updated annual departmental contaminated sites inventory. Updated annual departmental storage tank inventory. Also, for the reporting period added five new dedicated storage tanks and one new dedicated storage tank with a compartment for the storage of ethanol blended fuel (E85).

Financial Tables

Table 1

Summary of Voted Appropriations

Table 2

Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Table 3

Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Table 4

Revenues: Respendable and Non-Respendable Revenue

Table 5

Statutory Payments

Table 6

Transfer Payments (Grants and Contributions)

Table 7

Resource Requirements by Organization and Strategic Outcome

Table 8

Projects

Table 9

Status Summary of Major Crown Projects

Table 10

Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund

Table 11

Contingent Liabilities — Agriculture and Agri-Food Canada

Notes:

- The figures in the following set of tables have been rounded to the nearest millions of dollars. For this reason, figures that cannot be listed in millions of dollars are shown as 0.0.
- Due to rounding, figures may not add to the totals shown.
- As a result of the change in business structure for 2000-2001, the amounts by strategic outcome are approximate allocations for 2000-2001.
- **Planned Spending** figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities (RPP) and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- **Total Authorities** reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: Net Income Stabilization Account (NISA) Bridge funding ($595 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million), Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- **Actual** figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ millions)		2002-2003		
Vote	**Agriculture and Agri-Food Program**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
1	Operating Expenditures	437.7	522.6	508.1
5	Capital Expenditures	46.8	44.4	44.4
10	Grants and Contributions	780.0	1,011.2	903.8
(S)	Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	0.2	0.6	–
(S)	Payments in connection with the *Agricultural Marketing Programs Act*	65.5	17.8	17.8
(S)	Loan Guarantees under the *Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act*	4.0	2.8	2.8
(S)	Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Crop Insurance Program	227.3	255.3	255.3
(S)	Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Net Income Stabilization Account	212.6	278.7	278.7
(S)	Minister of Agriculture and Agri-Food — salary and motor car allowance	0.1	0.1	0.1
(S)	Contributions to employee benefit plans	53.7	71.5	71.5
(S)	Spending of proceeds from the disposal of surplus Crown Assets	–	3.6	3.6
(S)	Collection Agency Fees	–	0.2	0.2
(S)	Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund	–	3.1	(0.3)
(S)	Contributions to a transition to future risk management programming	–	597.5	597.5
(S)	Expenditures pursuant to section 29 of the *Financial Administration Act* for payments pursuant to guarantees under the Spring Credit Advance Program	–	9.0	9.0
TOTAL DEPARTMENT		**1,827.8**	**2,818.2**	**2,692.3**

Notes:

(S) denotes a Statutory item

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: the Net Income Stabilization Account Bridge funding ($595 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million), Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome (millions of dollars)

STRATEGIC OUTCOMES	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contributions	Statutory Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Security of the Food System								
Planned	1,261	119.5	0.3	675.5	509.5	1,304.9	24.5	1,280.4
Total Authorities		*179.0*	*1.0*	*914.2*	*1,161.7*	*2,255.9*	*24.5*	*2,231.4*
Actuals	**1,865**	**175.8**	**1.0**	**807.0**	**1,161.1**	**2,144.8**	**24.3**	**2,120.5**
Health of the Environment								
Planned	1,441	137.4	14.4	20.6	–	172.4	14.4	158.1
Total Authorities		*185.4*	*10.9*	*30.2*	–	*226.5*	*14.4*	*212.1*
Actuals	**1,617**	**177.4**	**10.9**	**30.0**	–	**218.3**	**13.6**	**204.7**
Innovation for Growth								
Planned	2,620	273.4	32.1	83.9	0.1	389.5	0.2	389.4
Total Authorities		*274.9*	*33.2*	*66.8*	–	*374.9*	*0.2*	*374.7*
Actuals	**2,283**	**267.2**	**33.2**	**66.8**	–	**367.1**	–	**367.1**
Total Planned	5,322	530.4	46.8	780.0	509.6	1,866.8	39.0	1,827.8
Total Authorities	–	*639.2*	*45.1*	*1,011.2*	*1,161.7*	*2,857.2*	*39.0*	*2,818.2*
Total Actuals	**5,765**	**620.4**	**45.1**	**903.8**	**1,161.1**	**2,730.3**	**38.0**	**2,692.3**

OTHER REVENUES AND EXPENDITURES	
Less: Non-respendable Revenues	
Planned	81.0
Total Authorities	*152.9*
Actuals	**152.9**
Plus: Cost of services provided by other departments[1]	
Planned	33.4
Total Authorities	*38.6*
Actuals	**38.6**
Net Cost of the Program	
Planned	1,780.2
Total Authorities	*2,704.0*
Actuals	**2,578.0**

Notes:

FTEs=Full-time Equivalents

1 Cost of services provided by other departments includes accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), contributions covering employees' share of employees' insurance premiums paid by TBS, Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Development Canada and salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada.

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: the Net Income Stabilization Account Bridge funding ($595 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million), Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 2: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome (millions of dollars)

STRATEGIC OUTCOMES	FTEs	Operating	Capital	Voted Grants and Contributions	Statutory Grants and Contributions	Total Gross Expenditures	Less: Respendable Revenues	Total Net Expenditures
Security of the Food System								
Planned	1,261	119.5	0.3	675.5	509.5	1,304.9	24.5	1,280.4
Total Authorities		*179.0*	*1.0*	*914.2*	*1,161.7*	*2,255.9*	*24.5*	*2,231.4*
Actuals	**1,865**	**175.8**	**1.0**	**807.0**	**1,161.1**	**2,144.8**	**24.3**	**2,120.5**
Health of the Environment								
Planned	1,441	137.4	14.4	20.6	–	172.4	14.4	158.1
Total Authorities		*185.4*	*10.9*	*30.2*	–	*226.5*	*14.4*	*212.1*
Actuals	**1,617**	**177.4**	**10.9**	**30.0**	–	**218.3**	**13.6**	**204.7**
Innovation for Growth								
Planned	2,620	273.4	32.1	83.9	0.1	389.5	0.2	389.4
Total Authorities		*274.9*	*33.2*	*66.8*		*374.9*	*0.2*	*374.7*
Actuals	**2,283**	**267.2**	**33.2**	**66.8**	–	**367.1**	–	**367.1**
Total Planned	**5,322**	**530.4**	**46.8**	**780.0**	**509.6**	**1,866.8**	**39.0**	**1,827.8**
Total Authorities	**–**	***639.2***	***45.1***	***1,011.2***	***1,161.7***	***2,857.2***	***39.0***	***2,818.2***
Total Actuals	**5,765**	**620.4**	**45.1**	**903.8**	**1,161.1**	**2,730.3**	**38.0**	**2,692.3**
				OTHER REVENUES AND EXPENDITURES				
				Less: Non-respendable Revenues				
				Planned				81.0
				Total Authorities				*152.9*
				Actuals				**152.9**
				Plus: Cost of services provided by other departments[1]				
				Planned				33.4
				Total Authorities				*38.6*
				Actuals				**38.6**
				Net Cost of the Program				
				Planned				1,780.2
				Total Authorities				*2,704.0*
				Actuals				**2,578.0**

Notes:

FTEs=Full-time Equivalents

1. Cost of services provided by other departments includes accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), contributions covering employees' share of employees' insurance premiums paid by TBS, Workman's Compensation coverage provided by Human Resources Development Canada and salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada.

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: the Net Income Stabilization Account Bridge funding ($595 million); Grants to Veterinary Colleges ($113 million); Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million); Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 3: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending by Strategic Outcome ($ millions)

	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
STRATEGIC OUTCOMES	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
Security of the Food System	1,796.5	1,949.7	1,823.8	1,318.5	1,966.6	1,874.4	1,280.4	2,231.4	2,120.5
Health of the Environment	123.0	138.5	135.8	128.3	161.2	160.7	158.1	212.1	204.7
Innovation for Growth	382.2	411.2	403.1	384.8	451.0	439.2	389.4	374.7	367.1
TOTAL	**2,301.7**	**2,499.4**	**2,362.7**	**1,831.6**	**2,578.8**	**2,474.3**	**1,827.8**	**2,818.2**	**2,692.3**

Notes:

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: the Net Income Stabilization Account Bridge funding ($595 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million), Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 4: Revenues: Respendable and Non-Respendable Revenue

Revenues by Strategic Outcome ($ millions)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	Actual	**Actual**	**Planned Revenues**	**Total Authorities**	**Actual**
Respendable Revenues					
Security of the Food System	11.2	11.4	24.4	24.5	24.3
Health of the Environment	17.6	17.5	14.5	14.4	13.6
Innovation for Growth	8.5	8.0	0.1	0.2	–
Subtotal	37.3	36.9	39.0	39.0	38.0
Unplanned	–	–	–	–	–
Total Respendable Revenues	**37.3**	**36.9**	**39.0**	**39.0**	**38.0**
Non-Respendable Revenues					
Security of the Food System	6.4	120.0	18.7	120.3	120.3
Health of the Environment	10.4	4.8	19.7	1.8	1.8
Innovation for Growth	24.5	12.7	42.6	30.8	30.8
Subtotal	41.2	137.5	81.0	152.9	152.9
Unplanned	–	–	–	–	–
Total Non-Respendable Revenues	**41.2**	**137.5**	**81.0**	**152.9**	**152.9**
Total Revenues	**78.5**	**174.3**	**120.0**	**191.9**	**190.9**

Notes:

- Respendable revenues are generated by the Community Pastures Program, administration fees related to the Net Income Stabilization Account (NISA) and the Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund. In accordance with Treasury Board policy, the Department can generate and spend up to 125 percent of its vote-netted revenue authority.
- Non-respendable revenues include such items as refunds of previous years' expenditures, proceeds from the sale of Crown Assets, privileges, licences and permits. The $71.9 million increase between Actual Non-Respendable Revenues and Planned Non-Respendable Revenues is mainly due to collections of overpayments under the Agricultural Income Disaster Assistance (AIDA) program and the Canadian Farm Income Program (CFIP). These amounts could not have been estimated at the time of producing the 2002-2003 Report on Plans and Priorities.
- For 2002-2003, non-respendable revenue also includes revenues related to the Return on Investments from the Canadian Dairy Commission ($1.2 million), the Farm Credit Corporation ($754.0 thousand), Agricultural Service Centres ($10.6 thousand) and the Construction of Multi-Purpose Exhibition Buildings ($9.1 thousand). For years prior to 2002-2003, these amounts were not included in the non-respendable revenue figure (in 2001-2002 they amounted to $63.8 million in total).

TABLE 5: Statutory Payments

Statutory transfer payments are included in Table 6 — Transfer Payments.

TABLE 6: Transfer Payments (Grants and Contributions)

Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
STRATEGIC OUTCOMES	**Actual**	**Actual**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
GRANTS					
Security of the Food System					
(S) Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	–	–	0.1	0.6	–
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	4.7	6.0	5.3	4.6	4.6
Grant to the University of Saskatchewan for the Western College of Veterinary Medicine	–	–	–	22.2	22.2
Grant to the University of Guelph for the Ontario Veterinary College	–	–	–	37.3	37.3
Grant to the University of Prince Edward Island for the Atlantic Veterinary College	–	–	–	18.0	18.0
Grant to the Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	–	–	–	35.5	35.5
	4.7	6.0	5.5	118.2	117.6
Health of the Environment					
Agricultural research in universities and other scientific organizations in Canada	–	–	–	0.9	0.8
Grants to organizations whose activities support soil and water conservation and development	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	9.1	12.8	10.3	12.3	12.3
	9.2	12.8	10.3	13.2	13.2
Innovation for Growth					
(S) Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	–	–	0.1	–	–
Agricultural research in universities and other scientific organizations in Canada	0.8	0.7	1.0	–	–
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	15.5	14.8	16.8	14.7	14.7
	16.4	15.5	17.8	14.7	14.7
Total Statutory Grants	–	–	*0.2*	*0.6*	–
Total Voted Grants	*30.3*	*34.3*	*33.4*	*145.6*	*145.5*
TOTAL GRANTS	**30.3**	**34.3**	**33.6**	**146.2**	**145.5**
CONTRIBUTIONS					
Security of the Food System					
(S) Payments in connection with the *Agricultural Marketing Programs Act (AMPA)*	31.3	20.2	65.5	17.8	17.8
(S) Loan guarantees under the *Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act (FIMCLA)*	0.0	2.7	4.0	2.8	2.8
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Crop Insurance Program	222.6	231.4	227.3	255.3	255.3
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Net Income Stabilization Account	226.1	249.5	212.6	278.7	278.7
(S) Expenditures pursuant to section 29 of the *Financial Administation Act* for payments pursuant to guarantees under the Spring Credit Advance Program	–	12.3	–	9.0	9.0
Contributions under the Agri-Food Trade Program (AFTP)	5.8	0.8	4.5	17.0	16.8
Contributions for Agricultural Risk Management — Canadian Farm Income Program (CFIP)	357.4	394.0	413.0	481.6	481.6
Contributions for Agricultural Risk Management	40.1	107.0	107.0	107.0	107.0
Contributions under the Agricultural Income Disaster Assistance (AIDA) pursuant to the *Farm Income Protection Act*	605.0	70.7	–	3.0	3.0
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	1.2	2.2	4.7	3.9	3.9
Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Safety Net Companion Programs	146.0	81.1	136.7	155.2	57.3

TABLE 5: Statutory Payments

Statutory transfer payments are included in Table 6 — Transfer Payments.

TABLE 6: Transfer Payments (Grants and Contributions)

Transfer Payments by Strategic Outcome ($ millions)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
STRATEGIC OUTCOMES	**Actual**	**Actual**	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
GRANTS					
Security of the Food System					
(S) Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	–	–	0.1	0.6	–
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	4.7	6.0	5.3	4.6	4.6
Grant to the University of Saskatchewan for the Western College of Veterinary Medicine	–	–	–	22.2	22.2
Grant to the University of Guelph for the Ontario Veterinary College	–	–	–	37.3	37.3
Grant to the University of Prince Edward Island for the Atlantic Veterinary College	–	–	–	18.0	18.0
Grant to the Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	–	–	–	35.5	35.5
	4.7	6.0	5.5	118.2	117.6
Health of the Environment					
Agricultural research in universities and other scientific organizations in Canada	–	–	–	0.9	0.8
Grants to organizations whose activities support soil and water conservation and development	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	9.1	12.8	10.3	12.3	12.3
	9.2	12.8	10.3	13.2	13.2
Innovation for Growth					
(S) Grants to agencies established under the *Farm Products Agencies Act*	–	–	0.1	–	–
Agricultural research in universities and other scientific organizations in Canada	0.8	0.7	1.0	–	–
Grants to organizations to facilitate adaptation and rural development within the agriculture and agri-food sector (CARD)	15.5	14.8	16.8	14.7	14.7
	16.4	15.5	17.8	14.7	14.7
Total Statutory Grants	–	–	*0.2*	*0.6*	–
Total Voted Grants	*30.3*	*34.3*	*33.4*	*145.6*	*145.5*
TOTAL GRANTS	30.3	34.3	33.6	146.2	145.5
CONTRIBUTIONS					
Security of the Food System					
(S) Payments in connection with the *Agricultural Marketing Programs Act (AMPA)*	31.3	20.2	65.5	17.8	17.8
(S) Loan guarantees under the *Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act (FIMCLA)*	0.0	2.7	4.0	2.8	2.8
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Crop Insurance Program	222.6	231.4	227.3	255.3	255.3
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Net Income Stabilization Account	226.1	249.5	212.6	278.7	278.7
(S) Expenditures pursuant to section 29 of the *Financial Administation Act* for payments pursuant to guarantees under the Spring Credit Advance Program	–	12.3	–	9.0	9.0
Contributions under the Agri-Food Trade Program (AFTP)	5.8	0.8	4.5	17.0	16.8
Contributions for Agricultural Risk Management — Canadian Farm Income Program (CFIP)	357.4	394.0	413.0	481.6	481.6
Contributions for Agricultural Risk Management	40.1	107.0	107.0	107.0	107.0
Contributions under the Agricultural Income Disaster Assistance (AIDA) pursuant to the *Farm Income Protection Act*	605.0	70.7	–	3.0	3.0
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	1.2	2.2	4.7	3.9	3.9
Payments in connection with the *Farm Income Protection Act* — Safety Net Companion Programs	146.0	81.1	136.7	155.2	57.3

TABLE 6 CONTINUED	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	ACTUAL	ACTUAL	PLANNED SPENDING	TOTAL AUTHORITIES	ACTUAL
Assistance for the disposal of surplus potatoes in Prince Edward Island as a result of discovery of Potato Wart	14.6	–	–	–	–
Payments for the benefit of producers for agricultural commodities by the Governor in Council pursuant to the *Farm Income Protection Act*	62.0	29.7	–	–	–
Contributions to provide farm income assistance to the agriculture community: Spring Credit Advance Program (SCAP)	11.9	16.4	–	22.1	13.1
Contributions to the Canada Safety Council in support of National Farm Safety Week	0.0	–	0.0	–	–
Contributions toward the control of the Plum Pox virus	–	2.2	4.3	5.3	5.2
Contributions for agricultural risk management. Payments in connection with the *Farm Income Protection Act*	–	550.0	–	–	–
Contributions under the Agri-Food Assistance Program (AFAP)	0.5	–	–	1.5	1.5
(S) Contributions to a transition to future risk management programming	–	–	–	597.5	597.5
	1,724.5	1,770.2	1,179.6	1,957.7	1,850.4
Health of the Environment					
Contribution to the Canada Safety Council in support of National Farm Safety Week	–	–	–	0.0	0.0
Contributions to bona fide farmers and ranchers, groups of farmers and small communities in Manitoba, Saskatchewan, Alberta and the Peace River District of British Columbia for the development of dependable water supplies	5.3	7.1	5.4	13.7	13.7
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	2.2	2.5	3.0	1.8	1.6
Contributions under the Agri-Food Assistance Program (AFAP)	0.1	–	–	0.2	0.2
Contributions toward the implementation of the Climate Change Action Plan 2000	–	–	1.8	1.3	1.3
	7.6	9.6	10.3	17.0	16.8
Innovation for Growth					
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act*— Transition Programs for Red Meats (BIDF)	0.8	0.8	–	–	–
(S) Payments in connection with the *Farm Income Protection Act*— Agri-Food Innovation Program	3.8	0.6	–	–	–
Initiatives under the authority of the Economic and Regional Development Agreements (ERDA)	0.4	–	–	–	–
Contributions under the Prairie Grain Roads Program	–	22.9	46.2	36.3	36.3
Contributions under the Canadian Agri-Infrastructure Program (CAIP)	16.8	5.3	–	–	–
Contributions to facilitate adaptation and rural development with the agriculture and agri-food sector (CARD)	6.0	5.8	7.5	7.6	7.6
Contributions to the Protein, Oil and Starch (POS) Pilot Plan Corporation	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
Contributions in support of organizations associated with agriculture research and development	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9
Contributions under the Canadian Rural Partnership Initiative	2.1	2.8	1.6	4.6	4.6
Contributions under the Agri-Food Trade Program (AFTP)	10.7	13.6	8.3	–	–
Contributions under the Agri-Food Assistance Program (AFAP)	0.5	0.6	–	0.7	0.7
Contributions toward a policy framework for the development of Co-operatives in low income communities	–	–	–	0.2	0.2
	43.8	54.8	66.1	52.1	52.1
Total Statutory Contributions	*484.6*	*517.4*	*509.4*	*1,161.1*	*1,161.1*
Total Voted Contributions	*1,291.3*	*1,317.2*	*746.5*	*865.7*	*758.2*
TOTAL CONTRIBUTIONS	**1,775.9**	**1,834.6**	**1,255.9**	**2,026.8**	**1,919.3**
Total Statutory Grants and Contributions	*484.6*	*517.4*	*509.6*	*1,161.7*	*1,161.1*
Total Voted Grants and Contributions	*1,321.6*	*1,351.5*	*780.0*	*1,011.2*	*903.8*
TOTAL TRANSFER PAYMENTS	**1,806.2**	**1,868.9**	**1,289.6**	**2,172.9**	**2,064.9**

Notes:

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $883.3 million for grants and contributions). Some of the larger items include: the Net Income Stabilization Account Bridge funding ($592.5 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($93.7 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 7: Resource Requirements by Organization and Strategic Outcome

Comparison of 2002-2003 RPP Planned Spending and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Strategic Outcome ($ millions) (net)

Organization/Team	Strategic Outcome: Security of the Food System	Health of the Environment	Innovation for Growth	TOTAL
Environment				
Planned	17.4	57.1	2.2	76.7
Total Authorities	*20.1*	*67.0*	*2.6*	*89.8*
Actuals	**20.2**	**67.2**	**2.6**	**90.0**
Food Safety and Quality				
Planned	14.9	0.7	0.4	16.0
Total Authorities	*16.4*	*0.8*	*0.4*	*17.5*
Actuals	**16.7**	**0.8**	**0.4**	**17.9**
Innovation and Renewal				
Planned	8.0	13.7	82.1	103.8
Total Authorities	*10.0*	*17.2*	*102.9*	*130.0*
Actuals	**9.9**	**17.0**	**101.9**	**128.8**
International Issues				
Planned	18.7	0.1	6.5	25.3
Total Authorities	*19.9*	*0.1*	*6.9*	*26.9*
Actuals	**20.8**	**0.1**	**7.2**	**28.0**
Business Risk Management				
Planned	6.1	0.0	0.1	6.3
Total Authorities	*6.3*	*0.0*	*0.1*	*6.5*
Actuals	**6.3**	**0.0**	**0.1**	**6.5**
Programs[1]				
Planned	1,194.5	21.2	80.9	1,296.6
Total Authorities	*1,996.2*	*32.3*	*61.7*	*2,090.1*
Actuals	**1,889.9**	**32.2**	**61.7**	**1,983.8**
Enabling[2]				
Planned	20.2	36.6	195.6	252.4
Total Authorities	*161.4*	*67.0*	*175.8*	*404.1*
Actuals	**156.3**	**67.4**	**173.6**	**397.3**
Corporate Offices[3]				
Planned	0.7	28.7	21.6	50.9
Total Authorities	*1.1*	*27.8*	*24.4*	*53.3*
Actuals	**0.4**	**19.9**	**19.6**	**39.9**
Total Planned	1,280.4	158.1	389.4	1,827.8
Total Authorities	*2,231.4*	*212.1*	*374.7*	*2,818.2*
Total Actuals	**2,120.5**	**204.7**	**367.1**	**2,692.3**

Notes:

1 Programs Team resources are significantly higher than those of the other teams as they include resources for Grants and Contributions. The planned spending, authorities and actual amounts for Grants and Contributions under the Programs Team are as follows: Security of the Food System ($1,184.9 million, $1,961.7 million and $1,854.5 million), Health of the Environment ($20.6 million, $30.0 million and $29.9 million) and Innovation for Growth ($80.2 million, $59.1 million and $59.1 million).

2 Enabling Teams include Assets, Communications, Finance, Human Resources, Information Systems and Policy, Analysis and Planning. The increase under Security of the Food System from Planned Spending to Authorities reflects funding received via Supplementary Estimates to issue Grants to Veterinary Colleges amounting to $113.0 million.

3 Corporate Offices include Executive Offices, Rural and Co-Operative Secretariat, National Farm Products Council, Legal Services, Review Tribunal, Audit and Review and ADM Offices.

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: Net Income Stabilization Account (NISA) Bridge funding ($595 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million), Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 7: Resource Requirements by Organization and Strategic Outcome

Comparison of 2002-2003 RPP Planned Spending and Total Authorities to Actual Expenditures by Organization and Strategic Outcome ($ millions) (net)

Organization/Team	Strategic Outcome: Security of the Food System	Health of the Environment	Innovation for Growth	TOTAL
Environment				
Planned	17.4	57.1	2.2	76.7
Total Authorities	*20.1*	*67.0*	*2.6*	*89.8*
Actuals	**20.2**	**67.2**	**2.6**	**90.0**
Food Safety and Quality				
Planned	14.9	0.7	0.4	16.0
Total Authorities	*16.4*	*0.8*	*0.4*	*17.5*
Actuals	**16.7**	**0.8**	**0.4**	**17.9**
Innovation and Renewal				
Planned	8.0	13.7	82.1	103.8
Total Authorities	*10.0*	*17.2*	*102.9*	*130.0*
Actuals	**9.9**	**17.0**	**101.9**	**128.8**
International Issues				
Planned	18.7	0.1	6.5	25.3
Total Authorities	*19.9*	*0.1*	*6.9*	*26.9*
Actuals	**20.8**	**0.1**	**7.2**	**28.0**
Business Risk Management				
Planned	6.1	0.0	0.1	6.3
Total Authorities	*6.3*	*0.0*	*0.1*	*6.5*
Actuals	**6.3**	**0.0**	**0.1**	**6.5**
Programs[1]				
Planned	1,194.5	21.2	80.9	1,296.6
Total Authorities	*1,996.2*	*32.3*	*61.7*	*2,090.1*
Actuals	**1,889.9**	**32.2**	**61.7**	**1,983.8**
Enabling[2]				
Planned	20.2	36.6	195.6	252.4
Total Authorities	*161.4*	*67.0*	*175.8*	*404.1*
Actuals	**156.3**	**67.4**	**173.6**	**397.3**
Corporate Offices[3]				
Planned	0.7	28.7	21.6	50.9
Total Authorities	*1.1*	*27.8*	*24.4*	*53.3*
Actuals	**0.4**	**19.9**	**19.6**	**39.9**
Total Planned	**1,280.4**	**158.1**	**389.4**	**1,827.8**
Total Authorities	***2,231.4***	***212.1***	***374.7***	***2,818.2***
Total Actuals	**2,120.5**	**204.7**	**367.1**	**2,692.3**

Notes:

1. Programs Team resources are significantly higher than those of the other teams as they include resources for Grants and Contributions. The planned spending, authorities and actual amounts for Grants and Contributions under the Programs Team are as follows: Security of the Food System ($1,184.9 million, $1,961.7 million and $1,854.5 million), Health of the Environment ($20.6 million, $30.0 million and $29.9 million) and Innovation for Growth ($80.2 million, $59.1 million and $59.1 million).
2. Enabling Teams include Assets, Communications, Finance, Human Resources, Information Systems and Policy, Analysis and Planning. The increase under Security of the Food System from Planned Spending to Authorities reflects funding received via Supplementary Estimates to issue Grants to Veterinary Colleges amounting to $113.0 million.
3. Corporate Offices include Executive Offices, Rural and Co-Operative Secretariat, National Farm Products Council, Legal Services, Review Tribunal, Audit and Review and ADM Offices.

- Planned Spending figures are as reported in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities and are equivalent to AAFC's Main Estimates.
- Total Authorities reflect 2002-2003 Main Estimates plus Supplementary Estimates and Allotment transfers received during the 2002-2003 fiscal year as well as adjustments to statutory items (combined total of $990.4 million). Some of the larger items include: Net Income Stabilization Account (NISA) Bridge funding ($595 million), Grants to Veterinary Colleges ($113 million), Canadian Farm Income Program (CFIP) recoveries ($96.6 million), Operating budget carryforward ($19 million) and Safety Net Companion Program reprofiling from 2001-2002 ($18.5 million).
- Actual figures reflect the actual expenditures incurred during the 2002-2003 fiscal year as reported in Public Accounts.

TABLE 8: PROJECTS

PROJECTS[1] BY STRATEGIC OUTCOME ($ MILLIONS)

STRATEGIC OUTCOMES	CURRENT ESTIMATED TOTAL COST[2]	2000-2001 ACTUAL	2001-2002 ACTUAL	2002-2003 PLANNED SPENDING	2002-2003 TOTAL AUTHORITIES	2002-2003 ACTUAL
Security of the Food System		–	–	–	–	–
AgConnex	to be determined[3]	–	2.9	11.9	14.8	9.3
Total Security of the Food System[4]	**–**	**–**	**2.9**	**11.9**	**14.8**	**9.3**
Health of the Environment						
Saskatchewan (Swift Current), Duncairn Dam	10.0	–	0.1	0.6	–	0.0
National Land and Water Information Service (NLWIS)	100.1	–	–	0.4	0.4	0.4
Total Health of the Environment	**110.0**	**–**	**0.1**	**0.9**	**0.4**	**0.4**
Innovation for Growth						
Newfoundland (St. John's), Facility retrofit	13.5	–	0.2	–	–	–
P.E.I. (Charlottetown), Consolidation operations (S)	6.9	2.5	3.5	0.2	0.2	0.2
N.S. (Kentville), Facility retrofit	10.0	–	–	–	–	–
N.B. (Fredericton), Facility retrofit (I)	21.7	1.7	3.9	11.4	13.5	13.5
Quebec (Lennoxville), Renovate Dairy facility	8.5	–	–	–	–	–
Quebec (St-Hyacinthe), Tech. Innovation Centre (S)	8.0	0.6	6.9	0.6	0.6	0.6
Quebec (Ste-Foy), Expansion of facilities	30.0	–	0.1	–	–	–
Ontario (London), Facility upgrade (S)	7.5	0.3	–	–	–	–
Ontario (Harrow), Facility retrofit	10.0	–	0.1	–	–	–
Manitoba (Winnipeg), Facility retrofit (I)	24.0	–	–	1.0	–	–
Alberta (Lethbridge), New multi-purpose facility (S)	29.9	6.6	14.0	4.0	3.9	3.9
B.C. (Agassiz), New office laboratory (S)	18.0	9.0	–	–	0.0	0.0
Total Innovation for Growth	**188.1**	**20.7**	**28.6**	**17.2**	**18.2**	**18.2**
Total Projects over $5 million[4]	**298.2**	**20.7**	**31.5**	**30.0**	**33.4**	**27.8**

Notes:

1 All current approved projects with an estimated value of over $5 million are listed above.

2 The Current Estimated Total Cost number includes both expenditures made in previous years and expenditures forecast for beyond 2002-2003.

3 Preliminary project approval was received for $21.94 million. The project is currently redefining and restructuring the concept into separate, manageable, discrete projects.

4 Current Estimated Total Cost does not include any resources for AgConnex. See note 3 above.

(S) denotes a Substantive Estimate

(I) denotes an Indicative Estimate

TABLE 9: Status Summary of Major Crown Projects

Status of Major Crown Projects

Project Name	**National Land and Water Information Service**
Project Phase	**Project Definition**

1. Overview

The National Land and Water Information Service (NLWIS) is an initiative of Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) under the Agricultural Policy Framework (APF). Its role is to make available, to land use decision makers, decision tools and environmental information to support and inform local and regional land-use planning and management. This supports the Government's objectives to invest in advanced information systems to enable better land use and protect surface and groundwater supplies from the impact of industrial and agricultural operations.

The NLWIS project is to provide on-line access to the detailed geographic information and interpretive models needed to plan agricultural growth. This will include standardizing national and regional Geographic Information Systems to provide resource information to the public on soil, water, air and biodiversity. NLWIS will be developed in concert with the sector, provinces and territories to provide producers with the tools and information that they need to make environmentally responsible land use decisions.

2. Lead and Participating Departments

Sponsoring Department:	Agriculture and Agri-Food Canada
Contracting Authority:	Not yet assigned
Participating Departments:	Under negotiation

3. Prime Contractor and Major Sub-Contractors and Addresses

None at the time of this report

4. Major Milestones

Milestone	
Preliminary Project Approval	10-Apr-03
Establish a Project Management Office	30-Jun-03
Develop a Proof of Concept	31-Mar-04
Prepare a Detailed Plan and Effective Project Approval Documentation	31-Mar-04
Obtain Effective Project Approval	31-Mar-04

5. Progress Report and Explanation of Variances

The NLWIS Project received Preliminary Project Approval on April 10, 2003, and was designated a Major Crown Project. The project definition phase will take a full year to complete and will result in a request for Effective Project Approval. There are no variances to report at this time.

6. Industrial Benefits

NLWIS is a national program that will use and provide information in all the provinces. The Project Management Office will be located in Regina and the proof of concept will be working with an application in Manitoba. The extent of regional and industrial benefits will be explored during the project definition phase.

TABLE 10: Canadian Pari-Mutuel Agency Revolving Fund ($ millions)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
	Actual	Actual	Total Authorities	Actual
Revenues	14.9	14.9	15.6	14.8
Expenditures	14.1	14.6	15.6	14.2
Profit (or Loss)	0.8	0.4	–	0.6
Add items not requiring use of funds:				
Depreciation / amortization	0.5	–	0.1	0.1
Changes in working capital	(0.6)	0.6	–	(0.2)
Other changes	0.6	(1.2)	–	0.2
Investing activities:				
Acquisition of depreciable assets	(0.1)	(0.4)	(0.1)	(0.4)
Cash surplus (requirement)	1.2	(0.6)	–	0.3
Authority: cumulative surplus (draw down)	3.7	3.1	3.1	3.4

Notes:

- A 'line of credit' of $2 million was approved as the maximum amount that may be drawn from the Consolidated Revenue Fund at any point in time.
- The authority includes the $2 million draw down.

TABLE 11: Contingent Liabilities — Agriculture and Agri-Food Canada

Contingent Liabilities ($ millions)

List of Contingent Liabilities	Amount of Contingent Liability		
	March 31, 2001	March 31, 2002	Current as of March 31, 2003
Litigation	6.6	3.3	3.5
Guarantees	915.1	708.1[1]	649.6[1]
Total	921.6	711.5	653.1

Note:

1 These amounts reflect the Department's estimated contingent liability related to guarantees provided under the *Agricultural Marketing Programs Act (AMPA)*, the *Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act (FIMCLA)*.

External User Charging Background

The federal government has engaged in external charging since Confederation and today applies external charges to a diverse range of activities. Charges are linked to a good or service that an identifiable external party receives, over and above what the general taxpayer receives, or to the costs of regulating an activity. The new Treasury Board Policy on External Charging requires greater accountability and emphasis on the establishment, amendment and ongoing management of external charges. The broad theme is to improve transparency and accountability to Parliament and the public and to give stakeholders real opportunities for input.

To implement this new policy, AAFC has reconstituted the Portfolio User Charge Working Group, which is responsible for the development and implementation of a user fee framework to guide the management in establishing user charges across the entire portfolio. Work is underway to develop a program manager's guide to revenue and cost recovery which will be published on the AAFC Web site. This guide will contain an inventory of all the AAFC Portfolio programs that have user charges.

Following is a completed reporting template for AAFC's External Charging information.

Reporting Template for External Charging Information

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority (e.g. Legislative Regulatory)	2002-2003 Actual Revenue ($000)	Estimated Full Cost to Provide Good or Service	Consultation and Analysis	Service Standards
Community Pastures Program Fees	Other Goods and Services	Section 9.1 of the *Prairie Farm Rehabilitation Act* TB Decision 820933 and 821230 May 31, 1994, Approval for Net Voting Authority TB Decision 763547 April 17, 1979, for Approval of Cost Recovery Formula	$10,469	There are two objectives of the program. One is environmental stewardship and the other the provision of an economic benefit to private producers and industry. The second objective is to be recovered through user fee agreements. The cost of direct services provided to patrons is virtually fully collected.	Each pasture has a six-member representative committee elected from clients of the pasture. Prior to implementation of fee increases, Pasture Advisory Committees are consulted.	There is a comprehensive set of terms and conditions surrounding the use of the program. Disputes on performance issues are dealt with on a case-by-case basis by program management.
Performance Measures — PFRA Community Pastures provide livestock producers with an opportunity to diversify and/or expand production on their private farms by offering grazing privileges, livestock care and access to good quality bulls to breed their cows. Data collected from client livestock demonstrates that conception of producer cattle on PFRA pastures is well within acceptable standards and the majority of clients are satisfied with the quality of the calf crop derived from the bulls offered in the pasture breeding program.						
Net Income Stabilization Act (NISA) Registration Fees	Other Goods and Service (Vote netted revenue — administrative cost share).	The *Farm Income Protection Act* (FIPA). Under Section 6.3, NISA agreement, the Minister of AAFC may adjust cost sharing fees after consultation with the National NISA Committee.	$9,490.0	Fees cover 80 percent of program admin costs. Program operating costs were $11.7 million.	The National NISA Committee assists in the administration of the program. This committee includes a minimum of six and a maximum of ten producers to represent commodity sectors.	The NISA program has published service standards and reports on actual service levels weekly. There is a toll-free number to hear client complaints and questions and client surveys are done every three years. An appeals subcommittee exists, which consists of producer and government representatives.

Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act (FIMCLA) Registration Fees	Regulatory Service	FIMCLA Regulations	$1,360.0	Financial institutions pay AAFC at the time of registration, a fee of 0.85 percent of the amount of every loan. These are charges to the financial institutions and are based on a risk analysis study completed four years ago. The charges cover potential losses from loan defaults and salaries of FIMCLA staff.	A risk analysis study was undertaken on a cash and accrual basis to determine level of fees needed to break even. There is an advisory committee to review the current legislation.	No service standards currently in place.
Performance Measures — For the fiscal year ending March 31, 2003, 4,722 loans totalling approximately $160 million were guaranteed under FIMCLA.						
Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) Revolving Fund	Regulatory Service	Section 204 of the *Criminal Code*. The Canadian Pari Mutuel Agency became a Special Operating Agency as a result of the February 1991 Budget and was approved by Treasury Board in November 1992, in part due to the fact it had a full cost recovery structure.	$15,567.0	CPMA carries out annual, short-term and long-term planning activities to determine program costs. The monies collected from the levy finance all operations. The levy is monitored on an ongoing basis and the CPMA has contingency plans to address situations if a surplus/deficit develops.	The CPMA has a formalized consultation process in place and consults regularly with the horse racing industry on all policy and regulatory changes. The industry includes racetracks, provincial regulatory bodies and stakeholders. Consultation with the industry would occur for proposed changes to the levy.	The agency fully complies with Treasury Board's procedures for the operation of a Revolving Fund. CPMA contracts out the majority of its surveillance programs. All contracts have service standards identified and are monitored and audited for effectiveness and efficiency of service delivery. The racing industry and the betting public can address any concerns to the Executive Director of CPMA or AAFC Senior Management.
Performance Measures — A CPMA officer was present at every track for each race day to enforce all betting policies and regulations. The Video Race and Photo Finish Surveillance Programs were provided to 40 racetracks, for a total of 2,835 days of racing.						

SUPPLEMENTARY INFORMATION

Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA)

The Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) works to protect the betting public against fraudulent practices at racetracks by ensuring the integrity of pari-mutuel betting. This is achieved by the enforcement of the *Pari-Mutuel Betting Supervision Regulations* pursuant to section 204 of the *Criminal Code*. In 2002-2003, the Agency provided efficient and effective pari-mutuel supervision within the resource level of the federal levy. The CPMA also helps to maintain the viability of the Canadian racing industry by providing and promoting surveillance programs that contribute to the positive image of racing.

In 2002-2003, the CPMA's revenue was $14.8 million with expenditures of $14.6 million.

- The CPMA Operating Environment is a full cost recovered operation, which derives its revenue from a levy against each dollar bet on horse races in Canada.
- In 2002-2003, the gross bet was $1.85 billion. The federal levy is 8/10th of one cent on every dollar bet in Canada. The greatest part of every dollar bet is returned to the winning bettors.

Strategic Outcomes for 2002-2003	Key targets and Overall Results
Propose amendments to the *Pari-Mutuel Betting Supervision Regulations*	Significant progress was realized in the regulatory and consultation process to address changes resulting from proven technology advancements, desires of the betting public for more choices, deletion of outdated regulations, and administrative or housekeeping issues. Miscellaneous amendments were approved by the Minister and published in the Canada Gazette, Part II, on July 18, 2002. An omnibus set of amendments to the Regulations was pre-published in the Canada Gazette, Part I in December 2002.
Deliver effective and efficient enforcement of pari-mutuel operations	The betting public was protected throughout 2002-2003 against fraudulent practices, through the effective and efficient delivery of surveillance and enforcement operations. • A CPMA officer was present at every track for each race day to enforce all betting policies and regulations. • The Video Race Program and the Photo Finish Surveillance Program were provided to 40 racetracks, for a total of 2,835 days of racing. • 100 percent betting systems were tested, as well as ad-hoc testing following software changes. • 29 percent (96,694 out of 330,459) pools offered were audited, with no problems encountered.

	• Progress continues with the installation of an independent accounting system for 100 percent audit coverage of all calculations and bet totals to balance against tote systems. The CPMA is the first regulatory organization, in the world, to develop and employ such a system. Installation has been completed at Hastings Park and is nearing completion for Woodbine. The remaining HUBs are scheduled for 2003-2004. The system will be able to independently identify many types of potential fraudulent activity and alert the CPMA. • Over 7,000 pick pools were reviewed for irregularities after the Pick 6 scheme in the United States to defraud the Breeders' Cup out of more than $3.1 million (U.S.). No problems were encountered in Canada. A new policy, on Pick "N" Pools, was issued by the CPMA on February 3, 2003, to strengthen enforcement measures. • 56,000 official samples from selected horses were analysed for the presence of performance affecting drugs: 0.16 percent were confirmed as containing prohibited substances. 46 different drugs and metabolites were detected, in the positive samples. Four of these, *clopamide, eltenac, oxycodone* and *oxymorphone* were detected for the first time in Canada. • The CPMA's Research and Reference Laboratory produced two sets of proficiency test samples in October 2002 and March 2003. The tests determine contracted laboratories effectiveness in analysing and quantifying drugs found in urine and blood samples. The contracted laboratories achieved 100 percent correct detection rate in both the urine and blood samples for both tests. • A new edition of the Schedule of Drugs booklet was published in 2002. The booklet contains information on 93 different drugs and is used widely by veterinarians and horse racing people in Canada and abroad.
Build effective communications	• Constructive meetings and consultations were held throughout the year with the regulatory and industry sectors. A wide range of informative statistical reports are available to the industry, governments and interested parties and is also situated on CPMA's Web site at **www.cpma-acpm.gc.ca**.
Employ effective management practices	• The Revolving Fund is well managed and has been sufficient since 1980. A review on the Mandate and Viability of the Agency's Revolving Fund, requested by Treasury Board in 2002, met all their conditions. Financial controls and management accounting systems are in place for the Agency to monitor expenditures to meet business needs and levy limitations.

National Farm Products Council

Overview

The National Farm Products Council was established in 1972 by the *Farm Products Agencies Act*. The Council reports directly to Parliament through the Minister of Agriculture and Agri-Food. The Council's role, pursuant to Part II of the Act, is to oversee the national orderly marketing systems for poultry and eggs, and, pursuant to Part III of the Act, to monitor the activities of the Canadian Beef Cattle Research, Market Development and Promotion Agency.

Operating Environment

The Council, in carrying out its duties, consults on a continuous basis with the governments of all provinces and territories having an interest in the establishment or the exercise of the powers of any one or more agencies established under the Act.

In addition to its legislative responsibility to review agency operations, orders and regulations, make inquiries into complaints against agency decisions and conduct inquiries into the merits of establishing new agencies, the Council undertakes discretionary activities that aim to promote the strength and enhance the competitiveness of the sectors that Council oversees. The Council is committed to working with the sectors to meet the challenges and opportunities that arise from significant change in agri-food policies, business trends and market requirements at home and abroad.

The Council currently consists of one full-time chairperson and seven part-time members appointed from across Canada by the Governor in Council. These Council members represent all aspects of the poultry and egg sector and other agri-food sectors, from primary production through to further processing. When making these appointments, the Governor in Council tries to appoint one third of the members from the four Western Provinces, one third from the two Central Provinces and one third from the four Atlantic Provinces.

Objectives

To fulfil its mission of promoting the strength and competitiveness of the sectors that it oversees, the NFPC pursues three strategic objectives.

First, the Council ensures that the supply management systems for poultry and eggs work in the balanced interests of all stakeholders including producers, consumers, industry and government. It provides transparent and accountable supervision of the national marketing agencies for chicken, turkey, eggs, and broiler hatching eggs and also of the national beef cattle promotion research

agency. It works co-operatively with its provincial and territorial government partners and aims to bring about renewed agreements to strengthen the supply management systems.

Second, the Council promotes the strength, competitiveness and profitability of the sectors and works with them to improve their market-responsive capacity. It promotes export market opportunities, higher food-safety standards, improved supply-chain management, and other measures that benefit Canadian agriculture and agri-food. It provides guidance on the merits and process for creating promotion and research agencies.

Third, the Council strives to improve the efficient, transparent and responsible management of its operations. It achieves this through improving its strategic planning, its management reporting, and its operating procedures.

Strategic Outcomes and Highlights for 2002-2003

Orderly Marketing

Renewal of federal-provincial agreements

The Council, in co-operation with the provinces and territories and the industry sectors, has taken a leadership role in assisting the national marketing agencies in renewing the federal-provincial-territorial agreements which provide the legal underpinnings for the supply management systems. The federal-provincial agreement sets out the responsibilities of the partners in the supply management system for chicken. All provincial and federal governments, supervisory bodies and marketing boards signed a new agreement for chicken in 2001. The agencies for table eggs, broiler hatching eggs and turkey continue to make progress in completing their renewed federal-provincial agreements.

Report from the Forum on Global Awareness

During our 30th anniversary year, the Council issued a key report on the state of global awareness in the poultry and egg industries. The report from the Forum on Global Awareness, published in May 2002 provided clarity and insight into Canada's place in 21st-century poultry and egg markets. The report capped a major project initiated in 2001 that began with an awareness-building conference in Ottawa, and moved through a series of regional seminars that ended early in 2002.

The objective was to engage industry leaders in a dialogue on global trends and strategies. Through presentations and dialogue with today's leading thinkers, participants identified a number of threats and opportunities facing their industries. They also spoke of the need for industry leaders to take up the challenge of developing strategies that will enable Canada to flourish within the new global context. The report includes a number of prescriptions and recommendations from participants.

Fact book

To help share the success story of supply management with Canadians, the Council developed and published the inaugural edition of Canada's Poultry and Egg Industries, a handy reference guide. The guide illustrates the size and scope of the industries and their contribution to every region of the country. Using data from Agriculture and Agri-Food Canada and Statistics Canada, it includes information about the production and consumption of poultry and egg products in Canada over the past decade. The Council published the guide in order to provide, in one place, an essential perspective on a policy that has unquestionably benefitted Canadians in all parts of the country.

Canadian Poultry Research Council

As part of its mandate to promote efficient marketing, the NFPC provided $50,000 to the Canadian Poultry Research Council (CPRC) so it could hold a national symposium. Held in November 2002, the two-day session brought together poultry researchers from government, universities and private corporations to discuss priority research areas.

The research council was established in November 2001 by the four poultry supply management agencies and the Canadian Poultry and Egg Processors Council (CPEPC). It aims to fund and expand poultry science education and research, and to disseminate knowledge to the industry.

Strength, Competitiveness and Profitability

Poultry Meat Export Working Group

The Poultry Meat Export Working Group has been working to identify the benefits of a more focussed approach to exporting poultry meat. The group, chaired by the National Farm Products Council, includes further processors, primary processors and representatives of the chicken and turkey agencies. The group discussed the idea of an industry-led export marketing strategy and the Council presented a draft strategy to the group in the fall of 2002. Further work on the development of this strategy has been delayed until the impact of the World Trade Organization (WTO) Dairy Panel decision has been fully understood as it relates to the exports of poultry.

Beef cattle agency

The Canadian Beef Cattle Research, Market Development and Promotion Agency, created by government proclamation early in 2002, has been laying the foundation for operations that will help beef producers to expand their markets and increase sales. It established its board of directors and then prepared to introduce a national check-off to support its operations. The Council assisted the new agency during the year as it worked with the member provinces to implement a levy collection system.

The new agency will impose levies on domestic and imported beef and beef cattle in order to fund the promotion of beef products and educate consumers about their quality and nutritional profile. The Agency will also fund primary production research.

Agricultural Policy Framework consultations

The Council's close working relationship with the poultry and egg industries enabled it to ensure good stakeholder representation in consultations carried out for the new Agricultural Policy Framework. Developed by the federal, provincial and territorial governments, the framework also strengthened links between the NFPC and its partners in the federal agricultural portfolio.

Efficiency, Transparency and Responsibility

Governance

The Council took steps in 2002 to improve its operations by reviewing its approach to governance. The Council held several discussions on its role, the way in which it carries out its duties, and the role of Council members as advocates for the public interest. It also reviewed stakeholder input, including the views of the national marketing agencies, industry associations and provincial supervisory agencies. The governance discussions concluded with the development of a manual on NFPC governance.

Modern comptrollership

In 2002, as part of its commitment to sound management practices, reporting and accountability, Council embarked on a process to implement the government-wide initiative on modern comptrollership. Phase I of the project was completed by March 2003, with the set up of a project office and the appointment of a project manager. In the coming year, Council will undertake a capacity assessment, resulting in recommendations for improvements and an action plan for implementation.

Strategic planning

Through the second half of 2002, the NFPC engaged in the renewal of its strategic plan. Stakeholders were consulted, and as a result of these discussions a new strategic plan for the years 2003 to 2006 was developed and approved by Council members in April 2003. The strategic plan was presented and discussed with the national agencies and the industry organizations.

Statutory Annual Reports

Farm Income Protection Act Annual Report

Crop Insurance Program

Crop insurance is a cost-shared program that stabilizes farmers' income by minimizing the economic effects of crop losses caused by natural hazards like drought, frost, hail, flood, wind, fire, excessive rain, heat, snow, unpreventable disease, insect infestation and wildlife. While insurance is a provincial jurisdiction and provinces are responsible for the development and delivery of the program, the federal government contributes a major portion of the funding in order to provide production risk protection to producers at an affordable cost. Federal contributions totalling $255.3 million in fiscal year 2002-2003 were paid to provincial crop insurance programs. These contributions are provided for under the authority of the *Farm Income Protection Act* (FIPA). The significant stabilizing effect of the Crop Insurance Program and these annual contributions to premiums was apparent in 2002-2003 where a record high $2.1 billion was paid to Canadian producers due to adverse weather. The bulk of these payments, almost $1.8 billion, was paid to Alberta and Saskatchewan farmers as a result of a severe drought and poor harvesting conditions.

This voluntary program is available to farmers in all provinces for virtually all commercially grown crops. The specific crops insured and program features vary by province in accordance with the agronomic acceptability and importance in that province. However, all farmers are guaranteed a level of production for each crop insured, based on previous production history. If production falls below that guaranteed level as a result of an insured peril, the farmer is eligible for an indemnity payment. The federal contributions to the Crop Insurance Program for 2002-2003 by province and recent loss experience by province are indicated in the table which follows.

Total Federal Contributions to the Crop Insurance Program for the 2002-2003 Fiscal Year ($000s)

	Federal Contribution to Crop Insurance Premiums	Federal Contribution to Provincial Administrative Costs	Total Federal Contributions
Newfoundland	94	62	156
Prince Edward Island	1,668	310	1,978
Nova Scotia	203	332	535
New Brunswick	745	402	1,147
Quebec[1]	12,565	7,894	20,459
Ontario	26,884	4,275	31,159
Manitoba	35,660	3,807	39,467
Saskatchewan	64,260	13,815	78,075
Alberta[1]	63,360	10,751	74,111
British Columbia	6,992	1,203	8,195
Yukon	0	0	0
Northwest Territories	0	0	0
Total	**212,431**	**42,851**	**255,282**

1 Crop Insurance premiums and administrative costs include Waterfowl Crop Damage Compensation.

Crop Insurance Program Experience by Crop Year

	No. of Producers	Insured Acreage	Coverage ($000s)	Total Premiums ($000s)	Total Indemnities ($000s)	Annual Loss Ratio	Cumulative Indemnities to Cumulative Revenues Ratio
Newfoundland							
1999	44	615	1,048	117	86	0.73	1.17
2000	39	539	964	115	128	1.11	1.16
2001	39	573	1,078	117	194	1.66	1.22
2002	**41**	**678**	**1,200**	**169**	**195**	**1.15**	**1.29**
Prince Edward Island							
1999	205	46,850	35,853	2,188	2,562	1.17	0.89
2000	331	65,400	37,774	2,771	2,669	0.96	0.89
2001	291	72,639	42,965	2,939	10,067	3.43	0.94
2002	**352**	**87,493**	**50,387**	**5,004**	**906**	**0.18**	**0.97**
Nova Scotia							
1999	483	25,211	12,144	640	795	1.24	0.75
2000	500	26,090	14,303	674	286	0.42	0.73
2001	500	25,246	14,763	657	890	1.35	0.75
2002	**464**	**27,688**	**16,034**	**819**	**360**	**0.44**	**0.77**
New Brunswick							
1999	402	89,648	38,359	3,185	1,387	0.44	.98
2000	433	90,115	39,449	2,979	545	0.18	.95
2001	425	96,547	41,321	2,710	639	0.24	.92
2002	**385**	**71,245**	**26,859**	**1,766**	**750**	**0.42**	**0.94**
Quebec							
1999	12,206	2,982,975	591,664	42,208	9,751	0.23	0.84
2000	12,350	3,101,379	684,459	40,560	126,690	3.12	0.95
2001	13,664	3,467,527	779,914	49,072	31,683	0.65	0.93
2002	**13,810**	**3,697,221**	**839,679**	**50,394**	**38,350**	**0.76**	**0.98**
Ontario							
1999	19,366	3,684,829	1,160,545	70,911	33,376	0.47	0.75
2000	19,529	3,748,348	1,146,512	63,306	145,029	2.29	0.79
2001	19,554	4,044,323	1,338,387	70,377	259,325	3.68	0.92
2002	**19,147**	**4,301,047**	**1,513,081**	**97,661**	**142,355**	**1.46**	**1.01**
Manitoba							
1999	13,343	7,526,702	855,244	85,533	43,050	0.50	0.80
2000	13,676	8,682,233	832,107	79,955	36,620	0.46	0.77
2001	13,531	8,541,992	966,900	72,204	94,736	1.31	0.80
2002	**13,485**	**9,140,121**	**1,221,568**	**89,723**	**75,000**	**0.84**	**0.86**
Saskatchewan							
1999	33,495	20,621,714	1,597,520	180,994	120,665	0.67	0.92
2000	34,416	24,404,755	1,573,977	185,850	132,516	0.71	0.91
2001	34,307	25,848,407	2,049,329	225,438	330,280	1.47	0.94
2002	**34,781**	**29,632,533**	**2,505,823**	**233,333**	**1,088,600**	**4.67**	**1.2**
Alberta							
1999	17,464	11,760,109	1,055,495	149,698	57,985	0.39	0.82
2000	17,002	11,110,083	1,017,929	144,818	166,998	1.15	0.84
2001	17,395	13,429,147	1,301,125	189,915	272,331	1.43	0.88
2002	**19,379**	**20,739,402**	**1,647,847**	**235,578**	**783,788**	**3.33**	**1.01**
British Columbia							
1999	2,252	422,886	231,714	13,807	5,411	0.39	0.97
2000	2,350	436,079	247,723	14,295	9,419	0.66	0.96
2001	2,300	428,502	256,308	14,261	10,783	0.76	0.96
2002	**2,236**	**418,105**	**266,830**	**15,306**	**3,896**	**0.25**	**0.96**
Canada							
1999	99,260	47,161,539	5,579,586	549,280	275,068	0.50	0.85
2000	100,626	51,665,021	5,595,198	535,324	620,902	1.16	0.86
2001	102,006	55,954,903	6,792,090	627,690	1,010,928	1.61	0.90
2002	**104,080**	**68,115,532**	**8,089,307**	**729,753**	**2,134,201**	**2.92**	**1.06**

Note: Figures are subject to final review of audited provincial financial statements.

Federal Crop Reinsurance Program

The reinsurance arrangements available under the *Farm Income Protection Act* (FIPA) offer provincial governments a means of sharing with the federal government the large losses that occur under a Crop Insurance Program. The federal reinsurance provisions were first made available to provinces in 1965.

How it works

- A portion of a province's annual crop insurance premiums are paid to the federal reinsurance account. Premiums paid into the reinsurance account vary according to the risk of a payout for each province.
- A payment from the federal reinsurance account to a province is triggered whenever crop insurance indemnity payments to producers exceed the province's accumulated premium reserves and a deductible of 2.5 percent of the province's crop insurance liabilities (coverage).
- Any remaining indemnities are then shared with provinces on a 75 percent/25 percent basis, with the federal reinsurance account being responsible for the larger share.
- If there are insufficient funds in the federal reinsurance account to meet the required reinsurance payments, the Minister of Finance is responsible for advancing the necessary funds to the reinsurance account. Outstanding advances from the federal treasury are repaid from future reinsurance premiums.

In 2002-2003, five provinces (Nova Scotia, New Brunswick, Manitoba, Saskatchewan and Alberta) participated in this reinsurance program with the federal government. The following table illustrates that a total of $17.4 million in reinsurance premiums were collected and that the reinsurance payments to Saskatchewan and Alberta totalled $583.3 million in 2002-2003. The federal reinsurance account balance was $0 on March 31, 2003, because the deficit of $497.5 million is covered by advances to the Reinsurance Program from Department of Finance.

The reinsurance payments were made to the provinces of Saskatchewan and Alberta due to record high crop loss payments (almost $1.8 billion) along with record high levels of farmer participation in these two programs. The 2002-2003 crop year was the second consecutive year of severe drought losses.

Crop Reinsurance Fund by Fiscal Year ($000s)

	Actual 1999-2000	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003
Nova Scotia[1]				
Opening Balance	752	752	752	752
Revenue	–	–	–	–
Expenditures	–	–	–	–
Closing Balance	752	752	752	752
New Brunswick				
Opening Balance	(3,124)	(2,454)	(2,193)	(2,114)
Revenue	670	261	79	24
Expenditures[2]	–	–	–	–
Closing Balance	(2,454)	(2,193)	(2,114)	(2,090)
Ontario[3]				
Opening Balance	9	9	9	9
Closing Balance	9	9	9	9
Manitoba				
Opening Balance	(2,926)	(2,477)	(2,069)	(1,692)
Revenue	449	408	377	448
Expenditures	–	–	–	–
Closing Balance	(2,477)	(2,069)	(1,692)	(1,244)
Saskatchewan				
Opening Balance	(45,710)	(32,099)	(19,893)	(5,702)
Revenue	13,611	12,206	14,191	16,883
Expenditures[2]	–	–	–	427,690
Closing Balance	(32,099)	(19,893)	(5,702)	(416,508)
Alberta				
Opening Balance	77,222	77,225	77,225	77,225
Revenue	3	–	–	–
Expenditures	–	–	–	155,655
Closing Balance	77,225	77,225	77,225	(78,430)
Canada				
Opening Balance	26,223	40,953	53,828	68,474
Revenue	14,733	12,875	14,646	17,356
Advances from Dept. of Finance[4]	–	–	–	497,515
Expenditures	–	–	–	583,345
Closing Balance	40,953	53,828	68,474	0

1 Nova Scotia suspended participation in the program at the end of the 1996-97 fiscal year because of the large surplus in their provincial Crop Insurance Fund. They re-entered the Program for the 2001-02 fiscal year.

2 Both New Brunswick and Saskatchewan utilized their available federal Safety Net funds in 1997-98 and 1998-99 and in 1996-97 and 1997-98, respectively, to reduce their reinsurance deficits.

3 Ontario left the program during the 1968-69 fiscal year.

4 The reinsurance fund deficit was covered by advances from the Department of Finance.

Province Specific Companion Programs

Companion programs originated as a result of the federal and provincial governments' agreement on the need to facilitate the transition from farmers' reliance on governments to offset their risks, to a situation where farmers are increasingly responsible for their own economic well-being. The Province Specific Companion Programs fall into four broad categories:

1. **Industry Research and Development Programs** — programs directed to enhancing the long-term competitiveness and stability of the sector through research, development, training, promotion, etc.

Province	Program Name	2001-2002 Federal Funding ($000s)	2002-2003 Federal Funding ($000s)
British Columbia	Peace River Agriculture Development Program	370	–
	National Beef Development	–	1,250
Alberta	Hog Industry Development Program	98	101
	Beef Industry Development Program	436	908
	Sugar Beet Industry Development Program	49	–
	Value-Added Industry Development Program	2,187	2,864
Manitoba	Agri-Food Research and Development Initiative	1	–
Ontario	Research & Development Program	2	8,116
	Ontario Inno-Centre	–	41
Nova Scotia	Apple Industry Development Fund	–	7
	Technology Development 2000 Program	950	1,029
	Promotion and Awareness Program	25	71
Newfoundland	Agri-Food Innovation Program	473	2,825
Yukon	Agri-Food Innovation Program	60	–
Northwest Territories	Research and Development	–	340

2. **Whole-farm (Disaster) Programs** — non-NISA disaster programs based on gross margins for individual farm units.

Province	Program Name	2001-2002 Federal Funding ($000s)	2002-2003 Federal Funding ($000s)
British Columbia	Zero Out Negative Margin Program	–	420

3. **Programs for Transition to Whole-farm** — programs designed to assist the sector in making a smooth transition to the whole-farm safety net system.

Province	Program Name	2001-2002 Federal Funding ($000s)	2002-2003 Federal Funding ($000s)
Ontario	Market Revenue Program	38,876	7,811

4. Other

Province	Program Name	2001-2002 Federal Funding ($000s)	2002-2003 Federal Funding ($000s)
British Columbia	Wildlife Damage Compensation Companion Program	270	1,036
	Negative Margin Insurance Pilot Program	793	213
	Companion Agreement to Provide for Provincial Contribution to Crop Insurance Program	6,100	855
	Sterile Insect Release Program	–	1,100
Alberta	Wildlife Crop Damage Compensation Companion Program	992	1,682
	Canada-Alberta Assistance Program	51,200	–
Saskatchewan	Additional Sask. Assistance	20,100	–
Manitoba	Wildlife Damage Compensation Companion Program	767	808
Ontario	Plum Pox Virus	2,527	1,469
Quebec	General Agricultural Risk Management Program	49,141	50,573
Nova Scotia	Apple Industry Development Fund	26	–
	Plum Pox Virus	–	19
Prince Edward Island	PEI Negative Margin	666	1,839
	Potato Disposal Adjustment Program Companion	1,608	65
	Elite Seed Potato Quality Improvement	518	–
	Elite Seed Potato Quality Improvement Program B	205	–
Newfoundland	Forage Program	300	239
Yukon	Forage Program	114	–

Net Income Stabilization Account (NISA)

This account was established by section 15 of the *Farm Income Protection Act* and the Federal/Provincial Agreement establishing the NISA Program to help participating producers of qualifying agricultural commodities achieve long-term improved income stability. The Program allows participants to deposit funds up to predetermined limits into an account held at a participating financial institution, and receive matching contributions from the federal and provincial governments. These funds are held on behalf of the participants.

The account records the following transactions relating to the Consolidated Revenue Fund or participating financial institutions as follows:

(a) participant matchable deposits held in participating financial institutions. For the fiscal year ending March 31, 2003, participant deposits pertained, in most part, to the 2001 stabilization year (the period for which a participant filed a 2001 tax return). Participants are entitled to make matchable deposits based on eligible net sales (ENS) which are limited to $250,000 per individual. For the 2001 stabilization year, the Agreement allowed for matchable deposits of up to three percent of the ENS for most qualifying commodities. Additional participant deposits were allowed by separate agreement between Canada and a province;

(b) government matching contributions on participant matchable deposits. For the 2001 stabilization year, with the exception of Alberta, the federal and provincial governments provided matching contributions equal to two thirds and one third, respectively, of participant matchable deposits. The federal government contributed the full three percent for Alberta. For the 2001 stabilization year, the other government contributions category includes contributions made for the transition to future risk management programming;

(c) participant non-matchable deposits held in participating financial institutions, which are limited to an annual maximum of 20 percent of ENS (carried forward for up to five years);

(d) interest paid by the federal government on funds held in the Consolidated Revenue Fund, at rates and in accordance with terms and conditions determined by the Minister of Finance;

(e) interest paid by participating financial institutions on funds held for participants, at rates set by negotiation between the participant and the financial institution;

(f) bonus interest of three percent per annum, split between the federal and provincial governments (with the exception of Alberta where the federal government pays the full three percent), calculated on participant deposits; less,

(g) withdrawals by participants from funds held in the Consolidated Revenue Fund or participating financial institutions (participants are entitled to make annual account withdrawals up to the amount allowed by the larger of two triggers; a stabilization trigger and a minimum income trigger).

The following tables illustrate producer deposits and withdrawals, government contributions and interest paid into the Account for the 1999, 2000 and 2001 stabilization years. Refer to the definitions of financial statement accounts above (a to g).

Net Income Stabilization Account — Statement of Net Assets of Program Participants (dollars)

Assets	March 31, 2001	March 31, 2002[1]	March 31, 2003 (Unaudited)
Cash			
Cash in Participant Accounts			
Fund 1	1,676,681,700	1,845,643,331	2,040,650,169
Fund 2	1,625,834,559	1,726,093,472	2,217,032,512
	3,302,516,259	3,571,736,803	4,257,682,681
Accounts Receivable			
Participants	4,490,928	4,444,584	5,574,000
Financial Institutions — interest on participant accounts	12,173,620	7,318,671	8,371,623
Government contributions and bonus interest			
Federal	9,835,652	10,998,519	31,811,469
Provincial	6,868,095	6,878,473	9,261,611
	33,368,295	29,640,247	55,018,703
Total Assets	3,335,884,554	3,601,377,050	4,312,701,384
Liabilities			
Participant withdrawals payable	46,793,932	40,697,588	52,180,300
Nets Assets of Program Participants	3,289,090,622	3,560,679,462	4,260,521,084

1 The March 31, 2002 comparative figures have been updated to reflect adjustments resulting from the audit of the Net Income Stabilization Account by The Office of the Auditor General. In addition, comparative figures have been reclassified to conform with presentation adopted for the year ended March 31, 2003 (2001 stabilization year).

Net Income Stabilization Account (NISA) — Statement of Changes in Net Assets of Program Participants (dollars)

	Stabilization Year(s)[2]		
	1999	2000[1]	2001 (Unaudited)
Participant deposits			
Matchable (a)	351,383,684	388,343,818	458,916,903
Non-matchable (c)	20,167,295	26,568,983	24,112,481
Other	1,327,725	2,256,007	1,557,338
	372,878,704	417,168,808	484,586,722
Government matching contributions (b)			
Basic:			
Federal	220,690,230	250,251,488	281,816,086
Provincial	81,827,241	84,766,952	94,362,821
Enhanced:			
Federal	22,052,110	25,890,705	40,204,017
Provincial	24,061,495	27,195,536	42,527,239
	348,631,076	388,104,681	458,910,163
Other government contributions (b)			
Federal	44,373	51,213	550,325,481
Provincial	287,737	668,273	2,640,993
	332,110	719,486	552,966,474
Interest			
Regular Interest			
Consolidated revenue fund (d)	77,804,389	50,083,321	47,981,021
Financial institutions (e)	68,153,770	58,527,050	48,483,545
Bonus interest (f)			
Federal	27,258,582	30,845,261	32,443,286
Provincial	18,424,791	20,484,089	21,515,996
	191,641,532	159,939,721	150,423,848
Increase in Net Assets	913,483,422	965,932,696	1,646,887,207
Participant withdrawals (g)			
Fund 1	249,430,815	244,279,071	288,267,599
Fund 2	455,204,841	441,269,808	649,131,858
	704,635,656	685,548,879	937,399,457
Administrative cost share (g)	8,423,533	8,794,977	9,646,128
Decrease in Net Assets	713,059,189	694,343,856	947,399,457
Change in Net Assets for the Stabilization Year	200,424,233	271,588,840	699,841,622
Net Assets — Beginning of Stabilization Year	3,088,666,389	3,289,090,622	3,560,679,462
Net Assets — End of Stabilization Year	3,289,090,622	3,560,679,462	4,260,521,084

1 The 2000 comparative figures have been updated to reflect adjustments resulting from the audit of the Net Income Stabilization Account by the Office of the Auditor General. In addition, comparative figures have been reclassified to conform with presentation adopted for the year ended March 31, 2003 (2001 stabilization year).

2 The period for which the participant files an income tax return.

Net Income Stabilization Account (NISA) — Statement of Changes in Net Assets of Program Participants (dollars)

	Stabilization Year(s)[2]		
	1999	2000[1]	2001 (Unaudited)
Participant deposits			
Matchable (a)	351,383,684	388,343,818	458,916,903
Non-matchable (c)	20,167,295	26,568,983	24,112,481
Other	1,327,725	2,256,007	1,557,338
	372,878,704	417,168,808	484,586,722
Government matching contributions (b)			
Basic:			
Federal	220,690,230	250,251,488	281,816,086
Provincial	81,827,241	84,766,952	94,362,821
Enhanced:			
Federal	22,052,110	25,890,705	40,204,017
Provincial	24,061,495	27,195,536	42,527,239
	348,631,076	388,104,681	458,910,163
Other government contributions (b)			
Federal	44,373	51,213	550,325,481
Provincial	287,737	668,273	2,640,993
	332,110	719,486	552,966,474
Interest			
Regular Interest			
Consolidated revenue fund (d)	77,804,389	50,083,321	47,981,021
Financial institutions (e)	68,153,770	58,527,050	48,483,545
Bonus interest (f)			
Federal	27,258,582	30,845,261	32,443,286
Provincial	18,424,791	20,484,089	21,515,996
	191,641,532	159,939,721	150,423,848
Increase in Net Assets	913,483,422	965,932,696	1,646,887,207
Participant withdrawals (g)			
Fund 1	249,430,815	244,279,071	288,267,599
Fund 2	455,204,841	441,269,808	649,131,858
	704,635,656	685,548,879	937,399,457
Administrative cost share (g)	8,423,533	8,794,977	9,646,128
Decrease in Net Assets	713,059,189	694,343,856	947,399,457
Change in Net Assets for the Stabilization Year	200,424,233	271,588,840	699,841,622
Net Assets — Beginning of Stabilization Year	3,088,666,389	3,289,090,622	3,560,679,462
Net Assets — End of Stabilization Year	3,289,090,622	3,560,679,462	4,260,521,084

1 The 2000 comparative figures have been updated to reflect adjustments resulting from the audit of the Net Income Stabilization Account by the Office of the Auditor General. In addition, comparative figures have been reclassified to conform with presentation adopted for the year ended March 31, 2003 (2001 stabilization year).

2 The period for which the participant files an income tax return.

Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act (FIMCLA) Annual Report 2002-2003

The *Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act* (FIMCLA) helps producers and their marketing co-operatives with their financing needs through guaranteed loans resulting in market expansion, farm innovation, value added-processing and environmentally sustainable farming. The program facilitates the availability of credit to improve farm assets, strengthen production and/or improve financial stability. Under FIMCLA, the Minister of Agriculture and Agri-Food provides a loan guarantee to designated lending institutions and is liable to pay 95 percent of a loss sustained by the lending institution. The loan guarantee is based on up to 80 percent of the purchase price or the appraised value of the property for which the loan is requested. Producers and producer-owned marketing co-operatives apply directly through a lending institution. A co-operative association may be granted a FIMCLA guarantee for up to $3 million.

The table below provides statistics on the operation of this program since 1998. FIMCLA provided over $1 billion in loan guarantees to the farming sector over the last five years. Payments and costs have exceeded revenues and recoveries by $5.3 million during this period, which is largely due to payments related to co-operative associations since 1998. During fiscal 2001-2002, a Risk Analysis Study was conducted to establish the fee required to cover program administration and future liabilities under the guarantee. The study concluded that the registration fee of 0.85 percent was sufficient to cover both administration costs and future liabilities.

For the fiscal year ending March 31, 2003, 4,722 loans totalling approximately $160 million were guaranteed under FIMCLA. This figure is down from 5,659 loans totalling approximately $179 million made in 2001-2002, a decrease of 10.6 percent in the value of loans registered. The majority of loans were issued in the province of Saskatchewan with 67 percent, followed by Ontario and Alberta with 13 percent and 6 percent respectively. The majority of the loans were issued in the grains and oilseeds sector, which comprised 49 percent of the portfolio, followed by the beef sector with 31 percent. The predominant reason for loans issued was farm implements which accounted for 45 percent, followed by additional land and livestock with 18 percent and 13 percent respectively. These trends are consistent with previous years.

FIMCLA came into effect in 1988 replacing the *Farm Improvement Loans Act* (FILA). Since 1988, loans worth almost $4 billion have been issued and registered under FIMCLA. The loans outstanding (FILA & FIMCLA) are estimated at $942 million and the Government's claims paid rate accounts for 0.99 percent of the loans issued. Recoveries on claims during this period averages 0.38 percent of the amount of loans guaranteed, therefore the net cost of claims averages 0.61 percent. The Government's contingent liability in respect of the loans outstanding at the end of March 2003 amounted to $264 million due to a clause in the Act limiting the Minister's liability to any one lender (90 percent of the first million dollars issued by the lender, 50 percent of the second million and 10 percent of the remaining balance).

The Department realizes that loan registrations have been on a substantial decline since the 2000-2001 fiscal year. In order to address this situation, a review of the program is currently in progress. The objective of the review is to address concerns raised by the lending community and to better align the program with the objectives of the Agricultural Policy Framework (APF).

General Statistics Regarding the Farm Improvement and Marketing Co-operatives Loans Act

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Number of new loans registered	8,641	7,628	6,304	5,659	4,722
Value of new loans registered ($000)	259,174	215,998	189,087	178,732	160,425
Loan registration fees received ($000)	1,296	1,630	1,574	1,527	1,372
Claims paid ($000)	2,258	881	963	2,524	2,792
Recoveries of claims paid out ($000)	709	308	344	158	255
Administration costs ($000)	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Net gain or loss ($000)	-1,253	57	-45	-1,839	-2,165

Note: Claims paid out in a fiscal year are not necessarily related to loans issued in the same year and could include claims paid out against guarantees issued under FILA.

Agricultural Marketing Programs Act (AMPA)

2002 Crop Year Annual Report

The *Agricultural Marketing Programs Act* (AMPA) received Royal Assent on April 25, 1997. The Act has three parts, the Advance Payments Program (APP), the Government Purchases Program (GPP) and the Price Pooling Program (PPP). The Act also includes the interest-free provision on cash advances for the APP. The 2002 crop year is the sixth year of operation for the programs under the Act.

In 2001, the Minister of Agriculture and Agri-Food (AAFC) performed an evaluation of AMPA in accordance with the Act. A report on the findings will be tabled in Parliament in the fall of 2003.

Advance Payments Program

Under the APP, the Government guarantees the repayment of advances producer organizations issue to producers as a means of improving cash-flow at or after harvest. Each producer can obtain up to $250,000 with the Government paying the interest on the first $50,000 advanced to each producer. The advances are based on the security of the crop the producers have in storage and are repaid as the crop is sold. Should a producer not repay the advance, the Government reimburses the producer organization for a percentage of the advance and the producer becomes indebted to the Crown for the amount of the payment.

The purpose of the advances is to improve marketing opportunities for producers. The advances allow producers to market the crops later in the year when the market conditions may result in better prices. As the crops are marketed throughout the year, the program encourages a more orderly marketing of crops.

For the 2002 crop year, the Department entered into 49 agreements with producer organizations across Canada, including the Canadian Wheat Board. These organizations advanced approximately $636 million to 23,816 producers. This amount represents a decrease of $177 million compared with the 2001 crop year and likely reflects the drought situation the farmers have been facing that has resulted in lower than normal inventory. During the 2002-2003 fiscal year, the Department paid $5.6 million in interest costs related to 2002 crop year agreements. As the agreements cover the entire marketing period for the 2002 crop and are in effect until the fall of 2003, additional interest costs will be incurred and the producer organizations will not be in a position to make any claims on the Government guarantee until after this time. In recent years, the default payments under the program are less than 1 percent of the amount advanced.

Crop Year	Number of Organizations	Canadian Wheat Board Advances ($ millions)	Non-Wheat Board Advances ($ millions)	Total Advances Issued ($ millions)	Default Payments (fiscal year) ($ millions)	Total Interest Costs (crop year) ($ millions)
1998	45	469	339	806	24.8	20.2
1999	51	515	431	946	5.3	23.1
2000	53	612	362	974	3.7	24
2001	54	509	304	813	5.5	9.5
2002	49	324	312	636	9.3	4.2

Notes:

- The information provided is based on a crop year, which is approximately August 1 to July 31 and therefore, does not coincide with the Government's fiscal year. Consequently, the amounts provided for interest costs will not be the same as those provided in the Public Accounts which are on a fiscal year basis.
- The total interest costs for 2002 crop year are as of June 23, 2003.
- The default payments for 2001-2002 does not include the outstanding amount still with the producer organization of $1.5 million which may not be paid in total by the Department
- The default payments for 2002-2003 includes the oustanding amount still with the producer organization of $7.4 million which may not be paid in total by the Department.

Government Purchases Program

Under the GPP, the Minister of Agriculture and Agri-Food, with the authorization of the Governor in Council, may purchase and sell agricultural products. This authority would be used when unusual market conditions exist. By intervening, the Minister could improve the marketing environment for a given product. Since AMPA was enacted, this part of the Act has not been used.

Price Pooling Program

The purpose of the program is to facilitate the marketing of agricultural products under a co-operative plan. Under the PPP, as was the case under the former APCMA, the Government guarantees a minimum average wholesale price for an agricultural product sold by a marketing agency. The price guarantee agreement entered into with the marketing agencies protects them against unanticipated declines in the market price of their products and covers the initial payment made to producers plus costs incurred by the agencies to market the product, to a fixed maximum. The price guarantee helps the agencies obtain financing to make the initial payment and fund its marketing operations as financial institutions view the Government's guarantee as security on the loan. The initial payment is made to the producer by the marketing agencies upon delivery of the agricultural product. The price guarantee is based on the expected average wholesale price for a given crop year. Should the average wholesale price received by the marketing agency for the crop year be below the guaranteed price, the Government reimburses the agency for the difference from the Consolidated Revenue Fund.

For the 2002 crop year, approximately $62.8 million in price guarantees, were provided to five marketing agencies across Canada for the benefits of nearly 19,450 producers. There are no claims anticipated for the 2002 crop year.

PPP and APCMA Historical Summary of Agreements

Crop Year	Number of Marketing Agencies	Number of Producers	Total Guarantee ($000s)	Liability Payments ($000s)	
1993	14	23,865	130,476	405	(a)
1994	9	21,177	270,060		
1995	8	21,900	298,738	17,285	(b)
1996	4	21,222	183,979		
1997	5	21,050	160,520		
1998	5	20,650	191,494		
1999	6	21,439	197,358		
2000	5	20,650	136,226		
2001	4	19,350	123,916		
2002	5	19,450	62,811		
Total			1,755,578	17,690	

Liability Payments

a. Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. (1991) — $405,000

b. Ontario Wheat Producers Marketing Board (1996) — $17,285,421

Note: The information provided for the 1997, 1998 , 1999 and 2001 crop years pertain to the PPP under AMPA. Historical information provided for crop years 1993 to 1996 inclusively pertains to the former APCMA.

Spring Credit Advance Program

The Department implemented the Spring Credit Advance Program (SCAP) in 2000 to assist producers with financing their planting operations. This program has continued into the 2002 crop year and has been extended for five additional years under the Agricultural Policy Framework. The program essentially moves the benefit of APP forward to the spring.

Given the similarities of SCAP and APP, the Minister of Agriculture and Agri-Food (AAFC), included SCAP in the evaluation of AMPA.

Crop Year	Number of Organizations	Total Advances Issued ($ millions)	Administration Costs (fiscal year) ($ millions)	Default Payments (fiscal year) ($ millions)	Total Interest Costs (fiscal year) ($ millions)
2000	25	357	0.653	3.1	11.2
2001	24	673	0.65	3.6	15.8
2002	25	712	0.938	0	12.2

Note:

- The default payments for 2002 does not include the outstanding amount still with the producer organization of $9 million which may not be paid in total by the department.
- The default payments for 2000 and 2001 do not include the outstanding amount still with the producer organization of $5.6 million which may not be paid in total by the Department.
- The administration costs for 2002 is comprised of payments made to the producer organizations and crop insurance agencies to cover costs related to SCAP.

Further Information

Agriculture and Agri-Food Canada – Our Team 2002-2003

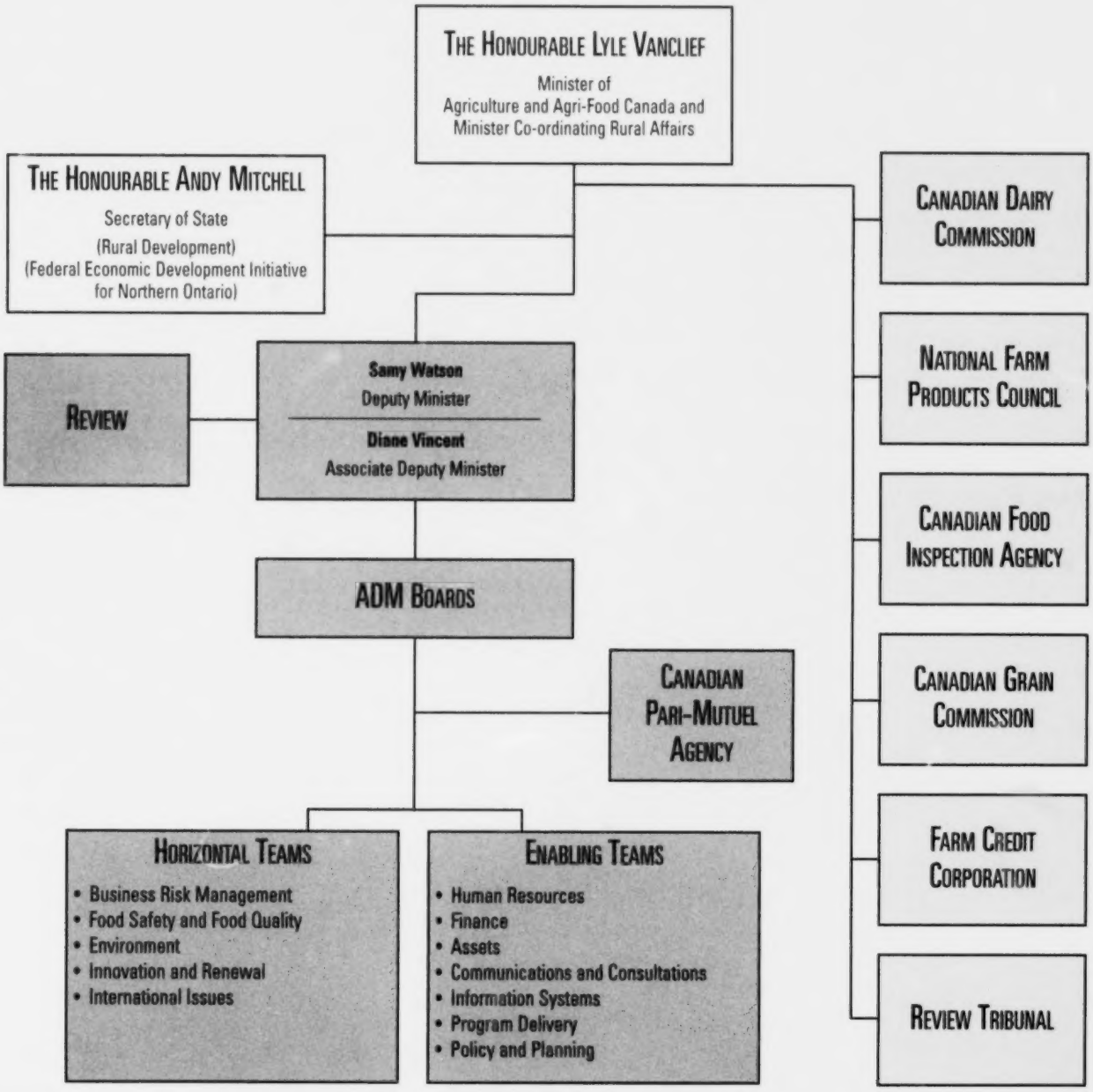

Further Information

Agriculture and Agri-Food Canada – Our Team 2002-2003

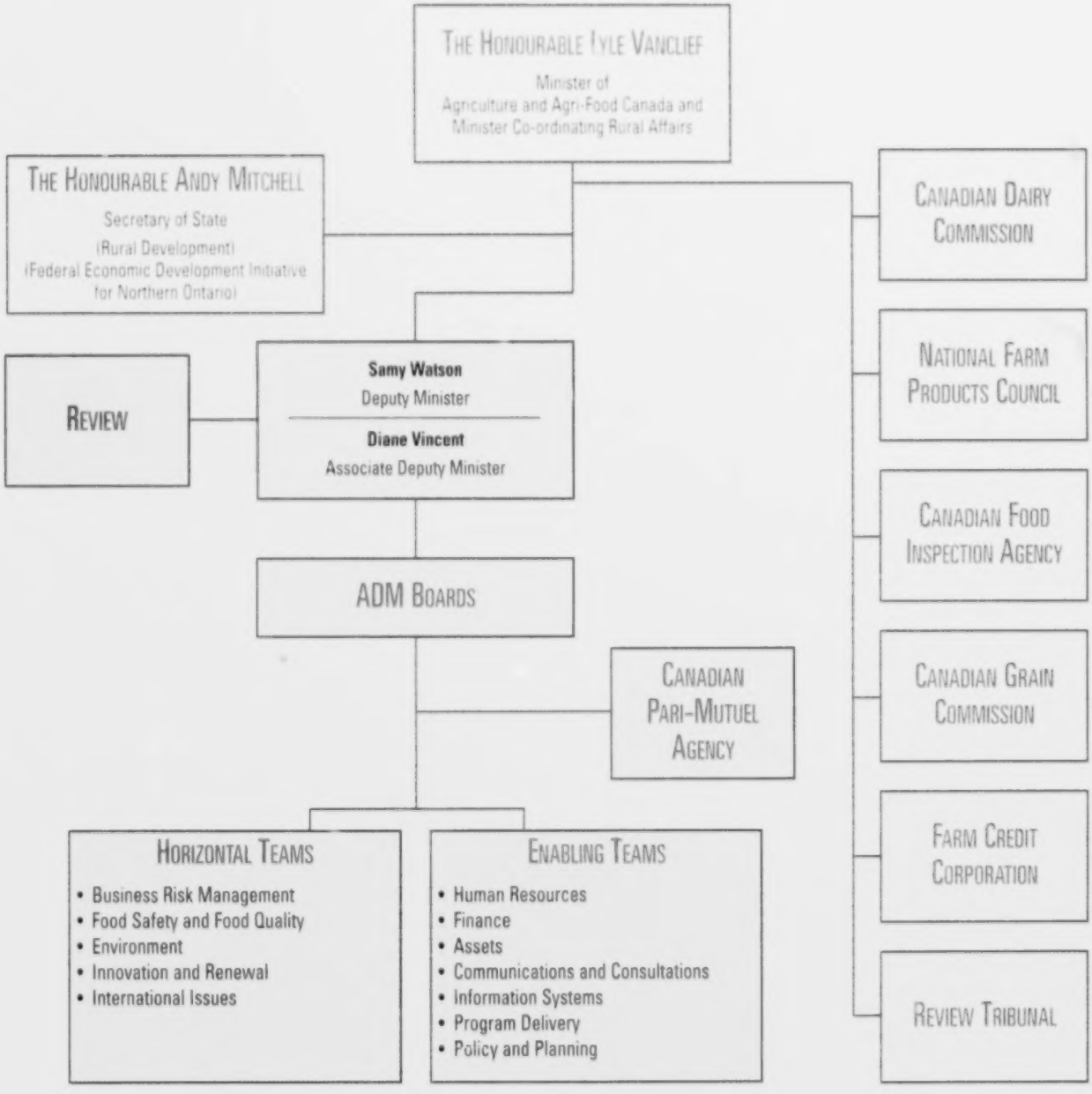

How to Reach Us

Departmental Contacts

Agriculture and Agri-Food Canada

Note: All addresses are at 930 Carling Avenue unless otherwise noted.

General Inquiries
930 Carling Avenue
Ottawa, Ontario K1A 0C5
(613) 759-1000 World Wide Web: http://www.agr.gc.ca

More information on the Department and its activities can be found on our Web site at:
http:/www.agr.gc.ca/index_e.phtml

Minister of Agriculture and Agri-food and Minister Co-ordinating Rural Affairs

The Honourable Lyle Vanclief, P.C., M.P. http://www.agr.gc.ca/minoffe.html

Secretary of State (Rural Development) (Federal Economic Development Initiative For Northern Ontario)

The Honourable Andy Mitchell, P.C., M.P. http://www.agr.gc.ca/cb/min/emitchell.html

Deputy Minister and Associate Deputy Minister

Samy Watson
Deputy Minister
(613) 759-1101
watsons@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmoe.html

Diane Vincent
Associate Deputy Minister
(613) 759-1090
vincentdi@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/min/admovincente.html

Branch and Agency Heads

Research Branch
Bruce Archibald
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7777
archibaldb@agr.gc.ca
http://res2.agr.gc.ca/
research-recherche/

Farm Financial Programs Branch
Douglas Hedley
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7243
hedleyd@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/ffpb/
ffpb_e.phtml

Human Resources Branch
Steve Tierney
Director General
(613) 759-1196
tierneys@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/hr/main.html

Prairie Farm Rehabilitation Administration
Carl Neggers
Director General
FCC Tower
603-1800 Hamilton Street
Regina, Saskatchewan S4P 4L2
(306) 780-5081
neggers@agr.gc.ca
http://www.agr.ca/pfra/

Market and Industry Services Branch
Andrew Marsland
Acting Assistant Deputy Minister
(613) 759-7561
marslanda@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/misb.html

Corporate Management Branch
Bruce Deacon
Assistant Deputy Minister
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/csb_e.phtml

Review Branch
Frank Brunetta
Director General
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/review/
rbmain.html

Rural and Cooperatives Secretariat
Donna Mitchell
Executive Director
(613) 759-7113
mitchelldo@em.agr.ca
http://www.rural.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/policy/coop/

Strategic Policy Branch
Tom Richardson
Acting Assistant Deputy Minister
(613) 759-7349
richart@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/spb/pb_e.phtml

Communications Branch
Paul Schubert
Assistant Deputy Minister
(613) 759-7964
schubertp@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/
combr_e.phtml

Canadian Pari-Mutuel Agency
Elizabeth Massey
Executive Director
P.O. Box 5904 LCD Merivale
Ottawa, Ontario K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
http://www.cpma-acpm.gc.ca/

Portfolio Contacts

National Farm Products Council
Cynthia Currie
Chairperson
344 Slater Street
10th Floor
Ottawa, Ontario K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
http://nfpc-cnpa.gc.ca

Canadian Food Inspection Agency
Richard Fadden
President
59 Camelot Drive
Nepean, Ontario K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@agr.gc.ca
www.cfia-acia.agr.gc.ca

Farm Credit Corporation
John J. Ryan
President and Chief Executive Officer
P.O. Box 4320
1800 Hamilton Street
Regina, Saskatchewan S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
www.fcc-sca.ca

Canadian Grain Commission
Chris Hamblin
Chief Commissioner
600-303 Main Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgc.ca
www.cgc.ca

Canadian Dairy Commission
John Core
Chairman & Chief Executive Officer
1525 Carling Avenue
Suite 300
Ottawa, Ontario K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
www.cdc.ca

Review Tribunal
Thomas Barton
Chairman
Ottawa, Ontario
K1A 0C6
(613) 792-2087
http://www.rt-cr.gc.ca/

BUDGET DES DÉPENSES

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/1-2003
ISBN 0-660-62356-0

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agriculture et Agroalimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada

BUDGET
DES DÉPENSES

AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2002-2003

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE

Canada

BUDGET
DES DÉPENSES

AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE CANADA

2002-2003

RAPPORT SUR LE RENDEMENT DU MINISTÈRE

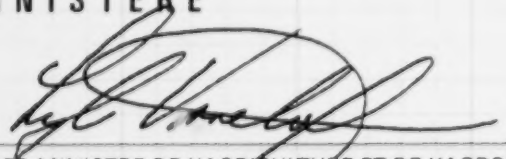

LYLE VANCLIEF, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE
ET MINISTRE À LA COORDINATION DES AFFAIRES RURALES

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I

MESSAGE DU MINISTRE 5

MESSAGE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉVELOPPEMENT RURAL 7

PARTIE II

REVUE DE L'ANNÉE 9

Notre cadre stratégique pour l'agriculture 9

Sécurité du système alimentaire 12

Santé de l'environnement 15

Innovations propices à la croissance 16

Notre cadre de gestion 18

Conclusion 20

PARTIE III

RÉSULTATS STRATÉGIQUES D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA 21

Points saillants du rendement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour 2002-2003 21

Réalisations liées au rendement 23

Sécurité du système alimentaire 23

Santé de l'environnement 32

Innovations propices à la croissance 37

Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement 43

Partenariat rural canadien 43

Coopératives 46

Stratégie de développement durable 48

ANNEXE I

TABLEAUX FINANCIERS 57

ANNEXE II

CONTEXTE DE L'IMPUTATION AUX CLIENTS EXTÉRIEURS 67

ANNEXE III

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE 70
Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) 70
Conseil national des produits agricoles (CNPA) 72

ANNEXE IV

RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI 76
Rapport annuel sur la *Loi sur la protection du revenu agricole* 76
Rapport annuel sur la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) 86
Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA) 87

ANNEXE V

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE 91
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe 2002-2003 ... 91
Pour nous joindre 92

MESSAGE DU MINISTRE

C'est avec plaisir que je présente à mes collègues du Parlement ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes le Rapport sur le rendement du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour l'exercice 2002-2003.

L'industrie agricole et agroalimentaire est l'un des moteurs de notre économie nationale. En effet, elle emploie un travailleur canadien sur sept et génère plus de 8 p. 100 de notre produit intérieur brut (PIB). C'est aussi le plus grand secteur manufacturier dans sept de nos provinces.

Sur la scène internationale, le Canada possède depuis longtemps la réputation enviable de produire des aliments sûrs et de haute qualité. Pour préserver cette réputation, notre industrie agricole et agroalimentaire doit, sous la pression constante des nouveaux défis et des exigences croissantes des consommateurs, chercher à se dépasser. Le gouvernement canadien a mis sa confiance dans une nouvelle stratégie, le Cadre stratégique pour l'agriculture ou CSA, et y a donné son appui en juin 2002 quand le premier ministre Jean Chrétien et moi avons promis d'injecter, sur cinq ans, 5,2 milliards de dollars du fédéral pour permettre au secteur agricole de passer de la gestion des crises à un avenir plus sûr. Si l'on ajoute à ce montant l'apport provincial, le total des sommes investies au cours des cinq prochaines années pour consolider l'avenir du secteur canadien de l'agriculture dépassera les sept milliards de dollars.

Fidèle à ses engagements exposés dans notre Rapport sur les plans et priorités pour 2002-2003, AAC a réalisé des progrès marquants en se donnant les moyens de mettre en œuvre le CSA, plus particulièrement les aspects touchant à la salubrité et à la qualité des aliments, à l'environnement ainsi qu'à la science et à l'innovation, et en tentant de répondre aux besoins du secteur en matière de renouveau et de gestion des risques de l'entreprise. Un vaste examen de tous les programmes existants a été enclenché, et un plan global a été mis au point pour faciliter la transition vers les programmes du CSA, tant au sein du Ministère qu'avec les partenaires des provinces et d'autres programmes. C'est la première fois qu'on a une politique agricole nationale où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent aussi étroitement pour atteindre des objectifs communs en réunissant leurs efforts.

Parmi nos principales réalisations en ce début de période de transition menant au CSA, mentionnons :

- prolongation d'un nouveau système de gestion des risques de l'entreprise pour 2003 et 2004, qui s'inspire du programme Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du régime d'assurance-récolte, afin de répondre plus efficacement aux préoccupations causées aux producteurs par les catastrophes qui se répercutent sur leur revenu et de stabiliser leur revenu;
- élaboration de plans visant à assurer la salubrité des aliments et couvrant la plupart des denrées principales, et début des travaux destinés à établir des normes reconnues à l'échelle internationale en matière de qualité des aliments qui s'appliqueront aux produits et aux systèmes afin de soutenir les efforts déployés par le Canada pour répondre aux exigences du marché, voire les dépasser;
- renforcement de l'aide au commerce fournie par Agriculture et Agroalimentaire Canada par l'ajout de spécialistes dans ce domaine, ce qui avantagera les produits canadiens sur les marchés internationaux;
- amélioration des programmes de commercialisation technique pour faire connaître l'excellence du Canada en agriculture et en agroalimentaire, et début de discussions

Lyle Vanclief

En réalité, qu'il s'agisse d'améliorer la salubrité des aliments consommés par les Canadiens, de protéger l'environnement, de repousser les frontières de la science et de l'innovation ou d'accroître notre compétitivité sur les marchés étrangers, le secteur agricole est à l'avant-garde, contribuant aujourd'hui à la prospérité du pays et jetant les bases d'une qualité de vie encore meilleure pour l'avenir.

Lyle Vanclief

sur des problèmes touchant aux produits canadiens, par exemple les conditions d'étiquetage;

- annonce d'une initiative nationale étalée sur cinq ans appelée Plan environnemental à la ferme, qui vise à aider les agriculteurs à déterminer les retombées positives et négatives de leurs opérations sur l'environnement et à leur donner les moyens de gérer ces risques;
- annonce d'autres initiatives environnementales déterminantes pour apaiser les craintes quant à la viabilité des ressources agricoles, notamment : Verdir le Canada; Service national d'information sur la terre et les eaux; Programme national d'expansion de l'approvisionnement en eau; Programmes des pesticides à emploi limité et de réduction des risques;
- mise au point de programmes axés sur le renouveau pour aider les producteurs à évaluer leur situation et à acquérir les compétences et les outils nécessaires pour réussir.

Se positionner pour mettre en œuvre le CSA demande que le Ministère change sa façon de gérer son travail. En 2002-2003, AAC a aligné ses activités de recherche sur les priorités du CSA afin que la stratégie à long terme que le Canada offre à l'industrie agricole et agroalimentaire repose sur une base solide, étayée par des résultats et des connaissances scientifiques. De plus, le Ministère a implanté à grande échelle de nouvelles pratiques de gestion pour améliorer sa façon de travailler fondée sur la collaboration et la recherche d'effets mesurables pour obtenir les meilleurs résultats possible sur le plan des affaires.

Le Ministère est de plus demeuré fidèle à ses engagements envers des initiatives pangouvernementales, comme le Partenariat rural canadien, l'Initiative de développement rural, les Coopératives et le Plan du Canada sur les changements climatiques.

En terminant, l'efficacité du système de garantie de la salubrité alimentaire d'avant-garde que possède le Canada a été démontrée lors du récent cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et souligne l'importance du travail réalisé dans ce domaine avec le CSA. Dès sa découverte, les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les organisations de l'industrie se sont unis pour réagir de façon concertée. Parmi les mesures qui ont été prises, mentionnons la réalisation d'une enquête scientifique poussée par laquelle on a pu confirmer qu'aucune viande ni aucun produit issu de l'animal infecté n'était entré dans la filière alimentaire. Grâce aux programmes de transition menant au CSA, le marché intérieur a pu continuer de fonctionner durant la crise et l'on a pu injecter l'argent nécessaire dans le secteur pendant la fermeture des marchés d'exportation de la viande et du bétail canadiens. En fin de compte, le verdict favorable d'une équipe internationale d'experts ainsi que notre intervention transparente et systématique dans cette crise nous ont aidés à rouvrir partiellement certains marchés. En fait, c'est la première fois que les États-Unis prennent des mesures pour recommencer à importer de la viande bovine d'un pays ayant été touché par l'ESB. Nous continuons à travailler avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et le secteur pour réaliser la pleine réouverture des frontières internationales et le rétablissement du marché, et pour aborder les questions à plus long terme associées à cet incident.

Les rajustements que nous apportons pour mettre en œuvre le CSA créent un équilibre qui donnera au secteur les moyens de jouir demain d'une longue prospérité et d'une rentabilité soutenue.

Il est clair que le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est confronté à des risques de toutes sortes, mais des possibilités s'offrent à lui également. Les rajustements que nous apportons pour mettre en œuvre le CSA créent un équilibre qui donnera au secteur les moyens de jouir demain d'une longue prospérité et d'une rentabilité soutenue. Grâce à une solide politique nationale, nous relèverons les défis d'un monde en mutation et garantirons au secteur le très bel avenir qu'il mérite.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre
à la coordination des affaires rurales,

Lyle Vanclief

Message du secrétaire d'État au Développement rural

Des collectivités dynamiques sont essentielles à notre bien-être et font du Canada rural un endroit extraordinaire pour travailler, vivre et élever une famille. Le succès de notre nation passe absolument par la réalisation du plein potentiel de nos populations urbaines et rurales.

Notre stratégie pour développer au maximum les possibilités qui s'offrent au Canada rural comprend :

- veiller à ce que le gouvernement canadien tienne compte, dans ses initiatives, des besoins du Canada rural en appliquant une « lentille rurale »;
- accroître les capacités des collectivités en les outillant pour qu'elles sachent reconnaître leurs atouts et s'entendent sur leurs options de développement;
- se servir de la base, c'est-à-dire faire en sorte que les collectivités élaborent leurs propres stratégies et façons de procéder pour assurer leur viabilité;
- fournir aux collectivités rurales les instruments nécessaires pour appliquer leurs stratégies.

Le succès de cette démarche est apparu clairement à la récente conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement rural tenue à Kananaskis (Alberta) où les ministres ont convenu de continuer à se concerter davantage pour l'élaboration des politiques rurales. Ils se sont engagés à mettre au point un plan d'action en recherche qui produira de l'information que les collectivités pourront utiliser pour relever les défis auxquels elles sont confrontées. Ces problèmes tournent, par exemple, autour de l'accès au capital, des partenariats entre l'administration publique et le secteur privé et de l'investissement dans l'infrastructure stratégique. Les ministres ont adopté un plan d'action à l'intention des collectivités rurales, qui est axé sur l'aide au développement de leurs capacités, y compris la mise au point d'outils et d'information, la production d'un répertoire fédéral-provincial-territorial des programmes et des services qui les aideront à prendre des décisions plus éclairées, et contribuent à l'élaboration de meilleures politiques et programmes gouvernementaux.

Les principales réalisations en 2002-2003 sont les suivantes :

- l'Initiative de développement rural de 2,8 millions de dollars, qui a aidé les collectivités rurales à planifier et à adopter des stratégies de développement durable;
- le dialogue rural – *Bâtir des collectivités urbaines et rurales solides* – qui s'est poursuivi grâce à la tenue de cinq assemblées publiques un peu partout au Canada;
- la première Conférence nationale de la jeunesse rurale à avoir lieu, où des jeunes de partout au Canada se sont rencontrés pour discuter de leurs rôles comme dirigeants et agents d'innovation dans leurs collectivités;

Andy Mitchell

Des collectivités dynamiques sont essentielles à notre bien-être et font du Canada rural un endroit extraordinaire pour travailler, vivre et élever une famille.

- l'établissement du Réseau national de la jeunesse rurale, forum offert aux jeunes Canadiens pour partager de l'information, établir des liens de communication et discuter de leurs priorités et de leurs préoccupations, et dont se servira le gouvernement fédéral pour consulter les jeunes sur les politiques, les programmes et les services qui les concernent.

Avec l'aide d'autres ministères fédéraux, le Secrétariat rural a produit un rapport sur la migration des jeunes, précieuse source de renseignements et d'opinions pour aider au développement, à la coordination et à l'exécution à long terme des programmes et des services destinés aux jeunes ruraux d'un bout à l'autre du Canada.

La démarche horizontale suivie par le Secrétariat aux coopératives a aidé les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux à trouver des façons de mettre à profit le mouvement coopératif pour atteindre les objectifs de politiques d'intérêt public. En ville comme à la campagne, les coopératives se sont avérées un moyen pour les Canadiens et Canadiennes de travailler ensemble pour parvenir à un but commun, que ce soit la prestation de soins de santé, le développement d'une agriculture à valeur ajoutée, l'accès à un logement abordable, l'accès au capital ou l'essor économique des collectivités rurales. Les coopératives offrent d'énormes possibilités : aider les collectivités à fournir les services dont elles ont besoin; faciliter leur adaptation; aider les Canadiens et Canadiennes à saisir les occasions favorables et à relever les défis du XXI^{e} siècle. L'Initiative de développement des coopératives, programme de 15 millions de dollars et d'une durée de cinq ans, permettra aux collectivités du Canada de déterminer dans quels cas les coopératives peuvent le mieux répondre à leurs besoins.

La démarche horizontale suivie par le Secrétariat aux coopératives a aidé les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux à trouver des façons de mettre à profit le mouvement coopératif pour atteindre les objectifs de politiques d'intérêt public.

L'investissement de 5,2 milliards de dollars prévus dans le CSA et ses activités connexes contribuera à créer un secteur agricole fort qui, à son tour, profitera au Canada rural grâce à un engagement renforcé envers le Partenariat rural canadien (PRC). Le PCR constitue, pour 29 ministères et organismes fédéraux, un point de convergence utile à la création du climat social, économique et culturel dans lequel le Canada peut prospérer. Le PRC recevra 55 millions de dollars sur cinq ans pour continuer son travail et augmenter ses résultats. Un montant supplémentaire de 5 millions de dollars ira au renforcement du potentiel des collectivités rurales en vue de l'établissement et de l'application de façons durables d'aborder leur développement.

Le fédéral est déterminé à travailler en collaboration avec d'autres gouvernements, les collectivités, les intervenants et les citoyens, entre autres des milieux ruraux, pour faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes continuent de profiter de la prospérité et de la qualité de vie découlant des contributions du Canada rural et urbain.

Le secrétaire d'État
(Développement rural)
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario),

Andy Mitchell

Revue de l'année

Notre cadre stratégique pour l'agriculture

Pour le secteur canadien de l'agriculture, l'établissement d'une nouvelle orientation stratégique signifie la possibilité d'aller au-delà de la simple gestion des crises et de faire du Canada, au pays comme à l'étranger, le chef de file mondial pour ce qui est de satisfaire aux attentes des consommateurs qui exigent la production d'aliments sûrs, fondée sur une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se sont engagés à relever les défis d'aujourd'hui en bâtissant ensemble un vaste Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) comportant cinq piliers : gestion des risques de l'entreprise; salubrité et qualité des aliments; science et innovation; environnement; renouveau.

Le CSA repose sur une vision dynamique, nationale et axée sur le monde. De plus, au cours des trois dernières années, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et le secteur agricole et agroalimentaire se sont donnés les moyens de faire en sorte que ce cadre stratégique soit constamment tourné vers l'avenir. Ainsi, les nouvelles tendances et possibilités seront toujours prises en compte dans nos politiques. L'évolution du secteur s'accompagnera de celle des politiques et des programmes du CSA.

Le CSA démontre aussi clairement notre contribution à la réalisation des priorités du gouvernement du Canada énoncées dans le *Discours du trône d'octobre 2002*. Dans ce discours, le gouvernement a exposé sa détermination à accroître la qualité de vie de tous les Canadiens en améliorant les systèmes sociaux, en rejoignant les collectivités rurales et du Nord à l'aide de nouvelles initiatives et en s'attachant davantage à protéger l'environnement par des efforts renouvelés au niveau des politiques et des programmes. Le CSA a transformé ces engagements en des mesures concrètes.

Au cours des trois dernières années, nous nous sommes donnés les moyens de faire en sorte que ce cadre stratégique soit constamment tourné vers l'avenir. Ainsi, les nouvelles tendances et possibilités seront toujours prises en compte dans nos politiques.

Positionner le Ministère pour qu'il mette en œuvre le CSA

La vision sous-tendant le CSA a été adoptée par les gouvernements le 29 juin 2001. C'est la vision d'un secteur qui est passé de la simple gestion des crises à un avenir plus sûr en faisant du Canada le chef de file mondial dans plusieurs domaines : salubrité et qualité des aliments, production soucieuse de l'environnement et innovation axée sur la croissance. L'an dernier, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a commencé à faire passer au stade de la réalisation cette grande vision de l'agriculture canadienne au XXI^{e} siècle.

Reconnaissant leur but commun, les ministres de l'Agriculture se sont réunis à Halifax en juin 2002 où une majorité ont signé ou paraphé le CSA, clôturant une année d'une intense collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie. Ce vaste cadre englobait nos objectifs communs, les résultats escomptés et les priorités d'action. La signature de l'Île-du-Prince-Édouard en avril 2003, puis celle du Québec en juillet de la même année, ont fait monter à dix provinces et deux territoires le nombre de gouvernements participants.

D'autres progrès importants ont été réalisés l'an dernier au chapitre du financement et de l'élaboration des politiques, travaux qui ont permis à AAC de mettre en œuvre le CSA. En juin 2002, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont annoncé l'injection de 5,2 milliards de dollars d'argent frais du fédéral dans l'agriculture canadienne, y compris 3,4 milliards de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre le CSA. Puis, en février 2003, le budget a fait clairement de l'application du CSA une priorité essentielle. En garantissant un financement fédéral du CSA et en obtenant l'appui des gouvernements provinciaux et territoriaux, on a franchi une étape cruciale. Les gouvernements ont travaillé fort à préparer le terrain en vue du remplacement des anciens programmes par de nouveaux, transition qui débutera durant l'exercice 2003-2004.

Renforcer le secteur agricole par la collaboration

Après l'entente initiale, AAC et ses homologues provinciaux et territoriaux ont mis beaucoup d'efforts dans l'élaboration et la mise au point d'accords de mise en œuvre détaillés pour réaliser la stratégie du CSA. Au printemps 2003, la plupart des provinces en étaient à différentes étapes de l'obtention des pouvoirs nécessaires pour signer ces accords.

Le CSA et les accords de mise en œuvre sont des jalons dans la collaboration fédérale-provinciale-territoriale.

Le CSA et les accords de mise en œuvre sont des jalons dans la collaboration fédérale-provinciale-territoriale et sont quelque chose d'inédit dans l'application des principes de collaboration axés sur les résultats enchâssés dans l'Accord sur le cadre de l'union sociale. Dans chaque domaine du CSA, les deux paliers de gouvernement sont responsables de l'atteinte des objectifs nationaux communs et se sont entendus sur des repères spécifiques en matière de revenu pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Chose plus importante encore, les gouvernements sont tous les deux déterminés à rendre compte aux Canadiens des activités entreprises et des résultats atteints, et d'entretenir un échange public sur l'efficacité des activités entreprises pour parvenir aux résultats désirés.

Améliorer les services aux Canadiens

On a également innové en élaborant les accords de mise en œuvre, le Ministère ayant mis énormément l'accent sur la consultation des Canadiens. À l'aide de mécanismes de consultation courants et inédits, AAC a fait participer tous les intéressés de la chaîne de valeur agroalimentaire, y compris les producteurs, les transformateurs, les détaillants, les consommateurs et les environnementalistes. Pour donner aux intéressés habituels et nouveaux l'occasion de commenter le processus d'orientation, des travaux de consultation ont été insérés à travers ceux portant sur l'élaboration des politiques et des programmes du CSA. Ces consultations concernaient une série de documents décrivant le CSA. Des commentaires sur les documents initiaux décrivant les enjeux ont servi à formuler les projets d'orientation qui sont devenus la base des consultations ultérieures. Les opinions exprimées durant ces exercices continuent d'être analysées et pesées au fur et à mesure que des politiques et des programmes sont présentés, élaborés, appliqués et évalués. Ce cycle d'entretiens avec la population se poursuivra au fur et à mesure que nous rendrons compte des résultats et envisagerons de rajuster notre approche.

Le Ministère a aussi entrepris de faire une étude exhaustive des méthodes d'exécution de tous ses programmes existants afin de veiller à éviter les retards dans la prestation des services et des programmes. Un plan global a été dressé pour assurer une exécution cohérente et intégrée des programmes, tant à AAC qu'avec les partenaires provinciaux et autres. Les programmes existants seront soit changés, soit graduellement abandonnés au cours des trois prochaines années avec la mise en place de nouveaux programmes alignés sur le CSA.

Établir de nouveaux programmes et services

Les programmes du CSA qui sont élaborés s'étendent à tout le secteur agricole et agroalimentaire, y compris aux collectivités rurales. Nous préparons des programmes dans le cadre desquels seront consacrés, au cours des cinq prochaines années :

- 290 millions de dollars à la salubrité et à la qualité des aliments;
- 175 millions de dollars au développement des marchés internationaux;
- 670 millions de dollars à l'environnement;
- 255 millions de dollars à la science, à l'innovation et au renouveau;
- 75 millions de dollars au développement rural et aux coopératives;
- 3,7 milliards de dollars à la gestion des risques de l'entreprise.

Les nouveaux programmes et services sont alignés sur le CSA et apportent de l'aide de diverses façons :

- les agriculteurs auront accès à des instruments qui les aideront à relever les défis de la salubrité des aliments et de la protection de l'environnement au niveau de la production, à acquérir de nouvelles compétences, à augmenter leur volume d'affaires et à chercher de nouvelles occasions avantageuses;
- la recherche scientifique ira au-delà des applications habituelles axées sur la production pour fournir de nouvelles connaissances et technologies en réponse aux défis et aux possibilités qui pointent à l'horizon;
- les programmes de gestion des risques de l'entreprise procureront un bon milieu pour la planification des affaires à long terme;
- des marchés s'ouvriront à l'étranger où le Canada sera reconnu comme une source fiable d'aliments de haute qualité.

Rendre compte des résultats

En 2002-2003, beaucoup d'efforts et de temps ont été consacrés à la mise en place des fondements visant à garantir que les programmes exécutés grâce au CSA demeureront efficaces, des mécanismes étant prévus pour réaffecter le financement des programmes à l'intérieur du cadre et améliorer ainsi leur rendement au besoin. Ce travail, entrepris en collaboration avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires, comprenait l'établissement d'objectifs, de cibles, d'indicateurs et de mesures ainsi que de mécanismes de financement et d'exécution communs. Les accords détaillés de mise en œuvre prévoyaient aussi la capacité de surveiller et de mesurer continuellement l'efficacité des programmes du CSA ainsi que les pouvoirs de prendre toute mesure nécessaire pour les rajuster afin de les rendre plus efficaces, en assurer ainsi la pertinence continuelle et obtenir les meilleurs résultats possible. Grâce à ces préparatifs minutieux, les divers éléments des programmes se complètent tous les uns les autres et sont alignés sur les objectifs du CSA. De plus , ils nous permettent d'honorer notre engagement public de rendre compte chaque année aux Canadiens des résultats atteints.

Au cours de la prochaine année, AAC rédigera des rapports sur la santé du secteur agricole et agroalimentaire, ainsi que sur la mise en oeuvre du CSA.

Nos résultats stratégiques

La vision et les objectifs du CSA se reflètent dans les trois résultats stratégiques d'AAC : sécurité du système alimentaire; santé de l'environnement; innovations propices à la croissance. Ces résultats stratégiques définissent les grandes orientations du CSA, et l'on y parviendra en travaillant dans cinq domaines prioritaires : gestion des risques de l'entreprise; salubrité et qualité des aliments; science et innovation; environnement; renouveau. À AAC, ce travail s'articule sur les cinq priorités ministérielles qui reflètent l'accent mis par le Ministère sur les responsabilités confiées au fédéral dans le CSA.

Sécurité du système alimentaire

Programmes pour faciliter la gestion des risques de l'entreprise

Les producteurs sont constamment confrontés aux risques que présentent la nature et les forces du marché. Ils doivent aussi relever les défis que soulèvent un milieu d'affaires plus complexe qu'auparavant, une concurrence internationale croissante et les progrès de la technologie. Les agriculteurs ont donc besoin de planifier leurs opérations avec confiance en s'appuyant sur une solide base de financement et sur des programmes sûrs.

Des programmes plus solides et plus efficaces de gestion des risques de l'entreprise destinés aux producteurs constituent un élément essentiel du CSA. Les dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux ont convenu d'améliorer les instruments employés par les producteurs pour gérer leurs risques et de créer pour eux des incitatifs en vue de les encourager à accroître la rentabilité de leur entreprise par la croissance, la diversification et l'expansion de la production à valeur ajoutée.

Pour la première fois, un financement fédéral-provincial stable de la gestion des risques à l'intention des producteurs est assuré pour plus de cinq ans, et la protection contre les catastrophes qui se répercutent sur le revenu fait partie intégrante des programmes. En fait, le gouvernement canadien s'est engagé à fournir annuellement 1,1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour la réalisation des nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. C'est le plus long engagement budgétaire qui ait jamais été fait pour le financement des programmes de gestion des risques.

De plus, bon nombre des principales caractéristiques des nouveaux programmes viennent souvent des opinions exprimées par les producteurs depuis un an. Comme ils ont demandé que les nouveaux programmes s'inspirent des meilleurs qui existaient déjà, les gouvernements ont bâti la nouvelle structure proposée sur les plates-formes actuelles de l'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN).

Par conséquent, on s'emploie actuellement à préparer des programmes améliorés de gestion des risques de l'entreprise pour fournir une couverture étendue (assurance, stabilisation et protection contre les catastrophes) comportant deux programmes, disponibles et uniformes à l'échelle nationale : une assurance-production élargie et le nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA), qui remplace le CSRN. Les fonds fédéraux seront consacrés exclusivement à ces programmes, selon une formule fondée sur la demande, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des producteurs.

Le nouveau PCSRA fournira une couverture intégrée de stabilisation du revenu et de protection contre les catastrophes grâce à un mécanisme permanent de protection contre les catastrophes, laquelle était assurée précédemment par des programmes à court terme, comme le PCRA (Programme canadien du revenu agricole) et l'ACRA (Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole). Pour sa part, l'assurance-récolte reposera sur un ensemble plus solide de mécanismes d'assurance-production. En fait, l'assurance-production sera offerte pour englober toute une gamme de situations et de produits qui ne sont pas entièrement couverts dans toutes les provinces par une assurance de type production, qui pourrait comprendre éventuellement le bétail, les pâturages, les plantes fourragères, les cultures horticoles et la floriculture.

Cette nouvelle approche de la gestion des risques de l'entreprise répond aux réalités du contexte mondial : elle traite les producteurs de façon plus équitable, canalise les ressources là où elles sont le plus nécessaires et encourage le changement axé sur la rentabilité. Il existe entre les programmes des rapports efficaces et complémentaires, qui visent à stimuler la participation à long terme à l'assurance-production sans décourager l'adhésion au PCSRA.

En même temps, nous reconnaissons aussi que les producteurs ont besoin d'aide pour passer aux nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise. C'est pourquoi un montant de1,2 milliard de dollars a été mis à leur disposition sur deux ans, dont 600 millions de dollars de nouveaux fonds distribués en 2002 et l'autre tranche de 600 millions de dollars à fournir en 2003 pour faciliter la transition à un nouvel ensemble de programmes dans le cadre du CSA.

En outre, comme la transition se fera graduellement, les producteurs auront le temps de se familiariser avec les caractéristiques de ces programmes adaptés aux nouvelles réalités. En fait, les nouveaux programmes ne seront pas mis à la disposition des agriculteurs avant la fin de 2003 ou en 2004. Avec le temps, l'adoption d'une gestion prospective des risques de l'entreprise se traduira par des opérations plus prévisibles et rentables et par une plus grande contribution de l'agriculture à l'économie nationale et à la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes.

Le Ministère continuera ses programmes d'octroi de prêts : le Programme de paiements anticipés, le Programme d'avances printanières, les programmes de mise en commun des prix et ceux qui découlent de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*. Bien que les nouveaux programmes PCSRA et d'assurance-production viseront à remédier aux risques associés depuis toujours à l'agriculture, ces programmes d'octroi de prêts permettront aussi aux producteurs d'avoir accès à de l'argent et de pouvoir ainsi prendre les bonnes décisions en matière de commercialisation et de production plutôt que d'être forcés d'en prendre parce qu'ils manquent de liquidités pour fonctionner ou de crédit à long terme. Le Ministère est en train de réexaminer ces programmes pour que leur conception réponde le mieux possible aux objectifs du CSA et aux besoins des producteurs.

Améliorer la salubrité et la qualité des aliments

Le Canada est renommé tant chez lui qu'à l'étranger pour livrer des produits toujours sûrs et de haute qualité, réputation qui a certainement contribué à en faire le troisième exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires. Mais il doit toujours relever de nouveaux défis pour conserver cette réputation et améliorer notre position.

Programmes de gestion des risques de l'entreprise

Une étude portant sur les programmes proposés de gestion des risques de l'entreprise à l'intention des agriculteurs, réalisée indépendamment par une tierce partie, a conclu que les nouveaux programmes répondaient mieux aux baisses de revenu, assuraient une plus grande stabilité et permettaient une meilleure planification à long terme.

Avec le CSA, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et l'industrie ont jeté ensemble les bases d'une démarche nationale visant à améliorer la salubrité et la qualité des aliments.

Aujourd'hui, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne la salubrité et la qualité de la nourriture qu'ils mangent, et il apparaît sans cesse de nouveaux dangers qui pourraient menacer l'innocuité des aliments. D'autres pays ont réagi en imposant de nouvelles exigences techniques au commerce, lesquelles pourraient nuire à nos exportations. Pour relever les défis auxquels est confronté le secteur, nous devons assurer aux consommateurs que les produits satisfont à leurs attentes, tout en prenant des mesures pour réduire la menace posée par les nouveaux problèmes de salubrité. Nous devons aussi coordonner nos efforts chez nous pour devancer les problèmes techniques qui sont en train de prendre de l'ampleur dans le commerce international.

Le succès futur du Canada passe obligatoirement par notre capacité à convaincre les consommateurs canadiens et du monde entier de la solidité de nos systèmes de salubrité et de qualité des aliments. Avec le CSA, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et l'industrie ont jeté ensemble les bases d'une démarche nationale visant à améliorer la salubrité et la qualité des aliments. Maintenant, les gouvernements et l'industrie travaillent en partenariat pour atteindre les objectifs communs exposés en détail dans le cadre, soit en établissant des systèmes nationaux de suivi et de retraçage, en veillant à l'introduction de plans de salubrité des aliments partout dans la filière alimentaire et en bâtissant des systèmes nationaux pour partager de l'information et des données. Ce fondement national pour l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments nous permettra de réagir plus rapidement et plus efficacement aux problèmes, quel que soit l'endroit où ils surviennent – et de donner aux consommateurs l'assurance voulue que les produits canadiens sont salubres et d'une qualité exemplaires.

Nous avons fait des progrès. Notamment, pour conserver les marchés existants et en saisir de nouveaux, AAC ainsi que ses partenaires fédéraux et provinciaux ont été actifs dans les domaines suivants : recherche scientifique; certification des systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments; prise de décisions et partage d'information améliorés entre partenaires de l'État; planification de crises; communications publiques.

Une partie cruciale de notre plan est l'application par l'industrie de systèmes HACCP (analyse des dangers et maîtrise des points critiques). Le HACCP est un ensemble de principes reconnu à l'échelle internationale, qui permet de détecter, d'évaluer et d'éliminer les dangers de contamination des aliments. Nous fournissons un soutien financier et technique qui aidera les producteurs à développer et à appliquer des systèmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme. Jusqu'à présent, 19 groupes sectoriels ont établi des bonnes pratiques fondées sur le HACCP qui couvrent la plupart des productions principales, y compris le bétail, la volaille, l'horticulture et les grandes cultures. Cette liste est censée grossir avec la mise en œuvre du CSA. Des programmes fondés sur le HACCP sont également mis au point pour assurer la salubrité des aliments en aval de la production primaire. À cette fin, AAC a tenu plusieurs réunions bilatérales avec des entreprises et des associations de l'industrie alimentaire pour élaborer une stratégie visant à aider à promouvoir et à développer un protocole national de suivi pour les aliments.

Développer les marchés internationaux

Étant donné la petitesse relative de notre marché intérieur, la rentabilité de notre secteur dépend de sa capacité à exporter. Sur la scène internationale, le libre-échange s'est traduit par de nouvelles occasions d'élargir les marchés et de vendre des nouveaux produits. Cependant, il a aussi entraîné de nouvelles complications et créé un milieu d'affaires plus concurrentiel et parfois frustrant. Bien que les tarifs puissent baisser, ils sont fréquemment remplacés par de nouveaux obstacles techniques à la mise en marché de nos produits.

Souvent les mesures que nous adoptons au Canada se répercutent à l'étranger, de la même façon que les difficultés et les possibilités apparaissant sur les marchés étrangers influent sur les décisions que nous prenons à l'échelle nationale. C'est pourquoi AAC a mis en place des fonds pour les programmes internationaux, qui permettent de réorganiser en profondeur les activités existantes, et ce, afin de récolter tous les bienfaits des améliorations apportées par le CSA. Toutes les activités menées sur le plan international sont intégrées et axées sur la mise à profit de la réputation renforcée du secteur. Nous savons que de faire reconnaître à l'étranger le savoir-faire et les produits canadiens nous aidera à tirer le maximum des débouchés commerciaux, en particulier sur les marchés émergents.

L'an dernier, nous avons établi le nouveau Programme de promotion internationale des produits agricoles et alimentaires canadiens, qui a été annoncé par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en mars 2003. Ce programme vise à aider les industries agricoles et alimentaires à affronter la concurrence mondiale et les demandes croissantes des consommateurs, tout en l'aidant à élaborer des stratégies pour réussir à long terme sur les marchés internationaux. Ce programme mettra pour 26 millions de dollars par année de fonds de contrepartie à la disposition de groupes pour qu'ils établissent des stratégies internationales à long terme et entreprennent des projets dans ce sens. C'est plus que le double du montant qu'offrait le programme qui l'a précédé, c'est-à-dire le programme Commerce agroalimentaire.

Santé de l'environnement

Agriculture durable

La réputation du Canada en tant que chef de file dans la protection de l'environnement renforce la position du Canada sur les marchés mondiaux, mais cette réputation est plus qu'un atout commercial. En effet, dans un secteur où le succès de la production dépend du milieu naturel, la prospérité à long terme est liée inextricablement à une démarche soucieuse de l'environnement. Les principaux objectifs de la composante environnementale du CSA sont de réduire les risques que comportent les pratiques agricoles pour l'environnement, de préserver la santé et la qualité de nos terres, de l'eau et de l'air, et d'assurer la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture dans tout le Canada rural. Les partenariats conclus avec des groupes de l'industrie, comme avec les quatre partenaires du Programme d'atténuation des gaz à effet de serre du Plan d'action 2000, aident à mieux faire prendre conscience aux producteurs des bienfaits d'adopter des pratiques soucieuses de l'environnement.

Pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles écologiques, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé en juin 2002 une initiative nationale de 100 millions de dollars, le Plan environnemental à la ferme (PEF), enchâssée dans le CSA.

Pour accélérer l'adoption de pratiques agricoles écologiques, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a annoncé en juin 2002 une initiative nationale de 100 millions de dollars, le Plan environnemental à la ferme (PEF), enchâssée dans le CSA. Au moyen d'analyses environnementales, prévues pour 2003 et 2004, on déterminera les zones à risque élevé pour y appliquer des PEF. Là où l'environnement s'avère vulnérable, les producteurs dotés de PEF auront droit à des incitatifs pour appliquer des correctifs.

Travaillant ensemble à l'intérieur du Cadre stratégique pour l'agriculture, les gouvernements et l'industrie tentent d'accélérer les efforts pour réduire les risques associés à l'agriculture et d'en faire profiter les ressources aquatiques, le sol, l'air et la biodiversité du Canada. Le programme fédéral Verdir le Canada aidera les producteurs à atteindre ces objectifs. Ce programme quinquennal vise à promouvoir une utilisation durable des terres et à agrandir le territoire canadien couvert par des arbres et des plantes fourragères vivaces en oeuvrant sur quatre fronts.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir 60 millions de dollars sur quatre ans au Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) pour aider à remédier dans l'avenir au risque de pénurie.

Des précisions sur le volet « Conversion des terres » de ce programme ont été annoncées en mai 2003. Ce volet dispense aux propriétaires fonciers des conseils techniques et une aide financière pour convertir en couvert végétal vivace des terres consacrées à des cultures annuelles. Il les incitera à changer la vocation de terres qui sont peu propices à la croissance de ce genre de cultures ou de celles qui risquent d'être gravement détériorées par l'érosion éolienne ou hydrique, la salinisation ou la perte de matières organiques. Ce programme favorise une meilleure gestion des prairies, réduit les émissions de gaz à effet de serre, accroît la biodiversité, améliore les habitats fauniques et protège la qualité de l'eau.

Les trois autres volets du programme – Aide technique, Zones vulnérables et Brise-vents – seront annoncés à mesure que l'on en connaîtra les modalités.

Tout aussi importante est la nécessité d'assurer un approvisionnement suffisant en eau. L'été 2002 a été le plus sec depuis des décennies pour la majeure partie du Canada, la sécheresse ayant affecté de nombreuses régions agricoles, en particulier les Prairies. En juillet dernier, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir 60 millions de dollars sur quatre ans au Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) pour aider à remédier dans l'avenir au risque de pénurie. Parmi les objectifs à long terme du PNAE, on entend améliorer les connaissances et la technologie dans le domaine de l'approvisionnement en eau.

Innovations propices à la croissance

Montrer la voie en innovant

Nos chercheurs font plus volontiers équipe avec des partenaires non traditionnels, comme les nutritionnistes et le monde médical, et collaborent davantage avec d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique pour tirer le maximum de résultats de nos investissements.

À titre d'organisation scientifique, AAC aide le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire par son expertise. La recherche apporte des réponses innovatrices à toutes sortes de défis, allant des préférences des consommateurs aux questions commerciales et réglementaires en passant par les tendances qui se manifestent au niveau des affaires et des investissements. Pour travailler dans le sens des objectifs du CSA et répondre aux préoccupations des citoyens, nous avons complètement réaligné notre recherche scientifique pour en faire une partie intégrante de la planification et de l'exécution des politiques, de la gestion des risques et de la commercialisation plutôt qu'un élément isolé. Des travaux apparentés réalisés dans des centres répartis un peu partout au Canada ont été regroupés pour améliorer la collaboration et l'utilisation de compétences particulières. Selon cette nouvelle façon de procéder, nos chercheurs font plus volontiers équipe avec des partenaires non traditionnels, comme les nutritionnistes et le monde médical, et collaborent davantage avec d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique pour tirer le maximum de résultats de nos investissements.

En intégrant nos efforts scientifiques en quatre programmes, nous sommes passés d'une structure régionale reposant sur des installations à une organisation convergente et horizontale, qui est basée sur le travail d'équipe et dont les intérêts sont nationaux.

- Pour la **recherche sur la santé de l'environnement**, l'Équipe de l'environnement travaille avec des partenaires pour remplir les promesses de réduire l'impact de l'agriculture sur l'environnement.

- La recherche sur les **systèmes de production durable** réalisée par l'Équipe de l'innovation et du renouveau vise à améliorer la viabilité des systèmes de production. Ces travaux vont dans le sens des efforts que nous déployons pour créer un secteur agricole et agroalimentaire capable de mieux s'adapter aux changements et de planifier l'avenir.
- La recherche sur les **bioproduits et bioprocédés**, menée également par l'Équipe de l'innovation et du renouveau, porte plus particulièrement sur l'étude de la structure et de la fonction des gènes (génomique) chez les espèces d'une importance économique stratégique pour le Canada. Pour ouvrir de nouvelles portes au secteur, la recherche explore des moyens novateurs et différents d'utiliser les produits agricoles et agroalimentaires.
- La recherche sur la **salubrité et la qualité des aliments** effectuée par l'Équipe de la salubrité et de la qualité des aliments vise à garantir que les produits agricoles et agroalimentaires canadiens sont bons et sans danger. En travaillant à l'échelle nationale, on peut rendre sûre la filière de production agricole et agroalimentaire canadienne en en faisant une seule chaîne, évitant ainsi des failles dans le système de sécurité.

Occasions de renouveau

En plus des progrès de la science et de la technologie, la révolution de l'information est en train de transformer l'industrie agricole à un rythme accéléré. Cette révolution présente de nouveaux défis et de nouvelles possibilités en gestion pour les producteurs, qui, plus que jamais, reconnaissent l'importance de poursuivre leur éducation pour être capables de soutenir le rythme du changement. De plus, les exploitations agricoles devenant plus grosses et plus complexes, les producteurs admettent la nécessité de changer leur façon de diriger leur entreprise et de consacrer plus d'efforts à la planification et à la gestion.

Un élément clé des programmes de renouveau est la mise en place des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC), qui aideront les producteurs à avoir accès à un réseau de conseillers, y compris des spécialistes en gestion d'entreprises, en agriculture, en commercialisation et des domaines techniques, réseau qui leur fournira de l'information qu'ils pourront utiliser au moment de prendre des décisions au sujet de leur entreprise.

Un élément clé des programmes de renouveau est la mise en place des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC).

Parmi les instruments utiles mis au point dans le cadre du renouveau, mentionnons un site Internet repère qui permet aux agriculteurs de comparer le rendement financier de leur exploitation à celles qui sont similaires par la taille et la vocation, un site « guichet unique » les aiguillant vers des services et des programmes gouvernementaux, des sites de mentorat et d'autres informations sur la gestion des fermes.

On fait également des progrès vers l'instauration d'un nouveau conseil du secteur des ressources humaines pour l'agriculture. Cette initiative découle des bienfaits observés dans d'autres industries comparables à l'agriculture à la suite de la création, à l'intérieur de celles-ci, d'un conseil de secteur chargé de trouver des solutions aux problèmes de ressources humaines. Disposant de fonds pour la mise en place de nouveaux conseils du secteur, AAC a collaboré avec Développement des ressources humaines Canada et le secteur pour entamer le processus menant à l'établissement d'un tel conseil pour les producteurs agricoles. Une étude de préfaisabilité a permis de déterminer un appui suffisant de la part de l'industrie pour ce genre de conseil. C'est pourquoi la première conférence du secteur pour discuter de la formation de ce conseil se tiendra en novembre 2003.

AAC a organisé ses activités scientifiques en quatre programmes : (1) Santé de l'environnement; (2) Systèmes de production durable; (3) Bioproduits et bioprocédés; (4) Salubrité et qualité des aliments.

Un autre programme de renouveau qui est en train d'être mis au point leur offrira de l'aide pour acquérir des compétences et accéder à de la formation, qui pourrait augmenter éventuellement leur revenu agricole et extra-agricole. On facilitera également l'accès à de la formation dans des domaines comme la comptabilité, les finances, la gestion des affaires et celle des ressources humaines, ou pour le recyclage dans de nouveaux emplois.

Dans le volet Renouveau, on s'y prend de beaucoup d'autres façons pour relever les défis qu'affronte l'industrie en matière de perfectionnement des compétences et d'éducation permanente. Le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole, qui est financé par ce volet, investit dans le savoir-faire des producteurs au moyen de conférences, d'envois postaux, du site Web farmcenter.com et de produits vidéo. AAC, en collaboration avec l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), se penche aussi sur le travail que font les collèges en relation avec les éléments du CSA, tout en tenant compte des champs de compétences provinciales et en essayant de cerner les domaines où l'ACCC pourrait conseiller le Ministère sur la préparation de programmes.

Frais d'utilisation externe

Comme l'exposait le budget 2003, le projet de Politique sur les frais d'utilisation externe jette les bases d'un compte rendu amélioré de l'information sur les frais d'utilisation. Cette initiative rejoint le thème plus général abordé dans le budget, qui est d'améliorer la transparence et la reddition de comptes au Parlement et à la population. Comme première étape pour améliorer la reddition de comptes, tous les ministères et organismes dont les activités entraînent une facturation externe doivent remplir le modèle de compte rendu pour divulguer l'information sur les frais d'utilisation externe. Le tableau à remplir à AAC se trouve à la page 68 de l'Annexe II.

Exactitude et crédibilité de l'information financière du Ministère

AAC s'efforce de garantir que l'information financière qu'il fournit est à la fois exacte et complète. Cela est crucial, car les tableaux financiers constituent un lien avec les affectations budgétaires qui ont été accordées au Ministère, et, par conséquent, représentent un élément essentiel de la reddition de comptes au Parlement. Dans la mesure du possible, une information factuelle et vérifiable par une partie indépendante, sert à étayer des assertions de rendement. Cependant, AAC ne se limite pas à ce qui peut être connu avec une absolue certitude ni mesuré avec précision. Au contraire, le Ministère reconnaît que certains des renseignements déclarés seront moins fiables que le reste. Il a confiance en la fiabilité de l'information fournie. Toutes les exclusions ou limites importantes qui pourraient influer d'une quelconque façon sur le jugement des Canadiens sont mises en relief. Les changements apportés aux affectations de ressources sont indiqués et expliqués de même que les écarts entre les dépenses planifiées et les dépenses réelles.

Notre cadre de gestion

L'implantation d'un nouveau cadre stratégique pour le XXI[e] siècle n'est pas vraiment possible sans un grand virage dans tous les domaines du Ministère. Celui-ci est en effet passé d'une manière de faire axée sur des activités à une autre axée sur des résultats. Les assises sur lesquelles repose la gestion d'AAC a été renforcée par la mise en place de nouvelles structures organisationnelles, de nouveaux procédés de gestion et d'un ensemble de valeurs organisationnelles appelées à évoluer.

Un ministère organisé en équipes et axé sur les résultats

Toutes les ressources d'AAC ont été réalignées de manière à soutenir la nouvelle orientation stratégique, et notre travail s'organise en équipes qui réalisent les priorités du CSA. Il y a cinq équipes horizontales : Gestion des risques de l'entreprise,

Salubrité et qualité des aliments, Innovation et renouveau, Environnement, Questions internationales. Dans notre ministère à vocation scientifique, la recherche fait maintenant partie intégrante des politiques et constitue un élément clé de ces équipes. Cette façon de travailler en équipe favorise la collaboration et la prise de décisions concertée et permet au Ministère de se concentrer efficacement sur les priorités actuelles et nouvelles.

Les fonctions de soutien au sein du Ministère ont été organisées et repensées par la création d'équipes habilitantes qui fournissent les divers services ministériels et autres formes d'aide pour faciliter la réalisation des objectifs du CSA. La centralisation des services intégrés s'est inscrite dans le travail entrepris au Ministère pour examiner tous les procédés et commencer leur réalignement en vue d'étayer solidement la prise de décisions au niveau des gestionnaires.

Le travail dans les équipes tant horizontales qu'habilitantes s'articule autour de projets détaillés, fondés sur les résultats, qui indique les produits escomptés, les liens, les indicateurs de rendement, les risques, etc., et l'on a commencé à travailler pour harmoniser puis relier tous les projets à l'information sur les finances, les ressources humaines et autres données. De plus, une structure novatrice constituée d'un cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) et d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats a été préparée pour tout le CSA, conférant une grande rigueur et une forte intégration à notre mode de gestion axée sur les résultats.

Un processus décisionnel renforcé et cohérent

La collaboration et le mode de travail concerté qui ont cours au Ministère s'étendent aux niveaux les plus élevés de la direction. Les sous-ministres adjoints coopèrent en tant que membres des conseils de direction chargés de superviser et de coordonner le travail des équipes. De cette façon, la responsabilité des résultats devient collective et le processus décisionnel est amélioré.

Pour soutenir cette approche, le Ministère a entrepris la vaste tâche de choisir des indicateurs qui nous permettront de mesurer notre rendement, et l'on a accompli d'énormes progrès pour améliorer les systèmes de technologie de l'information. Le Ministère s'oriente ainsi vers un système de soutien des décisions où les gestionnaires, disposant d'une information complète, à jour et pertinente, sont mieux outillés pour gérer efficacement les ressources et fournir des résultats optimaux.

À cette fin, le Ministère a fait des pas de géant l'an dernier dans la gestion de l'information sur nos besoins actuels et futurs en ressources humaines. Par diverses initiatives, nous sommes parvenus à mieux comprendre nos besoins dans ce domaine.

Mieux gérer les risques

En plus du Cadre de vérification fondé sur les risques (CVFR) que l'on a fini de préparer pour le CSA, le Ministère a aussi réalisé, l'an dernier, une évaluation des risques ministériels qui nous a servi à prendre davantage conscience de la gestion des risques et à y consacrer plus d'efforts. L'information sur les risques ministériels a permis d'étayer les plans de vérification et d'évaluation ainsi que les décisions de gestion sur la répartition des ressources. On a également entamé la préparation d'un processus plus complet de gestion des risques pour la prochaine année.

Les équipes horizontales d'AAC sont : Gestion des risques de l'entreprise; Salubrité et qualité des aliments; Environnement; Innovation et renouveau; Questions internationales.

Les équipes habilitantes d'AAC sont : Gestion des biens; Communications et consultations; Finances; Ressources humaines; Systèmes d'information; Politiques et planification; Prestation des programmes

Conclusion

Un énorme travail a été réalisé l'an dernier pour préparer AAC à la mise en œuvre du CSA. Des préparatifs menant à l'annonce de juin 2002 du vaste accord-cadre jusqu'aux changements dans la structure de gestion du Ministère, en passant par l'élaboration des éléments de programme, des progrès notables ont été accomplis. Nous avons travaillé au sein de notre propre gouvernement ainsi qu'avec d'autres gouvernements et partenaires à concevoir des accords de mise en œuvre novateurs pour l'exécution des programmes du CSA. Ces programmes nous aideront à guider l'agriculture canadienne vers un avenir de prospérité sociale et économique et d'essor pour l'environnement.

La préparation de plans de transition pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise, qui pour la première fois prévoient de l'aide, a été une étape cruciale pour la stabilité financière du secteur. Sans contredit, le travail soutenu réalisé avec des partenaires pour améliorer les systèmes d'assurance de la qualité et de la salubrité des aliments représente une priorité importante pour les consommateurs pour des raisons de santé et de qualité de vie, et pour le secteur, pour des raisons de prospérité économique. Le travail que nous avons commencé aidera à établir et à maintenir, pour nos produits alimentaires, une réputation de salubrité et de qualité.

Les progrès que nous avons accomplis dans la description des éléments environnementaux du CSA préparent également le terrain au travail destiné à répondre à l'intérêt des consommateurs et des citoyens pour un environnement sain. Les programmes qu'élabore AAC pour protéger nos terres, l'eau, l'air et la biodiversité dans toutes les régions rurales ne sont que le début des efforts que nous entendons déployer pour conserver les ressources naturelles que le Canada a la chance de posséder et en améliorer l'utilisation.

La base de nos nouvelles technologies et de notre connaissance ainsi que la volonté de nous engager sur de nouvelles voies viennent de notre engagement à progresser en science et en innovation. Nous avons réaligné nos travaux scientifiques sur les priorités du CSA afin de définir une nouvelle vision nationale. Le travail d'élaboration des programmes de renouveau est également orienté vers l'avenir et vise à saisir les nouvelles possibilités.

Cet effort gigantesque aurait été impossible sans l'appui et la collaboration des provinces et des territoires, et les opinions inestimables exprimées par les intéressés dans tous les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire durant les consultations.

Cet effort gigantesque aurait été impossible sans l'appui et la collaboration des provinces et des territoires et les opinions inestimables exprimées par les intéressés dans tous les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire durant les consultations. Grâce au travail réalisé avec ses partenaires au cours de la dernière année, AAC a pris les mesures nécessaires pour améliorer la sécurité du système alimentaire ainsi que la santé de l'environnement et assurer la croissance par l'innovation.

Points saillants du rendement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada

La section suivante met en relief les réalisations d'AAC en regard des stratégies établies dans le *Rapport sur les plans et priorités 2002-2003*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos engagements et nos priorités, veuillez consulter notre site Web à http://www.agr.gc.ca/dpr-rsr/2002

Résultats stratégiques d'AAC pour 2002-2003

Dépenses totales du Ministère

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Ministère a dépensé 2 692,3 millions de dollars (montant net) pour réaliser ses trois résultats stratégiques. Vous trouverez des tableaux financiers détaillés à l'annexe 1 du présent rapport. Les graphiques suivants renferment un profil des dépenses par type et par affectation en fonction des résultats stratégiques.

Toujours soucieux de fournir aux Canadiens un accès en direct à l'information et aux services, nous incluons des liens vers d'autres renseignements, résultats clés et faits saillants. Ils sont indiqués par :

Dépenses totales nettes du Ministère par résultat stratégique (millions de dollars)

Résultats stratégiques	Dépenses planifiées	ETP planifiés	Total autorisé	Dépenses réelles	ETP réels
Sécurité du système alimentaire	1 280,4	1 261	2 231,4	2 120,5	1 865
Santé de l'environnement	158,1	1 441	212,1	204,7	1 617
Innovations propices à la croissance	389,4	2 620	374,7	367,1	2 283
Total	**1 827,8**	**5 322**	**2 818,2**	**2 692,3**	**5 765**

Nota : ETP = Équivalents temps plein

Figure 1 : Profil des dépenses par type de dépense — montants bruts (millions de dollars)

En 2002-2003, un montant de 2 064,9 millions de dollars a été consacré aux subventions et contributions, notamment aux paiements législatifs, de 45,1 millions aux immobilisations et de 620,4 millions aux dépenses de fonctionnement. Les recettes disponibles ayant totalisé 38,0 millions de dollars, les dépenses nettes totales se sont élevées à 2 692,3 millions.

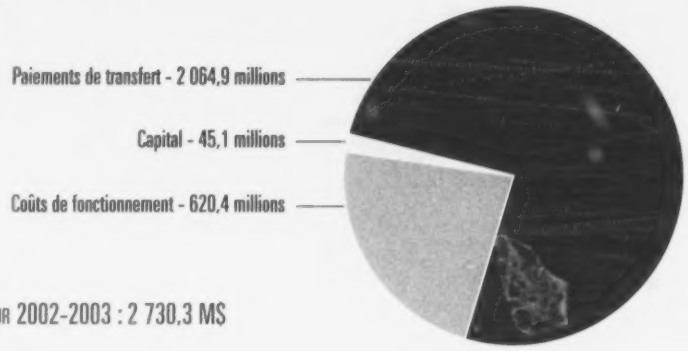

Total réel pour 2002-2003 : 2 730,3 M$

Figure 2 : Profil des dépenses par résultat stratégique — montants bruts (millions de dollars)

L'an dernier, un montant de 2 144,8 millions de dollars a été affecté à la Sécurité du système alimentaire, de 218,3 millions à la Santé de l'environnement et de 367,1 millions aux Innovations propices à la croissance.

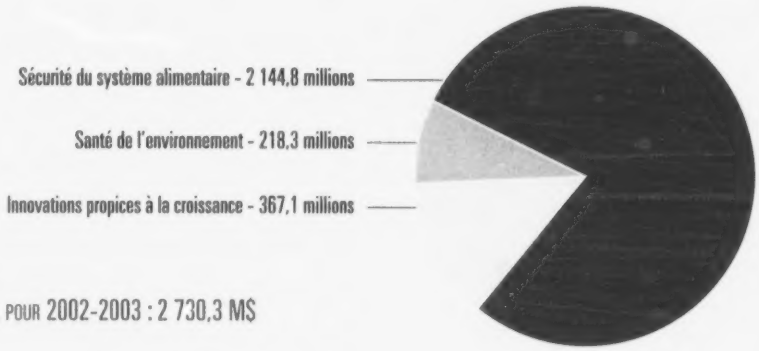

Total réel pour 2002-2003 : 2 730,3 M$

Réalisations liées au rendement

Sécurité du système alimentaire

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments salubres et sûrs répondant aux besoins et aux préférences des consommateurs.

Exercice	Dépenses brutes (millions de dollars)			
	Planifiées		Réelles	
	millions de $	ETP	millions de $	ETP
2002-2003	1 304,9	1 261	2 144,8	1 865

L'industrie agricole et agroalimentaire est déjà un élément crucial de l'économie du Canada puisqu'elle emploie un Canadien sur sept et génère plus de huit pour cent du produit intérieur brut. Ce secteur d'activité contribue aussi pour beaucoup à la qualité de vie au pays en fournissant des produits qui font une différence dans le quotidien des Canadiens.

Pour réaliser le potentiel de l'industrie, les producteurs ont besoin d'une base solide qui leur permet de fonctionner maintenant et de planifier pour l'avenir. En même temps, le secteur agricole et agroalimentaire a besoin, pour que ses produits se vendent, que les clients se sentent en confiance, sinon il est condamné à éprouver des difficultés. Le succès, aujourd'hui comme demain, repose sur un système alimentaire sûr, qui est à la fois fiable pour les consommateurs et rentable pour les producteurs.

Affronter les défis du marché et les risques naturels

Au cours de la deuxième moitié du XX^{e} siècle, l'agriculture a subi une transformation radicale à l'échelle mondiale, en grande partie à cause des innovations. Bien que les gains de productivité et les progrès de la technologie soient profitables à l'industrie, ces innovations ont eu malheureusement comme effet pour elle de mener à une baisse soutenue et à long terme de la plupart des prix des denrées agricoles. Les paiements d'aide intérieure, pratiqués notamment aux États-Unis et en Union européenne, ont aussi contribué à cette diminution des prix. Ces pratiques commerciales déloyales de la part d'autres pays peuvent miner le revenu de nos agriculteurs en limitant l'accès aux produits canadiens à l'étranger.

Outre les défis que représente le marché, les agriculteurs canadiens ont toujours dû affronter un certain nombre de risques pour leur gagne-pain associés à des phénomènes naturels, comme la sécheresse, les inondations, la grêle et les insectes. De nos jours, ils doivent aussi protéger leurs entreprises contre la menace de ravageurs exotiques et de maladies qui se propagent rapidement, fléaux qui, dans bien des cas, peuvent être imputables à la mondialisation du marché.

À cause de cette expansion du marché, la concurrence devient plus féroce. Agriculteurs et industriels de l'alimentation doivent non seulement rivaliser entre eux pour tenter de s'approprier une clientèle déjà existante, mais aussi pour aller chercher d'autres clients potentiels sur le marché mondial de six milliards d'habitants. À mesure que les consommateurs voient augmenter leur pouvoir de dépenser, ils se montrent de plus en plus exigeants à l'égard de l'approvisionnement alimentaire, qu'il s'agisse de salubrité, de qualité ou de choix. En effet, ce sont eux qui imposent maintenant leurs conditions à l'industrie agricole et agroalimentaire, tant au pays que sur la planète. Toutes les nations qui font le commerce des produits agricoles, y compris le Canada, sont tenues de prouver que les bonnes choses qu'elles disent au sujet des aliments qu'elles fournissent sont vraies et s'appuient sur des données claires et scientifiques.

Gérer les risques et créer des occasions favorables

Dans le milieu d'affaires complexe d'aujourd'hui, la meilleure façon de rendre le système alimentaire sûr est de combiner la gestion des risques et la création d'occasions favorables. Les agriculteurs ont besoin de programmes proactifs de gestion des risques, qui stabilisent leurs revenus en enrayant les problèmes à la source plutôt qu'en ne faisant qu'y réagir. Pour maintenir la confiance des consommateurs, le secteur a besoin d'avoir en place des systèmes qui réduisent les risques de contamination des aliments et permettent au Canada de démontrer à ses clients comment il améliore sa réputation déjà bonne de fournir des aliments sûrs. De plus, il lui faut aussi étendre la portée de ses exportations en faisant mieux reconnaître la position du Canada comme chef de file sur la scène agricole mondiale et en améliorant l'accès de ses produits au marché.

Ensemble, les améliorations qu'AAC apporte à la gestion des risques de l'entreprise, à la salubrité et à la qualité des aliments ainsi qu'à la compétitivité internationale constituent un bon tremplin pour aider les entreprises agricoles à devenir plus rentables à long terme.

Ensemble, les améliorations qu'AAC apporte à la gestion des risques de l'entreprise, à la salubrité et à la qualité des aliments ainsi qu'à la compétitivité internationale constituent un bon tremplin pour aider les entreprises agricoles à devenir plus rentables à long terme.

Le Ministère, au moyen du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), veille à ce que le secteur ait les instruments nécessaires pour s'adapter à une technologie et à un marché en mutation constante. Le FCADR aide les producteurs dans leurs efforts pour rendre leurs entreprises compétitives et viables ou pour trouver des solutions de rechange. Il a aussi contribué à jeter les bases sur lesquelles a été érigé le Cadre stratégique pour l'agriculture du Ministère. Grâce à son modèle d'exécution par des tierces parties et à son cadre de gouvernance et de gestion du rendement, le FCADR a amené le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à cerner les difficultés, à concrétiser des possibilités et à mettre au point de meilleures pratiques. Le FCADR appuie aussi le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) et le Programme canadien d'adaptation aux mesures de salubrité des aliments (PCAMSA). Ces programmes ont pour objectif de permettre l'élaboration de stratégies en matière de salubrité alimentaire ainsi que de guider et de faciliter la réalisation, aussi bien à la ferme que dans la chaîne de production, d'initiatives dans ce domaine fondées sur le système HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques). Parmi les programmes financés par ce fonds, mentionnons la Banque de données mondiale sur les moyens d'éviter la formation de résidus dans les tissus des animaux destinés à l'alimentation (gFARAD), un système d'information qui fournit aux vétérinaires et aux producteurs canadiens de l'information pour faire une utilisation prudente des médicaments pour bétail à la ferme.

Le FCADR travaille avec 14 conseils d'adaptation représentant les provinces et les territoires pour mieux impliquer l'industrie dans les décisions qui sont prises sur la façon de dépenser l'argent. De plus, en collaboration avec les provinces, les territoires et l'industrie, il participe financièrement et autrement à la réalisation de 36 initiatives nationales donnant accès à des programmes et à des services qui améliorent le sens des affaires et le savoir-faire technique des producteurs et ouvrent ainsi aux collectivités rurales et urbaines un plus grand champ de possibilités en ce qui concerne les emplois agricoles et extra agricoles.

Bâtir un secteur agricole et agroalimentaire plus rentable

L'élément Gestion des risques de l'entreprise (GRE) du CSA joue un rôle central dans l'édification d'un système alimentaire sûr et solide. Au moyen de la GRE, AAC tente de mettre en place des instruments et des programmes de gestion qui aideront les producteurs à atténuer un large éventail de risques qui se répercutent sur le revenu potentiel de leurs fermes.

En 2002-2003, nous avons travaillé fort à améliorer la capacité des producteurs à gérer les risques en concevant un cadre intégré de gestion des risques de l'entreprise. En partant du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et de l'assurance-récolte, on appliquera partout au pays un programme commun de gestion des risques grâce auquel les agriculteurs aux prises avec des circonstances comparables recevront un traitement similaire.

En 2002-2003, nous avons travaillé fort à améliorer la capacité des producteurs à gérer les risques en concevant un cadre intégré de gestion des risques de l'entreprise.

De plus, ce cadre offre un exemple frappant d'un partenariat fructueux avec les provinces, les territoires et le secteur. Conçue avec la participation des intéressés, la nouvelle approche remédie aux lacunes et aux chevauchements des programmes actuels tout en veillant à ce que leurs points forts soient intégrés à ceux qui sont nouvellement présentés.

En mettant en place ce cadre, on a pu franchir un autre pas important en élaborant le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). Ce nouveau programme, qui a été mis au point conjointement avec les provinces et les territoires avec l'apport des producteurs, remplacera le CSRN actuel et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA) en combinant le volet stabilisation et celui de la protection contre les catastrophes en un seul programme. Pour les producteurs, cette intégration se traduira non seulement par une plus grande stabilité mais aussi par une diminution du fardeau administratif et, par conséquent, des économies d'argent.

Les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs continuent d'avoir recours à la gestion de l'offre pour stabiliser leur revenu plutôt qu'aux programmes précités. Le système de gestion de l'offre profite d'engagements permanents de la part des gouvernements, et fournit aux secteurs du lait, de la volaille et des oeufs un instrument pour gérer efficacement leurs risques d'entreprise.

Améliorer la salubrité et la qualité des aliments

Les préoccupations de la population envers la salubrité des aliments constituent un type différent de risque dont doit tenir compte l'industrie. Si nous voulons garder nos clients et en attirer de nouveaux, la salubrité doit être vue comme un objectif primordial dans toute la filière alimentaire, y compris la ferme. À cette fin, AAC continuera, grâce à l'élément Salubrité et qualité des aliments du CSA, à aider l'industrie à appliquer des systèmes de contrôle à chaque étape de la production et à mettre en place des systèmes complets de retraçage pour cerner rapidement les problèmes et les circonscrire efficacement. Récemment, ces systèmes ont été mis à l'épreuve lors de la découverte d'un seul cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta. La capacité d'AAC et de son partenaire de portefeuille, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à gérer cette situation a montré que, grâce

AAC continuera, grâce à l'élément Salubrité et qualité des aliments du CSA, à aider l'industrie à appliquer des systèmes de contrôle à chaque étape de la production et à mettre en place des systèmes complets de retraçage.

aux programmes du CSA, le Ministère s'oriente dans la bonne direction pour protéger la sécurité du système alimentaire et que, plus vite ces programmes pourront être rendus pleinement opérationnels, plus tôt les produits canadiens seront reconnus à l'échelle mondiale comme issus du système alimentaire le plus sûr possible.

De leur côté, les agriculteurs et d'autres acteurs de la filière alimentaire sont constamment à la recherche de nouveaux moyens de rendre notre nourriture plus sûre et meilleure. Avec cet objectif en tête et en consultation avec l'industrie, nous avons commencé la rédaction de l'ébauche finale du manuel d'un programme de salubrité et de qualité des aliments à la ferme et en aval ainsi que de ses modalités d'application. Cette ébauche n'est pas encore terminée. En outre, nous avons progressé énormément dans la préparation d'une ébauche de document de discussion en vue de la mise en place d'un protocole national de suivi pour les aliments.

Il est essentiel d'encourager la collaboration entre les gouvernements et les divers secteurs de l'industrie agroalimentaire sur les questions de salubrité et de qualité des aliments ainsi que de retraçage pour réaliser une approche intégrée du développement et de la mise en œuvre des systèmes. Les acteurs de l'industrie comprennent plus de 19 organisations sectorielles nationales et plus de 50 associations nationales représentant des secteurs comme le transport, la vente au détail, la restauration, l'importation, la distribution et la fabrication.

Défendre les intérêts du secteur

Les améliorations apportées par la Gestion des risques de l'entreprise ainsi que par la Salubrité et la qualité des aliments érigent un solide tremplin vers le succès. Pour tirer pleinement parti des retombées positives du CSA, il faut, comme prochaine étape, renforcer la capacité du Canada de développer des marchés et de se faire reconnaître pour sa remarquable capacité à satisfaire aux exigences de marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels.

L'excellence dans la commercialisation passe par la collaboration. Les modalités de nos programmes internationaux sont mises au point en partenariat avec l'industrie. Ce dialogue se déroule par le truchement de tables rondes des chaînes de valeur créées par AAC. Organisées par grands secteurs de production, ces tables rondes réunissent un échantillon représentatif des grands représentants de l'industrie – producteurs, transformateurs, surtransformateurs – avec des hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux et d'autres experts, comme des chercheurs, pour travailler à nos succès futurs sur le marché. Les tables rondes du porc, du boeuf et des cultures spéciales facilitent les efforts de commercialisation déployés dans leurs secteurs respectifs.

Nous défendons aussi les intérêts du secteur en faisant la promotion du commerce et en participant à des négociations multilatérales dans le but de donner aux producteurs et aux transformateurs canadiens des règles du jeu plus justes et un accès maximal aux marchés mondiaux. En 2002-2003, AAC a progressé dans les négociations sur le commerce agricole, comme celles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la création de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ainsi que divers accords régionaux et bilatéraux. Dans les négociations agricoles de l'OMC, le Canada a travaillé étroitement avec des membres du Groupe de Cairns et d'autres pays à soutenir un fort désir de réforme du commerce agricole et a déposé des mémoires couvrant tous les aspects de la position de négociation du Canada proposant des façons d'y parvenir.

La part canadienne du commerce agroalimentaire mondial (4 %) augmente.

Depuis les années 70, les exportations agricoles et agroalimentaires représentent entre 3 % et 4 % des exportations mondiales. La part du Canada augmente depuis 1990.

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Passer à un système alimentaire plus sûr

Au moyen du CSA, nous travaillons avec l'industrie à mettre en place le système de production approprié et la stratégie internationale qui convient pour que l'agriculture canadienne puisse s'emparer de marchés, affronter la concurrence et augmenter sa rentabilité. Toutefois, nous savons qu'une mise à jour massive des politiques et des programmes ne peut se faire du jour au lendemain. Par exemple, la transition vers de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise sera graduelle pour donner aux producteurs l'occasion de se familiariser avec leurs caractéristiques. Le CSRN et le PCRA existants ont généré des bénéfices pour 2002. Les nouveaux programmes deviendront disponibles plus tard lorsqu'on aura recueilli toute l'information nécessaire à leur calcul.

Un système de production sûr consiste également à garantir la salubrité et la qualité « de la terre à la table ». AAC travaille avec les agriculteurs et l'industrie à mettre à profit les mesures de salubrité déjà existantes, tout en poursuivant de nouvelles initiatives qui permettront de retracer les produits alimentaires jusqu'à la ferme d'origine, d'améliorer la qualité des aliments et de partager une information essentielle. Ces éléments de programme seront appuyés par des activités telles que des recherches innovatrices visant à remédier aux lacunes dans nos connaissances et à fournir des instruments et des technologies essentiels et une collaboration accrue avec les acteurs fédéraux, y compris l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada.

AAC travaille avec les agriculteurs et l'industrie à mettre à profit les mesures de salubrité déjà existantes, tout en poursuivant de nouvelles initiatives qui permettront de retracer les produits alimentaires jusqu'à la ferme d'origine, d'améliorer la qualité des aliments et de partager une information essentielle.

Résultats détaillés

La section qui suit expose les résultats atteints en rapport avec les engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*.

Gestion des risques de l'entreprise

Engagements

- Concevoir et mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'amélioration de la prestation des programmes de gestion des risques.
- S'assurer que le secteur possède les outils qui lui permettent de s'adapter à un marché et à un environnement technique sans cesse changeants.
- Offrir aux producteurs l'accès aux programmes et aux services.

Résultats

- Élaborer un cadre des programmes intégrés de gestion des risques de l'entreprise.
- Conclure des accords bilatéraux et multilatéraux sur les programmes intégrés de gestion des risques de l'entreprise (avec les provinces et les territoires) qui comprendront, à titre de programme global :
  - *Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)* – Le nouveau CSRN, dont les règles relatives à la stabilisation ont été modifiées, a été renommé Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).
  - *Transition* – Une nouvelle trousse sur la gestion des risques a été conçue afin de répondre aux besoins de transition du CSRN au PCSRA.
  - *Transition des programmes provinciaux* – Un plan de transition a été élaboré spécialement pour les programmes provinciaux actuels qui ne sont pas conformes aux exigences du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).
- Examiner et mettre au point des volets supplémentaires et complémentaires pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), notamment :
  - une approche intégrée des politiques et des programmes axée sur le risque pour l'octroi d'aide en cas de catastrophe;
  - des *programmes de garantie financière* qui ont été examinés afin d'assurer leur intégration au cadre des programmes de GRE.
- Organiser des négociations fructueuses avec les provinces sur l'adoption d'une approche commune en matière de prestation des services et sur l'échange de sources de données existantes.
- Par l'entremise du Programme canadien de sécurité à la ferme (PCSF), accroître l'utilisation des pratiques exemplaires de sécurité à la ferme par les agriculteurs. www.agr.gc.ca/progser.casp_f.phtml
- Par l'entremise du Service de médiation en matière d'endettement agricole et du Programme de consultation agricole, augmenter le nombre de familles agricoles pouvant acquitter leurs obligations financières.
- Continuer à offrir des programmes de prêts, tels que le Programme de paiement anticipé (PPA), le Programme d'avances printanières (PAP) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP), et à appliquer la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*. Ces derniers ont permis à environ 85 000 producteurs d'avoir accès à des prêts totalisant environ 1,6 milliard de dollars.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance.

Avantages prévus pour les Canadiens

Les programmes de gestion des risques d'AAC facilitent le partage des risques liés à l'agriculture et réduisent la probabilité que des exploitations agricoles soient acculées à la faillite en raison de difficultés financières à court terme. La stabilité financière découlant de ces programmes renforce la sécurité économique du système alimentaire, ce qui permet ainsi d'obtenir un approvisionnement alimentaire relativement stable et abordable.

Salubrité et qualité des aliments

Engagements

- Concevoir et mettre en oeuvre des systèmes visant à améliorer la salubrité des aliments.

Résultats

- Mettre en oeuvre le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) dans le secteur des aliments au détail.
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'engagement axée sur le volet Salubrité et qualité des aliments du CSA visant l'industrie alimentaire.
- Promouvoir et mettre au point un protocole de suivi national des aliments.
- Jeter les bases d'une initiative nationale visant à faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de systèmes de salubrité et de qualité des aliments dans l'industrie en établissant les priorités suivantes :
  - Protéger la santé humaine en réduisant l'exposition aux dangers;
  - Accroître la confiance des consommateurs dans la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada;
  - Améliorer la capacité de l'industrie à satisfaire ou à surpasser les exigences du marché;
  - Offrir des débouchés à valeur ajoutée par l'adoption de systèmes de salubrité et de qualité des aliments.
- Élaborer une approche intégrée de portée nationale à l'égard de la conception et de la prestation des programmes qui table sur les chaînes de valeur de l'industrie de sorte que le développement du système de traçabilité, de salubrité et de qualité des aliments vise toutes les étapes, du producteur au consommateur.

Résultats stratégiques – Liens : Sécurité du système alimentaire et Innovations propices à la croissance.

Avantages prévus pour les Canadiens

Il est possible de minimiser l'incidence des aliments non salubres en améliorant les systèmes de traçabilité et de suivi des aliments, ce qui permet ainsi de réduire les maladies et de rétablir l'accès à un approvisionnement alimentaire salubre. Les recherches effectuées pour trouver un moyen d'améliorer la salubrité et la qualité des aliments se traduiront par la mise au point de meilleurs aliments pour la santé. Des aliments canadiens salubres et de grande qualité élargiront nos marchés à l'étranger, ce qui donnera lieu à une croissance économique accrue qui avantagera tous les Canadiens.

Science et innovation

Engagements

- Poursuivre l'acquisition de connaissances et le développement de la technologie.
- Maintenir une approche de collaboration en vue d'élaborer des positions scientifiques positives concernant les questions commerciales techniques contenues dans les accords internationaux.

Résultats

- La Banque de données mondiale sur la prévention des résidus d'origine animale dans les aliments (gFARAD) a été lancée en octobre 2002; elle fournira des renseignements actuels aux vétérinaires. http://www.agr.gc.ca/card-fcadr/initiatives_nationales/annee5.phtml
- Atteindre un consensus interministériel pour faire progresser les négociations sur les ententes bilatérales avec les principaux pays importateurs, ce qui permettra de régler leurs préoccupations d'ordre commercial concernant le Protocole de Carthagène et de préparer la première réunion des parties qu'il soit possible de tenir.
- Contribution à la progression d'un nombre de questions commerciales techniques, notamment :
  - Les discussions à propos des obstacles techniques au commerce (OTC) ont été ciblées de façon à inclure un large éventail de questions d'étiquetage liées au Cadre stratégique pour l'agriculture qui pourraient limiter ou élargir des débouchés internationaux, notamment l'écoétiquetage, l'étiquetage lié au bien-être des animaux, l'étiquetage du pays d'origine et l'étiquetage d'aliments issus de la biotechnologie.
  - Discussions concernant la protection des végétaux et leurs infestations, entre autres. – Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) : questions de sécurité, régimes de quarantaines, demandes d'approbation de la salubrité et questions liées aux procédures relevant de comités, telles que les traitements spéciaux et différenciés, l'aide technique, la transparence accrue et l'équivalence. http://www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/sujets_comm/msp.htm
  - Élaboration d'une approche par coalition au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC) de l'OMC concernant un système économique d'enregistrement volontaire visant les vins et les spiritueux et renforcement de l'alliance entre les nouveaux pays producteurs de vin afin d'obtenir un registre multilatéral volontaire pour les vins et les spiritueux et de respecter nos engagements pris à Doha.
  - Discussions au Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'OMC en vue de lier les obligations commerciales et environnementales, plus particulièrement l'incidence des mesures environnementales sur l'accès aux marchés, l'étiquetage environnemental et les accords environnementaux multilatéraux (AEM). Des consultations auprès de l'industrie concernant une proposition présentée par la Commission européenne en vue de protéger de manière accrue un large éventail de produits agroalimentaires dans la zone des indications géographiques ont été menées.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

Avantages prévus pour les Canadiens

L'amélioration de la gestion du savoir permettra d'accroître l'efficacité du secteur et aidera les professionnels du secteur agricole et agroalimentaire à prendre des décisions éclairées, à mieux gérer les risques et à anticiper les résultats. Les progrès réalisés au chapitre de la technologie et des questions commerciales techniques permettent aux producteurs canadiens d'augmenter leurs possibilités de commercialisation, d'améliorer la rentabilité du secteur et de pénétrer de nouveaux marchés. Un secteur plus prospère contribue à la croissance économique du pays, ce qui améliore la qualité de vie des Canadiens.

Environnement

Engagements

- Continuer de travailler avec nos partenaires à l'élaboration de plans agroenvironnementaux exhaustifs.

Résultats

- Pour assurer une application uniforme des plans environnementaux à la ferme (PEF) à l'échelle nationale, une liste des composantes et un ensemble de principes qui doivent figurer dans un programme financé par le gouvernement fédéral ont été établis à la suite de consultations auprès de l'industrie, des provinces, des autres ministères et des organisations non gouvernementales.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Sécurité du système alimentaire.

Avantages prévus pour les Canadiens

La planification environnementale à la ferme se traduira par des pratiques environnementales plus durables qui peuvent améliorer la qualité des aliments produits et réduire les effets nocifs sur les collectivités environnantes. Nombreux les consommateurs qui sont prêts à payer plus cher pour des aliments biologiques ou pour des aliments produits dans le respect de l'environnement. En tirant profit de ce marché en expansion, on améliore également la sécurité économique du système alimentaire.

Questions internationales

Engagements

- Renforcer les alliances stratégiques avec les pays en développement aux vues similaires.
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie visant l'élargissement des consultations sur les questions commerciales.
- Conclure des accords commerciaux régionaux et bilatéraux.
- Continuer de chercher à rallier les pays étrangers aux objectifs du Canada en matière de politique commerciale.
- Continuer de tout mettre en oeuvre pour solliciter le resserrement des règles régissant le commerce et pour uniformiser les règles du jeu.

Résultats

- Le Canada a démontré que ses objectifs sont appuyés par un certain nombre de membres de l'OMC.
- Les propositions de négociation bien éclairées ont été présentées lors des négociations de l'OMC à la suite de la constitution du Groupe de consultation sur les négociations commerciales dans le domaine de l'agriculture; on a fait participer des intervenants aux négociations, par l'entremise de séance d'information régionales; on a diffusé des rapports complets sur la progression des négociations de l'OMC.
- Les principaux éléments des objectifs de négociation du Canada ont été intégrés à la deuxième ébauche du texte codifié de l'Accord de libre-échange des Amériques (ALEA).
- Le 16 février 2002, le Canada a présenté sa première offre concernant les tarifs douaniers dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés du processus de l'ALEA.
- Le Canada a pu démontrer que certains de ses objectifs de négociation, dans le cadre des négociations de l'OMC, sont appuyés par différents pays membres de l'ALEA et du Groupe des quatre de l'Amérique centrale.
- En 2002 et 2003, une somme de 600 000 $ a été réservée au financement des activités visant à défendre les intérêts commerciaux canadiens. Par conséquent, les hauts fonctionnaires d'AAC ont pu promouvoir la politique commerciale du Canada et mettre sur pied un réseau d'alliances stratégiques au sein de diverses tribunes internationales.
- Dans le cadre des négociations de l'OMC en agriculture, le Canada a collaboré étroitement avec les membres du Groupe Cairns et d'autres pays en vue de maintenir un programme ambitieux de réforme du commerce agricole et a présenté des documents traitant de tous les aspects de la position de négociation du Canada et proposant des mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs canadiens.

Résultats stratégiques - Liens : Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

Avantages prévus pour les Canadiens

Le développement des marchés à l'étranger et les efforts déployés en vue de supprimer les pratiques ayant un effet de distorsion sur les échanges aident les producteurs canadiens à augmenter leurs ventes à l'étranger. L'augmentation de la demande à l'égard des aliments canadiens crée des emplois et accroît la puissance économique du pays.

Santé de l'environnement

Faire du Canada le chef de file mondial de l'utilisation des ressources environnementales d'une manière propre à assurer leur qualité et leur disponibilité pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Exercice	Dépenses brutes (millions de dollars)			
	Prévues		Réelles	
	millions de $	ETP	millions de $	ETP
2002-2003	172 4	1 441	218 3	1 617

Les agriculteurs canadiens sont considérés à juste titre comme de bons gardiens du territoire. Par exemple, un plus grand nombre de producteurs pratiquent le travail réduit du sol comme technique de gestion pour conserver et augmenter la matière organique des sols, réduire l'érosion éolienne et préserver l'humidité.

La relation entre l'agriculture et l'environnement

Ces dernières années, l'agriculture a subi des changements importants. De nos jours, les producteurs s'adaptent aux conditions changeantes du marché en adoptant de nouvelles technologies de production et en procédant à l'élargissement de leurs entreprises et à l'intensification de leurs opérations.

En même temps, les préoccupations de la population pour une meilleure gestion de l'environnement se sont accrues. En effet, les consommateurs exigent que leurs aliments soient produits sans nuire à celui-ci. Certaines collectivités s'inquiètent de l'impact des pratiques agricoles sur l'eau, l'air et d'autres ressources qu'elles partagent avec l'agriculture. Et tous les Canadiens, qu'ils vivent à la ville ou à la campagne, s'attendent à ce que les industries agissent dans le respect d'un environnement durable et conservent pour l'avenir le patrimoine de ressources du Canada.

Grâce à sa stratégie de développement durable, AAC a veillé à coordonner le travail qu'il fait pour protéger la santé de l'environnement. Initiative pangouvernementale destinée à protéger et à préserver le bien-être des écosystèmes du Canada, la Stratégie de développement durable s'imbrique parfaitement dans celles entreprises dans le cadre du CSA. Elle donne à AAC l'occasion de montrer de façon plus détaillée les projets, les innovations, les programmes d'éducation et de sensibilisation ainsi que les changements d'orientation qui ont aidé le Ministère à progresser vers un solide avenir.

Des normes plus élevées se traduisent par des retombées positives supérieures pour le Canada

L'objectif d'AAC est de faire de l'industrie agricole canadienne le chef de file mondial dans l'utilisation judicieuse des ressources de l'environnement, c'est-à-dire qui protège leur qualité et leur disponibilité pour maintenant et les générations futures. Nos efforts visent à encourager les agriculteurs à adopter de meilleures pratiques agricoles dans le but de protéger l'état des sols, de l'eau et de l'air ainsi que de conserver la biodiversité. En devenant plus fiable à long terme, l'industrie agricole et agroalimentaire tirera profit de la belle qualité de vie dont les Canadiens jouissent aujourd'hui.

En fait, une production intégrée à l'environnement contribuera à la prospérité économique et sociale du Canada de façon évidente et parfois plus subtile. Comme pays, nous jouirons d'un approvisionnement sûr et enviable en aliments et autres produits agricoles. Les Canadiens pourront être assurés de la propreté de leur eau et de leur air, et de la production écologique des biens qu'ils achètent. En même temps, le travail qu'accomplit AAC pour protéger la qualité du sol, par exemple, se traduira par une meilleure rétention et filtration de l'eau et, grâce à la capture du carbone, à la réduction de l'effet de serre. De surcroît, on se trouvera à protéger les emplois des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que le bien-être de leurs familles.

Façons de faire et instruments nouveaux

Au moyen du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), nous mettons en place de nouveaux instruments pour favoriser des pratiques de production écologiques tout en acquérant une meilleure compréhension des relations qui existent entre l'agriculture et l'environnement. En même temps, nous cherchons à conserver et à améliorer les ressources biologiques, explorons les liens qui existent entre la salubrité des aliments et la production agricole et intégrons une dimension environnementale aux initiatives de développement du marché.

Trois stratégies : sensibilisation, compréhension et reconnaissance accrues

Nos efforts pour aider à gérer et à protéger les ressources naturelles de l'agriculture s'articulent sur trois grandes stratégies.

La première stratégie consiste à sensibiliser davantage le secteur à l'environnement et à lui faire adopter des pratiques de gérance de l'environnement. À cette fin, le Ministère continue de travailler en collaboration avec le secteur, les provinces et les territoires pour élaborer et appliquer des plans environnementaux à la ferme (PEF) à large portée. En 2002-2003, l'Initiative nationale de planification agroenvironnementale a été mise en place pour soutenir le développement et l'exécution de ces plans à travers le Canada. Afin d'assurer une approche cohérente dans tout le pays, on a établi un ensemble de principes et dressé une liste des composantes exigées dans un programme PEF financé par le fédéral, en procédant à de vastes consultations auprès de l'industrie, des provinces, d'autres ministères fédéraux et des organisations non gouvernementales. Notre objectif est de faire en sorte que, d'ici cinq ans, la planification environnementale fasse partie du travail courant de l'exploitation des entreprises agricoles.

Avec notre deuxième stratégie, nous améliorons notre capacité à comprendre et à mesurer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agro-environnementale (PNARSA) nous permet de lier les indicateurs agri-environnementaux avec, par exemple, des données économiques, pour prévoir les retombées sur l'environnement et contribuer à l'évaluation des programmes et politiques actuels et planifiés. Ce programme a permis la tenue du premier atelier technique, grâce auquel plus de 70 experts (y compris les dirigeants des activités du PNARSA au sein des ministères) ont pu se rencontrer et échanger leurs vues sur divers aspects du programme. Le PNARSA a aussi aidé à l'organisation d'une réunion d'experts de l'OCDE dans la région de la capitale nationale sur le thème des indicateurs de la teneur des sols en carbone. Des experts de plus de 20 pays de l'OCDE y ont participé et ont travaillé ensemble à établir une façon commune de mettre au point des indicateurs à ce sujet. Le Canada a aussi participé à une réunion d'experts sur l'érosion et la biodiversité des sols qui s'est déroulée en Italie.

Les ministres de l'Agriculture se sont engagés à travailler ensemble et avec l'industrie à l'établissement d'un ensemble de mesures communes pour accroître la performance environnementale dans les exploitations agricoles. Ces mesures concrètes et mesurables visent à améliorer la qualité de l'eau, du sol et de l'air ainsi que la biodiversité au Canada. Des domaines précis où les progrès pourraient être démontrés sont :

- Air : Réduire les risques agricoles pour la santé de l'air et de l'atmosphère.
- Eau : Réduire les risques agricoles pour la santé des ressources hydriques.
- Sol : Réduire les risques agricoles pour la santé des sols.
- Biodiversité : Assurer la compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture.

En appliquant ces stratégies à l'intérieur du CSA, nous poursuivrons notre travail sur la production respectueuse de l'environnement.

Deux programmes lancés en 2002-2003 ont contribué à faire mieux comprendre à AAC la relation entre l'agriculture et l'environnement. Le Service national d'information agro-climatique (SNIA) aide les agriculteurs à mieux s'adapter à la variabilité du climat. Par exemple, le SNIA a participé à un projet qui prévoit le partage de l'information et de la technologie, et a amélioré la détection des régions particulièrement vulnérables à la sécheresse. Le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE), fondé l'an dernier, mettra au point des moyens d'informer les gens dans ce domaine en plus d'offrir un accès en direct à des données géographiques détaillées. Grâce à ces renseignements, les agriculteurs pourront prendre des décisions plus judicieuses pour l'environnement au sujet de l'utilisation de leurs terres.

La troisième stratégie consiste à mieux montrer que le Canada se situe à l'avant-garde dans la production alimentaire respectueuse de l'environnement. En appliquant cette stratégie, le Ministère a continué de développer ses politiques et activités à ce sujet en signant des accords de mise en œuvre du volet Environnement du CSA avec la majorité des provinces et des territoires. Encore l'an dernier, AAC a renouvelé sa participation à l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Le Ministère a pris 12 engagements pour tenter de remédier à de nombreux problèmes agricoles qui se posent dans ce bassin, notamment réduire l'usage des pesticides et mettre au point des indicateurs agri-environnementaux.

En appliquant ces stratégies à l'intérieur du CSA, nous poursuivrons notre travail sur la production respectueuse de l'environnement et montrerons au Canada et au monde que les agriculteurs canadiens prennent très au sérieux leur rôle de gardiens de l'environnement.

Nos partenaires

Nous poursuivons nos objectifs en matière d'environnement en collaboration avec des représentants du secteur agricole et agroalimentaire, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organisations non gouvernementales du domaine de l'environnement. Ce partenariat a une influence positive sur la conception des programmes et facilite l'établissement d'une approche généralisée de la gestion des ressources agricoles au Canada.

Cinq ministères fédéraux responsables des ressources naturelles ont continué de travailler ensemble sur des projets de développement durable sous le parapluie 5RN.

Des groupes de travail formés de représentants d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Santé Canada et des Ressources naturelles Canada ont progressé dans la réalisation d'un certain nombre de produits et d'activités. Sur le front des communications, mentionnons la création de nouveaux produits télévisés avec le canal Découverte et le canal Green ainsi que la diffusion de guides à l'intention des enseignants sur le site Web **www.durable.gc.ca**.

De plus, des chercheurs et des équipes scientifiques d'AAC ont été parmi les lauréats des prix Science 5RN 2002-2003 décernés aux leaders du développent durable. Parmi les divers récipiendaires, mentionnons M. George Clayton, Ph. D., de la Station de recherches de Lacombe (Alberta); l'Équipe des systèmes de culture et de conservation des sols d'AAC composée de chercheurs de plusieurs centres des Prairies, l'Équipe et les partenaires de l'Unité de la qualité des eaux, qui travaillent à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies. Pour connaître la liste complète des membres des équipes, prière de se rendre à l'adresse **www.durable.gc.ca/communication/awards/2002-2003/winners_f.phtml**.

Résultats détaillés

La section suivante expose les résultats accomplis en regard des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*. On trouvera plus d'information sur nos résultats dans ce domaine en consultant notre rapport sur la contribution d'AAC à la Stratégie horizontale du développement durable du gouvernement (page 48).

Gestion des risques de l'entreprise

Engagements

- Fournir aux producteurs les outils et les renseignements dont ils ont besoin.
- Élaborer une stratégie intégrée sur la biodiversité qui sera axée sur la protection et l'amélioration des ressources biologiques.

Résultats

- On a mis en place des programmes qui aident AAC à mieux comprendre le lien entre l'agriculture et l'environnement, tels que le Service national d'information agroclimatique (SNIA) et le Service national d'information sur la terre et les eaux (SNITE)
- On a élaboré une stratégie intégrée sur la biodiversité qui vise la protection et l'amélioration des ressources biologiques en adoptant une approche interdisciplinaire proactive et commune de la gestion intégrée des ressources des sols et de la biodiversité et en se basant sur des faits scientifiques solides.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Innovations propices à la croissance.

Avantages prévus pour les Canadiens

Un secteur mieux informé est bien outillé pour utiliser des pratiques agricoles durables; ainsi, il protège ses ressources pour le futur et prend des mesures visant à créer des possibilités et à protéger les ressources pour la relève. Un dialogue éclairé avec le public est la première étape vers la mise en place d'une initiative de protection proactive. En utilisant la science pour protéger la biodiversité de notre environnement agricole, nous pouvons prendre des décisions éclairées qui minimisent les conséquences sur nos ressources, assurant ainsi leur survie.

Salubrité et qualité des aliments

Engagements

- Étudier les liens entre la salubrité des aliments et la production agricole.

Résultats

- Cet engagement a donné lieu au lancement du Programme des pesticides à emploi limité, qui offre aux producteurs un meilleur accès à des pesticides efficaces et à moindre risque pour les cultures spécialisées.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement et Sécurité du système alimentaire.

Avantages prévus pour les Canadiens

En réduisant l'emploi de pesticides nocifs, nous pouvons atténuer les risques d'effets résiduels que produisent les pesticides sur l'environnement et, par le fait même, éliminer ce type de produits du système alimentaire, ce qui améliore la qualité des aliments que les Canadiens consomment. Ce programme aide également les agriculteurs canadiens à avoir accès à de nouveaux pesticides utilisés par des concurrents à l'étranger, ce qui leur permet de ne pas être désavantagés et de continuer à être viables du point de vue économique.

Science et innovation

Engagements

- Acquérir de nouvelles connaissances et mettre au point de nouvelles technologies afin de minimiser les répercussions de la production agricole sur nos ressources naturelles.
- Mettre en oeuvre des projets de recherche et de développement sur les pratiques agricoles en vue d'aider le Canada à respecter ses engagements environnementaux pris à l'échelle internationale en vue de réduire de 6 p. 100, d'ici 2010, ses émissions globales de gaz à effet de serre.
- Resserrer et actualiser les indicateurs agroenvironnementaux qui contrôlent l'incidence de l'agriculture sur l'environnement.
- S'employer à intégrer le rendement environnemental aux initiatives de développement des marchés.

Resultats

- Dans le cadre du Programme national sur la santé de l'environnement, les études actuelles ont été regroupées en 29 nouveaux projets qui mettent en évidence les principales orientations que doit suivre le secteur agricole pour accroître sa durabilité et devenir plus écologique. Ces projets portent notamment sur la qualité des sols, de l'eau, des nutriments et de l'air, la biodiversité et la lutte antiparasitaire.
- Le Programme des pesticides à emploi limité et l'initiative de réduction des risques ont été mis sur pied pour accroître la disponibilité des pesticides à moindre risque.
- On a financé des activités de recherche sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les domaines suivants : la gestion des nutriments culturaux, la gestion des nutriments du bétail, la gestion du fumier, le piégeage du carbone et les biocombustibles.
- Amélioration des systèmes nationaux d'inventaire, de mesure et de vérification des émissions nettes de gaz à effet de serre.
- On a encouragé l'adoption de pratiques exemplaires d'atténuation des GES grâce à la mise en oeuvre de pratiques de gestion exemplaires par des producteurs clés et à l'établissement d'alliances avec des intervenants du secteur.
- Les chercheurs d'AAC contribuent à l'élaboration de quatre indicateurs de la biodiversité :
  - disponibilité de l'habitat;
  - espèces exotiques envahissantes;
  - biodiversité des sols;
  - dommages économiques attribuables à la faune.
- Établissement de l'entreprise Bio-Diesel Canada en vue de développer le marché des biocarburants pour les oléagineux, de stabiliser les recettes des producteurs et de répondre aux préoccupations environnementales concernant les émissions de soufre et de particules.

Résultats stratégiques – Liens : Santé de l'environnement, Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

Avantages prévus pour les Canadiens

Grâce à ces recherches les Canadiens profiteront de sols, d'eau et d'air plus propres. En outre, les producteurs canadiens pourront employer des pratiques agricoles durables et prendre des décisions concernant leurs activités agricoles et de transformation en se servant de renseignements actuels et précis. En réduisant les émissions de gaz à effet de serre, nous pouvons ralentir les effets du réchauffement de la planète, ce qui permettra ainsi de protéger les ressources agricoles et d'améliorer la stabilité du secteur et ses avenues de développement économique.

Innovations propices à la croissance

Faire du Canada le chef de file mondial de l'innovation axée sur la production d'aliments et d'autres produits agricoles et de la prestation de services connexes, de façon à saisir les débouchés sur les marchés intérieurs et mondiaux diversifiés.

Exercice	Dépenses brutes (millions de dollars)			
	Planifiées		Réelles	
	millions de $	ETP	millions de $	ETP
2002-2003	389 5	2 620	367 1	2 283

Innovation et renouveau

AAC a le fier héritage d'aider nos agriculteurs à augmenter leur productivité et leurs profits par la recherche et l'innovation – par exemple, la mise au point de variétés cultivées à rendement supérieur et de nouveaux systèmes agricoles. Avec le CSA, nous cessons de miser uniquement sur les forces que nous avons toujours possédées dans le domaine de la recherche pour créer au contraire des débouchés économiques pour le secteur et progresser dans les efforts que nous faisons pour répondre aux priorités des Canadiens.

Prospérité par l'innovation

Aujourd'hui, les limites de la science et de la technologie sont constamment repoussées plus loin. Par exemple, les satellites du système mondial de positionnement (GPS) aident les agriculteurs à faire en sorte que leurs épandages d'engrais profitent au maximum aux cultures et à l'environnement en leur montrant la répartition de la matière nutritive et des cultures. Sous le microscope, des chercheurs explorent de nouvelles façons d'utiliser les produits des cultures. Peut-être plus qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire, la prospérité passe par le savoir.

Bien que le rythme des changements technologiques semble fulgurant, les progrès scientifiques sont plus souvent le résultat d'un processus continu et minutieux qui nécessite de la détermination et la poursuite assidue de l'excellence. La science, bien que ponctuée occasionnellement par des découvertes marquantes, consiste plus exactement à bâtir des connaissances pour mieux comprendre comment fonctionne la nature. La science nous permet de comprendre de plus en plus tout ce qui est à l'intérieur et autour de nous. Cette compréhension peut aboutir à des produits et procédés nouveaux et innovateurs dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui peuvent avoir des retombées positives sur la vie quotidienne des Canadiens. En effet, les avancées des sciences agricoles transforment les médicaments que nous prenons, les vêtements que nous portons, les combustibles que nous utilisons et même les maisons que nous achetons.

Remplir les engagements du Ministère

L'alignement de la science sur les priorités du CSA est en train de changer de façon positive la manière dont le Ministère répond aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire et des consommateurs. Cela est particulièrement important car nous voyons la science comme un moyen essentiel de remplir les engagements de notre

Consommer régulièrement des bleuets est bon pour la santé

L'alimentation se répercute sur la santé, et la santé, sur la qualité de vie. Conscients de ce lien, les consommateurs d'aujourd'hui ont des attentes au sujet de la valeur nutritive des aliments qu'ils consomment et de la manière dont ils sont produits. Or, notre programme de recherche sur les bioproduits et les bioprocédés a été conçu pour répondre à ces exigences. On trouvera un exemple de bioproduit dans l'article au sujet des bleuets, à 💻, et un autre de bioprocédé dans l'article portant sur la lignane de lin, 💻.

ministère envers les Canadiens : renforcer leur santé, améliorer leur environnement, saisir de nouveaux marchés, créer des emplois et assurer la prospérité pour tous.

Conscients de ces engagements, nous élaborons des stratégies d'investissement et axons la recherche sur des domaines de travail prioritaires. Tous les acteurs du système agricole et agroalimentaire, allant des producteurs aux détaillants en passant par les transformateurs, participent à la création de ces stratégies. Par exemple, Soja 20/20 est un projet pilote visant à saisir de nouveaux marchés lucratifs pour le soja. Lancé l'an dernier, ce projet pilote pourrait servir de modèle de stratégie pour d'autres groupes sectoriels qui font face à une féroce concurrence internationale. Nous collaborons avec d'autres ministères fédéraux à vocation scientifique, la province de l'Ontario, les universités et l'industrie du soja pour recueillir des renseignements sur les marchés et effectuer des recherches et des analyses sur les utilisations actuelles et potentielles du soja, de son huile et de ses sous-produits.

Transférer la technologie du laboratoire au champ

Mais pour profiter pleinement des possibilités qui pointent à l'horizon, nous devons aussi veiller à ce que les connaissances et les technologies nouvelles soient développées et mises en pratique par l'industrie plus rapidement. L'an dernier, un important domaine de travail a été l'élaboration et l'application de politiques ainsi que de lignes directrices sur la propriété intellectuelle visant à promouvoir et à stimuler la commercialisation de la technologie. Pour répondre aux besoins de l'industrie, nous avons mis en place un Cadre de gestion de la propriété intellectuelle qui favorise des pratiques innovatrices de transfert de la technologie. Ce cadre a pour but de renforcer les partenariats avec les universités, d'autres ministères fédéraux et les associations de producteurs.

Promouvoir notre excellence à l'étranger

Pour réussir à l'échelle internationale il ne suffit pas d'avoir le bon ou le meilleur produit, mais il faut aussi trouver des façons de le faire se démarquer sur un marché engorgé. À mesure qu'augmentera la richesse sur les marchés émergents, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire assistera à une croissance de la demande de produits alimentaires transformés à valeur élevée. Pour aider l'industrie à profiter de cette manne, nous avons préparé en 2002-2003 des stratégies de conquête des marchés naissants, comme la Chine, l'Inde, l'Égypte, le Brésil et la Russie, tout en poursuivant nos efforts pour élargir notre part dans des marchés clés comme les États-Unis, le Mexique, le Japon et l'Union européenne. En outre, AAC a exhibé la force de l'industrie canadienne en prenant part à de grandes foires commerciales de l'agroalimentaire un peu partout dans le monde, comme SIAL Paris, le Salon européen des produits de la mer (Bruxelles), BioFach à Nüremberg (Allemagne) et le Gulf Food Show à Dubaï, de même qu'en participant à des missions à l'étranger et en accueillant des délégations chez nous.

Forte de ces moyens indispensables, l'équipe Questions internationales d'AAC continuera de défendre les intérêts du Canada et de consolider sa position sur les marchés mondiaux. En collaboration avec des partenaires fédéraux et provinciaux, l'industrie, les exportateurs et des ministères étrangers de l'Agriculture, AAC fournit des renseignements sur les marchés, travaille à mieux faire connaître aux investisseurs les avantages qu'offre le Canada, noue des alliances et crée des relations qui vont dans le sens de ses objectifs en matière de commerce et de développement des marchés. Par exemple, le Ministère a mis sur pied des comités consultatifs de l'agriculture aussi bien avec le Mexique qu'avec les États-Unis. Le rôle de ces comités est de favoriser la coopération entre gouvernements aux niveaux tant fédéral que provincial sur des questions d'intérêt commun dans le secteur agroalimentaire, en plus d'établir une tribune sur laquelle il est possible de discuter des difficultés d'accès aux marchés et de régler les problèmes plus rapidement.

Renouveau

Le succès d'une entreprise agricole exige maintenant un plus gros bagage de connaissances. La science crée de nouvelles technologies, de nouveaux produits et des méthodes innovatrices qui doivent être maîtrisées. À mesure que les exploitations agricoles deviennent plus grandes et plus complexes, les producteurs se retrouvent devant la nécessité de consacrer une plus grande part de leur énergie à la gestion, c'est-à-dire à la prise de décisions stratégiques sur l'orientation à plus long terme de leur entreprise et de décisions tactiques sur les problèmes immédiats comme le meilleur choix de cultures pour la prochaine année. Ceux qui choisissent d'incorporer dans leurs opérations des activités à valeur ajoutée auront besoin de nouvelles compétences techniques et gestionnelles.

Accès aux services consultatifs

Un élément clé des programmes de renouveau est la mise en place des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes grâce auxquels les producteurs auront accès à un réseau de conseillers qui les aideront à prendre des décisions d'affaires, à dresser des plans d'entreprise, à acquérir du capital, à étendre et à diversifier leurs opérations pour créer des entreprises à valeur ajoutée ainsi qu'à établir et à évaluer des options pour l'avenir.

Mettre à jour ses connaissances et son savoir-faire

L'une des priorités clés pour AAC est de déterminer avec nos partenaires des provinces, des territoires et de l'industrie les besoins en formation du secteur. Dans une étude réalisée en février 2003, on recommandait de former un conseil du secteur des ressources humaines agricoles, où l'industrie pourrait prendre l'initiative d'établir des objectifs nationaux de formation à l'intention des producteurs et de la main-d'œuvre agricole, et coordonner une action commune. Une conférence de suivi est prévue pour l'automne 2003.

Dans le passé, AAC a aussi œuvré à l'apprentissage permanent et au transfert de connaissances dans le but de fournir aux producteurs les compétences en gestion qui amélioreront leur bénéfice net. Avec la collaboration des provinces et du secteur, nous avons accompli des progrès considérables dans la mise au point de programmes. Par exemple, nous avons entamé le travail portant sur un programme de perfectionnement et d'aide à l'apprentissage qui s'adresse aux producteurs à faible revenu et à leurs conjoints désireux d'évaluer leurs besoins à ce chapitre et de suivre une formation pour augmenter leur revenu familial.

Avec la collaboration des provinces et du secteur, nous avons accompli des progrès considérables dans la mise au point de programmes.

Une autre sphère d'activité est le partenariat entre AAC et l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC). Pour commencer, l'ACCC examinera le travail que font les collèges en rapport avec le CSA, en tenant compte des compétences provinciales, et déterminera les domaines où il pourrait conseiller le Ministère sur l'élaboration des programmes, comme l'évaluation des compétences. Une autre initiative d'apprentissage en ligne est la préparation en cours d'un document des « meilleures pratiques » de cyberenseignement en agriculture.

Réseautage et partage d'information

Une autre retombée positive déterminante de l'augmentation des capacités de gestion agricole est l'établissement de réseaux et le partage d'information entre producteurs.

Des sites Web produits durant le dernier exercice et inaugurés en avril 2003 fournissent de l'information sur les services de renouveau ainsi qu'un instrument d'analyse financière permettant aux producteurs de comparer leur exploitation à des entreprises agricoles canadiennes similaires. Le travail entrepris par le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole financé par AAC contribue pour beaucoup à la préparation et à la dissémination d'une information utile aux agriculteurs. La recherche accomplie par l'ACCC aidera à rendre plus efficace le travail des éducateurs en agriculture d'un bout à l'autre du pays.

Collectivités en santé

Les collectivités en santé, notamment dans le Canada rural, stimule aussi l'élan d'innovation et de croissance. Les responsabilités assumées par le ministre et le secrétaire d'État dans la coordination des efforts du gouvernement canadien en matière de développement rural et coopératif sont décrites dans le chapitre intitulé « Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement ».

Les producteurs diversifient la composition de leur production

Les producteurs s'adaptent continuellement à l'évolution du marché. Cette tendance est évidente dans les Prairies, où la production s'est considérablement diversifiée. Entre autres facteurs, cette diversification découle de la baisse des prix des céréales et des réformes nationales comme la suppression de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* en 1995.

Source : Statistique Canada et calculs d'AAC

Gérer le changement et saisir les opportunités

De toute évidence, la science et l'innovation sont essentielles pour assurer un bel avenir au secteur agricole et agroalimentaire canadien. Dans le cas des producteurs, il leur faut, pour saisir les débouchés commerciaux d'aujourd'hui et pour relever les défis de demain, rester à la fine pointe des progrès de la science et de la technologie, des pratiques d'entreprise et des techniques de production. Grâce aux projets de renouveau prévu dans le CSA, AAC leur permet de diriger encore mieux leurs exploitations en veillant à les doter des moyens de formation, de consultation et de planification dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, tout en augmentant leur accès au capital. De plus, dans ce volet Renouveau, on reconnaît que les agriculteurs manifestent des besoins différents aux divers stades de leur carrière.

AAC a aussi un nouvel intérêt à travailler avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour améliorer le développement de l'agriculture à l'échelle internationale, en particulier la mise en valeur du potentiel. Dans le cas de la Chine, AAC peut satisfaire aux priorités de ce pays et répondre aux intérêts canadiens en lui faisant profiter de son savoir-faire. AAC s'est engagé avec l'ACDI et la Chine dans le projet quinquennal « Adaptation des petits exploitants agricoles chinois aux marchés mondiaux » dans lequel le Canada offrira de la formation à des fonctionnaires des gouvernements central et provinciaux sur l'administration et la réglementation de la salubrité des aliments ainsi que l'élaboration de politiques conformes aux accords pertinents de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le but est d'améliorer la valeur marchande des produits agroalimentaires chinois (et, du même coup, les conditions de vie des paysans dans l'Ouest de la Chine), tout en influant sur la façon dont la Chine se comporte comme nouveau membre de l'OMC. La Chine a demandé cette aide au développement en raison de la réputation d'excellence que détient le Canada, acquise grâce à des projets fructueux réalisés ultérieurement par l'ACDI et le travail de collaboration accompli au niveau du renforcement des capacités.

Résultats détaillés

La section qui suit décrit les résultats atteints au sujet des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*.

Science et Innovation

Engagements

- Intégrer les activités scientifiques d'AAC dans les quatre programmes scientifiques nationaux.
- Accroître la capacité d'intégrer des considérations scientifiques dans l'élaboration des politiques.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des lignes directrices sur la propriété intellectuelle afin de promouvoir et d'encourager la commercialisation de la technologie.

Résultats

- Intégration des activités scientifiques d'AAC dans les quatre programmes scientifiques nationaux.
- Élaboration de stratégies d'investissement et activités de recherche portant sur des questions d'importance pour les Canadiens, p. ex. Soya 20/20, un projet pilote visant à conquérir des marchés nouveaux et lucratifs pour le soya.
- Mise en place du Cadre de gestion de la propriété intellectuelle afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques novatrices en matière de transfert de technologie.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance

Avantages prévus pour les Canadiens

L'arrimage des équipes scientifiques permet au Ministère de se concentrer sur les objectifs des politiques, en insistant sur la création de nouveaux débouchés pour les produits canadiens, ce qui augmentera la rentabilité du secteur. Ces initiatives augmentent également les possibilités de commercialisation des produits canadiens. La création d'emplois et, de façon générale, un niveau de vie plus élevé découleront probablement de cette croissance.

Renouveau

Engagements

- Dégager un consensus avec les partenaires sur les besoins du secteur en matière de compétences.
- Mettre davantage l'accent sur l'apprentissage continu et le transfert des connaissances.
- Aider les producteurs à acquérir les compétences dont ils ont besoin en matière de gestion stratégique afin de rendre leurs exploitations aussi rentables que possible.

Résultats

- Étude réalisée par Développement des ressources humaines Canada en février 2003 sur la pertinence d'un Conseil sectoriel des ressources humaines en agriculture, qui portait sur les défis que doit relever le secteur agricole en matière de ressources humaines. Poursuite de la collaboration avec l'industrie afin de donner suite au processus de DRHC visant à former un Conseil sectoriel des ressources humaines – une conférence de suivi est prévue à l'automne 2003.
- Lancement de deux nouveaux sites Web afin de permettre aux producteurs d'accéder aux programmes, aux services et aux outils dont ils ont besoin pour évaluer et améliorer leurs exploitations.
  - Site Web des services agricoles du renouveau
  - Critères de réussite
- Signature d'un accord de contribution avec le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole en vue de produire et de diffuser de l'information utile aux agriculteurs.
- Premier volet des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (évaluation et plan d'action de l'exploitation agricole) prêt à être lancé dès qu'une province signe son accord de mise en œuvre du CSA.
- Élaboration du volet des services spécialisés des Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes.

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance

Avantages prévus pour les Canadiens

En regroupant l'information sur les compétences requises pour travailler dans le secteur agricole et agroalimentaire, le Ministère disposera des données nécessaires pour offrir une formation adaptée aux intervenants du secteur et augmentera les possibilités de formation dont les membres de l'industrie ont besoin pour devancer leurs concurrents. Le fait d'avoir la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire la plus compétente assurera une plus grande fiabilité des produits canadiens et augmentera la rentabilité du secteur et la force économique du pays.

Questions internationales

Engagements

- Tenir compte des possibilités sur les marchés émergents.
- Exposer les produits de l'industrie canadienne dans le monde entier.
- Adopter une approche intégrée pour promouvoir des investissements ciblés.
- Offrir de l'aide stratégique et pratique en matière de développement des marchés grâce au Service d'exportation agroalimentaire.
- Continuer à tenir compte des préoccupations des investisseurs concernant l'investissement au Canada.
- Élaborer une stratégie internationale intégrée qui permettra au Canada de différencier ses produits au chapitre de la salubrité et de la qualité des aliments et de la responsabilité environnementale.
- Élaborer une stratégie pour veiller à ce que le nouveau plan d'action national du Canada soit intégré aux activités internationales d'AAC.

Résultats

- Élaboration de stratégies intégrées pour l'Inde, l'Iran, la Chine, le Brésil et la Russie.
- Organisation de missions et de foires commerciales afin de mettre en valeur les capacités canadiennes et d'offrir aux entreprises canadiennes la chance d'accroître leurs ventes à l'exportation.
- Collaboration avec des partenaires d'investissement fédéraux et provinciaux et avec les missions étrangères du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour favoriser des activités de promotion visant à mieux faire connaître les avantages qu'offre le Canada comme lieu d'investissement.
- Plus d'un million de clients ont consulté le site Web du Service d'exportation agroalimentaire, ce qui a permis de fournir des renseignements commerciaux aux exportateurs canadiens et aux acheteurs étrangers.
- La Stratégie fédérale-provinciale d'investissement a permis de mieux faire connaître les avantages qu'offre le Canada, notamment la salubrité et la qualité de ses produits, l'excellence de ses activités en matière de science et de recherche et ses coûts concurrentiels. http://ats.agr.ca/invest/f2178.htm
- Des connaissances et une capacité accrues pour cibler les entreprises étrangères et repérer les possibilités d'investissement.
- L'augmentation des ventes de produits agroalimentaires transformés (ciblés par le CCCA) et une image rehaussée du Canada à l'échelle internationale ont donné lieu à des exportations additionnelles d'environ 400 millions de dollars.
- Les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé une stratégie internationale intégrée en juin 2002. Cette stratégie permettra d'effectuer une analyse comparative de la réponse des acheteurs internationaux à la commercialisation des produits agroalimentaires canadiens.
- Signature de protocoles d'entente et d'accords avec d'autres pays prouvant que le Canada est un chef de file dans ce secteur.
- Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont approuvé la stratégie visant à intégrer le nouveau plan d'action national du Canada aux activités internationales. L'une de ces initiatives, le programme Commerce agroalimentaire, a été refondu et s'appelle maintenant le Programme international du Canada pour l'agriculture et l'alimentation (PICAA).

Résultats stratégiques – Liens : Innovations propices à la croissance et Sécurité du système alimentaire.

Avantages prévus pour les Canadiens

Sur le marché mondial, les produits canadiens seront perçus comme les meilleurs produits disponibles en raison de leur qualité et de leur fiabilité. Cette reconnaissance permettra aux produits canadiens de conquérir de nouveaux marchés et attirera de nouveaux clients et de nouveaux investisseurs. Avec des investissements accrus dans les produits canadiens, le secteur jouira d'une plus grande stabilité et d'une meilleure rentabilité. En plus de créer des emplois, l'augmentation des investissements permettra au Canada de mieux se positionner pour soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

Initiatives horizontales et principaux thèmes du gouvernement

Partenariat rural canadien

Offrir aux Canadiens du milieu rural un meilleur accès aux possibilités qui leur permettront de contribuer à la prospérité et au succès du Canada, et d'en tirer parti.

Améliorer la qualité de vie des Canadiens vivant en milieu rural

Le Canada rural contribue de façon importante à l'économie du Canada, qui repose sur les ressources naturelles : celles-ci représentent près de 22 pour cent du produit intérieur brut du Canada et 40 pour cent de nos exportations.

Le Secrétariat rural a pour mandat d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre une approche coordonnée pangouvernementale qui permettra de mieux comprendre les problèmes et les préoccupations des Canadiens vivant en milieu rural, et qui encouragera les ministères et organismes fédéraux à modifier leurs politiques, programmes et services de façon à tenir compte des besoins uniques des collectivités rurales. Grâce au Partenariat rural canadien (PRC), le gouvernement du Canada vise à intégrer ses politiques économiques, sociales, environnementales et culturelles dans le but d'améliorer la qualité de vie des Canadiens vivant en milieu rural.

Le PRC entame sa sixième année d'activité. En 2002-2003, le Secrétariat rural a reçu un budget annuel de 11 millions de dollars, et le gouvernement du Canada a renouvelé son engagement à l'égard des collectivités rurales du Canada en affectant une somme de 55 millions de dollars pour les cinq prochaines années à l'amélioration et au renforcement du Partenariat rural canadien.

Principaux partenaires

Le partenariat fédéral – le Partenariat rural canadien – est géré de concert avec un groupe de travail interministériel représentant 29 ministères et organismes fédéraux. Il incombe au Secrétariat rural d'assurer la coordination horizontale et le leadership sous la direction du secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario). Cette collaboration est complétée par les équipes rurales qui évoluent dans chaque province et territoire et qui se composent d'intervenants fédéraux, provinciaux, territoriaux et sectoriels. En 2002-2003, les efforts communs ont été renforcés grâce à la création du Comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA), qui est formé de représentants des ministères et organismes fédéraux.

Coordonner l'élaboration de politiques rurales à l'échelle du gouvernement et aider les Canadiens vivant en milieu rural à relever les défis auxquels ils font face grâce à l'établissement de partenariats entre les ministères et organismes fédéraux, d'autres paliers de gouvernement et les intervenants en milieu rural.

Pour ce qui est du renforcement de la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, le Secrétariat rural incite les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux à faire front commun pour comprendre les enjeux ruraux, élaborer des pratiques optimales et fixer des objectifs qui permettront d'en arriver à un cadre intégré de politique rurale nationale. Ces objectifs sont les suivants :

- favoriser le renforcement des capacités des collectivités;
- améliorer et renouveler les assises économiques et sociales rurales;
- renforcer la collaboration intergouvernementale.

À la réunion inaugurale des ministres en avril 2003, ceux-ci ont convenu de continuer de souscrire à des principes de collaboration comme fondement d'un cadre pour la politique rurale nationale. Les principes directeurs ont jeté les bases d'une approche FPT commune qui met l'accent sur les priorités des Canadiens vivant en milieu rural.

Objectifs clés et résultats généraux

Un dialogue efficace mène à l'obtention de résultats

Pour comprendre les défis des collectivités rurales et éloignées du Canada et s'y attaquer efficacement, un dialogue national avec les citoyens des régions rurales s'est amorcé en 1998. Ce dialogue se poursuit aujourd'hui par l'entremise de conférences, de forums de discussion, de dialogues régionaux et de tables de concertation avec les intervenants. Le Plan d'action rural Fiche de rendement (**http://www.rural.gc.ca/conference/documents/card_f.phtml**) et le Rapport annuel au Parlement (**http://www.rural.gc.ca/annualreport/2002/report_f.phtml**) soulignent les réalisations. Les efforts visant à aider les Canadiens des régions rurales et éloignées à demeurer branchés et à contribuer à la prospérité de leurs propres collectivités ont donné lieu à un ensemble d'histoires de réussites concrètes, d'idées novatrices et de solutions pratiques, partagées par les dirigeants locaux. Une troisième Conférence rurale nationale devrait avoir lieu en 2004 à Red Deer, en Alberta.

Accès aux services; Communications

- L'application de la Lentille rurale continue d'influer sur les politiques et les programmes fédéraux pour qu'ils tiennent compte des répercussions sur les collectivités rurales et éloignées. Quelques exemples de réalisations récentes : Programme pilote de services à large bande pour le développement rural et du Nord; l'intervention du gouvernement fédéral dans le dossier sur le bois d'oeuvre résineux; la création de centres de services fédéraux dans les petites villes rurales dans le cadre du programme Service Canada; plus précisément, le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies, dans le cadre duquel le gouvernement du Canada a affecté 175 millions de dollars sur cinq ans à la construction de routes dans les quatre provinces de l'Ouest; dans le cadre de l'Initiative du secteur bénévole, une somme d'environ 819 000 $ a été affectée sur deux ans au renforcement des compétences, des ressources et des possibilités afin d'accroître la participation du secteur bénévole des coopératives et des régions rurales à l'élaboration des politiques.
- Pour souligner l'importance d'un Canada rural solide et dynamique pour tous les Canadiens, les dialogues ruraux, les forums de discussion et les discussions (dont les rapports se trouvent à l'adresse **www.rural.gc.ca/dialogue/reports_f.phtml**) ont également mis l'accent sur l'interdépendance des collectivités urbaines et rurales en permettant aux citoyens de se réunir pour discuter des moyens à prendre pour améliorer conjointement la qualité de vie de tous les Canadiens. Ces dis-

cussions ont permis de mieux comprendre les défis auxquels les régions urbaines et rurales font face ainsi que les avantages qu'elles offrent dans le but de cerner des solutions et des possibilités de collaboration qui profiteront à tous.

- L'initiative Gouvernement en direct, dotée d'un budget de 600 millions de dollars pour quatre ans, se poursuit. Un portail, le « Regroupement de services aux collectivités rurales et éloignées » (**www.rural.gc.ca**), offre aux Canadiens des régions rurales et éloignées un accès à de l'information et à des services.
- En juin 2002, le secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario) a été l'hôte du Sommet rural sur l'innovation à Portage la Prairie, au Manitoba. Plus de 100 participants à l'échelle du pays, y compris des chefs de collectivités rurales et éloignées, ont fait part de leurs commentaires concernant le document sur la stratégie d'innovation. Ce sommet constitue l'une des 35 séances tenues au pays dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie d'innovation du Canada. Cet événement a permis de recueillir les commentaires des citoyens ruraux afin d'améliorer le processus d'élaboration des politiques et d'inclure le plus grand nombre de participants possible.
- Dans le but de continuer à encourager les collectivités à partager des idées, des pratiques exemplaires et des solutions pour les aider à trouver des solutions à des problèmes locaux, le gouvernement du Canada participe à la création de réseaux ruraux à l'échelle nationale, notamment le réseau national de la jeunesse rurale.

Développement communautaire et renforcement des capacités des collectivités

- Publié en 2002, le document intitulé *Projets pilotes : Réussites et leçons apprises* présente les résultats du premier volet de l'Initiative des projets pilotes du Partenariat rural canadien. Dans l'ensemble, on a constaté que certaines collectivités rurales réussissaient à trouver des solutions aux problèmes grâce à une confiance accrue en leurs moyens. Une importante évaluation des projets pilotes s'est déroulée en 2002-2003; d'autres leçons apprises seront donc publiées à l'intention du public.
- Le Secrétariat rural a géré un certain nombre de programmes favorisant l'apprentissage communautaire, la résolution de problèmes, le partage d'information et la planification communautaire. L'Initiative de développement rural (IDR), qui a été créée il y a un an, a permis de financer 112 projets de planification communautaire en 2002-2003. Dans le cadre de l'Initiative canadienne sur les collectivités rurales agricoles (ICCRA), on a approuvé le financement de 207 projets depuis l'exercice 2000-2001, ce qui représente environ 6,4 millions de dollars. Les projets approuvés prendront fin en 2003-2004. Dans le cadre de l'Initiative de planification communautaire pour les groupes de langue minoritaire des régions rurales agricoles (IPCGLMRRA), 42 projets ont été approuvés en 2002-2003, lesquels se termineront également en 2003-2004. Voici un tableau indiquant les fonds approuvés et le financement supplémentaire résultant :

FONDS APPROUVÉS ET FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

PROGRAMMES	CONTRIBUTIONS	FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE RÉSULTANT
IDR	2,8 M$	5,6 M$
ICCRA	6,4 M$	6,4 M$
IPCGLMRRA	2 M$	2 M$

Jeunesse rurale – La voie de l'avenir

- Un document de travail publié en 2002 intitulé *Migration de jeunes ruraux : La réalité derrière le mythe* nous a permis de mieux comprendre les problèmes liés à la migration des jeunes ruraux. Les constatations ont aussi permis d'améliorer les programmes déjà en place et les initiatives visant la jeunesse rurale.
- La première Conférence nationale des jeunes des régions rurales, à laquelle ont participé des jeunes provenant de diverses régions rurales à l'échelle du Canada, s'est tenue à Orillia (Ontario) du 2 au 4 mai 2003. L'élaboration du Réseau national de la jeunesse rurale a débuté en 2002. Les connaissances et les compétences qu'ont acquises les délégués leur permettront de stimuler le changement dans leurs collectivités.

Approche axée sur les résultats

Le Secrétariat rural a adopté une démarche axée sur les résultats pour la préparation de rapports fondés sur les besoins des citoyens des régions rurales et éloignées, ce qui comporte une vision et une compréhension claires des répercussions à court et à long terme des politiques, des programmes et des services sur le développement social et économique. À cet égard, le Secrétariat a préparé un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, qui a ensuite été amélioré à la suite de l'élaboration du Plan de responsabilisation des équipes dans le cadre du processus de planification ministérielle. Ces deux processus visent à établir des liens entre les activités/résultats et les résultats stratégiques du Partenariat rural canadien.

À la suite de la nouvelle obligation de rendre compte sur les initiatives horizontales à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, un rapport décrivant l'initiative rurale sera publié sur le site Web des résultats horizontaux du Conseil du Trésor vers la fin de l'automne 2003.

Coopératives

Aider les Canadiens à trouver des solutions locales aux problèmes locaux en répondant aux besoins et aux préoccupations des coopératives.

Utilisation accrue du modèle des coopératives afin d'accroître la croissance économique et le développement social des Canadiens des régions rurales et urbaines.

Croissance économique et développement social par l'entremise des coopératives

Le Secrétariat aux coopératives conseille le gouvernement du Canada sur les politiques et les programmes qui touchent les coopératives, offre aux coopératives la possibilité de contribuer à l'élaboration des politiques gouvernementales et veille à ce que les gouvernements tiennent compte des besoins dans le cadre de ce processus qui touche aux politiques et aux programmes.

Le Secrétariat recueille, analyse et publie des données statistiques à l'intention des coopératives, des chercheurs et des responsables de l'élaboration des politiques, effectue des recherches et diffuse des renseignements qui aideront les collectivités et les décideurs gouvernementaux à créer des coopératives et à en assurer la viabilité.

En 2002-2003, le Secrétariat aux coopératives était doté d'un budget d'exploitation de 961 000 $ pour lui permettre de mener ces activités.

Principaux partenaires

Le Comité interministériel sur les coopératives (CIC), qui comprend des représentants de 19 ministères et organismes fédéraux, vise à partager de l'information et à coordonner des stratégies visant les coopératives.

Les coopératives relèvent également des gouvernements provinciaux et territoriaux; par ailleurs, les treize gouvernements participent à la Conférence des hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des coopératives.

Le secteur des coopératives au Canada est représenté à l'échelle nationale par la Canadian Co-operative Association (CCA) et le Conseil canadien de la coopération (CCC). Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec ces dernières, mais aussi avec d'autres organisations comme la Fédération canadienne des coopératives de travail et la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. Le Comité consultatif du ministre sur les coopératives, formé de représentants du secteur des coopératives à l'échelle du Canada, a conseillé le gouvernement sur les dossiers relatifs aux coopératives.

Objectifs clés et résultats généraux

- À la demande du secrétaire d'État, le Comité consultatif du ministre sur les coopératives a donné des conseils sur les possibilités qui s'offrent aux coopératives et sur les problèmes auxquels elles font face dans le domaine des soins de santé, du développement des Autochtones, des collectivités rurales et de l'agriculture.
- Le secrétaire d'État a annoncé un nouveau programme de cinq ans doté d'un budget de 15 millions de dollars, l'Initiative de développement des coopératives (IDC), qui visera à créer des coopératives et à renforcer celles déjà en place, et à mettre à l'essai de nouvelles utilisations du modèle coopératif. L'IDC devrait entrer en vigueur en 2003-2004.

Liens avec les programmes, les ressources et les résultats

- Chaque année, le Secrétariat aux coopératives publie des rapports ainsi qu'une analyse du secteur des coopératives; ces rapports fournissent des renseignements à jour qui peuvent servir dans le cadre des projets de développement du secteur et de l'élaboration de politiques.
- Le Secrétariat aux coopératives a entrepris un vaste sondage, par province et territoire, sur les lois, les règlements et les politiques visant les coopératives, sur les programmes d'aide gouvernementale destinés aux coopératives et sur les programmes d'aide pour le développement des coopératives et des collectivités. Les résultats permettront aux Canadiens et aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'élaborer des programmes et des services qui répondront aux besoins du secteur des coopératives.
- Par l'entremise de l'Initiative du secteur bénévole, la CCA a reçu une aide de 500 000 $ sur deux ans pour financer un projet visant à élaborer un cadre stratégique sur l'utilisation du modèle coopératif dans les collectivités à faible revenu.

- En 2002, Agriculture et Agroalimentaire Canada, par l'entremise du Fonds canadien pour l'adaptation et le développement rural (FCADR), a affecté 968 000 $ sur deux ans au projet intitulé *Adaptation du secteur agricole : Une approche coopérative – Phase II*, qui est administré par la CCA et le CCC. Le projet visait à établir des stratégies de capitalisation, à mettre en place un programme de leadership et de gouvernance, et à promouvoir les coopératives agricoles.

Approche axée sur les résultats

Le Secrétariat a élaboré un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats pour l'Initiative de développement des coopératives. Ce cadre, tout comme d'autres objectifs du mandat original du Secrétariat, ont été intégrés au Plan de responsabilisation des équipes dans le cadre du processus de planification ministérielle. À la suite de la nouvelle obligation de rendre compte sur les initiatives horizontales à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, un rapport décrivant l'initiative des coopératives sera publié sur le site Web des résultats horizontaux du Conseil du Trésor à la fin de l'automne 2003.

Stratégie de développement durable

En 1995, le Parlement du Canada a modifié la *Loi sur le vérificateur général* pour établir une obligation légale afin que certains ministères et organismes fédéraux, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), élaborent des stratégies de développement durable, les déposent au Parlement et les actualisent au moins tous les trois ans. Le gouvernement du Canada a créé le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Le commissaire est chargé de surveiller les progrès des ministères et des organismes fédéraux au chapitre de l'environnement et du développement durable et d'en rendre compte.

La Stratégie de développement durable d'AAC tend vers un approvisionnement sûr et sain de produits agricoles de haute qualité et garantit le mode de subsistance et le bien-être des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de leurs familles.

Le développement durable intègre des intérêts environnementaux, économiques et sociaux d'une façon qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le développement durable constitue un mode de production et de transformation des produits agricoles pouvant exister à long terme de manière à appuyer ou à rehausser la grande qualité de vie dont les Canadiens jouissent aujourd'hui. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) d'AAC, avec ses composantes environnementale, économique et sociale qui se complètent, favorise le changement en vue d'un développement durable.

Nous envisageons, pour le Canada, une agriculture durable qui :

- protège les ressources naturelles, empêche la détérioration de la qualité des sols, de l'eau et de l'air et préserve la biodiversité;
- contribue au bien-être économique et social de la population canadienne;
- tend vers un approvisionnement sûr et sain de produits agricoles de haute qualité;
- garantit le mode de subsistance et le bien-être des travailleurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de leurs familles.

La troisième Stratégie de développement durable d'AAC sera déposée au Parlement en décembre 2003. Le tableau qui suit souligne les mesures prises par AAC pour respecter les engagements pris dans notre deuxième Stratégie de développement durable présentée en février 2001 et pour respecter notre obligation de soumettre un rapport sur notre contribution à cette initiative horizontale.

1. Durabilité de nos ressources

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
1.1 Améliorer la qualité de nos sols	Collaborer avec le secteur et divers autres intervenants à l'accroissement de la capacité du secteur de gérer les ressources en sols et d'adopter des pratiques de conservation. Lancer des activités de recherche et de développement en vue de mettre au point des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité des sols. Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur. Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accentuer la capacité du secteur à gérer les ressources en sols.	Vingt projets ont été intégrés à cinq études nationales sur les enjeux suivants : 1. Compréhension des processus influant sur la qualité du sol; 2. Caractéristiques des ressources en sols du Canada pour l'évaluation environnementale des pédopaysages; 3. Utilisation durable des terres agricoles; 4. Interprétation des ressources nationales en sols pour une meilleure planification et prise de décision concernant l'utilisation des terres; 5. Réseau national de sites de référence à long terme pour l'évaluation des changements du pédoenvironnement. Sous le volet environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement des projets de recherche, mais aussi un éventail de mesures d'adoption des pratiques de gestion bénéfiques par les agriculteurs partout au Canada dans le cadre du Programme national de gérance des exploitations agricoles du CSA. AAC s'emploie à élaborer des programmes comme le Programme de planification environnementale à la ferme et le Programme de couverture végétale du Canada, destiné à améliorer la capacité du secteur à gérer les ressources en sols. Activités du FCADR : • Les mesures de planification environnementale à la ferme (PEF) ont incité les agriculteurs à adopter les outils nécessaires à la préparation de plans, et ce, à l'échelle du pays. Plusieurs provinces ont déjà commencé à dresser leur PEF. • L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture a favorisé l'adoption de meilleures pratiques par les agriculteurs et vise à contrer les impacts régionaux de leurs activités, comme la salinisation, le compactage et l'érosion.

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
1.2 Améliorer la qualité de l'eau	Collaborer avec le secteur et d'autres intervenants en visant les régions de culture et d'élevage intensifs pour accroître la capacité de l'industrie de réduire les risques de contamination de l'eau par le fumier ou les nutriments. Lancer des activités de recherche et de développement en vue de mettre au point des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité et la disponibilité de l'eau. Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur. Évaluer les options stratégiques susceptibles d'améliorer l'accès de la population à un approvisionnement sûr en eau de qualité.	Environ 72 projets ont été intégrés à sept études nationales portant sur les enjeux suivants : 1. Meilleure compréhension de la dynamique des cycles des éléments nutritifs dans les sols; 2. Gestion sûre et efficace des fumiers et d'autres amendements organiques; 3. Utilisation sûre et efficace des engrais organiques ou non; 4. Impacts des systèmes de production agroalimentaire sur les ressources en eau; 5. Pratiques de gestion agricoles bénéfiques pour la conservation et l'amélioration des ressources en eau; 6. Tendances spatiales et temporelles à grande échelle des ressources en eau affectées par l'agriculture; 7. Emploi plus efficace des interactions végétaux-microorganismes pour la gestion des nutriments. Selon le volet environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement des projets de recherche, mais aussi un éventail de mesures destinées à faire adopter les meilleures pratiques de gestion par les agriculteurs de partout au Canada au titre du Programme national de gérance des exploitations agricole du CSA. Activités du FCADR : • La Planification environnementale à la ferme (PEF) a permis aux agriculteurs d'adopter les outils nécessaires à la préparation de plans, et ce, à l'échelle du pays. Plusieurs provinces ont déjà commencé à dresser leurs PEF. • L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture a stimulé l'adoption des meilleures pratiques par les agriculteurs. Elle vise l'atténuation des impacts régionaux de leurs activités (gestion des sols, du fumier, des éléments nutritifs, des parasites et des déchets de la transformation des aliments) sur la qualité de l'eau. Au moyen du CSA, AAC s'emploie à élaborer des programmes comme le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) et le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) pour accroître la capacité du secteur de gérer les ressources en eau.
1.3 Améliorer la qualité de l'air	Collaborer avec le secteur et d'autres intéressés à la réduction des émissions qui nuisent à la qualité de l'air et à la couche d'ozone et qui accentuent les changements climatiques. Lancer des activités de recherche et de développement en vue, d'une part, de mettre au point des systèmes de production agricole durable fondés sur des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et, d'autre part, de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité de l'air, les changements climatiques et leur impact sur l'agriculture.	Trois programmes de recherche nationaux ont porté sur les aspects suivants : 1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole; 2. La réduction des échanges de polluants aérogènes entre les systèmes agricoles et l'atmosphère; 3. L'adaptation du secteur agroalimentaire à la variabilité et au changement climatiques. Sous le volet environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement la recherche, mais aussi un éventail de mesures d'adoption des pratiques de gestion bénéfiques par les agriculteurs de tout le pays dans le cadre du Programme national de gérance des exploitations agricole du CSA. Activités du FCADR : • En collaboration avec des partenaires tels que le Conseil de conservation des sols du Canada (CCSC), le Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique a appuyé les initiatives de piégeage du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. • L'Initiative de financement pour le changement climatique a été appliquée en partenariat avec le Conseil de recherches agroalimentaires du Canada dans le but d'accroître les connaissances scientifiques sur les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et les possibilités d'atténuation de ces émissions.

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
	Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur. On transférera au secteur l'information sur la façon d'optimiser la production tout en réduisant au minimum les répercussions néfastes sur l'environnement. Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accentuer la capacité du secteur d'atténuer les impacts sur la qualité de l'air et sur la couche d'ozone et de s'adapter aux changementx climatiquex.	• L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture (IGEA) a incité plus d'agriculteurs à appliquer des pratiques de gestion optimales pour contrer les impacts régionaux de leurs activités sur la qualité de l'air (p. ex. gestion des gaz à effet de serre). Plan d'action 2000 • Le programme de réduction des gaz à effet de serre a permis de mieux faire connaître les pratiques de gestion optimales grâce à la collaboration avec des partenaires clés comme la Canadian Cattleman's Association (CCA), le Conseil canadien du porc (CCP) et les Producteurs laitiers du Canada (PLC), dans le but d'offrir des programmes et des politiques de sensibilisation aux changements climatiques.
1.4 Accroître la biodiversité agricole	Oeuvrer avec le secteur et les intéressés pour enrichir les connaissances sur la biodiversité agricole et mieux comprendre cette réalité, et pour démontrer l'importance de préserver cette richesse. Investir dans la recherche et le développement sur les ressources phytogénétiques en tant qu'étape majeure de la création de nouvelles cultures et de la mise au point de nouveaux emplois pour les cultures traditionnelles, etc. Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation destinées à accentuer la conservation, l'emploi durable et la diversification de la biodiversité agricole.	Environ trente-trois projets de recherche (études complètes ou constituant un volet d'autres études) sur la biodiversité ont été réorganisés en cinq nouveaux projets nationaux sur ce thème, projets qui comportent des objectifs et produits livrables définis pour chaque équipe. Ces nouveaux projets portent sur la taxonomie des végétaux, des microorganismes et des invertébrés, les ressources génétiques (végétaux et microorganismes), la gestion des agroécosystèmes et la diffusion de la bioinformation. Les études visant la mise au point de pratiques de gestion optimales des systèmes culturaux englobent le développement de systèmes de production de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés pour les cultures courantes à l'intérieur de systèmes de production durables. Activités du FCADR : • L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture (IGEA) a favorisé l'adoption de pratiques optimales par les producteurs pour contrer les impacts régionaux de leurs activités sur l'habitat et la biodiversité, notamment en appuyant le traitement des questions liées à l'habitat faunique et particulières à chaque région et en préconisant l'application de pratiques respectueuses des habitats.
1.5 Accentuer la conservation de la biodiversité naturelle	Travailler de concert avec le secteur, d'autres organismes et ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants. Faire preuve de leadership en renforçant la capacité scientifique et de réseautage du Canada axée sur la biodiversité.	Ressources phytogénétiques du Canada et les partenaires canadiens externes (secteur privé et organismes non gouvernementaux) ont lancé un certain nombre de projets (financés par AAC, le Programme de partage des frais pour l'investissement et les partenaires externes) en vue d'améliorer la conservation et la compréhension de la biodiversité naturelle. Ressources phytogénétiques du Canada a mis sur pied le Réseau d'information sur les ressources génétiques du Canada (RIRG-CA ou GRIN-CA) dans le but de gérer l'information produite par les membres du réseau. Ce système d'information centralisé soutient un système d'archivage et rend l'information accessible aux clients nationaux et internationaux grâce à l'intranet et à l'Internet. AAC a réalisé des recherches sur le développement, l'application et l'utilisation de l'informatique en biologie, en systématique et en sciences de la vie. Les documents stratégiques issus d'une conférence (Ottawa, mars 2001) du Réseau canadien de la biodiversité ont servi à créer un partenariat fédéral de coordination avec huit ministères participants qui, ensemble, ont lancé le portail pilote du Système canadien d'information sur la biodiversité sur le Web. Ce site présente des données clés sur la biodiversité. Les administrateurs de la conservation et de l'amélioration de la biodiversité des terres d'AAC : 1. Huit inventaires biophysiques des pâturages d'AAC ont été achevés. 2. 75 p. 100 des pâturages évalués étaient en bon ou excellent état. 3. Participation à huit projets coopératifs de conservation. 4. Huit plans de gestion de la faune seront achevés pour chaque inventaire biophysique réalisé en 2002-2003. 5. AAC fait maintenant partie de six équipes de rétablissement pour les espèces en péril.

2. Développement durable d'un secteur prospère et viable

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
2.1 Accroître la productivité grâce à l'écoefficacité	Créer des partenariats avec les autres ministères, le secteur et les divers intervenants pour mieux faire comprendre et connaître l'écoefficacité et pour favoriser la mise au point et l'adoption d'outils, de technologies et de pratiques de gestion de l'écoefficacité.	Environ soixante-douze projets ont été intégrés à sept études nationales portant sur les enjeux suivants : 1. Meilleure compréhension de la dynamique des cycles des nutriments dans le sol; 2. Gestion sécuritaire et efficace du fumier et d'autres amendements organiques; 3. Emploi sécuritaire et efficace des engrais organiques et minéraux; 4. Impacts des systèmes de production agroalimentaire sur les ressources en eau; 5. Pratiques de gestion (agricoles) optimales pour la conservation et l'amélioration des ressources en eau; 6. Tendances spatiales et temporelles à grandes échelle des ressources en eau affectées par l'agriculture; 7. Utilisation plus efficace des interactions végétaux-microorganismes pour la gestion des nutriments. Activités du FCADR : • L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture (IGEA) a favorisé l'écoefficacité grâce à la promotion de pratiques de gestion optimales et de méthodes de production plus respectueuses de l'environnement.
2.2 Accroître les investissements, élargir l'accès aux marchés, accentuer le développement des marchés des produits et technologies agricoles et agroalimentaires, et enrichir les connaissances qui contribuent à la promotion de l'agriculture durable	Aider le secteur à créer un climat commercial propice en intégrant les principes du développement durable dans sa stratégie d'investissement, grâce à l'analyse des conditions commerciales favorables au développement durable de certaines nations et à l'atténuation des obstacles au commerce.	La Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (DGSIM) a commandé une étude portant sur l'emploi industriel des produits agricoles à des fins autres que l'alimentation des humains et des animaux et comportant une évaluation des marchés potentiels connexes. Le premier volet de l'étude est terminé et le rapport est disponible par voie électronique depuis juin 2002. Selon ces travaux, les secteurs des biocarburants, des produits chimiques *platform*, des bioplastiques, des adhésifs et des biopesticides sont très prometteurs au Canada. Ces débouchés seront approfondis durant la phase II de l'étude qui comprendra une analyse plus poussée des marchés et l'élaboration de stratégies possibles. La deuxième phase de l'étude devrait se terminer en juillet 2003. BioProducts Canada (BPC), qui a vu le jour en 2001, est une coalition sans but lucratif dirigée par l'industrie mais financée par les secteurs privé et public. BPC détermine la demande actuelle et future de produits. Une fois ces renseignements glanés, on financera la recherche et la commercialisation des bioproduits agricoles, forestiers et aquacoles. De l'an 2000 à 2003, 47 projets ont été financés (environ 1,2 million de dollars) dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement. Les projets ont porté surtout sur l'élaboration de démarches, notamment de technologies, de produits et de procédés plus respectueux de l'environnement pour les productions végétales et animales. Les activités de fractionnement d'AAC englobent des projets concertés avec les transformateurs d'oléagineux et facilitent la création de biocarburants diesels et le transfert de la technologie de fabrication d'ingrédients bioactifs par fractionnement du maïs.

3. Contribuer au développement durable des collectivités

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
3.1 Réduire les risques liés à la lutte antiparasitaire	Oeuvrer avec le secteur et divers intervenants pour réduire les risques liés à la lutte antiparasitaire. Appuyer les activités de recherche et de développement et enrichir les connaissances sur la lutte antiparasitaire en agriculture. Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir la gestion intégrée des pesticides et les meilleures pratiques. Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accentuer la capacité du secteur à promouvoir l'introduction de produits antiparasitaires à risque réduit.	Environ soixante-quinze projets ont été intégrés à huit études nationales portant sur les enjeux suivants : 1. Élaboration de stratégies de lutte biologique contre les insectes, les agents pathogènes et les mauvaises herbes pour les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI); 2. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les insectes et les acariens des fruits et des cultures de serre; 3. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les insectes et les acariens des grandes cultures; 4. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les maladies végétales; 5. Biologie et écologie des mauvaises herbes et des végétaux envahissants et mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour les combattre; 6. Mise au point de méthodes et de mécanismes d'évaluation des populations nuisibles, de prévision des infestations et d'évaluation de l'adoption des méthodes de LAI; 7. Recherche sur la biologie et l'écologie des insectes et des acariens nuisibles et identification aux fins de la LAI; 8. Recherche sur la biologie, l'étiologie et les rapports avec l'hôte des agents phytopathogènes aux fins de la LAI. En 2002-2003, deux nouveaux programmes ont été lancés à l'appui de l'objectif global du gouvernement fédéral, soit de faire progresser la gestion des pesticides et d'accroître la capacité de gérance environnementale du secteur agricole grâce au Programme des pesticides à emploi limité (PPEL) et au Programme de réduction des risques liés à l'emploi des pesticides. Grâce au PPEL, le gouvernement coordonnera et gérera la préparation des demandes réglementaires soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour les pesticides à emploi limité, y compris la conduite des essais au champ et les analyses de laboratoire visant la collecte de données à l'appui de l'homologation des nouveaux emplois des pesticides à emploi limité. En outre, il financera la recherche visant la commercialisation des pesticides à emploi limité qui comportent un risque réduit pour l'environnement en abordant des questions comme la gestion de la résistance et les invasions de ravageurs secondaires. Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, des stratégies sectorielles de réduction des risques seront élaborées dans le but de promouvoir l'emploi de pesticides à risque réduit et à emploi limité, ainsi que l'adoption de méthodes antiparasitaires de rechange, comme la LAI, pour réduire les risques que les pesticides comportent pour la santé et l'environnement.

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
3.2 Favoriser un dialogue éclairé avec la population sur les enjeux agroenvironnementaux	Collaborer avec le secteur et les divers intervenants pour diffuser l'information et le savoir afin d'éclairer le processus décisionnel concernant la gestion des terres. Faire connaître les progrès du secteur en matière d'agriculture et de production agroalimentaire durables.	En se fondant sur les travaux qui ont mené à la publication, en février 2000, des résultats de la première évaluation exhaustive de la performance environnementale du secteur agricole canadien (rapport intitulé *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Rapport sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux)*, AAC, par le truchement du Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA), a accentué ses efforts dans ce domaine et prévoit publier une mise à jour du rapport en 2005 (soit cinq ans après le premier) et, en 2008, un rapport plus complet incluant de nouveaux indicateurs. Le PNARSA comprend trois démarches complémentaires : 1. l'élaboration d'une série complète d'indicateurs agroenvironnementaux scientifiques; 2. l'établissement de liens entre ces indicateurs agroenvironnementaux et les données économiques pour projeter les résultats environnementaux futurs et évaluer les programmes et politiques actuels et prévus; 3. la détermination de la valeur monétaire des coûts et avantages des impacts agroenvironnementaux.
3.3 Créer des produits innovateurs sains	Oeuvrer avec ses partenaires et divers autres intervenants pour que le Canada soit un chef de file mondial et un centre d'excellence pour la recherche, la production et la commercialisation d'aliments fonctionnels et de nutraceutiques innovateurs, sains, de qualité supérieure, écologiques et efficaces.	Des fonds du Programme de partage des frais pour l'investissement (s'élevant en moyenne à 1,2 million de dollars par année) ont été affectés à 40 projets portant sur les constituants alimentaires qui influent sur la santé humaine. AAC surveille les travaux du Comité de la politique sur les aliments fonctionnels de Santé Canada et de son sous-comité sur la classification des produits. Ces groupes ont comme objectif de mettre au point un système de classification des produits et une politique provisoire sur les allégations de bienfaits pour la santé de certains produits, en vue d'élaborer un cadre stratégique efficace à long terme pour les produits assujettis à différents règlements (parce qu'ils sont à la fois un médicament et un aliment). AAC a lancé une série de discussions informelles à l'intention des responsables de la réglementation des aliments, pour que ceux-ci aient l'occasion de rencontrer les chefs de file du développement de nouveaux produits alimentaires et qu'ils puissent avoir un aperçu des technologies, produits et procédés de pointe mis au point tant au Canada qu'à l'étranger. Les gestionnaires et scientifiques d'AAC ont assisté à une conférence internationale sur la surveillance à long terme des organismes génétiquement modifiés organisée par Santé Canada en octobre 2002. Santé Canada a organisé des rencontres subséquentes en 2002 et en 2003 pour déterminer les possibilités de collaboration entre les deux ministères. Les scientifiques et agents de commercialisation d'AAC ont présenté leurs observations à Santé Canada au sujet du projet de règlement sur les produits de santé naturels. AAC a terminé quatre rapports qui ont abouti à de nombreuses initiatives et possibilités de promotion du secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques au sein du gouvernement et dans la population. Ces études ont porté sur les aspects suivants : • les avantages potentiels des aliments fonctionnels et des nutraceutiques pour le secteur agricole; • les économies potentielles liées aux aliments fonctionnels et aux nutraceutiques pour le système de santé; • une analyse des stratégies de financement des concurrents dans le secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques (document de travail interne); • *Research Bench to Commercialization Case Studies* (Essais de commercialisation : études de cas, document de travail interne).

4. Développement durable intégré aux politiques, programmes et opérations du Ministère

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
4.1 Intégrer les principes du développement durable aux politiques et programmes	Sensibiliser les analystes des politiques et les hauts fonctionnaires au développement durable, pour qu'ils possèdent les connaissances, la capacité et les contacts nécessaires pour tenir compte des principes socioéconomiques et agroenvironnementaux quand ils offrent des conseils sur les politiques, programmes et lois. Examiner les politiques, programmes et lois appliqués par le Ministère, du point de vue du développement durable, et coordonner avec d'autres ministères l'intégration de l'analyse du développement durable aux politiques. Mener et publier des analyses des principales options et initiatives stratégiques et déterminer comment cette information a été utilisée pour accroître les retombées des mesures de développement durable.	AAC concevra et mettra en oeuvre un programme de formation sur l'évaluation environnementale et l'évaluation environnementale stratégique. Le Guide sur l'évaluation environnementale stratégique du Ministère a été révisé et mis à jour. AAC a amorcé des consultations avec les intervenants de divers secteurs sur l'élaboration d'une politique, et ce, conformément à l'accord (de principe) conclu par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture en juin 2001, afin de produire un plan exhaustif d'accélération des interventions environnementales et du développement durable.
4.2 Promouvoir l'achat de produits et services écologiques	Promouvoir l'achat de biens et services respectueux de l'environnement.	La délégation du pouvoir d'acquisition et les modèles de prestation au sein d'AAC font l'objet d'un examen depuis quelque temps, de sorte que des changements importants ont été apportés et le sont encore. Le Ministère évalue actuellement les besoins de formation, et les activités de formation qui découleront de cet exercice comporteront un volet sur l'acquisition de produits et services écologiques.
4.3 Améliorer la gestion des déchets	Employer des outils et méthodes de vérification des déchets afin de trouver des possibilités d'en réduire le volume. Dresser et appliquer un plan d'action pour réduire la production de déchets. Prévoir des flux de déchets distincts à la source quand ces services sont disponibles et applicables du point de vue opérationnel et économique. Composter les déchets organiques le plus possible. Promouvoir les communications électroniques pour réduire l'emploi de papier.	Un établissement a été vérifié pendant la période visée. Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et faisable, on a apporté les correctifs et appliqué les mesures de réduction des déchets aux établissements vérifiés.

Objectifs de la SDD	Engagements du Ministère	Réalisations du Ministère
4.4 Améliorer la gestion des déchets et des eaux usées	Déterminer les possibilités d'économiser l'eau. Dresser et appliquer des plans de conservation de l'eau et optimiser les économies d'eau. Envisager l'achat éventuel d'équipement de valorisation de l'eau pour réduire la consommation. Utiliser les eaux ménagères pour l'aménagement paysager et l'irrigation quand c'est possible.	Un établissement a été vérifié pendant la période visée. Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et faisable, on a apporté les correctifs et appliqué les pratiques de gestion des emplois de l'eau et d'utilisation des eaux usées aux établissements vérifiés.
4.5 Améliorer la gestion des immeubles	Évaluer la consommation d'énergie. Dresser des plans de gestion de l'énergie. Offrir la formation nécessaire aux exploitants et gestionnaires des immeubles pour qu'ils puissent accroître l'efficacité énergétique. Mettre en oeuvre tous les programmes d'amélioration du rendement énergétique comportant des avantages économiques.	Deux établissements ont été vérifiés. Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était faisable et rentable, on a apporté les correctifs et appliqué les mesures d'économie d'énergie aux établissements vérifiés.
4.6 Améliorer la gestion du parc automobile	Gérer le parc automobile selon les objectifs économiques et environnementaux établis dans la politique sur les véhicules automobiles du Conseil du Trésor. Optimiser le rendement du carburant et l'emploi de carburants de rechange. Réduire le nombre de véhicules et le kilométrage parcouru en service commandé. Acheter des véhicules dotés de moteurs de force appropriée à l'usage prévu. Vérifier les émissions et entretenir régulièrement les véhicules.	Rapport annuel du Ministère mis à jour. Pendant la période visée, nous avons acquis 126 véhicules, dont 112 fonctionnent avec un mélange d'éthanol carburant (E85).
4.7 Améliorer la gestion des terres	Identifier, classifier et évaluer les sites préoccupants. Gérer les risques pour la santé humaine et l'environnement en procédant à une évaluation des risques et en appliquant des techniques de confinement, d'atténuation et de restauration. Examiner les contrats de tenure à bail conclus entre le gouvernement fédéral et des intérêts privés, pour s'assurer qu'ils contiennent des dispositions pertinentes sur la prévention de la contamination.	Mise à jour de l'inventaire annuel des sites contaminés du Ministère. Mise à jour de l'inventaire annuel des réservoirs de stockage du Ministère. De plus, durant la période visée, le Ministère a acquis cinq nouveaux réservoirs de stockage spécialisés et un nouveau réservoir de stockage doté d'un compartiment pour le stockage d'un mélange d'éthanol carburant (E85).

TABLEAUX FINANCIERS

TABLEAU 1

SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS

TABLEAU 2

COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

TABLEAU 3

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

TABLEAU 4

RECETTES DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES

TABLEAU 5

PAIEMENTS LÉGISLATIFS

TABLEAU 6

PAIEMENTS DE TRANSFERT (SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS)

TABLEAU 7

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE

TABLEAU 8

PROJETS

TABLEAU 9

SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

TABLEAU 10

FONDS RENOUVELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

TABLEAU 11

PASSIF ÉVENTUEL — AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

REMARQUES :

- Les montants figurant aux tableaux qui suivent ont été arrondis au million de dollars près. Pour cette raison, on a attribué la valeur 0,0 aux montants qui ne peuvent entrer dans cette catégorie.
- Compte tenu de l'arrondissement, le total des chiffres peut ne pas correspondre aux montants indiqués.
- À la suite de la modification apportée à la structure des activités en 2000-2001, les montants par résultat stratégique pour 2000-2001 représentent des attributions approximatives.
- Les **dépenses prévues** sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les **autorisations totales** tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants **réels** reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 1 : SOMMAIRE DES CRÉDITS APPROUVÉS

BESOINS FINANCIERS PAR AUTORISATION (EN MILLIONS DE DOLLARS)		2002-2003		
CRÉDIT	PROGRAMME D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE	DÉPENSES PRÉVUES	AUTORISATIONS TOTALES	DÉPENSES RÉELLES
1	Dépenses de fonctionnement	437,7	522,6	508,1
5	Dépenses en capital	46,8	44,4	44,4
10	Subventions et contributions	780,0	1 011,2	903,8
(L)	Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*	0,2	0,6	–
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	65,5	17,8	17,8
(L)	Garanties de prêt en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*	4,0	2,8	2,8
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programme d'assurance-récolte	227,3	255,3	255,3
(L)	Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Compte de stabilisation du revenu net	212,6	278,7	278,7
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – salaire et allocation d'automobile	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53,7	71,5	71,5
(L)	Utilisation des recettes provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	–	3,6	3,6
(L)	Droits des agences de recouvrement	–	0,2	0,2
(L)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	–	3,1	(0,3)
(L)	Contributions pour la transition aux futurs programmes de gestion des risques	–	597,5	597,5
(L)	Dépenses effectuées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour des paiements conformes aux garanties prévues par le Programme d'avances printanières	–	9,0	9,0
TOTAL POUR LE MINISTÈRE		**1 827,8**	**2 818,2**	**2 692,3**

Remarques :

(L) signifie poste législatif

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ETP	COÛTS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES EN CAPITAL	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VOTÉES	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES	DÉPENSES BRUTES TOTALES	MOINS : RECETTES DISPONIBLES	DÉPENSES NETTES TOTALES
Sécurité du système alimentaire								
Prévu	1 261	119,5	0,3	675,5	509,5	1 304,9	24,5	1 280,4
Autorisations totales		*179,0*	*1,0*	*914,2*	*1 161,7*	*2 255,9*	*24,5*	*2 231,4*
Réel	**1 865**	**175,8**	**1,0**	**807,0**	**1 161,1**	**2 144,8**	**24,3**	**2 120,5**
Santé de l'environnement								
Prévu	1 441	137,4	14,4	20,6	–	172,4	14,4	158,1
Autorisations totales		*185,4*	*10,9*	*30,2*	–	*226,5*	*14,4*	*212,1*
Réel	**1 617**	**177,4**	**10,9**	**30,0**	–	**218,3**	**13,6**	**204,7**
Innovations propices à la croissance								
Prévu	2 620	273,4	32,1	83,9	0,1	389,5	0,2	389,4
Autorisations totales		*274,9*	*33,2*	*66,8*	–	*374,9*	*0,2*	*374,7*
Réel	**2 283**	**267,2**	**33,2**	**66,8**	–	**367,1**	–	**367,1**
Total prévu	5 322	530,4	46,8	780,0	509,6	1 866,8	39,0	1 827,8
Autorisations totales	–	*639,2*	*45,1*	*1 011,2*	*1 161,7*	*2 857,2*	*39,0*	*2 818,2*
Total réel	**5 765**	**620,4**	**45,1**	**903,8**	**1 161,1**	**2 730,3**	**38,0**	**2 692,3**

AUTRES RECETTES ET DÉPENSES	
Moins : recettes non disponibles	
Prévu	81,0
Autorisations totales	*152,9*
Réel	**152,9**
Plus : coût des services fournis par d'autres ministères[1]	
Prévu	33,4
Autorisations totales	*38,6*
Réel	**38,6**
Coût net du programme	
Prévu	1 780,2
Autorisations totales	*2 704,0*
Réel	**2 578,0**

Remarques :

ETP = équivalent temps plein

1 Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais liés aux locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes versées par le SCT, la protection relative aux accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 2 : COMPARAISON DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

RÉSULTATS STRATÉGIQUES	ETP	COÛTS DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES EN CAPITAL	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS VOTÉES	SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS LÉGISLATIVES	DÉPENSES BRUTES TOTALES	MOINS : RECETTES DISPONIBLES	DÉPENSES NETTES TOTALES
Sécurité du système alimentaire								
Prévu	1 261	119,5	0,3	675,5	509,5	1 304,9	24,5	1 280,4
Autorisations totales		*179,0*	*1,0*	*914,2*	*1 161,7*	*2 255,9*	*24,5*	*2 231,4*
Réel	**1 865**	**175,8**	**1,0**	**807,0**	**1 161,1**	**2 144,8**	**24,3**	**2 120,5**
Santé de l'environnement								
Prévu	1 441	137,4	14,4	20,6	–	172,4	14,4	158,1
Autorisations totales		*185,4*	*10,9*	*30,2*	–	*226,5*	*14,4*	*212,1*
Réel	**1 617**	**177,4**	**10,9**	**30,0**	–	**218,3**	**13,6**	**204,7**
Innovations propices à la croissance								
Prévu	2 620	273,4	32,1	83,9	0,1	389,5	0,2	389,4
Autorisations totales		*274,9*	*33,2*	*66,8*	–	*374,9*	*0,2*	*374,7*
Réel	**2 283**	**267,2**	**33,2**	**66,8**	–	**367,1**	–	**367,1**
Total prévu	**5 322**	**530,4**	**46,8**	**780,0**	**509,6**	**1 866,8**	**39,0**	**1 827,8**
Autorisations totales	**–**	***639,2***	***45,1***	***1 011,2***	***1 161,7***	***2 857,2***	***39,0***	***2 818,2***
Total réel	**5 765**	**620,4**	**45,1**	**903,8**	**1 161,1**	**2 730,3**	**38,0**	**2 692,3**

AUTRES RECETTES ET DÉPENSES	
Moins : recettes non disponibles	
Prévu	81,0
Autorisations totales	*152,9*
Réel	**152,9**
Plus : coût des services fournis par d'autres ministères	
Prévu	33,4
Autorisations totales	*38,6*
Réel	**38,6**
Coût net du programme	
Prévu	1 780,2
Autorisations totales	*2 704,0*
Réel	**2 578,0**

Remarques :

ETP = équivalent temps plein

1 Le coût des services fournis par d'autres ministères comprend les frais liés aux locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les contributions couvrant la part de l'employé pour les primes versées par le SCT, la protection relative aux accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada, ainsi que le traitement et les dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada.

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (112 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole (PCRA) (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 3 : COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES TOTALES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES

COMPARAISON HISTORIQUE DES DÉPENSES MINISTÉRIELLES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES, PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2000-2001			2001-2002			2002-2003		
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**PRÉVU**	**AUTORISATION**	**RÉEL**	**PRÉVU**	**AUTORISATION**	**RÉEL**	**PRÉVU**	**AUTORISATION**	**RÉEL**
Sécurité du système alimentaire	1 796,5	1 949,7	1 823,8	1 318,5	1 966,6	1 874,4	1 280,4	2 231,4	2 120,5
Santé de l'environnement	123,0	138,5	135,8	128,3	161,2	160,7	158,1	212,1	204,7
Innovations propices à la croissance	382,2	411,2	403,1	384,8	451,0	439,2	389,4	374,7	367,1
TOTAL	**2 301,7**	**2 499,4**	**2 362,7**	**1 831,6**	**2 578,8**	**2 474,3**	**1 827,8**	**2 818,2**	**2 692,3**

Remarques :

- Les dépenses prévues sont les mêmes que celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole (PCRA) (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 4 : RECETTES DISPONIBLES ET NON DISPONIBLES

RECETTES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	RECETTES RÉELLES	**RECETTES RÉELLES**	**RECETTES PRÉVUES**	**AUTORISATIONS TOTALES**	**RECETTES RÉELLES**
Recettes disponibles					
Sécurité du système alimentaire	11,2	11,4	24,4	24,5	24,3
Santé de l'environnement	17,6	17,5	14,5	14,4	13,6
Innovations propices à la croissance	8,5	8,0	0,1	0,2	–
Sous-total	37,3	36,9	39,0	39,0	38,0
Non prévu	–	–	–	–	–
Total des recettes disponibles	**37,3**	**36,9**	**39,0**	**39,0**	**38,0**
Recettes non disponibles					
Sécurité du système alimentaire	6,4	120,0	18,7	120,3	120,3
Santé de l'environnement	10,4	4,8	19,7	1,8	1,8
Innovations propices à la croissance	24,5	12,7	42,6	30,8	30,8
Sous-total	41,2	137,5	81,0	152,9	152,9
Non prévu	–	–	–	–	–
Total des recettes non disponibles	**41,2**	**137,5**	**81,0**	**152,9**	**152,9**
Total des recettes	**78,5**	**174,3**	**120,0**	**191,9**	**190,9**

Remarques :

- Les recettes disponibles proviennent du Programme des pâturages communautaires, des frais d'administrations liés au Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) et du Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel. En vertu de la politique du Conseil du Trésor, le Ministère peut encaisser et dépenser jusqu'à 125 % de ses recettes nettes autorisées.
- Les recettes non disponibles comprennent des postes tels que le remboursement de dépenses des années antérieures, les produits découlant de la vente de biens de l'État, les privilèges, les licences et les permis. L'augmentation de 71,9 millions de dollars entre les recettes non disponibles réelles et les recettes non disponibles prévues dépend en grande partie de la collecte de paiements excédentaires dans le cadre du Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) et le Programme canadien du revenu agricole (PCRA). Ces montants ne pouvaient être évalués au moment de produire le Rapport sur les plans et priorités 2002-2003.
- Pour 2002-2003, les recettes non disponibles comprennent les recettes liées au rendement sur le capital investi provenant de la Commission canadienne du lait (1,2 million de dollars), de la Société du crédit agricole (754 000 $), des centres de services agricoles (10 600 $) et de la construction de centres d'exposition polyvalents (9 100 $). Dans les années antérieures, ces montants n'étaient pas inclus dans les montants des recettes non disponibles (en 2001-2002, ils se chiffraient en tout à 63,8 millions de dollars).

TABLEAU 5 : PAIEMENTS LÉGISLATIFS

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT LÉGISLATIFS SONT COMPRIS DANS LE TABLEAU FINANCIER 6 : PAIEMENTS DE TRANSFERT

TABLEAU 6 : PAIEMENTS DE TRANSFERT (SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS)

PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
RÉSULTATS STRATÉGIQUES	**RÉEL**	**RÉEL**	**DÉPENSES PRÉVUES**	**AUTORISATIONS TOTALES**	**RÉEL**
SUBVENTIONS					
Sécurité du système alimentaire					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*	–	–	0,1	0,6	–
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	4,7	6,0	5,3	4,6	4,6
Subventions à l'Université de la Saskatchewan pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest	–	–	–	22,2	22,2
Subventions à l'Université de Guelph pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario	–	–	–	37,3	37,3
Subventions à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard pour le Collège de médecine vétérinaire de l'Atlantique	–	–	–	18,0	18,0
Subventions à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal	–	–	–	35,5	35,5
	4,7	6,0	5,5	118,2	117,6
Santé de l'environnement					
Recherche dans le domaine de l'agriculture par les universités et d'autres organismes scientifiques au Canada	–	–	–	0,9	0,8
Subventions aux organismes dont les activités appuient la conservation et la mise en valeur du sol et de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	9,1	12,8	10,3	12,3	12,3
	9,2	12,8	10,3	13,2	13,2
Innovations propices à la croissance					
(L) Subventions aux organismes créés sous le régime de la *Loi sur les offices de produits agricoles*	–	–	0,1	–	–
Recherche agricole dans les universités et autres organismes scientifiques au Canada	0,8	0,7	1,0	–	–
Subventions aux organismes pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	15,5	14,8	16,8	14,7	14,7
	16,4	15,5	17,8	14,7	14,7
Total des subventions législatives	–	–	*0,2*	*0,6*	–
Total des subventions votées	*30,3*	*34,3*	*33,4*	*145,6*	*145,5*
TOTAL DES SUBVENTIONS	**30,3**	**34,3**	**33,6**	**146,2**	**145,5**
CONTRIBUTIONS					
Sécurité du système alimentaire					
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole*	31,3	20,2	65,5	17,8	17,8
(L) Garanties de prêt relatifs à la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*	0,0	2,7	4,0	2,8	2,8
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programme d'assurance-récolte	222,6	231,4	227,3	255,3	255,3
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Compte de stabilisation du revenu net	226,1	249,5	212,6	278,7	278,7
(L) Dépenses en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour les paiements relatifs aux garanties dans le cadre du Programme d'avances printanières	–	12,3	–	9,0	9,0
Contributions dans le cadre du Programme de commerce agroalimentaire (PAIA)	5,8	0,8	4,5	17,0	16,8
Contributions pour la gestion des risques agricoles – Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	357,4	394,0	413,0	481,6	481,6
Contributions pour la gestion des risques agricoles	40,1	107,0	107,0	107,0	107,0
Contributions dans le cadre du programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA), en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*	605,0	70,7	–	3,0	3,0
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	1,2	2,2	4,7	3,9	3,9
Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programmes complémentaires de protection du revenu	146,0	81,1	136,7	155,2	57,3

Tableau 6 suite	2000-2001	2001-2002	2002-2003		
	Réel	Réel	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réel
Aide pour l'élimination des surplus de pommes de terre à l'Île-du-Prince-Édouard à la suite de la découverte de la gale verruqueuse de la pomme de terre	14,6	–	–	–	–
Paiements par le gouverneur en conseil au profit des producteurs de denrées agricoles en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole*	62,0	29,7	–	–	–
Contributions d'aide au revenu pour les agriculteurs, dans le cadre du Programme des avances printanières (PAP)	11,9	16,4	–	22,1	13,1
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité, en appui à la Semaine nationale de sécurité à la ferme	0,0	–	0,0	–	–
Contributions versées pour le contrôle du virus de la sharka	–	2,2	4,3	5,3	5,2
Contributions pour la gestion des risques agricoles. Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole*	–	550,0	–	–	–
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	0,5	–	–	1,5	1,5
Contributions versées pour la transition vers des programmes de gestion des risques	–	–	–	597,5	597,5
	1 724,5	1 770,2	1 179,6	1 957,7	1 850,4
Santé de l'environnement					
Contributions versées au Conseil canadien de la sécurité à la ferme en appui à la Semaine nationale de sécurité à la ferme	–	–	–	0,0	0,0
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, à des groupes d'agriculteurs et à de petites collectivités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place d'un approvisionnement fiable en eau	5,3	7,1	5,4	13,7	13,7
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	2,2	2,5	3,0	1,8	1,6
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	0,1	–	–	0,2	0,2
Contributions pour la mise en œuvre du Plan d'action 2000 sur les changements climatiques	–	–	1,8	1,3	1,3
	7,6	9,6	10,3	17,0	16,8
Innovations propices à la croissance					
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programmes transitoires pour les viandes rouges	0,8	0,8	–	–	–
(L) Paiements relatifs à la *Loi sur la protection du revenu agricole* – Programme d'innovation agroalimentaire	3,8	0,6	–	–	–
Initiatives prises dans le cadre des ententes sur le développement économique et régional	0,4	–	–	–	–
Contributions dans le cadre du Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies	–	22,9	46,2	36,3	36,3
Contributions dans le cadre du Programme canadien d'agro-infrastructure	16,8	5,3	–	–	–
Contributions pour faciliter l'adaptation et le développement rural dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FCADR)	6,0	5,8	7,5	7,6	7,6
Contributions à l'usine pilote d'extraction de protéines, d'huiles et de féculents (POS)	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Contributions d'appui aux organismes œuvrant dans la recherche et le développement en agriculture	0,8	0,8	0,7	0,9	0,9
Contributions dans le cadre de l'Initiative du Partenariat rural canadien	2,1	2,8	1,6	4,6	4,6
Contributions dans le cadre du Programme de commerce agroalimentaire	10,7	13,6	8,3	–	–
Contributions dans le cadre du Programme d'aide à l'industrie agroalimentaire	0,5	0,6	–	0,7	0,7
Contributions pour un cadre stratégique de développement des coopératives dans les collectivités à faible revenu	–	–	–	0,2	0,2
	43,8	54,8	66,1	52,1	52,1
Total des contributions législatives	*484,6*	*517,4*	*509,4*	*1 161,1*	*1 161,1*
Total des contributions votées	*1 291,3*	*1 317,2*	*746,5*	*865,7*	*758,2*
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	**1 775,9**	**1 834,6**	**1 255,9**	**2 026,8**	**1 919,3**
Total des subventions et des contributions législatives	*484,6*	*517,4*	*509,6*	*1,161,7*	*1,161,1*
Total des subventions et des contributions votées	*1 321,6*	*1 351,5*	*780,0*	*1 011,2*	*903,8*
TOTAL DES PAIEMENTS DE TRANSFERT	**1 806,2**	**1 868,9**	**1 289,6**	**2 172,9**	**2 064,9**

Remarques :

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 883,3 millions de dollars pour les subventions et les contributions). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (592,5 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (93,7 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 7 : EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE

COMPARAISON ENTRE LES DÉPENSES PRÉVUES ET LES AUTORISATIONS TOTALES DU RPP 2002-2003 ET LES DÉPENSES RÉELLES, PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS) (MONTANTS NETS)

	RÉSULTAT STRATÉGIQUE			
ORGANISATION/ÉQUIPE	SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE	SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT	INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE	TOTAL
Environnement				
Prévu	17,4	57,1	2,2	76,7
Autorisations totales	*20,1*	*67,0*	*2,6*	*89,8*
Réel	**20,2**	**67,2**	**2,6**	**90,0**
Salubrité et qualité des aliments				
Prévu	14,9	0,7	0,4	16,0
Autorisations totales	*16,4*	*0,8*	*0,4*	*17,5*
Réel	**16,7**	**0,8**	**0,4**	**17,9**
Innovation et renouveau				
Prévu	8,0	13,7	82,1	103,8
Autorisations totales	*10,0*	*17,2*	*102,9*	*130,0*
Réel	**9,9**	**17,0**	**101,9**	**128,8**
Questions internationales				
Prévu	18,7	0,1	6,5	25,3
Autorisations totales	*19,9*	*0,1*	*6,9*	*26,9*
Réel	**20,8**	**0,1**	**7,2**	**28,0**
Gestion des risques de l'entreprise				
Prévu	6,1	0,0	0,1	6,3
Autorisations totales	*6,3*	*0,0*	*0,1*	*6,5*
Réel	**6,3**	**0,0**	**0,1**	**6,5**
Programmes[1]				
Prévu	1 194,5	21,2	80,9	1 296,6
Autorisations totales	*1 996,2*	*32,3*	*61,7*	*2 090,1*
Réel	**1 889,9**	**32,2**	**61,7**	**1 983,8**
Équipes habilitantes[2]				
Prévu	20,2	36,6	195,6	252,4
Autorisations totales	*161,4*	*67,0*	*175,8*	*404,1*
Réel	**156,3**	**67,4**	**173,6**	**397,3**
Bureaux ministériels[3]				
Prévu	0,7	28,7	21,6	50,9
Autorisations totales	*1,1*	*27,8*	*24,4*	*53,3*
Réel	**0,4**	**19,9**	**19,6**	**39,9**
Total des dépenses prévues	1 280,4	158,1	389,4	1 827,8
Autorisations totales	*2,231.4*	*212,1*	*374,7*	*2 818,2*
Total des dépenses réelles	**2,120.5**	**204,7**	**367,1**	**2 692,3**

Remarques :

1 Les ressources de l'Équipe de la prestation des programmes sont considérablement plus élevées que celles des autres équipes, car elles incluent des ressources pour les subventions et les contributions. Les dépenses prévues, les autorisations et les montants réels relatifs aux subventions et aux contributions faites par l'Équipe de la prestation des programmes sont les suivants : Sécurité du système alimentaire (1 184,9 millions de dollars; 1 961,7 millions de dollars et 1 854,5 millions de dollars); Santé de l'environnement (20,6 millions de dollars; 30 millions de dollars et 29,9 millions de dollars) et Innovations propices à la croissance (80,2 millions de dollars; 59,1 millions de dollars et 59,1 millions de dollars).

2 Les équipes habilitantes comprennent l'Équipe des biens, l'Équipe des communications et des consultations, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques et de la planification. L'augmentation, sous Sécurité du système alimentaire, des autorisations à partir des dépenses prévues reflète le financement reçu par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses pour des subventions aux collèges de médecine vétérinaire d'une valeur de 113 millions de dollars.

3 Les bureaux ministériels comprennent les bureaux de la direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, le groupe de la vérification et de l'examen et les bureaux du sous-ministres adjoints.

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 990,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net [CSRN] (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole [PCRA] (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 7 : EXIGENCES EN MATIÈRE DE RESSOURCES PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE

COMPARAISON ENTRE LES DÉPENSES PRÉVUES ET LES AUTORISATIONS TOTALES DU RPP 2002-2003 ET LES DÉPENSES RÉELLES, PAR ORGANISATION ET RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS) (MONTANTS NETS)

	RÉSULTAT STRATÉGIQUE			
ORGANISATION/ÉQUIPE	SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE	SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT	INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE	TOTAL
Environnement				
Prévu	17,4	57,1	2,2	76,7
Autorisations totales	*20,1*	*67,0*	*2,6*	*89,8*
Réel	**20,2**	**67,2**	**2,6**	**90,0**
Salubrité et qualité des aliments				
Prévu	14,9	0,7	0,4	16,0
Autorisations totales	*16,4*	*0,8*	*0,4*	*17,5*
Réel	**16,7**	**0,8**	**0,4**	**17,9**
Innovation et renouveau				
Prévu	8,0	13,7	82,1	103,8
Autorisations totales	*10,0*	*17,2*	*102,9*	*130,0*
Réel	**9,9**	**17,0**	**101,9**	**128,8**
Questions internationales				
Prévu	18,7	0,1	6,5	25,3
Autorisations totales	*19,9*	*0,1*	*6,9*	*26,9*
Réel	**20,8**	**0,1**	**7,2**	**28,0**
Gestion des risques de l'entreprise				
Prévu	6,1	0,0	0,1	6,3
Autorisations totales	*6,3*	*0,0*	*0,1*	*6,5*
Réel	**6,3**	**0,0**	**0,1**	**6,5**
Programmes[1]				
Prévu	1 194,5	21,2	80,9	1 296,6
Autorisations totales	*1 996,2*	*32,3*	*61,7*	*2 090,1*
Réel	**1 889,9**	**32,2**	**61,7**	**1 983,8**
Équipes habilitantes[2]				
Prévu	20,2	36,6	195,6	252,4
Autorisations totales	*161,4*	*67,0*	*175,8*	*404,1*
Réel	**156,3**	**67,4**	**173,6**	**397,3**
Bureaux ministériels[3]				
Prévu	0,7	28,7	21,6	50,9
Autorisations totales	*1,1*	*27,8*	*24,4*	*53,3*
Réel	**0,4**	**19,9**	**19,6**	**39,9**
Total des dépenses prévues	**1 280,4**	**158,1**	**389,4**	**1 827,8**
Autorisations totales	***2,231,4***	***212,1***	***374,7***	***2 818,2***
Total des dépenses réelles	**2,120,5**	**204,7**	**367,1**	**2 692,3**

Remarques :

1. Les ressources de l'Équipe de la prestation des programmes sont considérablement plus élevées que celles des autres équipes, car elles incluent des ressources pour les subventions et les contributions. Les dépenses prévues, les autorisations et les montants réels relatifs aux subventions et aux contributions faites par l'Équipe de la prestation des programmes sont les suivants : Sécurité du système alimentaire (1 184,9 millions de dollars; 1 961,7 millions de dollars et 1 854,5 millions de dollars); Santé de l'environnement (20,6 millions de dollars; 30 millions de dollars et 29,9 millions de dollars) et Innovations propices à la croissance (80,2 millions de dollars; 59,1 millions de dollars et 59,1 millions de dollars).
2. Les équipes habilitantes comprennent l'Équipe des biens, l'Équipe des communications et des consultations, l'Équipe des finances, l'Équipe des ressources humaines, l'Équipe des systèmes d'information, l'Équipe des politiques et de la planification. L'augmentation, sous Sécurité du système alimentaire, des autorisations à partir des dépenses prévues reflète le financement reçu par le truchement du Budget supplémentaire des dépenses pour des subventions aux collèges de médecine vétérinaire d'une valeur de 113 millions de dollars.
3. Les bureaux ministériels comprennent les bureaux de la direction, le Secrétariat rural et le Secrétariat aux coopératives, le Conseil national des produits agricoles, les Services juridiques, la Commission de révision, le groupe de la vérification et de l'examen et les bureaux du sous-ministre adjoints.

- Les dépenses prévues sont celles indiquées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 et sont équivalentes au Budget principal des dépenses d'AAC.
- Les autorisations totales tiennent compte du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses 2002-2003 et des transferts d'affectation reçus durant l'exercice 2002-2003, ainsi que des ajustements des postes législatifs (total combiné de 590,4 millions de dollars). Parmi les postes les plus importants : financement temporaire du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) (595 millions de dollars); subventions aux collèges de médecine vétérinaire (113 millions de dollars); recouvrements relatifs au Programme canadien du revenu agricole (PCRA) (96,6 millions de dollars); report prospectif du budget de fonctionnement (19 millions de dollars); report de fonds des programmes complémentaires de protection du revenu de l'exercice 2001-2002 (18,5 millions de dollars).
- Les montants réels reflètent les dépenses réelles engagées durant l'exercice 2002-2003, telles qu'elles sont indiquées dans les comptes publics.

TABLEAU 8 : PROJETS

PROJETS[1] PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

		2000-2001	2001-2002	2002-2003		
RÉSULTAT STRATÉGIQUE	**COÛT TOTAL ESTIMATIF ACTUEL[2]**	**RÉEL**	**RÉEL**	**DÉPENSES PRÉVUES**	**AUTORISATIONS TOTALES**	**RÉEL**
Sécurité du système alimentaire		–	–	–	–	–
AgConnex	à déterminer[3]	–	2,9	11,9	14,8	9,3
Total Sécurité du système alimentaire[4]	**–**	**–**	**2,9**	**11,9**	**14,8**	**9,3**
Santé de l'environnement						
Saskatchewan (Swift Current), Barrage Ducairn	10,0	–	0,1	0,6	–	0,0
Service national d'information sur la terre et les eaux (NLWIS)	100,1	–	–	0,4	0,4	0,4
Total Santé de l'environnement	**110,0**	**–**	**0,1**	**0,9**	**0,4**	**0,4**
Innovations propices à la croissance						
St. John's (Terre-Neuve), modernisation des installations	13,5	–	0,2	–	–	–
Charlottetown (Î.-P.-É.), regroupement des opérations (F)	6,9	2,5	3,5	0,2	0,2	0,2
Kentville (N.-É.), modernisation des installations	10,0	–	–	–	–	–
Fredericton (N.-B.), modernisation des installations (I)	21,7	1,7	3,9	11,4	13,5	13,5
Lennoxville (Québec), rénovation des installations de recherche en agriculture laitière	8,5	–	–	–	–	–
Québec (St-Hyacinthe), Centre d'innovations technologiques (F)	8,0	0,6	6,9	0,6	0,6	0,6
Ste-Foy (Québec), agrandissement d'installations	30,0	–	0,1	–	–	–
London (Ontario), amélioration des installations (F)	7,5	0,3	–	–	–	–
Harrow (Ontario), modernisation des installations	10,0	–	0,1	–	–	–
Winnipeg (Manitoba), modernisation des installations (I)	24,0	–	–	1,0	–	–
Lethbridge (Alberta), nouvelles installations polyvalentes (F)	29,9	6,6	14,0	4,0	3,9	3,9
Agassiz (C.-B.), nouveau bureau-laboratoire (F)	18,0	9,0	–	–	0,0	0,0
Total Innovations propices à la croissance	**183,1**	**20,7**	**28,6**	**17,2**	**18,2**	**18,2**
Total des projets de plus de 5 millions de dollars[4]	**298,2**	**20,7**	**31,5**	**30,0**	**33,4**	**27,8**

Remarques :

1 Cette liste comprend tous les projets d'immobilisations actuels approuvés dont la valeur est estimée à plus de 5 millions de dollars.

2 Le coût total estimatif actuel inclut à la fois les dépenses engagées au cours des exercices précédents et celles prévues pour 2002-2003 et au-delà.

3 L'approbation préliminaire pour la mise en oeuvre du projet se chiffre à 21,94 millions de dollars. On est en train de redéfinir et de restructurer le concept du projet en projets distincts, faciles à gérer et de moindre envergure.

4 L e coût total estimatif actuel n'englobe pas les ressources pour AgConnex. Voir note 3 ci-dessus.

(F) indique une estimation fondée

(I) indique une estimation indicative

TABLEAU 9 : SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

ÉTAT DES GRANDS PROJETS DE L'ÉTAT

NOM DU PROJET	**SERVICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LA TERRE ET LES EAUX**
PHASE DU PROJET	**DÉFINITION DU PROJET**

1. APERÇU

Le Service national d'information sur la terre et les eaux (SNITE) est une initiative d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) prévue au titre du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Il vise à donner aux responsables des décisions liées à l'utilisation des terres les renseignements environnementaux et les outils nécessaires pour soutenir et orienter les activités de planification et de gestion locales et régionales. Le Service vient appuyer les objectifs du gouvernement en matière d'investissement dans des systèmes d'information de pointe qui permettent une meilleure utilisation des terres et contribuent à protéger les eaux de surface et les eaux souterraines de l'incidence des activités industrielles et agricoles.

Le SNITE fournira un accès en ligne aux données géographiques détaillées et aux modèles d'interprétation nécessaires à la planification de la croissance agricole. Il faudra entre autres normaliser des systèmes d'information géographique nationaux et régionaux pour offrir au grand public des renseignements sur les sols, l'eau, l'air et la biodiversité. Le SNITE sera conçu en collaboration avec le secteur, les provinces et les territoires pour offrir aux producteurs les outils et l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions liées à l'utilisation des terres dans le respect de l'environnement.

2. MINISTÈRES RESPONSABLES ET PARTICIPANTS

Ministère promoteur :	Agriculture et Agroalimentaire Canada
Autorité contractante :	À déterminer
Ministères participants :	En cours de négociation

3. PRINCIPAL ENTREPRENEUR ET PRINCIPAUX SOUS-TRAITANTS ET ADRESSES

Aucun au moment de la rédaction du présent rapport.

4. PRINCIPAUX JALONS

Jalon	
Approbation préliminaire du projet	10 avril 2003
Création d'un bureau de gestion de projet	30 juin 2003
Validation de principe	31 mars 2004
Préparation d'un plan détaillé et de la documentation liée à l'approbation définitive du projet	31 mars 2004
Obtention de l'approbation définitive du projet	31 mars 2004

5. RAPPORT D'ÉTAPE ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Le projet du SNITE a reçu son approbation préliminaire le 10 avril 2003 et a été désigné comme un grand projet de l'État. La phase de définition du projet s'étendra sur une année complète et se soldera par une demande d'approbation définitive du projet. Il n'y a aucun écart à signaler à ce stade-ci.

6. AVANTAGES INDUSTRIELS

Le SNITE est un programme national qui utilisera des renseignements provenant de toutes les provinces et en fournira à ces dernières. Le Bureau de gestion de projet sera situé à Regina et la validation de principe reposera sur une application au Manitoba. L'étendue des avantages régionaux et industriels sera étudiée durant la phase de définition du projet.

TABLEAU 10 : Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel (en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	
	Réel	Réel	Autorisations totales	Réel
Recettes	14,9	14,9	15,6	14,8
Dépenses	14,1	14,6	15,6	14,2
Profit (ou perte)	**0,8**	**0,4**	**–**	**0,6**
Ajouter les postes ne nécessitant pas une utilisation de fonds :				
Dépréciation / amortissement	0,5	–	0,1	0,1
Changements dans le fonds de roulement	(0,6)	0,6	–	(0,2)
Autres changements	0,6	(1,2)	–	0,2
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(0,1)	(0,4)	(0,1)	(0,4)
Excédent de trésorerie (besoin)	**1,2**	**(0,6)**	**–**	**0,3**
Autorisation : excédent cumulatif (réduction)	**3,7**	**3,1**	**3,1**	**3,4**

Remarques :

- Une « marge de crédit » de 2 millions de dollars a été approuvée comme étant la somme maximale pouvant être retirée du Trésor en tout temps.
- L'autorisation inclut la réduction de 2 millions de dollars.

TABLEAU 11 : Passif éventuel – Agriculture et Agroalimentaire Canada

Passif éventuel (en millions de dollars)

Éléments du passif éventuel	Montant du passif éventuel		
	31 mars 2001	31 mars 2002	À jour, au 31 mars 2003
Litiges	6,6	3,3	3,5
Garanties	915,1	708,1[1]	649,6[1]
Total	**921,6**	**711,5**	**653,1**

Remarque :

1 Ces montants tiennent compte du passif éventuel estimatif du Ministère, lié aux garanties offertes aux termes de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* et de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*.

CONTEXTE DE L'IMPUTATION AUX CLIENTS EXTÉRIEURS

Le gouvernement fédéral a entrepris, dès le début de la Confédération, d'imposer des frais à ses clients externes et aujourd'hui, il applique cette politique à une foule d'activités diverses. Les frais imputés sont liés soit à des biens ou à des services qu'un usager externe reconnaissable reçoit, abstraction faite de ce qui est offert au contribuable normal, soit au coût de réglementation d'une activité. La nouvelle politique du Conseil du Trésor sur l'imputation aux clients extérieurs exige qu'il y ait une plus grande responsabilisation et que l'accent soit mis sur l'établissement, la modification et la gestion permanente des frais externes. L'idée générale est d'améliorer la transparence, d'accroître la responsabilisation envers le Parlement et la population et d'offrir aux intervenants une occasion réelle d'apporter leur contribution.

Afin de mettre en oeuvre la nouvelle politique, AAC a remis sur pied le Groupe de travail sur les frais d'utilisation du portefeuille de l'Agriculture, qui est responsable de l'élaboration et de la mise en application d'un cadre relatif aux frais d'utilisation, afin d'orienter la direction dans l'établissement des frais d'utilisation pour l'ensemble du portefeuille. Des travaux sont en cours en vue d'élaborer un guide sur les recettes et le recouvrement de coûts à l'intention des gestionnaires de programme; ce guide sera affiché sur le site Web d'AAC. Il contiendra un inventaire de tous les programmes du portefeuille d'AAC qui exigent des frais d'utilisation.

Vous trouverez aux pages suivantes un modèle complet de rapport d'information pour l'imputation des clients extérieurs d'AAC.

Modèle de rapport pour l'information concernant l'imputation aux clients extérieurs

Nom de l'activité s'associant à des frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir de fixer des frais d'utilisation (p. ex. prévu par une loi, un règlement)	Recettes réelles 2002-2003 (en milliers de dollars)	Coût total prévu pour fournir le bien ou le service	Consultation et analyse	Norme de service
Programme des pâturages communautaires – Frais	Autres biens et services	Paragraphe 9.1 de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies.* Décisions n° 820933 et n° 821230 du Conseil du Trésor (CT) (31 mai 1994) pour l'approbation de l'autorisation du crédit net. Décision n° 763547 du CT (17 avril 1979) pour l'approbation de la formule de recouvrement des coûts.	10 469 $	Le programme comporte deux objectifs. Le premier concerne la gérance de l'environnement et le second, l'allocation d'avantages économiques à l'industrie et aux producteurs privés. En ce qui concerne ce dernier objectif, les coûts sont récupérés par le biais d'ententes sur les frais d'utilisation. Le coût des services directs offerts aux clients est pratiquement récupéré en entier.	Chaque pâturage comprend un comité consultatif formé de six représentants choisis parmi sa clientèle. Ces comités sont consultés avant l'application de toute augmentation des frais.	De nombreuses conditions entourent l'application du programme. Les conflits relatifs aux questions de rendement sont traités au cas par cas par les administrateurs du programme.
Mesures du rendement – Les pâturages communautaires de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) offrent la possibilité aux producteurs de bétail de diversifier ou d'accroître la production de leur exploitation privée en leur allouant des privilèges de pâturage, des soins pour leurs animaux et l'accès à des taureaux de bonne qualité pour l'accouplement de leurs vaches. Les données recueillies sur le bétail des clients démontrent que la conception de bovins dans les pâturages de l'ARAP se situe bien à l'intérieur de normes tout à fait acceptables et que la majorité des clients sont satisfaits de la qualité des veaux engendrés par les taureaux dans le cadre du programme de monte en liberté.						
Loi sur la stabilisation du revenu net (LSRN) – Frais d'enregistrement	Autres biens et services (recettes applicables à un crédit – part des frais administratifs)	*Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA).* Conformément au paragraphe 6.3, de la *LPRN*, le ministre d'AAC peut ajuster les frais relatifs au partage des coûts après consultation avec le Comité national du CSRN.	9 490 $	Les frais couvrent 80 % des coûts d'administration du programme. Les frais de fonctionnement du programme ont été de 11,7 millions de dollars.	Le Comité national du CSRN contribue à l'administration du programme. Il doit comprendre entre six et dix producteurs provenant des groupes sectoriels.	Le programme du CSRN publie chaque semaine des normes de services et des rapports sur les niveaux réels de service. Il met une ligne sans frais à la disposition des clients pour répondre à leurs questions et recevoir leurs plaintes. Des sondages de la clientèle sont effectués tous les trois ans. Il existe aussi un sous-comité d'appel constitué de représentants du gouvernement et des producteurs.

Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC) – Frais d'enregistrement	Service de réglementation	Règlements de la LPAACFC	1 360 $	Au moment de l'enregistrement d'un prêt, les institutions financières versent à AAC des frais représentant 0,85 % du montant emprunté. Ces droits sont facturés aux institutions financières et sont basés sur les résultats d'une étude, portant sur l'analyse des risques, terminée il y a quatre ans. Les frais couvrent les pertes sur prêts potentielles en raison de défauts de remboursement ainsi que le salaire du personnel de la LPAACFC.	Une étude portant sur l'analyse des risques a été entreprise, fondée sur la comptabilité de caisse et d'exercice, afin de déterminer le montant des frais nécessaire pour atteindre l'équilibre. Un comité consultatif étudie la loi actuelle.	Aucune norme de service en place pour le moment.
Mesures du rendement – Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, 4 722 prêts, totalisant environ 160 millions de dollars, ont été garantis en vertu de la LPAACFC.						
Agence canadienne du pari mutuel – Fonds renouvelables	Service de réglementation	Article 204 du Code criminel. L'Agence canadienne du pari mutuel est devenue un organisme de service spécial à la suite du budget de février 1991. Le Conseil du Trésor a donné son accord, en novembre 1992, en partie dû au fait que l'ACPM disposait d'une structure de recouvrement complet des coûts.	15 567 $	L'ACPM réalise chaque année des activités de planification à court et à long terme afin de déterminer les coûts du programme. Les sommes prélevées servent à financer toutes les opérations. Les prélèvements sont surveillés en permanence et l'ACPM dispose de plans d'intervention pour corriger la situation en cas de surplus ou de déficit.	Un processus officiel de consultation est en place à l'ACPM. Celle-ci consulte régulièrement l'industrie des courses de chevaux sur toute politique ou modification apportée aux règlements. Le secteur englobe les hippodromes, les organismes de réglementation provinciaux et les intervenants. L'ACPM consulte les représentants du secteur lorsque des modifications aux prélèvements sont proposées.	L'Agence se conforme entièrement aux procédures du Conseil du Trésor concernant le fonctionnement d'un fonds renouvelable. L'ACPM donne en sous-traitance la majorité de ses programmes de surveillance. Tous les sous-traitants doivent respecter la norme de service; ils sont contrôlés et surveillés afin de voir à ce qu'ils offrent une prestation efficace et efficiente des activités de surveillance et d'application. Les représentants de l'industrie des courses de chevaux et les parieurs peuvent faire part de leurs préoccupations à la directrice exécutive de l'ACPM ou à la haute direction d'AAC.
Mesures du rendement – Un agent de l'ACPM est en place dans chaque hippodrome à chaque jour de course pour voir à ce que toutes les politiques et tous les règlements relatifs au pari soient respectés. Les services de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts à 40 hippodromes, pour un total de 2 835 jours de course.						

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agence canadienne du pari mutuel (ACPM)

En 2002-2003, les recettes de l'ACPM se sont chiffrées à 14,8 millions de dollars et les dépenses à 14,6 millions.

L'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a comme mandat de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses dans les hippodromes en garantissant l'intégrité du pari mutuel. Ce mandat découle de l'application du *Règlement sur la surveillance du pari mutuel* en vertu de l'article 204 du *Code criminel*. Au cours de 2002-2003, l'ACPM a offert une supervision efficiente et efficace du pari mutuel à l'aide des ressources provenant du prélèvement fédéral. Elle a aussi aidé à maintenir la viabilité de l'industrie du pari mutuel au Canada en offrant des programmes de surveillance qui contribuent à l'image positive des courses de chevaux et en faisant la promotion de ces programmes.

- L'ACPM recouvre intégralement ses coûts et tire la totalité de son financement d'un prélèvement fédéral effectué sur chaque dollar parié sur les courses de chevaux au Canada.
- Au cours de 2002-2003, le volume brut des paris s'est établi à 1,85 milliard de dollars. Le prélèvement fédéral correspond à 0,8 p. 100 de chaque dollar parié au Canada. La plus grande partie de chaque dollar parié revient aux gagnants.

RÉSULTATS STRATÉGIQUES POUR 2002-2003	OBJECTIFS CLÉS ET RÉSULTATS GÉNÉRAUX
Proposer des modifications au *Règlement sur la surveillance du pari mutuel*	Des progrès sensibles ont été réalisés dans le processus de réglementation et de consultation visant à prendre en compte les progrès de la technologie, à répondre aux attentes des parieurs (choix plus nombreux), à supprimer des dispositions désuètes et à régler certaines questions d'administration et de régie interne. Diverses modifications ont été approuvées par le ministre et publiées dans la partie II de la *Gazette du Canada*, le 18 juillet 2002. Un ensemble de modifications du Règlement a fait l'objet d'une publication préalable dans la partie I de la *Gazette du Canada* en décembre 2002.
Assurer des activités d'application et de surveillance efficaces et efficientes.	La prestation efficace et efficiente des activités de surveillance et d'application a permis de protéger le public parieur contre les pratiques frauduleuses tout au long de 2002-2003. • Un agent de l'ACPM est en place dans chaque hippodrome à chaque jour de course pour assurer le respect de toutes les politiques et de tous les règlements relatifs au pari. • Les programmes de contrôle-vidéo des courses et de photo d'arrivée ont été offerts à 40 hippodromes, pour un total de 2 835 jours de course. • On a procédé à la vérification de 100 p. 100 des systèmes de pari ainsi qu'à des vérifications ponctuelles lorsque des modifications ont été apportées aux logiciels.

	• 29 p. 100 des poules de pari offertes (96 694 sur 330 459) ont été vérifiées, et aucun problème n'a été décelé. • On signale des progrès soutenus dans l'installation d'un système comptable indépendant qui permettra de vérifier l'ensemble des calculs et des paris en regard des données des systèmes de totalisation. L'ACPM est le premier organisme de réglementation au monde à mettre au point et à utiliser un tel système. L'installation est terminée à Hastings Park et touche à sa fin à Woobine. Les grands circuits restants suivront en 2003-2004. Le système sera en mesure de déceler de façon indépendante de nombreux types d'activités frauduleuses et d'alerter l'ACPM. • On a revu plus de 7 000 poules de pari spécial de type « Loto » après le scandale du « Pick 6 » aux États-Unis (fraude de plus de 3,1 millions de dollars US à la Breeders' Cup). Aucun problème n'a été décelé au Canada. L'ACPM a publié une nouvelle politique sur les poules de pari Loto « N » le 3 février 2003 afin de renforcer ses mesures d'application • On a analysé 56 000 échantillons officiels prélevés sur des chevaux sélectionnés afin de déceler des cas de dopage éventuels. On a constaté que 0,16 p. 100 des échantillons renfermaient des substances interdites. Pas moins de 46 drogues et métabolites différents ont été décelés dans les échantillons positifs. Quatre d'entre eux, soit le *clopamide*, *l'eltenac*, l'*oxycodone* et l'*oxymorphone*, l'étaient pour la première fois au Canada. • Le Laboratoire de recherche et de référence de l'ACPM a produit, en octobre 2002 et en mars 2003, deux ensembles d'échantillons destinés à des épreuves de compétence. Celles-ci servent à déterminer l'efficacité des laboratoires contractuels à analyser et à quantifier les drogues décelés dans des échantillons d'urine et de sang. Les laboratoires contractuels ont obtenu un taux de détection de 100 p. 100 dans tous les cas. • Une nouvelle version de l'Annexe des drogues a été publiée en 2002. La brochure renferme de l'information sur 93 drogues différentes, et elle est couramment utilisée par les vétérinaires et les professionnels du cheval au Canada et à l'étranger.
Bâtir des communications efficaces	• Des rencontres et des consultations constructives ont eu lieu tout au long de l'année avec les organismes de réglementation et avec l'industrie. Une vaste gamme de rapports statistiques est accessible à l'industrie, aux gouvernements et aux parties intéressées, et on peut également les consulter sur le site Web de l'APCM à l'adresse **www.cpma-acpm.gc.ca**.
Utiliser des pratiques des gestion efficaces	• Le fonds renouvelable est bien géré et il répond aux besoins depuis 1980. Le Conseil du Trésor a demandé un examen du mandat et de la viabilité du fonds en 2002, et celui-ci a satisfait à toutes les conditions fixées. Des systèmes de contrôle financier et de comptabilité de gestion sont en place pour permettre à l'Agence de surveiller ses dépenses afin de répondre à ses besoins opérationnels et de respecter les plafonds de prélèvement.

Conseil national des produits agricoles (CNPA)

Aperçu

Créé en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil national des produits agricoles (CNPA) relève directement du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le rôle du Conseil, conformément à la partie II de la Loi, est de surveiller les régimes canadiens de commercialisation ordonnée pour la volaille et les oeufs et, en vertu de la partie III de la Loi, de superviser les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins.

Contexte opérationnel

Dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil consulte régulièrement les gouvernements de toutes les provinces et de tous les territoires qui manifestent un intérêt pour la création ou l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices établis en vertu de la Loi.

En plus de ses responsabilités législatives qui visent à examiner les activités, les ordonnances et les règlements de chaque office, à mener des enquêtes sur les plaintes concernant les décisions prises par les offices et à enquêter sur le bien-fondé de la création de nouveaux offices, le Conseil entreprend des activités discrétionnaires dans le but de promouvoir le dynamisme et d'accroître la compétitivité des secteurs qu'il supervise. Le Conseil s'est engagé à collaborer avec les secteurs pour relever les défis et saisir les occasions qui découlent d'importants changements dans les politiques agroalimentaires, des tendances dans le commerce et des besoins des marchés intérieur et étranger.

Le Conseil est actuellement composé d'une présidente à plein temps et de sept membres à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil à l'échelle du Canada. Les membres du Conseil représentent tous les aspects du secteur des oeufs et de la volaille, ainsi que d'autres secteurs de l'agroalimentaire, depuis l'industrie primaire jusqu'à la transformation ultérieure. Lorsqu'il fait ces nominations, le gouverneur en conseil cherche à faire en sorte qu'un tiers des membres représente les provinces de l'Ouest, un autre tiers les deux provinces centrales, et un tiers les quatre provinces de l'Atlantique.

Objectif

En vue de s'acquitter de sa mission qui consiste à promouvoir le dynamisme et la compétitivité des secteurs qu'il supervise, le Conseil poursuit trois objectifs stratégiques :

Premièrement, le Conseil veille à ce que les systèmes de gestion de l'offre pour la volaille et les oeufs fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, notamment des producteurs, des consommateurs, de l'industrie et du gouvernement. Il exerce une supervision transparente et responsable des offices canadiens de commercialisation du poulet, du dindon, des oeufs et des oeufs d'incubation de poulet à chair, ainsi que de l'Agence national de recherche sur la promotion des bovins de boucherie. Il collabore avec ses partenaires des gouvernements provinciaux et territoriaux, et travaille au renouvellement des accords afin de renforcer les systèmes de gestion de l'offre.

Deuxièmement, le Conseil encourage le dynamisme, la compétitivité et la rentabilité des secteurs et coopère avec eux afin de renforcer leur capacité à répondre aux besoins du marché. Il engage ces secteurs à se prévaloir des possibilités d'exportation, à relever leurs normes de salubrité alimentaire, à mieux gérer la chaîne d'approvisionnement et à adopter d'autres mesures dont pourraient bénéficier les industries canadiennes de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il fournit aussi une orientation concernant les avantages relatifs et le processus à suivre pour la création d'offices de promotion et de recherche.

Troisièmement, le Conseil s'applique à améliorer continuellement l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans ses activités. À cette fin, il améliore sa planification stratégique, ses processus globaux de divulgation et ses modes de fonctionnement.

Faits saillants et résultats stratégiques pour 2002-2003

Commercialisation ordonnée

Renouvellement des accords fédéraux-provinciaux

Le Conseil, de concert avec les provinces, les territoires et les divers segments de l'industrie, a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider les offices nationaux de commercialisation à renouveler les accords fédéraux-provinciaux-territoriaux qui constituent l'assise juridique des systèmes de gestion de l'offre. L'accord fédéral-provincial expose les responsabilités des partenaires du système de gestion de l'offre pour le poulet. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les organismes de surveillance et les offices de commercialisation ont signé un nouvel accord sur la commercialisation du poulet en 2001. Les organismes des secteurs des oeufs de consommation, des oeufs d'incubation de poulet à chair et du dindon continuent de réaliser des progrès dans la négociation de nouveaux accords fédéraux-provinciaux.

Rapport du Forum sur la sensibilisation à la mondialisation

À l'occasion de son 30e anniversaire, le Conseil a publié en mai 2002 un rapport clé sur la sensibilisation à la mondialisation dans les secteurs de la volaille et des oeufs. On y trouve un bon aperçu de la place qu'occupe le Canada sur les marchés de la volaille et des oeufs au 21e siècle. Ce rapport venait couronner un vaste projet mis en branle en 2001; ce projet a commencé par une conférence de sensibilisation à Ottawa, puis s'est poursuivi avec une série de colloques régionaux qui ont pris fin au début de 2002.

L'objectif visé était de faire participer les dirigeants de l'industrie à un dialogue sur les tendances et stratégies mondiales. Grâce à des exposés et à un dialogue avec des penseurs d'avant-garde, les participants ont pu cerner un certain nombre de menaces et de possibilités pour leur industrie. Ils ont également parlé du nouveau défi que devront relever les dirigeants de l'industrie, soit l'élaboration des stratégies qui permettront au Canada de prospérer dans le nouveau contexte mondial. Le rapport renferme un certain nombre de prescriptions et de recommandations formulées par les participants.

Brochure d'information

Afin de mieux informer les Canadiens et les Canadiennes du succès de la gestion de l'offre, le Conseil a élaboré et publié la première version de la brochure *Industries canadiennes de la volaille et des oeufs*, un guide de référence pratique. On y met en relief la taille et l'importance de ces industries, ainsi que leur contribution à l'économie de chaque région du pays. Puisant dans les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Statistique Canada, le guide fournit de l'information sur la production et la consommation des produits de volaille et d'oeufs au Canada au cours de la dernière décennie. Le Conseil a publié ce guide afin de réunir en un même endroit de l'information essentielle sur une politique qui, de toute évidence, a bien servi les Canadiens et Canadiennes de toutes les parties du pays.

Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC)

Dans le cadre de son mandat consistant à assurer une commercialisation efficiente, le CNPA a versé 50 000 $ au Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) pour lui permettre de tenir un symposium national d'une durée de deux jours. Celui-ci a eu lieu en novembre 2002 et a réuni des chercheurs en aviculture des gouvernements, des universités et des sociétés privées pour discuter des domaines de recherche prioritaires.

Le CRAC a été créé en novembre 2001 par les quatre organismes de gestion de l'offre du secteur avicole et le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV). Il s'attache à financer et à faire progresser la science, l'éducation et la recherche dans le secteur avicole et à diffuser des connaissances à l'industrie.

Vigueur, compétitivité et rentabilité

Groupe de travail sur l'exportation de la volaille

Ce groupe a cherché à définir les avantages d'une approche plus ciblée de l'exportation de la volaille. Il est présidé par le Conseil national des produits agricoles et comprend des transformateurs de premier et de deuxième cycles, ainsi que des représentants des organismes de commercialisation du poulet et du dindon. Il a étudié la possibilité d'adopter une stratégie d'exportation qui serait dirigée par l'industrie, et le Conseil a présenté au groupe une ébauche de stratégie au cours de l'automne 2002. On a toutefois remis à plus tard l'élaboration de cette dernière en attendant de mieux comprendre quelles conséquences aura, pour les exportations de volaille, la décision du groupe spécial de l'OMC sur les produits laitiers.

Office des bovins de boucherie

L'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie, créé par proclamation du gouvernement au début de 2002, a jeté les assises nécessaires pour pouvoir aider les producteurs de bovins de boucherie à étendre leurs marchés et à accroître leurs ventes. Il a nommé son conseil d'administration, puis il s'est préparé à instaurer un régime national de retenues pour financer ses activités. Le Conseil a appuyé le nouvel organisme au cours de l'année alors qu'il travaillait avec les provinces membres à mettre en place ce régime.

Le nouvel office effectuera des retenues sur les ventes nationales et les importations de boeuf et de bovins de boucherie afin de financer des activités de promotion des produits de boeuf et de mieux informer le consommateur en ce qui concerne la qualité de ces derniers et leur profil nutritionnel. Il financera également des recherches sur la production primaire.

Consultations sur le Cadre stratégique pour l'agriculture

Les relations étroites que le Conseil entretient avec les industries de la volaille et des oeufs lui ont permis d'assurer une bonne représentation des divers intervenants dans les consultations sur le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture. Fruit d'une concertation entre le fédéral, les provinces et les territoires, ce cadre a également fourni au CNPA l'occasion de resserrer ses liens avec ses partenaires du portefeuille fédéral de l'Agriculture.

EFFICIENCE, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ

Régie

Le Conseil a pris diverses mesures en 2002 pour améliorer ses opérations et, à cette fin, il a procédé à un examen de son approche de la régie. Il a tenu plusieurs discussions sur son rôle, sur la façon dont il exerce ses fonctions, ainsi que sur le rôle de ses membres au chapitre de la défense de l'intérêt public. Il a également pris en compte les points de vue des intervenants, y compris ceux des offices nationaux de commercialisation, des associations de l'industrie et des organismes de surveillance provinciaux. Toutes ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'un manuel de régie du CNPA.

Fonction de contrôleur moderne

En 2002, dans le cadre de son engagement à utiliser de saines pratiques de gestion, de divulgation et de reddition de comptes, le Conseil a lancé un processus visant à mettre en oeuvre l'initiative pangouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur. La phase I du projet s'est terminée en mars 2003 avec la mise sur pied d'un bureau de projet et la nomination d'un gestionnaire de projet. Au cours de la prochaine année, le Conseil procédera à une évaluation de la capacité qui débouchera sur des recommandations relatives à des améliorations possibles et sur un plan d'action.

Planification stratégique

Au cours de la deuxième moitié de 2002, le CNPA a amorcé le renouvellement de son plan stratégique. Il a consulté ses partenaires et, à la lumière de ces discussions, un nouveau plan stratégique a été élaboré pour la période de 2003 à 2006; les membres du Conseil l'ont approuvé en avril 2003. Ce plan a été présenté pour discussion aux offices nationaux et aux organisations de l'industrie.

RAPPORTS ANNUELS PRÉVUS PAR LA LOI

Rapport annuel sur la *Loi sur la protection du revenu agricole*

PROGRAMME D'ASSURANCE-RÉCOLTE

L'assurance-récolte est un programme d'assurance à frais partagés qui permet d'équilibrer le revenu des agriculteurs en minimisant les répercussions économiques qu'entraîne la perte des récoltes due à des catastrophes naturelles comme la sécheresse, le gel, la grêle, les inondations, le feu, la pluie, la chaleur et les chutes de neige excessives, les maladies inévitables, l'infestation par des insectes et la dévastation par la faune. Bien que l'assurance soit de compétence provinciale et qu'il incombe aux provinces d'assurer la conception et la prestation du Programme, le gouvernement fédéral en finance la majeure partie afin que l'on puisse offrir aux agriculteurs une protection abordable contre les risques de la production. Pour l'exercice 2002-2003, le gouvernement fédéral a versé un total de 255,3 millions de dollars aux Programmes d'assurance-récolte provinciaux. Ce financement est octroyé en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* (LPRA). L'effet stabilisateur important du Programme d'assurance-récolte et de ces contributions annuelles au titre des primes a été manifeste au cours de la campagne 2002-2003 où un montant record de 2,1 milliards de dollars a été versé aux producteurs canadiens en raison des intempéries. Le gros de ces paiements, soit près de 1,8 milliard, sont allés aux agriculteurs de l'Alberta et de la Saskatchewan qui étaient aux prises avec une grave sécheresse et avec des conditions de récolte médiocre.

Le programme, qui est facultatif, est offert pratiquement à tous les agriculteurs canadiens qui produisent des cultures commerciales. Les cultures assurables et les spécificités du Programme varient selon les provinces en fonction de critères de sélection agronomiques et de l'importance des cultures déterminés par chaque province. Toutefois, tous les agriculteurs obtiennent un niveau de récolte garanti pour chaque culture assurée selon le rendement antérieur de celle-ci. Si la récolte n'atteint pas le niveau garanti en raison d'un risque assuré, l'agriculteur a droit à une indemnisation. Le tableau qui suit présente les contributions du gouvernement fédéral au Programme d'assurance-récolte dans chacune des provinces en 2002-2003, de même que les pertes subies par les provinces dans les dernières années.

Total des contributions fédérales au Programme d'assurance-récolte pour l'exercice 2002-2003 (en milliers de dollars)

	Contributions fédérales aux primes d'assurance-récolte	Contributions fédérales aux frais administratifs provinciaux	Total des contributions fédérales
Terre-Neuve	94	62	156
Île-du-Prince-Édouard	1 668	310	1 978
Nouvelle-Écosse	203	332	535
Nouveau-Brunswick	745	402	1 147
Québec [1]	12 565	7 894	20 459
Ontario	26 884	4 275	31 159
Manitoba	35 660	3 807	39 467
Saskatchewan	64 260	13 815	78 075
Alberta [1]	63 360	10 751	74 111
Colombie-Britannique	6 992	1 203	8 195
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0
Total	**212 431**	**42 851**	**255 282**

1 Les primes d'assurance-récolte et les frais administratifs comprennent les indemnisations versées pour les dommages causés aux récoltes par la sauvagine.

Programme d'assurance-récolte par campagne agricole

	Nombre d'agriculteurs	Superficie assurée	Protection (000 $)	Primes totales (000 $)	Total des indemnités (000 $)	Ratio annuel des pertes	Ratio indemnités cumulatives-recettes cumulatives
Terre-Neuve							
1999	44	615	1 048	117	86	0,73	1,17
2000	39	539	964	115	128	1,11	1,16
2001	39	573	1 078	117	194	1,66	1,22
2002	**41**	**678**	**1 200**	**169**	**195**	**1,15**	**1,29**
Île-du-Prince-Édouard							
1999	205	46 850	35 853	2 188	2 562	1,17	0,89
2000	331	65 400	37 774	2 771	2 669	0,96	0,89
2001	291	72 639	42 965	2 939	10 067	3,43	0,94
2002	**352**	**87 493**	**50 387**	**5 004**	**906**	**0,18**	**0,97**
Nouvelle-Écosse							
1999	483	25 211	12 144	640	795	1,24	0,75
2000	500	26 090	14 303	674	286	0,42	0,73
2001	500	25 246	14 763	657	890	1,35	0,75
2002	**464**	**27 688**	**16 034**	**819**	**360**	**0,44**	**0,77**
Nouveau-Brunswick							
1999	402	89 648	38 359	3 185	1 387	0,44	0,98
2000	433	90 115	39 449	2 979	545	0,18	0,95
2001	425	96 547	41 321	2 710	639	0,24	0,92
2002	**385**	**71 245**	**26 859**	**1 766**	**750**	**0,42**	**0,94**
Québec							
1999	12 206	2 982 975	591 664	42 208	9 751	0,23	0,84
2000	12 350	3 101 379	684 459	40 560	126 690	3,12	0,95
2001	14	3 467 527	779 914	49 072	31 683	0,65	0,93
2002	**13 810**	**3 697 221**	**839 679**	**50 394**	**38 350**	**0,76**	**0,98**
Ontario							
1999	19 366	3 684 829	1 160 545	70 911	33 376	0,47	0,75
2000	19 529	3 748 348	1 146 512	63 306	145 029	2,29	0,79
2001	19 554	4 044 323	1 338 387	70 377	259 325	3,68	0,92
2002	**19 147**	**4 301 047**	**1 513 081**	**97 661**	**142 355**	**1,46**	**1,01**
Manitoba							
1999	13 343	7 526 702	855 244	85 533	43 050	0,50	0,80
2000	13 676	8 682 233	832 107	79 955	36 620	0,46	0,77
2001	13 531	8 541 992	966 900	72 204	94 736	1,31	0,80
2002	**13 485**	**9 140 121**	**1 221 568**	**89 723**	**75 000**	**0,84**	**0,86**
Saskatchewan							
1999	33 495	20 621 714	1 597 520	180 994	120 665	0,67	0,92
2000	34 416	24 404 755	1 573 977	185 850	132 516	0,71	0,91
2001	34 307	25 848 407	2 049 329	225 438	330 280	1,47	0,94
2002	**34 781**	**29 632 533**	**2 505 823**	**233 333**	**1 088 600**	**4,67**	**1,20**
Alberta							
1999	17 464	11 760 109	1 055 495	149 698	57 985	0,39	0,82
2000	17 002	11 110 083	1 017 929	144 818	166 998	1,15	0,84
2001	17 395	13 429 147	1 301 125	189 915	272 331	1,43	0,88
2002	**19 379**	**20 739 402**	**1 647 847**	**235 578**	**783 788**	**3,33**	**1,01**
Colombie-Britannique							
1999	2 252	422 886	231 714	13 807	5 411	0,39	0,97
2000	2 350	436 079	247 723	14 295	9 419	0,66	0,96
2001	2 300	428 502	256 308	14 261	10 783	0,76	0,96
2002	**2 236**	**418 105**	**266 830**	**15 306**	**3 896**	**0,25**	**0,96**
Canada							
1999	99 260	47 161 539	5 579 586	549 280	275 068	0,50	0,85
2000	100 626	51 665 021	5 595 198	535 324	620 902	1,16	0,86
2001	102 006	55 954 903	6 792 090	627 690	1 010 928	1,61	0,90
2002	**104 080**	**68 115 532**	**8 089 307**	**729 753**	**2 134 201**	**2,92**	**1,06**

Nota : Les chiffres peuvent changer après l'examen final des états financiers vérifiés des provinces.

PROGRAMME DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE FÉDÉRALE

Les mécanismes de réassurance offerts en vertu de la *Loi sur la protection du revenu agricole* procurent aux gouvernements provinciaux un moyen de partager avec le gouvernement fédéral les importantes pertes engendrées par le Programme d'assurance-récolte. Les mécanismes de réassurance-récolte fédérale ont été offerts pour la première fois aux provinces en 1965.

Comment fonctionne le Programme de réassurance-récolte fédérale?

- Une portion des primes annuelles payées par les agriculteurs d'une province est versée à la caisse de réassurance fédérale. Cette portion varie selon le risque d'indemnisation établi pour chaque province.
- Le Programme de réassurance fédérale paie les provinces lorsque les indemnités d'assurance-récolte qu'elles versent aux agriculteurs excèdent leur réserve de primes accumulées plus une franchise de 2,5 p. 100 de leurs obligations d'assurance-récolte (protection).
- Toutes les indemnités qui restent à verser sont alors partagées par le gouvernement fédéral et les provinces dans une proportion de 75-25, le premier assumant la plus grande part.
- Si la caisse de réassurance fédérale ne contient pas de fonds suffisants pour payer les indemnités requises, le ministre des Finances avance à la caisse de réassurance fédérale les fonds nécessaires. Les avances non réglées provenant de la trésorerie sont remboursées au moyen des futures primes de réassurance.

En 2002-2003, cinq provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta) ont participé au Programme de réassurance fédérale. Le tableau ci-dessous indique que les provinces ont versé des primes de réassurance totalisant 17,4 millions de dollars et que les indemnités de réassurance ont totalisé 583,3 millions de dollars en 2002-2003. Le solde du compte de réassurance fédéral s'établissait à 0 $ le 31 mars 2003, car le déficit de 497,5 millions a été couvert par des avances consenties au programme de réassurance par le ministère des Finances.

Des paiements de réassurance ont été faits aux provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta en raison des indemnités records qui ont dû être versées pour les pertes de récolte (près de 1,8 milliard de dollars) et des niveaux records de participation des agriculteurs dans ces deux provinces. 2002-2003 était la deuxième campagne consécutive où les producteurs ont subi de lourdes pertes causées par la sécheresse.

CAISSE DE RÉASSURANCE-RÉCOLTE FÉDÉRALE PAR EXERCICE (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	RÉEL 1999-2000	RÉEL 2000-2001	RÉEL 2001-2002	RÉEL 2002-2003
Nouvelle-Écosse[1]				
Solde d'ouverture	752	752	752	**752**
Recettes	–	–	–	–
Dépenses	–	–	–	–
Solde de fermeture	752	752	752	**752**
Nouveau-Brunswick				
Solde d'ouverture	(3 124)	(2 454)	(2 193)	**(2 114)**
Recettes	670	261	79	**24**
Dépenses[2]	–	–	–	–
Solde de fermeture	(2 454)	(2 193)	(2 114)	**(2 090)**
Ontario[3]				
Solde d'ouverture	9	9	9	**9**
Solde de fermeture	9	9	9	**9**
Manitoba				
Solde d'ouverture	(2 926)	(2 477)	(2 069)	**(1 692)**
Recettes	449	408	377	**448**
Dépenses	–	–	–	–
Solde de fermeture	2 477	(2 069)	(1 692)	**(1 244)**
Saskatchewan				
Solde d'ouverture	(45 710)	(32 099)	(19 893)	**(5 702)**
Recettes	13 611	12 206	14 191	**16 883**
Dépenses[2]	–	–	–	**427 690**
Solde de fermeture	(32 099)	(19 893)	(5 702)	**(416 508)**
Alberta				
Solde d'ouverture	77 222	77 225	77 225	**77 225**
Recettes	3	–	–	–
Dépenses	–	–	–	**155 655**
Solde de fermeture	77 225	77 225	77 225	**(78 430)**
Canada				
Solde d'ouverture	26 223	40 953	53 828	**68 474**
Recettes	14 773	12 875	14 646	**17 356**
Avances du min. des Finances[4]	–	–	–	**497 515**
Dépenses	–	–	–	**583 345**
Solde de fermeture	40 953	53 828	68 474	**0**

1 La Nouvelle-Écosse a cessé de participer au Programme à la fin de l'exercice 1996-1997 en raison de l'important surplus de sa caisse d'assurance-récolte provinciale. Elle a joint de nouveau le Programme au cours de l'année 2001-2002. .

2 Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont utilisé leur protection de revenu agricole fédéral respectivement en 1997-1998 et 1998-1999 et en 1996-1997 et 1997-1998 afin de réduire leur dette de réassurance.

3 L'Ontario a cessé de participer au Programme durant l'exercice 1968-1969.

4 Le déficit du fonds de réassurance a été comblé par des avances consenties par le ministère des Finances

Programmes complémentaires propres aux provinces

Les programmes complémentaires propres aux provinces ont vu le jour grâce à la reconnaissance par le fédéral et les provinces du besoin d'aider les agriculteurs à passer d'une situation où ils dépendent des gouvernements à une autre où ils assument une responsabilité croissante à l'égard de leur bien-être économique. Les programmes complémentaires propres aux provinces se répartissent en quatre grandes catégories.

1. **Programmes de recherche et de développement de l'industrie** — Programmes qui misent entre autres sur la recherche, le développement, la formation et la promotion pour accroître la compétitivité et la stabilité à long terme du secteur.

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 2001-2002 (milliers de dollars)	Fonds fédéraux 2002-2003 (milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme de développement agricole de Peace River	370	–
	Programme de développement de l'industrie du boeuf	–	1,250
Alberta	Programme de développement de l'industrie du porc	98	101
	Programme de développement de l'industrie du boeuf	436	908
	Programme de développement de l'industrie de la betterave à sucre	49	–
	Programme de développement des industries à valeur ajoutée	2 187	2 864
Manitoba	Initiative de recherche-développement au sein du secteur agroalimentaire	1	–
Ontario	Programme de recherche-développement	2	8 116
	Ontario Inno-Centre	–	41
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	–	7
	Programme de développement technologique 2000	950	1 029
	Programme de promotion et de sensibilisation	25	71
Terre-Neuve	Innovation agroalimentaire	473	2 825
Yukon	Innovation agroalimentaire	60	–
Territoires du Nord-Ouest	Recherche-développement	–	340

2. **Programmes de protection contre les sinistres (axés sur l'ensemble de l'exploitation)** — Programmes hors-CSRN fondés sur la marge brute des exploitations agricoles individuelles.

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 2001-2002 (milliers de dollars)	Fonds fédéraux 2002-2003 (milliers de dollars)
Colombie-Britannique	"Zero Out Negative Margin Program"	–	420

3. **Programmes de transition vers l'ensemble de l'exploitation** — Programmes conçus pour aider le secteur à passer en douceur au régime de protection du revenu de l'ensemble de l'exploitation.

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 2001-2002 (milliers de dollars)	Fonds fédéraux 2002-2003 (milliers de dollars)
Ontario	Programme d'assurance-revenu du marché	38 876	7 811

4. Autres

Province	Nom du programme	Fonds fédéraux 2001-2002 (milliers de dollars)	Fonds fédéraux 2002-2003 (milliers de dollars)
Colombie-Britannique	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	270	**1 036**
	Programme d'assurance pilote contre les marges négatives	793	**213**
	Accord complémentaire aux contributions provinciales au Programme d'assurance-récolte	6 100	**855**
	Programme du lâcher d'insectes stérilisés	–	**1 100**
Alberta	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	992	**1 682**
	Programme d'aide Canada-Alberta	51 200	–
Saskatchewan	Programme d'aide additionnelle de la Saskatchewan	20 100	–
Manitoba	Programme complémentaire d'indemnisation pour les dommages causés par la faune	767	**808**
Ontario	Virus de la sharka	2 527	**1 469**
Québec	Programme de gestion des risques agricoles généraux	49 141	**50 573**
Nouvelle-Écosse	Fonds de développement de l'industrie de la pomme	26	–
	Virus de la sharka	–	**19**
Île-du-Prince-Édouard	Programme d'assurance provincial contre les marges négatives	666	**1 839**
	Programme complémentaire de rajustement pour la destruction des pommes de terre	1 808	**65**
	Programme d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite	518	–
	Programme B d'amélioration de la qualité des plants de pommes de terre Élite	205	–
Terre-Neuve	Programme pour le fourrage	300	**239**
Yukon	Programme pour le fourrage	114	–

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Ce compte créé en vertu de l'article 15 de la *Loi sur la protection du revenu agricole* et de l'Entente fédérale-provinciale établissant le programme CSRN vise à aider les producteurs participants de denrées agricoles admissibles à améliorer la stabilité de leur revenu à long terme. Le programme permet aux participants de déposer des fonds jusqu'à concurrence de plafonds préétablis dans un compte gardé dans un établissement financier participant et de recevoir des contributions de contrepartie du fédéral et des provinces. Ces fonds sont gardés au nom des participants.

Le compte fait état d'opérations relatives au Trésor et aux établissements financiers participants, de la façon suivante :

(a) les dépôts des participants donnant droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2003, ces dépôts portaient majoritairement sur l'année de stabilisation de 2001 (la période pour laquelle le participant a rempli une déclaration d'impôt sur le revenu de 2001). Les participants ont le droit de faire des dépôts donnant droit à la contribution de contrepartie, fondés sur leurs ventes nettes admissibles (VNA) qui sont limitées à 250 000 $ par personne. Pour l'année de stabilisation de 2001, l'entente permettait des dépôts maximums de 3 p. 100 des VNA pour la plupart des produits admissibles. Les dépôts supplémentaires des participants étaient autorisés par voie d'entente distincte entre le Canada et une province donnée;

(b) les contributions de contrepartie gouvernementales sur les dépôts des participants y donnant droit. Pour l'année de stabilisation de 2001, le fédéral et les provinces, à l'exception de l'Alberta, ont versé des contributions de contrepartie égales aux deux tiers et au tiers respectivement, des dépôts des participants y donnant droit. Le fédéral a versé la pleine contribution, soit 3 p. 100, pour l'Alberta; pour l'année de stabilisation de 2001, la catégorie des contributions d'autres gouvernements renferme les contributions versées pour la transition vers des programmes de gestion des risques;

(c) les dépôts des participants ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie, gardés dans des établissements financiers participants, qui sont assujettis à un plafond annuel de 20 p. 100 des VNA (reportés jusqu'à concurrence de cinq ans);

(d) les intérêts payés par le fédéral sur les fonds conservés dans le Trésor, aux taux et conformément aux conditions déterminées par le ministre des Finances;

(e) l'intérêt payé par les établissements financiers participants sur les fonds gardés au nom des participants, aux taux établis par voie de négociation entre le participant et l'établissement financier;

(f) la majoration d'intérêt de 3 p. 100 par année, répartie entre le fédéral et les provinces (à l'exception de l'Alberta où le fédéral paie le plein pourcentage de 3 p. 100) et calculée sur les dépôts des participants, moins;

(g) les retraits par les participants de fonds conservés dans le Trésor ou dans l'établissement financier participant (les participants ont le droit de faire des retraits annuels du compte jusqu'à concurrence du montant autorisé par le plus important de deux éléments déclencheurs, soit le déclencheur de stabilisation et celui du revenu minimum).

Les tableaux suivants montrent les dépôts et les retraits des producteurs, les contributions gouvernementales et l'intérêt versé au compte pour les années de stabilisation de 1999, 2000 et 2001. Reportez-vous aux définitions des comptes d'états financiers ci-dessus (a à g)

Compte de stabilisation du revenu net — État des actifs nets des participants au programme (dollars)

Actifs	31 mars 2001	31 mars 2002[1]	31 mars 2003 (non vérifié)
Comptant			
Comptant dans les comptes des participants			
Fonds 1	1 676 681 700	1 845 643 331	2 040 650 169
Fonds 2	1 625 834 559	1 726 093 472	2 217 032 512
	3 302 516 259	3 571 736 803	4 257 682 681
Comptes débiteurs			
Participants	4 490 928	4 444 584	5 574 000
Établissements financiers – intérêt sur les comptes participants	12 173 620	7 318 671	8 371 623
Contributions gouvernementales et majoration d'intérêt			
Fédérales	9 835 652	10 998 519	31 811 469
Provinciales	6 868 095	6 878 473	9 261 611
	33 368 295	29 640 247	55 018 703
Actifs totaux	3 335 884 554	3 601 377 050	4 312 701 384
Passif			
Retraits des participants payables	46 793 932	40 697 588	52 180 300
Actifs nets des participants au programme	3 289 090 622	3 560 679 462	4 260 521 084

1 Les chiffres comparatifs du 31 mars 2002 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2003 (année de stabilisation 2001).

Compte de stablisation du revenu net (CSRN) – État des variations des actifs nets des participants au programme (dollars)

	Année(s) de stabilisation[2]		
	1999	2000[1]	2001 (non vérifié)
Dépôts des participants			
Donnant droit à la contribution de contrepartie (a)	351 383 684	388 343 818	458 916 903
Ne donnant pas droit à la contribution de contrepartie (c)	20 167 295	26 568 983	24 112 481
Part des coûts d'administration	1 327 725	2 256 007	1 557 338
	372 878 704	417 168 808	484 586 722
Contributions de contrepartie gouvernementales (b)			
De base :			
Fédérales	220 690 230	250 251 488	281 816 086
Provinciales	81 827 241	84 766 952	94 362 821
Bonifiées :			
Fédérales	22 052 110	25 890 705	40 204 017
Provinciales	24 061 495	27 195 536	42 527 239
	348 631 076	388 104 681	458 910 163
Autres contributions gouvernementales (b))			
Fédérales	44 373	51 213	550 325 481
Provinciales	287 737	668 273	2 640 993
	332 110	719 486	552 966 474
Intérêt			
Intérêt ordinaire			
Trésor (d)	77 804 389	50 083 321	47 981 021
Établissements financiers (e)	68 153 770	58 527 050	48 483 545
Majoration d'intérêt (f)			
Fédérale	27 258 582	30 845 261	32 443 286
Provinciale	18 424 791	20 484 089	21 515 996
	191 641 532	159 939 721	150 423 848
Augmentation des actifs nets	913 483 422	965 932 696	1 646 887 207
Retraits des participants (g)			
Fonds 1	249 430 815	244 279 071	288 267 599
Fonds 2	455 204 841	441 269 808	649 131 858
	704 635 656	685 548 879	937 399 457
Part des coûts d'administration (g)	8 423 533	8 794 977	9 646 128
Baisse des actifs nets	713 059 189	694 343 856	947 399 457
Variation des actifs nets pour l'année de stabilisation	200 424 233	271 588 840	699 841 622
Actifs nets – Début de l'année de stabilisation	3 088 666 389	3 289 090 622	3 560 679 462
Actifs nets – Fin de l'année de stabilisation	3 289 090 622	3 560 679 462	4 260 521 084

1 Les chiffres comparatifs de 2000 ont été mis à jour pour tenir compte des rajustements provenant de la vérification du CSRN par le Bureau du vérificateur général. En outre, les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'année terminée le 31 mars 2003 (année de stabilisation 2001).

2 La période pour laquelle le participant remplit une déclaration d'impôt sur le revenu.

Rapport annuel sur la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC)

La *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative* (LPAACFC) aide financièrement les producteurs et leurs coopératives de commercialisation en leur accordant des prêts garantis. Ces prêts se traduisent en expansion de marché, en innovation agricole, en transformation à valeur ajoutée et en méthodes agricoles écologiques. Le programme leur facilite l'accès au financement en vue d'améliorer leur actif agricole, de renforcer leur production et/ou d'améliorer leur stabilité financière. En vertu de cette loi, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada offre une garantie de prêt à des établissements de crédit désignés et est tenu de rembourser 95 p. 100 du montant des pertes qu'ils subissent . Ces prêts sont consentis jusqu'à 80 p. 100 du coût d'achat ou de la valeur estimée du bien. Les producteurs et les coopératives de commercialisation qui leur appartiennent doivent présenter leurs demandes de prêt directement à un établissement de crédit. Une association coopérative peut obtenir en vertu de la LPAACFC une garantie pouvant atteindre trois millions de dollars.

Le tableau ci-dessous renferme des statistiques sur le fonctionnement du programme depuis 1998. Grâce à la LPAACFC, le secteur agricole a obtenu plus de 1 milliard de dollars en prêts garantis au cours des cinq dernières années. Les paiements et les coûts ont dépassé les recettes et les recouvrements de 5,3 millions de dollars pendant cette période, ce qui est principalement attribuable aux paiements faits aux associations coopératives depuis 1998. Au cours de l'exercice 2001-2002, on a procédé à une analyse des risques afin de déterminer le droit qui serait nécessaire pour couvrir les frais d'administration du programme et les responsabilités financières futures découlant de la garantie. On a conclu qu'un droit de 0,85 p. 100 serait suffisant.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003, on a consenti 4 722 prêts pour un total d'environ 160 millions de dollars dans le cadre de la LPAACFC, tandis qu'en 2001-2002 on en avait consenti 5 659 pour un total de 179 millions de dollars, soit un recul de 10,6 p. 100. La majorité des prêts ont été consentis à la Saskatchewan, soit 67 p. 100, qui est suivie de l'Ontario (13 p. 100) et de l'Alberta (6 p. 100). La plus grande partie des prêts ont été accordés au secteur des céréales et des oléagineux, soit 49 p. 100 du portefeuille, suivi du secteur du boeuf (31 p. 100). La machinerie agricole (45 p. 100) a été le motif principal des demandes de prêt, suivie du bétail (18 p. 100) et des terres additionnelles (13 p. 100). Ces tendances sont semblables à celles des années précédentes.

La LPAACFC est entrée en vigueur en 1988, remplaçant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (LPAA)*. Depuis, on a émis et enregistré des prêts pour une valeur de près de 4 milliards de dollars. Les prêts non remboursés (LPAA et LPAACFC) sont évalués à 942 millions de dollars, et le taux de remboursement du gouvernement est de 0,99 p. 100 des prêts accordés. Le recouvrement des réclamations pendant cette période se situe en moyenne à 0,38 p. 100 du montant des prêts garantis. Le coût moyen des réclamations représente donc 0,61 p. 100. La responsabilité éventuelle du gouvernement face aux prêts non remboursés à la fin de mars 2003 s'élevait à 264 millions de dollars en raison d'une disposition de la Loi limitant la responsabilité du ministre (90 p. 100 pour la première tranche de 1 million de dollars de prêts consentis par le prêteur, 50 p. 100 pour le deuxième million et 10 p. 100 pour le reste).

Le Ministère est conscient du fait que le nombre de prêts enregistrés a fortement diminué depuis l'exercice 2000-2001. Afin de remédier à cette situation, on procède en ce moment à un examen du programme. L'objectif est double : répondre aux préoccupations exprimées par les prêteurs et faire en sorte que le programme s'harmonise mieux avec les objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA).

Statistiques générales concernant la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nombre de nouveaux prêts enregistrés	8 641	7 628	6 304	5 659	4722
Valeur des nouveaux prêts enregistrés (en milliers de dollars)	259 174	215 998	189 087	178 732	160 425
Droits d'enregistrement des prêts (en milliers de dollars)	1 296	1 630	1 574	1 527	1 372
Réclamations payées (en milliers de dollars)	2 258	881	963	2 524	2 792
Recouvrement des réclamations payées (en milliers de dollars)	709	308	344	158	255
Frais d'administration (en milliers de dollars)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Pertes ou gains nets (en milliers de dollars)	**-1 253**	**57**	**-45**	**-1 839**	**-2 165**

Nota : Les réclamations payées au cours d'un exercice donné ne sont pas nécessairement liées aux prêts accordés au cours de ce même exercice et peuvent aussi comprendre des réclamations pour des prêts consentis en vertu de la LPAA.

Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA)

Rapport annuel pour la campagne 2002-2003

La *Loi sur les programmes de commercialisation agricoles* (LPCA) a reçu la sanction royale le 25 avril 1997. Elle comporte trois parties : le Programme de paiements anticipés (PPA), le programme Achats gouvernementaux (AG) et le Programme de mise en commun des prix (PMCP). Elle inclut aussi les dispositions relatives aux avances sans intérêt du PPA. La campagne 2002 correspond à la sixième année de fonctionnement des programmes sous le régime de la Loi.

Au cours de 2001, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a procédé à une évaluation de la LPCA, conformément aux dispositions de cette dernière. Un rapport sera soumis au Parlement au cours de l'automne 2003.

Programme de paiements anticipés

Dans le cadre du PPA, le gouvernement garantit le remboursement des avances que les associations de producteurs versent à leurs membres pour augmenter leurs liquidités au moment de la récolte ou après celle-ci. Chaque producteur peut obtenir jusqu'à 250 000 $, le gouvernement payant les intérêts sur la première tranche de 50 000 $ qui lui est avancée. On utilise comme garantie les récoltes entreposées par le producteur; celui-ci rembourse son avance à la vente de ces dernières. À défaut, le gouvernement rembourse à l'association un pourcentage de l'avance, et le montant correspondant devient pour le producteur une dette envers la Couronne.

La raison d'être des avances est d'améliorer les possibilités de commercialisation des producteurs. Ceux-ci peuvent ainsi vendre leurs récoltes plus tard dans l'année, au moment où les conditions de marché sont plus favorables, ce qui se traduit par de meilleurs prix. Comme les récoltes sont écoulées tout au long de l'année, le programme favorise une régularisation du marché.

Au cours de la campagne 2002, le Ministère a conclu quarante-neuf (49) ententes avec des associations de producteurs de toutes les régions du pays, y compris avec la Commission canadienne du blé. Ces organisations ont versé des avances à près de 23 816 producteurs, pour une valeur d'environ 636 millions de dollars, soit 177 millions de moins que l'année précédente. Ce recul s'explique vraisemblablement par la sécheresse qui a réduit les stocks des producteurs. Au cours de 2002-2003, le Ministère a versé 5,6 millions de dollars en intérêts au titre des ententes de la campagne courante. Comme ces dernières couvrent la totalité de la période de commercialisation de la récolte 2002 et demeurent en vigueur jusqu'à l'automne 2003, d'autres frais d'intérêt seront engagés, et les associations de producteurs ne pourront présenter de réclamations au titre de la garantie du gouvernement qu'après cette période. Au cours des dernières années, les défauts de paiement dans le cadre du programme ont été inférieurs à 1 p. 100 des montants prêtés.

Campagne	Nombre d'associations	Avances liées à la Commission canadienne du blé *(en millions de dollars)*	Avances non liées à la Commission canadienne du blé *(en millions de dollars)*	Total des avances consenties *(en millions de dollars)*	Défauts de paiement (pour l'exercice) *(en millions de dollars)*	Total des frais d'intérêt (pour la campagne) *(en millions de dollars)*
1998	45	469	339	806	24,8	20,2
1999	51	515	431	946	5,3	23,1
2000	53	612	362	974	3,7	24
2001	54	509	304	813	5,5	9,5
2002	49	324	312	636	9,3	4,2

Remarques :

- Les données fournies sont fondées sur la campagne agricole, qui va environ du 1er août au 31 juillet et ne coïncide donc pas avec l'exercice du gouvernement. C'est pourquoi les frais d'intérêt ne correspondent pas aux données des Comptes publics, qui couvrent un exercice.
- Le total des frais d'intérêt pour la campagne 2002 est en date du 23 juin 2003.
- Les défauts de paiement pour 2001-2002 ne comprennent pas un montant de 1,5 million de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.
- Les défauts de paiement pour 2002-2003 comprennent un montant de 7,4 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.

Achats gouvernementaux

Dans le cadre du programme Achats gouvernementaux, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, est habilité à acheter et à vendre des produits agricoles. Il peut utiliser ce pouvoir lorsque des conditions de marché inhabituelles existent et que son intervention serait de nature à améliorer le contexte de commercialisation d'un produit donné. Depuis l'adoption de la Loi, ces dispositions n'ont pas été invoquées.

Programme de mise en commun des prix

L'objectif de ce programme est de faciliter la commercialisation des produits agricoles dans le cadre d'un plan de coopération. Selon les dispositions du PMGP, comme c'était le cas en vertu de l'ancienne LVCPA, le gouvernement garantit un prix de gros moyen minimum pour les produits agricoles vendus par un organisme de commercialisation. L'entente connexe prise avec l'organisme protège les producteurs des fluctuations du marché et couvre les paiements initiaux versés ainsi que les coûts engagés pour commercialiser le produit, jusqu'au maximum fixé. Le prix garanti aide l'organisme à obtenir du financement pour verser les paiements initiaux et mener ses opérations de commercialisation, les institutions financières considérant cette entente conclue avec le gouvernement comme la garantie du prêt. L'organisme de commercialisation verse le paiement initial au producteur à la livraison du produit agricole. On se sert du prix de gros moyen prévu pour une campagne donnée pour fixer le prix garanti au producteur. Lorsque ce prix de gros moyen est inférieur au prix garanti, le gouvernement fait appel au Trésor pour rembourser la différence à l'organisme.

Au cours de la campagne 2002-2003, environ 62,8 millions de dollars en garantie de prix ont été consentis en vertu de la LPCA à cinq organismes de commercialisation du Canada, au profit de près de 19 450 membres. On ne prévoit pas de réclamations pour la campagne 2002-2003.

PPCM et LVCPA – Sommaire récapitulatif des ententes

Campagne	Nombre d'organismes de commercialisation	Nombre de producteurs	Garantie totale (en milliers de dollars)	Paiements au titre des garanties (en milliers de dollars)	
1993	14	23 865	130 476	405	(a)
1994	9	21 177	270 060		
1995	8	21 900	298 738	17 285	(b)
1996	4	21 222	183 979		
1997	5	21 050	160 520		
1998	5	20 650	191 494		
1999	6	21 439	197 358		
2000	5	20 650	136 226		
2001	4	19 350	123 916		
2002	5	19 450	62 811		
Total			**1 755 578**	**17 690**	

Paiements au titre des garanties

a. Eastern Ontario Vegetable Growers' Co-operative Inc. (1991) – 405 000 $

b. Office de commercialisation du blé de l'Ontario (1996) – 17 285 421 $

Nota : Les données fournies pour les campagnes 1997, 1998, 1999 et 2001 concernent le PMCP sous le régime de la LPCA. Les données relatives aux campagnes 1993 à 1996 inclusivement sont liées à l'ancienne LVCPA.

Programme d'avances printanières (PAP)

Le Ministère a mis en œuvre le Programme d'avances printanières (PAP) en 2000 pour aider les producteurs à financer leurs opérations de semis. Ce programme a été maintenu pour la campagne 2002 et reconduit pour cinq (5) années supplémentaires à l'intérieur du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Le programme transpose essentiellement les avantages du PPA au financement des travaux du printemps.

Vu les similitudes entre le PAP et le PPA, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (AAC) a inclus le PAP dans l'évaluation de la LPCA.

Campagne	Nombre d'organisations	Avances totales consenties (en millions de dollars)	Frais d'administration (exercice) (en millions de dollars)	Défauts de paiement (exercice) (en millions de dollars)	Frais d'intérêt totaux (exercice) (en millions de dollars)
2000	25	357	0,653	3,1	11,2
2001	24	673	0,65	3,6	15,8
2002	25	712	0,938	0	12,2

Nota :

- Les défauts de paiement pour 2002 ne comprennent pas un montant de 9 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.
- Les défauts de paiement de 2000 et de 2001 ne comprennent pas un montant de 5,6 millions de dollars qui demeure dû aux associations de producteurs et que le Ministère pourrait ne pas avoir à payer intégralement.
- Les frais d'administration pour 2002 comprennent les paiements faits aux associations de producteurs et aux organismes d'assurance-récolte pour couvrir les coûts liés au PAP.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe 2002-2003

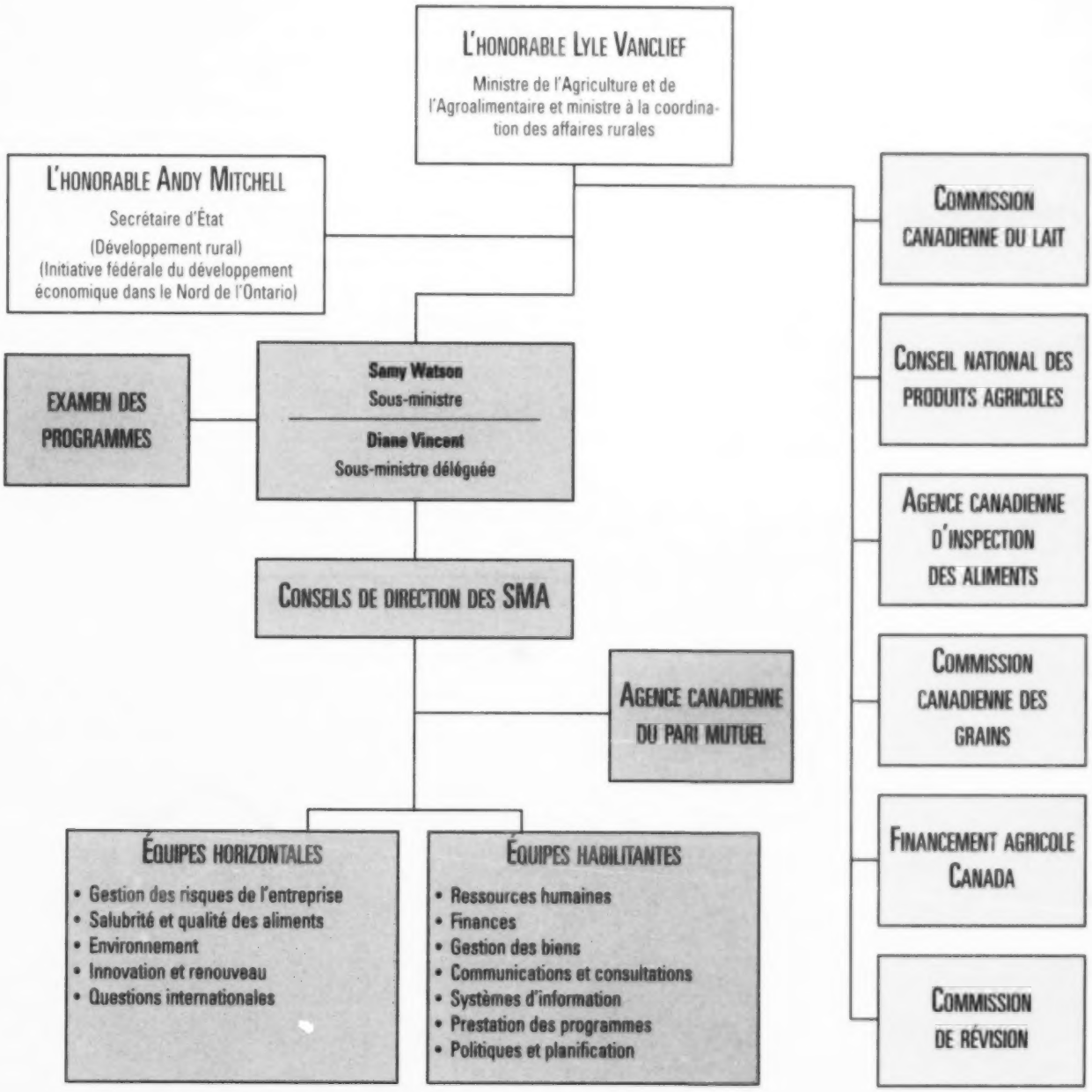

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Agriculture et Agroalimentaire Canada – Notre équipe 2002-2003

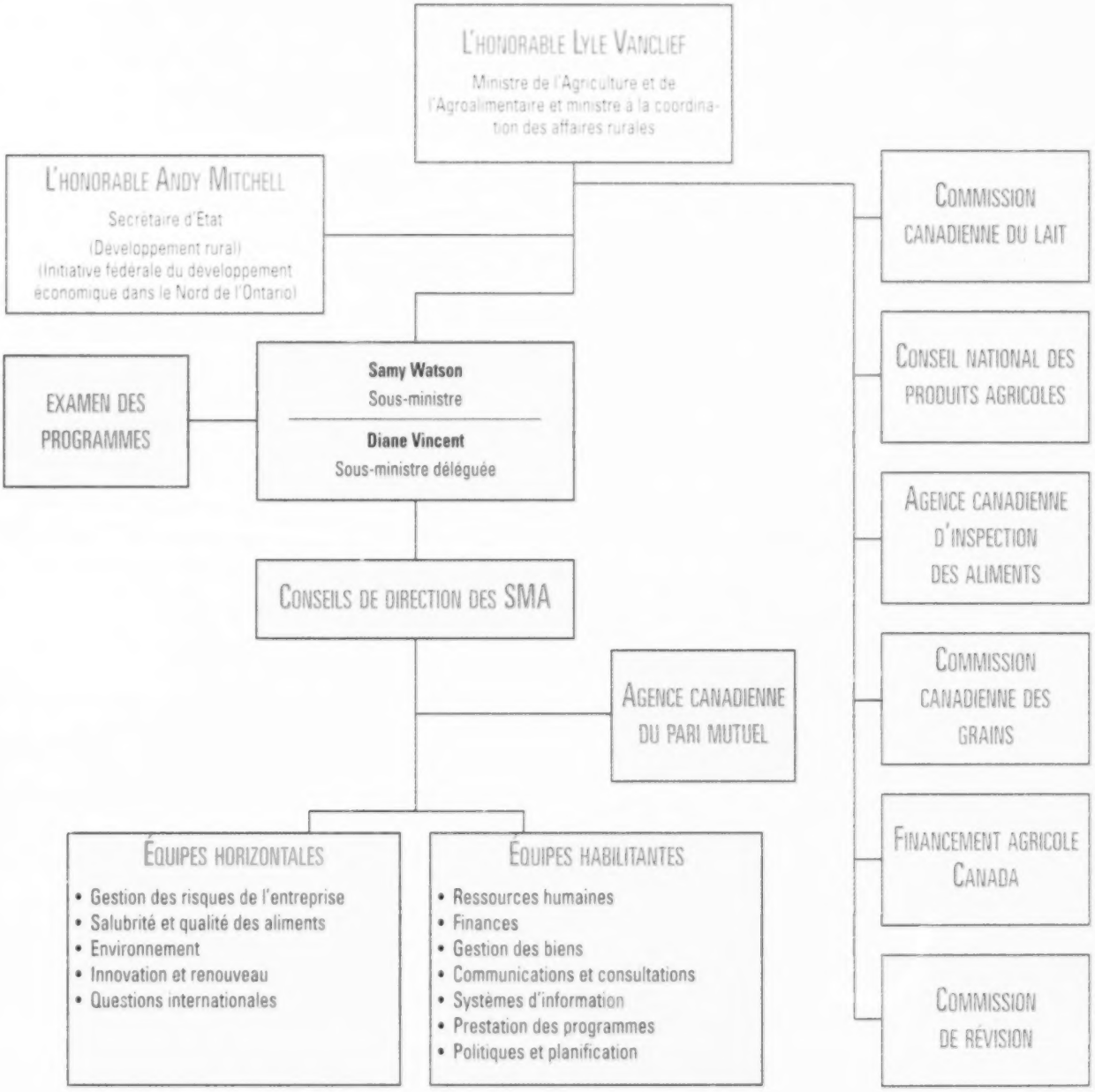

Pour nous joindre

Personnes-ressources du Ministère

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Nota : À moins d'indication contraire, l'adresse du Ministère est le 930, avenue Carling.

Renseignements généraux
930, avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
(613) 759-1000

Adresse Internet : http://www.agr.gc.ca

Pour plus d'information sur le Ministère et ses activités, visitez notre site Web à :
http:/www.agr.gc.ca/index_f.phtml

Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre à la coordination des affaires rurales

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député http://www.agr.gc.ca/minofff.html

Secrétaire d'État (Développement rural)
(Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)

L'honorable Andy Mitchell, C.P., député http://www.agr.gc.ca/cb/min/emitchell.html

Sous-ministre et sous-ministre déléguée

Samy Watson
Sous-ministre
(613) 759-1101
watsons@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/min/dmoe.html

Diane Vincent
Sous-ministre déléguée
(613) 759-1090
vincentdi@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/min/admovincentf.html

Chefs des directions générales et des organismes

Direction générale de la recherche
Bruce Archibald
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7777
archibaldb@agr.gc.ca
http://res2.agr.gc.ca/
research-recherche/

Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
Andrew Marsland
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7561
marslanda@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/dgsim.html

Direction générale des politiques stratégiques
Tom Richardson
Sous-ministre adjoint intérimaire
(613) 759-7349
richart@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/spb/spb_f.phtml

Direction générale des programmes financiers pour l'agriculture
Douglas Hedley
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7243
hedleyd@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/
ffpb/ffpb_f.phtml

Direction générale de la gestion intégrée
Bruce Deacon
Sous-ministre adjoint
(613) 759-6811
deaconb@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/csb_f.phtml

Direction générale des communications
Paul Schubert
Sous-ministre adjoint
(613) 759-7964
schubertp@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/cb/
combr_f.phtml

Direction générale des ressources humaines
Steve Tierney
Directeur général
(613) 759-1196
tierneys@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/hr/mainf.html

Direction générale de l'examen des programmes
Frank Brunetta
Directeur général
(613) 759-6471
brunettaf@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/review/
frbmain.html

Agence canadienne du pari mutuel
Elizabeth Massey
Directrice exécutive
C.P. 5904 PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2E 8A9
(613) 946-1700
emassey@agr.gc.ca
http://www.cpma-acpm.gc.ca/

Administration du rétablissement agricole des Prairies
Carl Neggers
Directeur général
Tour FCC
1800, rue Hamilton, bureau 603
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
(306) 780-5081
neggers@agr.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/pfra/

Secrétariats rural et aux coopératives
Donna Mitchell
Directrice exécutive
(613) 759-7113
mitchelldo@agr.gc.ca
http://www.rural.gc.ca
http://www.agr.gc.ca/policy/coop/

Personnes-ressources du portefeuille

Conseil national des produits agricoles
Cynthia Currie
Présidente
344, rue Slater
10e étage
Ottawa (Ontario) K1R 7Y3
(613) 995-2298
curriec@agr.gc.ca
http://nfpc-cnpa.gc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments
Richard Fadden
Président
59, promenade Camelot
Nepean (Ontario) K1A 0Y9
(613) 225-2342
faddenr@agr.gc.ca
http://cfia-acia.agr.ca

Financement agricole Canada
John J. Ryan
Président-directeur général
C.P. 4320
1800, rue Hamilton
Regina (Saskatchewan) S4P 4L3
(306) 780-8100
jryan@sk.sympatico.ca
http://www.fcc-sca.ca

Commission canadienne des grains
Chris Hamblin
Commissaire en chef
303, rue Main, bureau 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8
(204) 983-2735
chamblin@cgc.ca
http://www.cgc.ca

Commission canadienne du lait
John Core
Président-directeur général
1525, avenue Carling
Bureau 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 792-2060
jcore@agr.gc.ca
http://www.cdc.ca

Commission de révision
Thomas Barton
Président
Ottawa (Ontario)
K1A 0C6
(613) 792-2087
http://www.rt-cr.gc.ca